

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Volume I

LES FONDEMENTS
du
PLAN DIRECTEUR



La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Décembre 1999

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Volume I

LES FONDEMENTS
du
PLAN DIRECTEUR



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Volume I

LES FONDEMENTS
du
PLAN DIRECTEUR

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME I

INTRODUCTION

La nature de ce document, p. 2. L'origine du Plan directeur, p. 2. Sa nécessité, p. 3. Ses objectifs, p. 3. L'élaboration du Plan directeur: équipe et méthodologie, p. 4.

LES FONDEMENTS DU PLAN DIRECTEUR

Première partie: Le site

- 1 Position relative du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, p. 7
- 2 Étendue, limites et voies d'accès, p. 9
- 3 Le cadre géologique, topographique et hydrologique, p. 9
- 4 La végétation, p. 12
 - 4.1 L'envergure du parc forestier et sa valeur économique, p. 12
 - 4.2 Ventilation des espèces, p. 13
 - 4.3 Distribution territoriale, p. 16
 - 4.4 Âge des arbres, p. 16
 - 4.5 Taille et intérêt patrimonial des arbres, p. 17
 - 4.6 État de santé des arbres, p. 18
 - 4.7 Fleurs et plantes décoratives, p. 21
- 5 La faune, p. 22
- 6 Histoire du site, p. 23
 - 6.1 Les premiers occupants, p. 23
 - 6.2 Les débuts de la colonisation, p. 23
 - 6.3 L'apparition d'un village, p. 24
 - 6.4 Villégiature et spéculation foncière, p. 25
 - 6.5 L'emplacement du cimetière au milieu du XIXe siècle, p. 27
 - 6.6 Le tiers nord-ouest du site, acquis en 1872, p. 29
 - 6.7 Le secteur Saint-Jean-Baptiste (Outremont), acquis en 1878, p. 31
 - 6.8 Le tiers sud-est du site, acquis en 1907, p. 31
- 7 Les projets municipaux de mise en valeur du mont Royal, p. 32
 - 7.1 Respect de la vocation première et de l'esprit des lieux, p. 32
 - 7.2 Contraintes physico-spatiales, p. 34
 - 7.2.1 Chemin de traverse, p. 34
 - 7.2.2 Chemin de ceinture, p. 35
 - 7.3 Questions légales, p. 36
 - 7.3.1 Limites des pouvoirs des Fabriques de paroisse, p. 36
 - 7.3.2 Droit des propriétaires superficiaires, p. 36
 - 7.4 Questions économiques, p. 36

Deuxième partie: Le cimetière, cadre religieux, social et psychologique d'intervention

- 1 Considérations générales sur la mort, les pratiques funéraires et les cimetières
 - 1.1 La mort, donnée essentielle de l'existence et de l'Histoire, p. 37
 - 1.2 L'espace de la mort: des lieux sacrés et signifiants, p. 38
 - 1.3 L'impiété du Temps et de la Vie, p. 39
 - 1.4 Les cimetières chrétiens d'Occident, p. 40
- 2 Les pratiques funéraires et les cimetières au Québec, p. 43
 - 2.1 Les pratiques traditionnelles, p. 43
 - 2.2 Les nouvelles pratiques, p. 44
 - 2.2.1 Les cimetières privés, p. 44
 - 2.2.2 La crémation, p. 45
 - 2.2.3 Les mausolées collectifs, p. 45
 - 2.2.4 Les services intégrés, p. 46
 - 2.2.5 Les consolidateurs, p. 46
- 3 Les cimetières montréalais avant Notre-Dame-des-Neiges, p. 47
- 4 La création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, p. 48
- 5 Les plans d'aménagement et le développement réel du cimetière, p. 49
 - 5.1 Les débuts, 1852-1855, p. 50
 - 5.1.1 Premières intentions, 1852-1854, p. 50
 - 5.1.2 Premiers plans, 1854, p. 50
 - 5.1.2.1 La fonction des bâtiments non identifiés, p. 52
 - 5.1.2.2 L'orientation des voies d'accès, p. 53
 - 5.1.2.3 La dualité d'esprit des îlots, p. 54
 - 5.1.2.4 Le lotissement des îlots, p. 55
 - 5.1.3 Le plan du 22 octobre 1854, p. 55
 - 5.1.4 Les constructions, p. 61
 - 5.1.4.1 La "chapelle", p. 61
 - 5.1.4.2 Le charnier, p. 61
 - 5.1.4.3 La clôture d'enceinte, p. 62
 - 5.1.4.4 Le canal, p. 62
 - 5.1.5 L'état des lieux à la fin de 1855, p. 62
 - 5.2 L'évolution entre 1856 et 1875, p. 64
 - 5.2.1 La translation des dépouilles de l'ancien cimetière, p. 64
 - 5.2.2 Le plan du secteur fait par H. M. Perrault en 1868, p. 65
 - 5.2.3 Le plan de Sitwell et Jervois, 1868-9, p. 66
 - 5.2.4 Un plan anonyme du cimetière, c. 1872, p. 67
 - 5.2.5 Les chemins, le drainage et les plantations, p. 68
 - 5.2.6 Les constructions, p. 69
 - 5.2.6.1 La chapelle, p. 69
 - 5.2.6.2 Le charnier, p. 69
 - 5.2.6.3 La porte d'entrée, p. 70
 - 5.2.6.4 La grande croix, p. 70
 - 5.2.6.5 L'écurie, p. 70
 - 5.2.7 Le cimetière dans l'esprit du clergé catholique, p. 71
 - 5.2.8 L'état des lieux en 1875, p. 71

- 5.3 L'évolution entre 1876 et 1900, p. 72
 - 5.3.1 Le plan de H. M. Perrault, 30 août 1876, p. 72
 - 5.3.2 Le plan de Hopkins, 1879, p. 75
 - 5.3.3 Deux plans partiels par J.-Émile Vanier, juin 1884, p. 76
 - 5.3.4 Le plan de Dupré et la description de Mondou, 1887, p. 80
 - 5.3.5 Le rapport Beaudry au Conseil d'hygiène, 1892, p. 82
 - 5.3.6 Le plan déposé en Cour Supérieure le 24 janvier 1895, p. 83
 - 5.3.7 Le plan de A. de Grandpré, 1898, p. 84
 - 5.3.8 Renseignements tirés d'autres sources, p. 85
 - 5.3.8.1 L'accès est refusé aux tramways, p. 85
 - 5.3.8.2 Les allées, les plantations et les ouvrages funéraires laissent à désirer, p. 85
 - 5.3.8.3 Problèmes de gestion, p. 86
 - 5.3.8.4 Bureau, chapelle, charnier et chemin de croix, p. 86
 - 5.3.8.5 Clôture et dépendances, p. 86
 - 5.3.9 L'état des lieux en 1900, p. 87
- 5.4 L'évolution de 1901 à 1925, p. 88
 - 5.4.1 L'atlas de Pinsonnault, 1907, p. 88
 - 5.4.2 L'atlas de Goad, 1912-1914, p. 90
 - 5.4.3 Renseignements tirés d'autres sources, p. 91
 - 5.4.4 L'état des lieux en 1925, p. 92
- 5.5 L'évolution de 1926 à 1950, p. 93
 - 5.5.1 Le plan du cimetière en 1944, p. 93
 - 5.5.2 Renseignements tirés d'autres sources, p. 95
 - 5.5.3 L'état des lieux en 1950, p. 96
- 5.6 L'évolution de 1951 à 1975, p. 97
 - 5.6.1 Les limites de la propriété, p. 97
 - 5.6.2 Le ruisseau et l'étang, p. 98
 - 5.6.3 Les circulations automobiles et les allées piétonnes, p. 99
 - 5.6.4 Évolution du lotissement, p. 99
 - 5.6.5 Les constructions, p. 100
 - 5.6.6 Le grand ménage de la fin des années 1950 et ses suites, p. 100
 - 5.6.7 Le plan d'Hurtubise, 1958, p. 101
 - 5.6.8 L'état des lieux en 1975, p. 101
- 5.7 L'évolution depuis 1976, p. 102
- 5.8 L'état actuel des lieux, p. 104
 - 5.8.1 Étendue de l'exploitation, p. 104
 - 5.8.2 L'impression générale qui se dégage du cimetière, p. 105
 - 5.8.3 Le cadre naturel, p. 106
 - 5.8.4 Zones topographiques, p. 107
 - 5.8.5 Sections, lots et signalisation, p. 109
 - 5.8.6 Réseau de circulation et stationnement, p. 110

- 6 Les constructions sur le site du cimetière, p. 111
 - 6.1 Les constructions appartenant à la Fabrique, p. 111
 - 6.1.1 La clôture, les portes d'entrée et les maisons attenantes, p. 111
 - 6.1.2 Chapelle de la Résurrection et pavillon administratif, p. 112
 - 6.1.3 L'ancien charnier (mausolée Sainte-Claire-d'Assise), p. 113
 - 6.1.4 Le crématorium et les autres mausolées, p. 113
 - 6.1.5 Les bâtiments de service, p. 114
 - 6.1.6 La maison "hors les murs", p. 114
 - 6.1.7 Monuments érigés par le Cimetière, ou reçus en cadeau, p. 114
 - 6.2 Les constructions qui n'appartiennent pas à la Fabrique, p. 115
 - 6.2.1 Le Centre Funéraire Côte-des-Neiges, p. 115
 - 6.2.2 Les caveaux et charniers familiaux, p. 115
 - 6.2.3 Les monuments privés, p. 116
- 7 Les unités de paysage du cimetière, p. 122
 - 7.1 Les unités de paysage qui se partagent la plaine, p. 123
 - 7.2 Les unités de paysage du plateau et du piémont, p. 125
 - 7.3 Les unités de paysage sur le sommet et au-delà, p. 130
- 8 La qualité des personnes ensevelies au cimetière, p. 133
- 9 Le contexte opérationnel d'aujourd'hui, p. 134
 - 9.1 Personnalité et mandat du cimetière, p. 134
 - 9.2 L'évolution du contexte religieux et ses effets, p. 134
 - 9.3 Le nouveau contexte démographique et socio-culturel, p. 135
 - 9.4 Le nouveau contexte environnemental, p. 137
 - 9.5 Le contexte économique actuel, p. 137
 - 9.6 Le contexte fonctionnel actuel, p. 138
 - 9.6.1 Les services aux défunts, p. 138
 - 9.6.1.1 L'inhumation traditionnelle, p. 138
 - 9.6.1.2 L'inhumation de cendres, p. 139
 - 9.6.1.3 Le dépôt de cercueils en enfeux, p. 139
 - 9.6.1.4 Les niches d'urnes cinéraires, p. 139
 - 9.6.1.5 Formules encore inutilisées, p. 139
 - 9.6.2 Les services aux familles et aux proches, p. 139
 - 9.6.3 Mise en valeur du patrimoine et services aux visiteurs, p. 140
 - 9.6.3.1 La mise en valeur du patrimoine, p. 140
 - 9.6.3.2 Les services aux visiteurs, p. 141
 - 9.6.4 Le personnel du cimetière, p. 142
 - 9.6.5 Équipements, p. 143
- 10. Estimation des besoins futurs, p. 144
 - 10.1 Méthodologie, p. 144
 - 10.2 La projection du nombre de décès dans la région et sa répercussion sur la demande au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour la période 1999-2026, p. 144
 - 10.3 Estimation de la demande minimale selon le scénario du laissez-faire p. 145
 - 10.4 Estimation de la demande selon le scénario interventionniste, p. 145
 - 10.5 Base de calcul des installations, p. 145

- 10.6 Prévision de la demande de niches cinéraires, p. 145
- 10.7 Prévision de la demande d'enfeux, p. 146
- 10.8 Prévision de la demande d'inhumation en pleine terre, p. 147
- 10.9 Patrimoine naturel et mausolées collectifs, p. 148
- 10.10 Au delà de l'horizon 2026, p. 149

Troisième partie: Le cadre théorique et pratique de la conservation

- 1 Naissance et croissance du champ de la conservation, p. 150
- 2 Cadre théorique de la conservation du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, p. 151
 - 2.1 Nécessité de choisir, p. 152
 - 2.2 Critères d'identification des éléments significatifs, p. 152
 - 2.3 Maintien de la fonctionnalité, p. 152
 - 2.4 Droit des générations actuelle et futures, p. 152
 - 2.5 Caractère des interventions nouvelles, p. 152
 - 2.6 Aveu des interventions nouvelles, p. 153
 - 2.7 La règle de l'intervention minimale, p. 153
 - 2.8 La mise en oeuvre des travaux ultérieurs, p. 153
 - 2.9 Restriction et modalités des opérations de curetage, p. 153
 - 2.10 Maintien *in situ* des ouvrages funéraires, p. 153
 - 2.11 Consignation des travaux ultérieurs sur le patrimoine, p. 153
 - 2.12 Fonction de remémoration et valeur d'ancienneté, p. 154
 - 2.13 Respect du sacré, p. 154
 - 2.14 Prudence à l'égard du classement d'ouvrages funéraires, p. 154
 - 2.15 Conservation du patrimoine végétal, p. 155
- 3 Cadre pratique de la conservation du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, p. 157
- 4 Cadre juridique de la conservation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, p. 157
 - 3.1 La Loi sur les fabriques, p. 157
 - 3.2 Statut juridique des fabriques: effets sur leurs propriétés, p. 157
 - 3.3 Le cimetière, un bien hors commerce, p. 157
 - 3.4 Droits et responsabilités des concessionnaires, p. 157
 - 3.5 Compréhension juridique de la mission des cimetières, p. 158
 - 3.6 Les cimetières et la conservation des ouvrages funéraires, p. 158

Annexes

- 1. Tableau des espèces d'arbres du cimetière, p. 160
- 2. Poème d'Émile Nelligan, p. 161
- 3. Tableau: rapport nécrologique de 1855 à 1879, p. 162
- 4. Tableau: projection des décès dans la région métropolitaine de Montréal pour la période 1999-2026, p. 163
- 5. Rapport d'évaluation de l'état physique de six charniers à restaurer en priorité

INTRODUCTION



Vue aérienne du contexte et des limites du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

La nature de ce document

Le présent document constitue le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame des Neiges de Montréal pour les prochaines années. Il a été préparé en 1997-1999 afin de garantir que les interventions qui seront dorénavant faites dans le périmètre du dit cimetière satisfassent à la fois:

1. la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux qui s'y trouvent,
2. les besoins de développement ultérieur de la nécropole.

L'origine du Plan directeur

L'élaboration du présent Plan directeur s'inscrit logiquement dans la foulée des événements suivants:

1. la signature d'un protocole d'entente entre les Villes de Montréal et d'Outremont pour la sauvegarde du mont Royal et l'adoption de politiques communes de réaménagement, survenue le 10 juillet 1987,
2. la désignation d'une partie du mont Royal comme site du patrimoine par la Ville de Montréal (Règlement # 7593 adopté par la Ville de Montréal le 15 décembre 1987 à la suite des audiences publiques tenues à cet effet et à la recommandation du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels),
3. la signature d'un Accord de collaboration entre les villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount ainsi que les Amis de la Montagne pour la protection et la mise en valeur du mont Royal, en septembre 1989, et la création subséquente d'un Comité de concertation intérimaire,
4. l'adoption par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le 17 décembre 1992, du Plan de mise en valeur du mont Royal, lequel avait été élaboré par le Service de l'habitation et du développement urbain en liaison avec le Service des loisirs et du développement communautaire et avec la consultation des municipalités d'Outremont et de Westmount, des institutions propriétaires de terrains situés dans le périmètre concerné, et des citoyens de Montréal (lors des audiences publiques de septembre 1990),
5. la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal visant la préparation d'un plan directeur d'aménagement du cimetière et la conclusion d'une entente-cadre de développement; cette convention datée du 31 janvier 1995 a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 20 juin 1995 (Résolution CO95 01472).

La nécessité du Plan directeur

Plusieurs raisons rendent un tel Plan directeur indispensable. Parmi les principales, on peut rappeler:

1. la situation du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans le périmètre du site du patrimoine du mont Royal,
2. la réduction progressive du nombre de secteurs du cimetière encore inexploités aux fins de sépulture,
3. l'évolution considérable des pratiques funéraires québécoises depuis une trentaine d'années et l'apparition conséquente dans les cimetières de nouvelles formes de constructions qui contrastent avec les monuments traditionnels,
4. l'entrée en jeu de plusieurs nouveaux intervenants, tant dans l'industrie funéraire québécoise que dans la dynamique de la conservation du patrimoine, et spécifiquement dans celle du patrimoine funéraire,
5. la dégradation déjà observable au niveau du patrimoine naturel aussi bien qu'à celui du patrimoine construit, résultant à la fois de l'âge des éléments concernés, des intempéries et de l'incurie relative des générations passées et des propriétaires actuels des monuments,
6. le risque réel que des interventions insuffisamment mûries contribuent à une dégradation ultérieure du site, soit par leur incohérence, soit par leur insensibilité aux caractères essentiels des lieux,
7. l'existence de projets municipaux, tels l'aménagement d'une voie de ceinture et d'un sentier de traverse nord-sud sur le mont Royal, dont l'impact sur la quiétude des lieux doit être pleinement perçu de manière à situer et calibrer précisément ces interventions ainsi qu'à prévoir les modalités optimales d'utilisation et de contrôle de ces voies pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Les objectifs du Plan directeur

Le Plan directeur vise à:

1. faciliter la conservation et la mise en valeur des éléments patrimoniaux inclus dans les propriétés du cimetière Notre-Dame-des-Neiges,
2. planifier et programmer de façon cohérente et respectueuse les interventions déjà prévisibles à court, moyen et long terme sur le territoire du cimetière,
3. définir l'implantation et orienter le design de ces futures interventions,
4. permettre l'adoption de l'entente-cadre de développement déjà mentionnée entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal, laquelle

facilitera ultérieurement l'analyse, le processus d'approbation et la mise en oeuvre des projets spécifiques au moment où leur réalisation apparaîtra opportune.

L'élaboration du Plan Directeur, équipe et méthodologie

Le Plan directeur a été élaboré entre novembre 1995 et octobre 1999 par une équipe de travail au sein de laquelle ont participé:

M. Louis Beaupré, architecte paysagiste consultant
Beaupré & Associés, Experts conseils inc.

M. Pierre-Richard Bisson, architecte, historien de l'art et
professeur de théorie de la conservation du patrimoine

M. Alain Chartier, consultant

M. Aubin Dubé, directeur de l'exploitation
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Mme Johanne Duchesne, directrice du service à la clientèle
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

M. Paul Faucher, architecte
Faucher, Aubertin, Brodeur, Gauthier, architectes

M. Pierre Morissette, directeur des services financiers
Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal

M. Jacques Parent, architecte paysagiste consultant

M. Yoland Tremblay, directeur général
Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Le Plan directeur a déjà fait l'objet d'une version préliminaire en mars 1997 et d'une première version, déposée à la Ville de Montréal en novembre 1997. Il a par la suite été entièrement refondu de manière à tenir compte de l'évaluation du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal, des commentaires du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels et des résultats de nouvelles recherches.

Pour les membres du Comité du Plan directeur, il s'est agi d'abord de réunir, d'analyser et de coordonner toutes les données fondamentales relatives à la fonction funéraire, au site et au contexte socio-urbanistique du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à l'histoire de son développement, à son caractère et à sa forme actuelle, ainsi qu'aux principes de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

À cet égard, nous avons fouillé plusieurs fonds d'archives, examiné les actes notariés, la cartographie, les études antérieures et les publications (anciennes ou récentes, locales ou étrangères) relatives à ces sujets, sollicité l'avis de spécialistes et pris en considération l'opinion des personnes qui fréquentent le cimetière quant à ses qualités principales. Pour plus de précision sur ces démarches, on pourra consulter en annexe la liste des sources qui ont été dépouillées.

De plus, afin de bien comprendre l'esprit du lieu, la valeur relative des éléments qui s'y trouvent, la nature et l'étendue des problèmes de conservation qui se posent, des inventaires plus élaborés de la végétation et des monuments ont été réalisés, tout comme des analyses plus précises du paysage. Cet exercice a mené à la reconnaissance d'unités de paysage ayant des caractéristiques visuelles et une importance culturelle variables qui appellent des attitudes également différentes dans l'avenir.

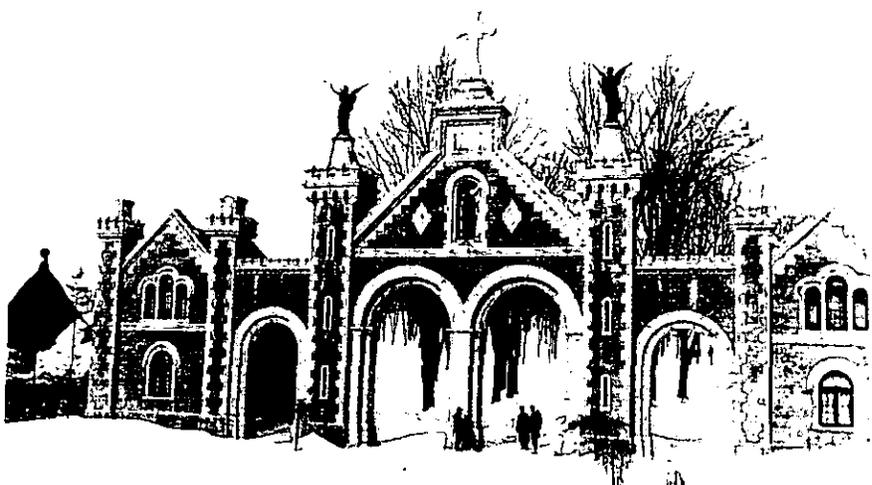
Pour les membres du Comité du Plan directeur, il s'est agi ensuite

- d'établir sur ces prémisses des paramètres d'intervention optima dans les diverses zones du cimetière,
- d'estimer les besoins du cimetière en termes de développement à court, moyen et long terme,
- de définir un concept général d'aménagement qui oriente tout le Plan directeur,
- de localiser, de quantifier et de qualifier les diverses interventions envisagées à court, moyen ou long terme, le résultat de cette opération constituant le Plan directeur proprement dit,
- d'établir le programme de mise en oeuvre de ces opérations et les mécanismes de mise à jour périodique du Plan et de son programme de mise en oeuvre,
- et enfin, de préciser l'orientation des interventions jugées prioritaires.

LES FONDEMENTS DU PLAN DIRECTEUR



Disposé sur une élévation du sol, le charnier vient clore la perspective de l'ensemble d'introduction du cimetière catholique. (photo: Archives Norman, Musée McCord)



La monumentale porte d'entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges conçue par Victor Bourgeois en 1888. Photo de 1897. (photo: Archives Norman, Musée McCord)

1. Position relative du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

À bien des égards le cimetière Notre-Dame-des-Neiges occupe une position remarquable. Il est d'abord situé sur le mont Royal, un pittoresque accident géographique qui - à 45°30' de latitude nord, 73°37'30" de longitude et 232,5 mètres au-dessus du niveau de la mer - domine la région environnante de quelque 200 mètres. Bien que modeste, cette montagne a fini par donner son nom à l'ancienne Ville-Marie (Mont Réal) et n'a pas manqué, depuis la fin du XVIIIe siècle tout au moins, de séduire les peintres de paysage, tels Harry George Chester et James Duncan.

Sur la montagne même (voir planche 1, ci-après), le cimetière occupe une bonne partie de la cuvette qui se développe entre les trois sommets principaux, dits de la Croix, d'Outremont (ou mont Murray) et de Westmount. Du sommet de la propriété, on découvre encore aujourd'hui des perspectives intéressantes sur les environs, notamment en direction nord-ouest sur les Basses-Laurentides et le lac des Deux-Montagnes. Vers le sud-est on peut voir le fleuve Saint-Laurent et une partie de la Montérégie. En outre, on a ici et là d'excellentes vues sur quelques bâtiments institutionnels remarquables, tels l'oratoire Saint-Joseph, le pavillon principal de l'Université de Montréal, l'église Saint-Viateur et la maison-mère des soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie.

Par rapport à la ville de Montréal, le cimetière occupe un emplacement que l'on peut qualifier de central, sur une élévation naturelle qui forme avec son périmètre urbanisé un contraste saisissant. Ce contraste doit d'ailleurs beaucoup de sa force à la vocation de nécropole que l'on a donné à une grande partie de la montagne entre 1852 et 1855, soit une vingtaine d'années avant que l'inauguration d'un parc dans la zone limitrophe ne vienne consacrer le caractère d' "oasis" du mont Royal en 1876.

Avec son voisin multiconfessionnel, le *Mount Royal Cemetery*, il constitue l'une des illustrations de la dualité culturelle de la société montréalaise, d'autant plus frappante que les sections militaires des deux cimetières se sont établies de part et d'autre de la ligne de partage de leurs propriétés.

D'autre part, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges présente la particularité de s'étendre au-delà des limites de Montréal, une partie de son territoire se trouvant en effet sur le versant nord de la montagne, dans la municipalité d'Outremont.

En outre, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est demeuré longtemps le seul cimetière catholique de Montréal, bien après le démembrement de la Paroisse Notre-Dame.

Enfin, parce qu'il a été inclus en octobre 1987 dans le premier "site du patrimoine" de la Ville de Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges occupe une position exceptionnelle dans l'évaluation culturelle des éléments de l'environnement urbain. Conséquemment, il fait partie intégrante du territoire couvert par le plan de mise en valeur du mont-Royal adopté par la Ville de Montréal en 1992.



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

LÉGENDE

-  Limite de propriété
-  Limite municipal



 JACQUES PARENT
Architecte paysagiste

 BEAUPRÉ
& Associés
Architectes

2. Étendue, limites et voies d'accès

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui est le plus vaste au Canada, couvre une surface de 137,8 hectares (ou 341 acres, ou 1 483 057,5 mètres carrés). Pour bien saisir l'envergure de cette superficie, on pourra noter qu'elle représente plus de deux fois celle du *Mount Royal Cemetery* (165 acres), plus de 72% de l'étendue du parc du mont Royal (470 acres) et 36% de la surface de la ville d'Outremont (382 ha).

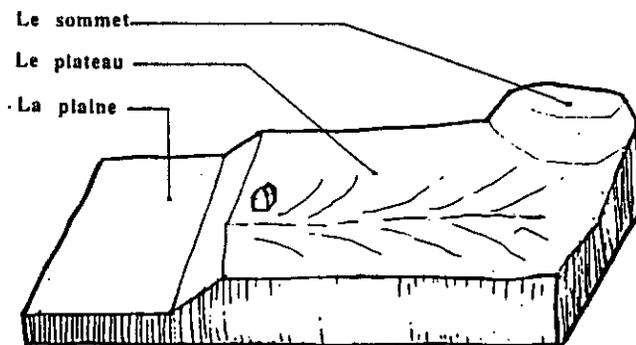
Le cimetière s'étend du chemin de la Côte-des-Neiges (au sud-ouest) au *Mount Royal Cemetery* (au nord-est) ainsi que de l'avenue Decelles, de l'Université de Montréal, de la maison-mère des Soeurs des Saints-Noms de Jésus-et-de-Marie et du boulevard du Mont-Royal (au nord-ouest) jusqu'au chemin *Remembrance* (au sud-est).

Son accès principal, marqué par une porte monumentale, est celui du chemin de la Côte-des-Neiges. On peut également y entrer en voiture depuis l'avenue Decelles et le chemin *Remembrance*. Enfin, les piétons peuvent y pénétrer à partir du cimetière protestant ou, de façon moins officielle, par l'ancien "chemin Saint-Jean-Baptiste" qui subsiste dans le boisé occupant le sommet d'Outremont. Les vélos et les motocyclettes sont interdits.

3. Le cadre géologique, topographique et hydrologique

Le sol de surface est composé de till argileux ayant une épaisseur variant entre deux (2) et trois (3) mètres sauf à quelques endroits où des affleurements rocheux sont visibles. Sous les matériaux meubles repose presque partout une assise de gabbro (un type de roche cristalline intrusive typique du mont Royal, de couleur noirâtre et de granulation moyenne à grossière). A proximité de l'Université de Montréal on trouve toutefois un autre type de pierre, la diorite à néphéline.

De façon générale, le territoire du cimetière s'élève en pente douce du sud au nord et passe ainsi d'une élévation de 115 mètres (à l'entrée Decelles) à 215 mètres (sur le mont Murray), pour une déclivité totale de quelque 100 mètres. L'irrégularité de cette pente permet toutefois de distinguer des ensembles topographiques ou divisions paysagères majeures que séparent des zones en talus ou pentes plus abruptes: 1) une plaine en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges; 2) un plateau pour les parties médiane et orientale de la propriété; 3) un sommet à l'extrémité nord, correspondant au couronnement de la colline d'Outremont.



Idéogramme illustrant l'articulation topographique du cimetière

Cet idéogramme est toutefois réducteur, comme on pourra le constater en se reportant au plan topographique présenté en page suivante.

Aux trois paliers et deux talus déjà mentionnés s'ajoutent:

- 1) la forte déclivité du secteur Saint-Jean-Baptiste qui au-delà du sommet rejoint 83 mètres plus bas le boulevard du mont-Royal en territoire outremontais,
- 2) l'escarpement très abrupt (d'environ 15 mètres) qui marque un segment de la limite nord-ouest, au-dessus de l'enclos d'entreposage de l'Université de Montréal, et
- 3) une protubérance secondaire dont le sommet correspond au petit boisé qui marque l'extrémité est de la propriété.

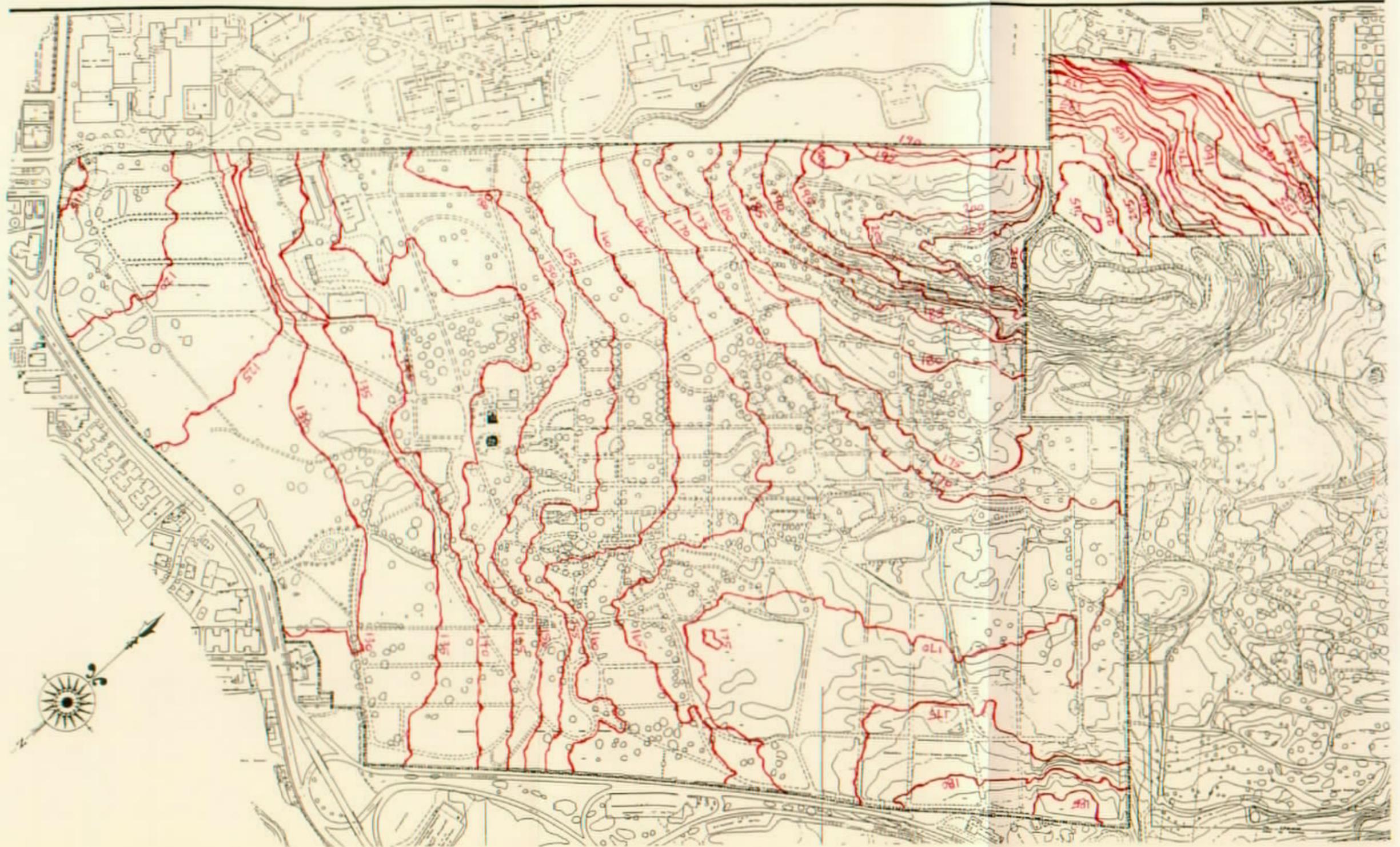
À propos de cette dernière, il faut noter qu'elle n'a rien d'anodin. Plus que d'une ondulation du plateau il s'agit de l'accident topographique qui, avec le talus du sommet principal, forme un bassin versant aux confins nord-est du cimetière. Le fond de celui-ci se trouve à plus de 15 mètres en contrebas (et à 40 mètres du sommet d'Outremont). À cet endroit un étang a existé jusqu'à la fin des années 1950, époque à laquelle un remblayage l'a transformé en site d'inhumation.

Par ailleurs on peut constater que la protubérance s'étire doucement en direction ouest-nord-ouest, provoquant un désaxement et un resserrement des courbes de niveau du plateau au sud-est de la chapelle. De telle sorte que l'on a pu y aménager des charniers familiaux et que lorsque l'on gravit l'allée qui les borde on a nettement l'impression qu'il y a une colline bien distincte sur notre droite. Ce qui n'est pas tout à fait faux puisqu'il y a quelque 35 mètres de dénivellation entre le niveau au sol de la chapelle et le sommet de la protubérance.

Le sol naturel permet d'accueillir les eaux de surface et assure par percolation un drainage adéquat. Toutefois, la présence du roc à faible profondeur augmente le niveau de la nappe phréatique et, à certains endroits, crée des zones humides permanentes.

Le ruisseau Raimbault qui sillonnait autrefois le cimetière, plus ou moins parallèlement et à faible distance du chemin de la Côte-des-Neiges est aujourd'hui canalisé et occulté.

La présence d'eaux souterraines provenant du parc du mont-Royal à l'est est possible à plusieurs endroits.



LÉGENDE

— Equidistance des courbes de niveaux à tous les 5 mètres



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES



JACQUES PARENT
Architecte paysagiste



BEAUPRÉ
& Associés
LANDSCAPE ARCHITECTS

PLAN TOPOGRAPHIQUE

4. La végétation.

Une étude réalisée au cours de l'été 1996 a donné une première vue d'ensemble de la population arboricole présente sur le site et d'emblée reconnue comme composante majeure des paysages qui s'y succèdent. Elle a permis d'en estimer l'importance quantitative, la variété des espèces et l'état de santé de celles-ci.

Un inventaire détaillé des arbres a par la suite été effectué entre les mois de mai et d'août 1998 par la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. Cet inventaire est sommaire dans les trois zones boisées de la propriété où des placettes-échantillons (d'étendue différente selon qu'il s'agit de zones de régénération ou d'arbres ayant des troncs de 10 cm ou plus) ont été choisies à partir de photos aériennes verticales. Ailleurs, il a au contraire précisé le nombre des spécimens et des espèces ainsi que leur localisation et les problèmes d'arboriculture qu'ils soulèvent. Nous pouvons ainsi mieux évaluer l'importance environnementale et économique de notre patrimoine forestier. Au total, cet inventaire permet d'établir un programme d'entretien, d'élagage et de plantation propre à bonifier la couverture végétale du cimetière et de la montagne. Nous y reviendrons dans la description du plan directeur (Volume II).



L'érable



Le chêne



Le marronnier



Le peuplier



Le frêne

4.1 L'envergure du parc forestier et sa valeur économique

L'inventaire a identifié 9 450 arbres sur l'ensemble de la propriété, en excluant 122 souches et 280 unités qui, trop endommagées par le verglas de janvier 1998, ont été ou devront être extirpées ou abattues pour être remplacées. Ce nombre représente:

- près de 79% de plus que le nombre d'arbres du fameux cimetière *Mount Auburn* à Cambridge, Massachusetts (5 290, selon l'inventaire fait par ce cimetière en 1997 et dont il est fait mention dans le dépliant "*Trees of Mount Auburn Cemetery*"), dont la surface ne fait toutefois que 51% de celle de Notre-Dame-des-Neiges, et
- près de 19% de plus que les arbres que possédait la Ville d'Outremont en 1991 (5 263 arbres de rues et 2 700 arbres dans les parcs, selon le Plan de gestion établi par la compagnie Foreso et une enquête du Ministère de l'Environnement).

N.B. On ne peut pas comparer avec le *Mount Royal Cemetery* puisque l'inventaire de cette institution ne couvre que la partie développée du cimetière, à l'exclusion des zones boisées (836 arbres en 1997, plus 53 plantés en 1998, selon les chiffres figurant dans le "*Tree Inventory Summary*" et le "*1998 Planting Summary*").

Si l'on examine ces chiffres en regard de la surface des territoires concernés, on obtient les rapports de densité suivants (nombre d'arbres/ acre):

- 30,4 au *Mount Auburn Cemetery*, et
- 27,7 au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (ou 28,9 en comptant les unités à remplacer).

Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'avoir une donnée comparative valable, ni pour le *Mount Royal Cemetery*, ni pour la Ville d'Outremont.

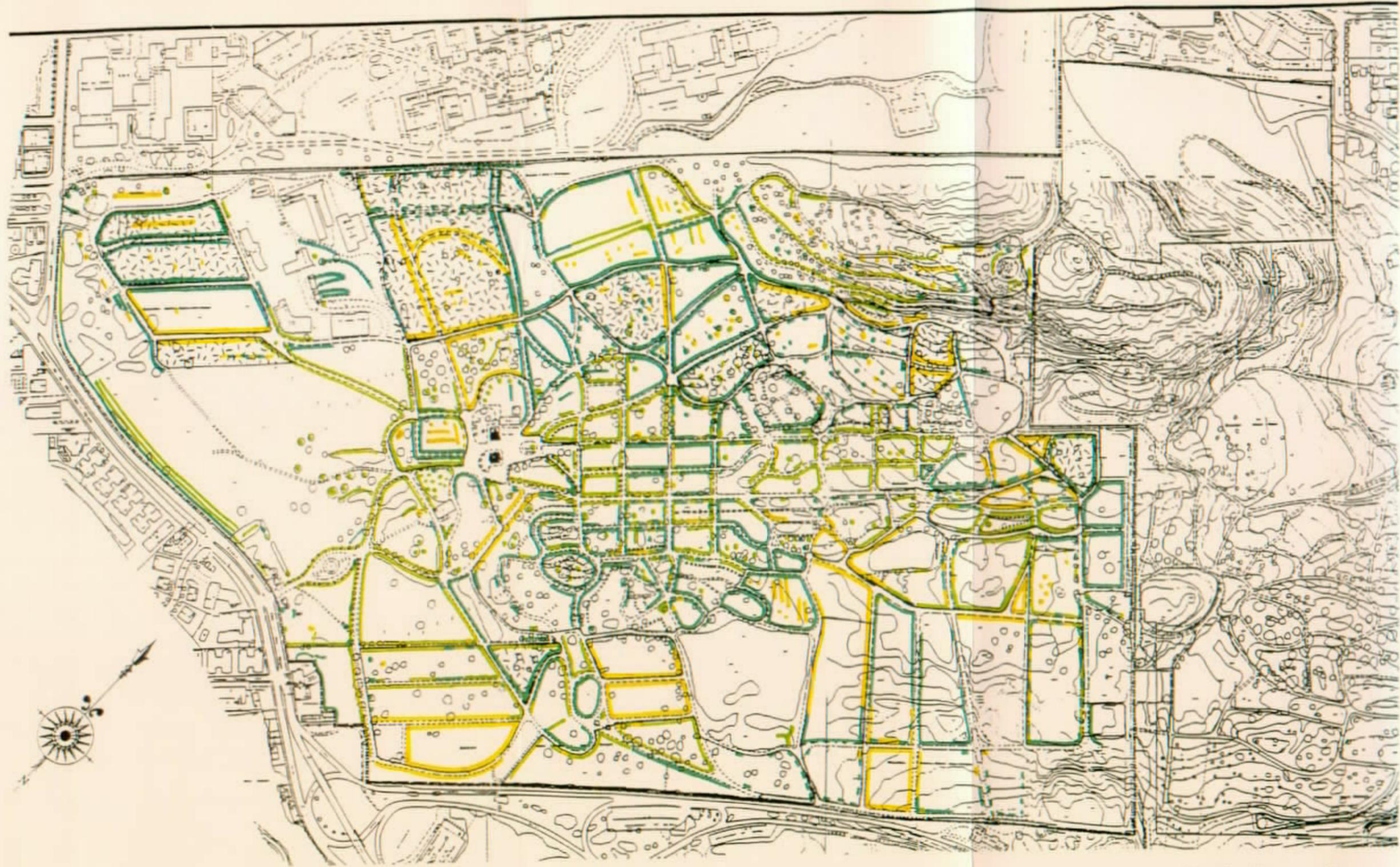
De ce total de 9 450, on compte 5 150 arbres ornementaux situés pour 69% en bordure des chemins et pour 31 % à l'intérieur des îlots ou autour des bâtiments. Quelque 2 200 arbres constituent le boisé de la section Saint-Jean-Baptiste (sur le flanc nord en territoire d'Outremont), alors que 1 550 autres se répartissent entre les deux petits boisés des sections L et M. Enfin, quelque 500 autres (dont 410 de taille appréciable) forment 15 bosquets ou lisières d'arbres forestiers et les 300 derniers forment 11 alignements indépendants des chemins ou des îlots de sépulture.

Une évaluation économique des arbres du cimetière a été faite selon la méthode de l'*International Society of Arboriculture*, reconnue à l'échelle de l'Amérique du Nord autant par les arboriculteurs que par les évaluateurs, les compagnies d'assurances et les instances judiciaires, notamment dans les situations de dommages ou d'évaluation de la valeur globale d'une propriété. Selon cette méthode, qui prend en considération à la fois la dimension de l'arbre, son espèce, sa condition de santé et sa localisation (environnement général, emplacement, contribution fonctionnelle et esthétique), la valeur immobilière contributive des arbres ornementaux du cimetière Notre-Dame-des-Neiges est approximativement de 6,2 millions de dollars. Si on y ajoute la valeur des arbres en bosquets, dans les alignements et dans les boisés, la valeur immobilière contributive globale de tous les arbres atteint 6,9 millions de dollars.

Un fait mérite d'être souligné en regard de cette évaluation: les cimetières font partie des quelques types d'emplacements pour lesquels le facteur de localisation atteint les valeurs maximales en raison des caractères particuliers de ces lieux (grand parc, espèces variées, arbres souvent âgés, pleinement développés et généralement en bonne santé et bien entretenus, dimension commémorative).

4.2 Ventilation des espèces

Les 5 150 arbres ornementaux répertoriés dans le premier groupe se répartissent en 59 espèces, principalement feuillues, dont on trouvera la liste complète en annexe. Toutefois, trois d'entre elles représentent à elles seules plus de 66,26% de cet ensemble. Il s'agit, par ordre d'importance numérique, des érables argentés (1 263 unités), des érables de Norvège de type courant (1 183) et des marronniers d'Inde (789), dont nous précisons les emplacements sur le plan de la page suivante. Cinq autres espèces comptent également cent exemplaires ou plus, à savoir les érables à sucre (507), les érables de Norvège de type *Schwedler* (260), les pommeliers de Sibérie (146), les érables de Norvège de type *Crimson King* (119) et les peupliers de Lombardie (100). Réunies, ces huit (8) espèces représentent 89,44% de l'ensemble. Par ailleurs les érables, de toutes variétés confondues, totalisent 69,22% du groupe.



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

LÉGENDE:

- érable argenté
- érable de Norvège
- marronnier d'Inde



Répartition des principales
espèces sur le site



Il s'agit donc d'une forêt à fortes dominantes dont se démarquent quand même quelques espèces nobles, comme le frêne de Pennsylvanie (99 unités), le chêne rouge (87), l'épinette bleue du Colorado (46), et pour les essences moins représentées, le noyer cendré (7), le caryer cordiforme et l'orme d'Amérique (6 chacune), le cerisier tardif et l'ostryer de Virginie (4 chacune), le pin blanc et la pruche du Canada (1 exemplaire seulement). Parmi les espèces rares pour l'ensemble du mont Royal, il faut souligner la présence d'un érable noir.

Chose certaine, le nombre relativement restreint des espèces (59, ce qui équivaut à une variété de 0,17 espèce à l'acre) exclut que l'on puisse considérer le cimetière Notre-Dame-des-Neiges comme un arboretum. Il n'a pas, et n'a jamais eu ce caractère. À cet égard, il est très différent du *Mount Auburn Cemetery*, qui présente plus de 300 espèces (1,72/acre, ou 10 fois plus qu'ici) et plus de 700 variétés auxquelles s'ajoutent plus de 130 espèces d'arbustes et de couvre-sols. Pour leur part, les arbres qui sont la propriété de la Ville d'Outremont ne relèvent que de 49 espèces différentes. Au *Mount Royal Cemetery*, on en trouve 76 ou 77 dans la partie inventoriée (selon les chiffres du "*Tree Inventory Summary*" de 1997 et du "*1998 Planting Summary*", dans le premier cas, ou selon le "*Master Tree List*" de 1995 (révisé en 1997), dans le second cas). La mention "*plus de 500 espèces*" qui apparaît dans le dépliant "*Les arbres du Cimetière Mont-Royal*" publié en mars 1994, avant l'inventaire, était très largement optimiste, même en considérant les 125 espèces de plantes horticoles ou indigènes qui ont été identifiées par la suite. En supposant que les espèces présentes dans la partie "naturelle" du *Mount Royal Cemetery* ne sont pas plus nombreuses que sur l'autre versant de la montagne, on peut dire qu'au total la nécropole voisine a 17 ou 18 espèces de plus qu'ici (0,47 espèces/acre, soit 2,58 fois plus qu'au cimetière Notre-Dame-des-Neiges).

L'importance relative des trois espèces qui dominent ici présente quelques avantages mais ne manque pas de créer une situation préoccupante. Les multiples érables argentés, érables de Norvège et marronniers d'Inde jouent un rôle unificateur dans le paysage autrement diversifié du cimetière. D'autre part, ces espèces créent une zone relativement abritée des rafales du vent dominant provenant de l'ouest et ainsi établissent des conditions ambiantes propices à l'introduction de nouvelles espèces, ce que d'autres types d'arbres n'auraient pas nécessairement permis.

À l'inverse, une aussi forte concentration de ces trois espèces dans un site aussi étendu que celui du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, comporte un risque de monotonie végétale si l'on ne s'efforce pas d'introduire plus de spécimens contrastants. Or, c'est précisément le contraire qui s'est produit au cours des dernières décennies, alors que plus des trois-quarts des nouvelles plantations ont encore été des érables de Norvège. On verra plus loin que le présent plan directeur entend corriger cette situation sans toutefois trahir les caractères essentiels du cimetière, c'est-à-dire sans altérer son authenticité historique.

Le caractère de monoculture est préoccupant au plan de la gestion de l'environnement naturel. En effet, lorsque des perturbations climatiques majeures, des épidémies d'insectes ou des maladies trouvent justement dans les espèces dominantes en présence le terrain propice à leurs pires effets, il peut s'en suivre une dégradation considérable du patrimoine végétal, et une augmentation importante des coûts d'entretien.

4.3 Distribution territoriale

Globalement, on peut diviser le territoire du cimetière en trois (3) zones arboricoles:

- 1) dans la plaine, on trouve surtout des érables argentés et des marronniers plutôt matures,
- 2) aux extrémités est et ouest du plateau, plus dénudées, on remarque des colonies de jeunes marronniers, d'érables à sucre et d'érables de Norvège,
- 3) sur le sommet dominant les chênes, les érables à sucre et les tilleuls d'Amérique, de provenance naturelle.

Outre ces 3 zones, on distingue dans les deux petits boisés naturels au sous-bois partiellement dégradé par d'anciennes coupes de déboisement, une dominante de chênes, d'érables à sucre et de tilleuls, espèces typiques des zones forestières qui marquent par ailleurs le mont Royal et les autres montagnes de la Montérégie.

Le boisé du secteur Saint-Jean-Baptiste se compose quant à lui d'une zone centrale de végétation de friche entourée d'érables à sucre ou de chênes rouges, selon les conditions locales de pente et de sol.

4.4 Âge des arbres

Au plan historique, il appert que seule une centaine d'arbres d'origine forestière datent d'avant l'établissement du cimetière. Il s'agit de chênes rouges, d'érables argentés et d'érables rouges situés dans la partie centrale de la propriété ou sur le sommet d'Outremont, et dont l'âge varie entre 175 et 225 ans.

De plus, l'inventaire a permis d'identifier quelque cinq cent (500) arbres centenaires, principalement des érables à sucre en alignement, qui ont entre 100 et 125 ans, et qui ont donc vraisemblablement été plantés à partir d'environ 1873. Selon les sondages effectués sur certains sujets, les arbres ont poussé très lentement, en raison d'un milieu de croissance difficile (vents dominants, absence de substrat et affleurements rocheux).

Les arbres ornementaux les plus nombreux (70%) ont moins de 40 ans. Un échantillonnage de carottes de bois prélevées sur les troncs au moyen d'une sonde de Pressler a permis de dater les principales campagnes de plantation survenues depuis la fin des années 1950. En supposant que les arbres ont été plantés alors qu'ils avaient un âge moyen de 5 à 7 ans, on peut déduire que:

- 1) quelque 600 érables argentés ont été plantés entre 1963 et 1973 (25-35 ans),
- 2) environ 800 érables de Norvège ont été plantés entre 1968 et 1973 (25-30 ans),
- 3) 225 marronniers ont été plantés vers 1973 (25 ans),
- 4) 300 autres marronniers ont été ajoutés entre 1978 et 1983 (15-20 ans),
- 5) 200 érables de Norvège ne datent que de la période 1983-1988 (10-15 ans),
- 6) 225 arbres de diverses espèces (mais où les érables de Norvège comptent pour les trois-quarts) n'ont été plantés qu'après 1993 (5 ans ou moins),
- 7) les arbres de ce groupe d'âge qui n'appartiennent pas aux trois espèces ci-dessus mentionnées, ont généralement été plantés avant 1963 (plus de 35 ans).

4.5 Taille et intérêt patrimonial des arbres

Selon les données recueillies, environ 500 arbres présentent des troncs de 60 cm ou plus, alors qu'une soixantaine d'entre eux atteignent un mètre ou même davantage.

Quelques-uns parmi les plus gros et les plus beaux ont été identifiés comme susceptibles d'être inscrits au *Répertoire des arbres remarquables du Québec*. Ce document, diffusé dans le milieu professionnel des espaces verts et le public en général, donne la localisation de l'arbre, le nom de son propriétaire et les raisons pour lesquelles il est considéré comme remarquable (dimensions exceptionnelles, beauté particulière, connotation historique).

Ci-contre, en haut:
Chêne rouge situé
près du mausolée
Jean-Paul II
(Inventaire, no 4828
208 ans, 108 cmØ)

En bas:
Saule pleureur situé
en bordure du
terrain de
l'Union de prières
(Inventaire, no. 736
131 ans, 131 cmØ)



4.6 État de santé des arbres

Dans l'ensemble, l'état de santé des arbres est apparu satisfaisant, bien que certains gros sujets, tels les érables argentés, saules et peupliers, révélaient des défauts de structure pouvant constituer une menace pour la sécurité des lieux.

Par ailleurs, les marronniers présentent des problèmes de gélivures attribuables à leur manque de rusticité. Ces arbres sont aussi très exposés à l'antracnose, une maladie fongique qui cause le brunissement et la mort des feuilles en été, et qui conséquemment affecte la qualité visuelle des lieux. Malheureusement, la brûlure foliaire du marronnier est une épidémie généralisée sur le mont Royal, dont l'action répétée d'année en année entraîne un dépérissement généralisé de ces arbres. Au cimetière, 5% de ceux-ci sont déjà irrécupérables et devront être abattus. Une autre tranche de 15% des marronniers est sérieusement affectée: on note en effet la mort de jeunes branches, et tout spécialement chez les sujets les plus âgés. À long terme (10 à 15 ans), on peut prédire un taux de perte supérieur à 75% si aucune intervention n'est faite.



Feuilles de marronnier atteintes par la rouille, origine du dépérissement de cette espèce.

Quant aux tilleuls d'Amérique, un grand nombre d'entre eux est destiné à une mort certaine en raison d'un problème généralisé de dépérissement de l'espèce depuis une dizaine d'années environ dans la région montréalaise. Le principal agent destructeur est un insecte épidémique du groupe des perceurs qui se nourrit en creusant des galeries dans le tronc et les branches principales des arbres plus âgés. Ce problème étant virtuellement incontrôlable, on peut déjà prédire que 50% des arbres de cette espèce devront probablement être abattus à court ou moyen terme.



Photos illustrant le processus de dépérissement des tilleuls d'Amérique actuellement en cours dans toute la région montréalaise

Quatre autres problèmes affectent la santé des arbres du cimetière: les effets de la tempête de verglas de janvier 1998, les procédés de tonte du gazon, les travaux d'élagage effectués dans le passé et une proximité trop grande de certaines fosses de sépulture.

Pour ce qui est de la tempête de verglas, elle a endommagé, à divers degrés, au-delà de 4 400 arbres ornementaux. Les principales espèces touchées ont été les érables (argentés, à sucre ou de Norvège), ainsi que le chêne rouge. Sur une proportion importante d'arbres (900 d'entre eux, soit 20%), les dommages ont été plus lourds en raison des défauts structuraux que nous avons évoqués. Des travaux correctifs de haubanage s'imposent.

D'autre part, les blessures mécaniques qui sont occasionnellement causées aux troncs des arbres pendant la tonte du gazon, rendent ceux-ci plus vulnérables à certaines maladies mortelles (comme les chancre qui se développent sur les troncs des érables de Norvège), provoquent des retards de croissance pouvant aller jusqu'à 5 ou 7 ans, et entraînent même la mort de quelques sujets. Des mesures de protection spéciale seront adoptées à cet égard.



À gauche, exemple de dommage causé par le verglas à un érable de Norvège présentant une fourche faible.

À droite, exemple d'érable de Norvège dont le tronc est parasité par un chancre à la suite de dommage causé par les tondeuses et qui est ainsi plus susceptible de se rompre lors d'un orage.

Les travaux d'élagage effectués dans le passé n'ont pas toujours été aussi soignés qu'il était désirable; le choix des branches à élaguer, leur position et l'angle de coupe n'ont pas toujours été les meilleurs pour garantir une croissance optimale ou une bonne résistance aux intempéries.

Enfin, on a également noté que le creusage de fosses et la compaction du sol à la base même des arbres peuvent avoir des effets néfastes sur la santé de ceux-ci.

4.7 Fleurs et plantes décoratives

Les fleurs et plantes décoratives jouent, dans la culture québécoise entre autres, un rôle traditionnel dans la communication avec les êtres chers. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'elles ont été, dès l'origine du cimetière, associées à l'embellissement de celui-ci, tant par les particuliers que par l'administration.

On les trouve principalement sous forme de mosaïques aux entrées Côte-des-Neiges et Decelles (voir page couverture), de plates-bandes ou de massifs implantés à proximité des bureaux et en divers endroits stratégiques du cimetière.

Elles sont produites sur place dans les serres de l'institution par un personnel qualifié de jardiniers et d'horticulteurs, également chargé de l'entretien floral du cimetière pendant l'été. À titre de service aux familles des disparus, d'encouragement à l'entretien des lots et de ressource d'appoint de la Fabrique, les fleurs et les plantes développées par le Cimetière sont également offertes à la population.

Parmi les fleurs cultivées au cimetière, il faut mentionner tout spécialement la Dame des Neiges, une variété de marguerite choisie comme emblème de l'institution.



5. La faune.

Le massif forestier du mont Royal abrite une faune diversifiée. Les mammifères les plus répandus sont l'écureuil gris, le tamia rayé (populairement appelé "suisse") la marmotte, le raton-laveur et la mouffette rayée. Viennent ensuite le lapin à queue blanche et le renard roux. L'embranchement des arthropodes est surtout représenté par une grande variété d'insectes (hannetons, chenilles, papillons, ...) et par des araignées de divers types.

Plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent aussi le cimetière. À différentes époques de l'année, on peut y observer des bruants (familiers ou chanteurs), des carouges à épaulettes, des chardonnerets jaunes, des corneilles d'Amérique, des crécerelles d'Amérique, des étourneaux sansonnets, des goglus, des hirondelles, des merles d'Amérique, des mésanges à tête noire, des moineaux domestiques, des moqueurs, des orioles du Nord, des parulines, des pics (chevelus ou mineurs), des pluviers Kildir, des quiscales bronzés, des sittelles à poitrine blanche et des tyrans tritris. Les faisans, encore nombreux dans les années 1960 sont aujourd'hui pour ainsi dire disparus.

Toute cette vie animale anime le site et lui confère une dimension plus large que la fonction sépulcrale qu'on lui a donnée. Outre l'aspect éducatif qu'une telle réserve faunique peut avoir en plein milieu urbain, elle offre des éléments de réflexion sur la place de l'homme dans l'univers.

Dans un autre ordre d'idées, il faut souligner le rôle déstabilisateur que certaines espèces fouisseuses - les marmottes, notamment - ont à l'égard des monuments les plus anciens, établis sur des fondations insuffisantes.



Bien que très rare à l'est de l'Outaouais,
il arrive que l'on rencontre un écureuil noir sur le mont Royal

6. Histoire du site.

6.1. Les premiers occupants

Selon une théorie qui reste à être démontrée par des fouilles archéologiques, la bourgade iroquoienne rencontrée par Jacques Cartier à l'automne de 1535 ne correspondrait pas au site Dawson près de l'université McGill et du centre-ville actuel de Montréal mais se situerait sur le territoire d'Outremont, à proximité du sommet que chevauche le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Les ressources naturelles et les qualités stratégiques de l'endroit rendent plausibles la théorie et permettent de penser que le site était utilisé, sinon habité durant la période amérindienne.

6.2 Les débuts de colonisation

Dès la fin du XVII^e siècle, des colons sont venus s'implanter tout près de notre site: en 1694 à la Côte-Sainte-Catherine et en 1698 à la Côte-des-Neiges. Sur une carte intitulée "Description générale de l'île de Montréal..." attribuée à Dollier de Casson et datée du 15 octobre 1702, on voit nettement que le chemin de la Côte-des-Neiges prolonge le sentier traversant la montagne à l'est du sommet de Westmount.

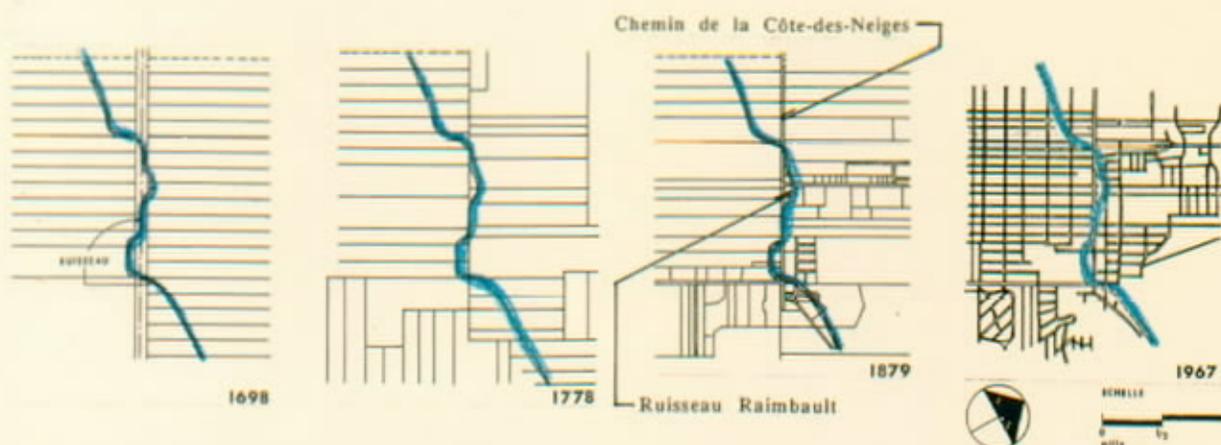


"Description générale de l'île de Montréal ...",
Carte attribuée à François Dollier de Casson, 15 octobre 1702. Détail.

Quant à la Côte-des-Neiges proprement dite, il s'agit d'une unité de colonisation établie moins de 60 ans après la fondation de Ville-Marie de part et d'autre d'un ruisseau que l'on peut considérer comme l'épine dorsale de son développement. Ce ruisseau Raimbault aujourd'hui canalisé - et même insoupçonné de la majorité des résidents du secteur - représentait à l'époque un atout majeur qui a notamment permis le développement d'une petite industrie du cuir. Dès le début du XVIII^e siècle en effet, 44 artisans tanneurs s'étaient installés sur ses bords, suivis par des agriculteurs qui ont exploité des terres étroites et profondes, perpendiculaires au cours d'eau.

6.3 L'apparition d'un village

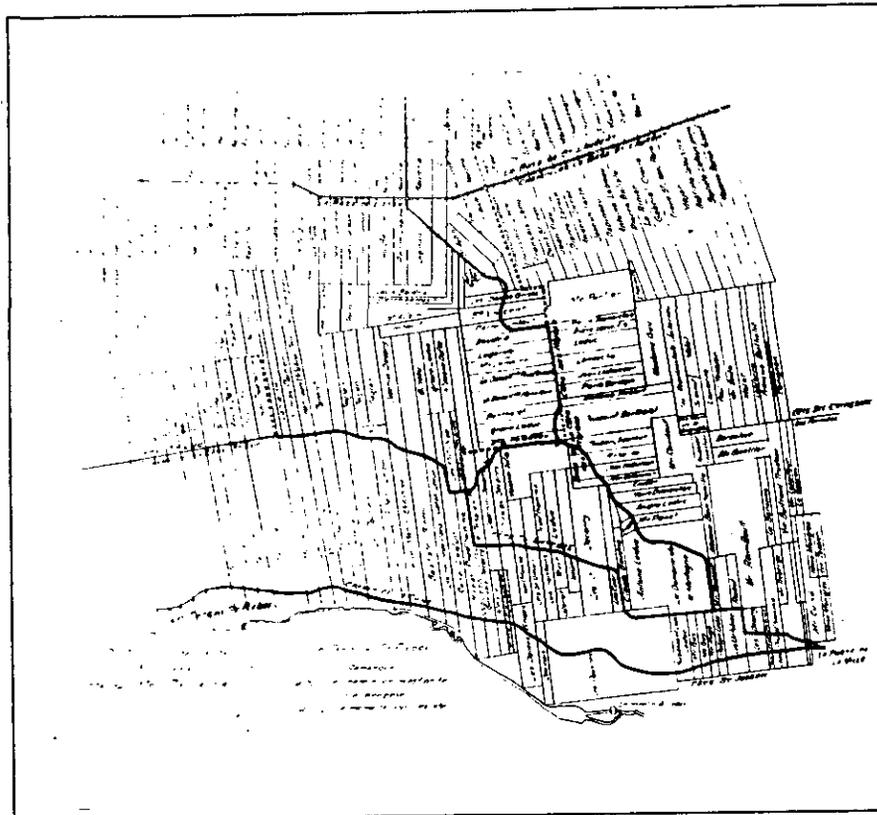
En 1731, l' "Aveu et dénombrement de Messire Louis Normand, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice..." répertorie une trentaine de propriétés à la Côte-des-Neiges, sur lesquelles on recensait 20 maisons (dont deux en pierre), 26 granges, 19 étables, un moulin à scie et un moulin à farine en pierre. Un petit village existe donc *de facto* qui sera annexé à Montréal au début du XX^e siècle. Parmi les "habitans" qui sont dénombrés, on note les noms de Desmarchets, Bodrias, Roberth [sic] et Prud'homme que l'on retrouvera encore dans le secteur peu avant ou même bien après l'inauguration du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. On note aussi qu'une terre appartenait à la "veuve et héritiers du s. Catalogne [Catalogne]": il s'agit très vraisemblablement d'une terre ayant appartenu au fameux arpenteur, cartographe, et sous-ingénieur Gédéon de Catalogne, auteur d'un premier projet de canal Lachine, mort à Louisbourg le 5 juillet 1729. Ce serait là la première célébrité à être directement associée à l'histoire du site du cimetière. Tout près, mais de l'autre côté du chemin de la Côte-des-Neiges (donc hors des limites du cimetière), sont mentionnés "la dame veuve et héritiers de M. de Ramezay", sans doute Claude de Ramezay (1659-1724), ancien gouverneur de Montréal, puis de la Nouvelle-France de 1714 à 1716, qui fit bâtir le "château" qui porte son nom et qui mit sur pied une importante exploitation forestière. On peut penser que le potentiel de coupe offert par les boisés de la montagne a probablement été déterminant dans l'acquisition de cette propriété.



Évolution de la Côte de Notre-Dame-des-Neiges (1698, 1778, 1879 et 1967)
d'après Jean-Claude Marsan (Montréal en évolution)

6.4 Villégiature et spéculation foncière

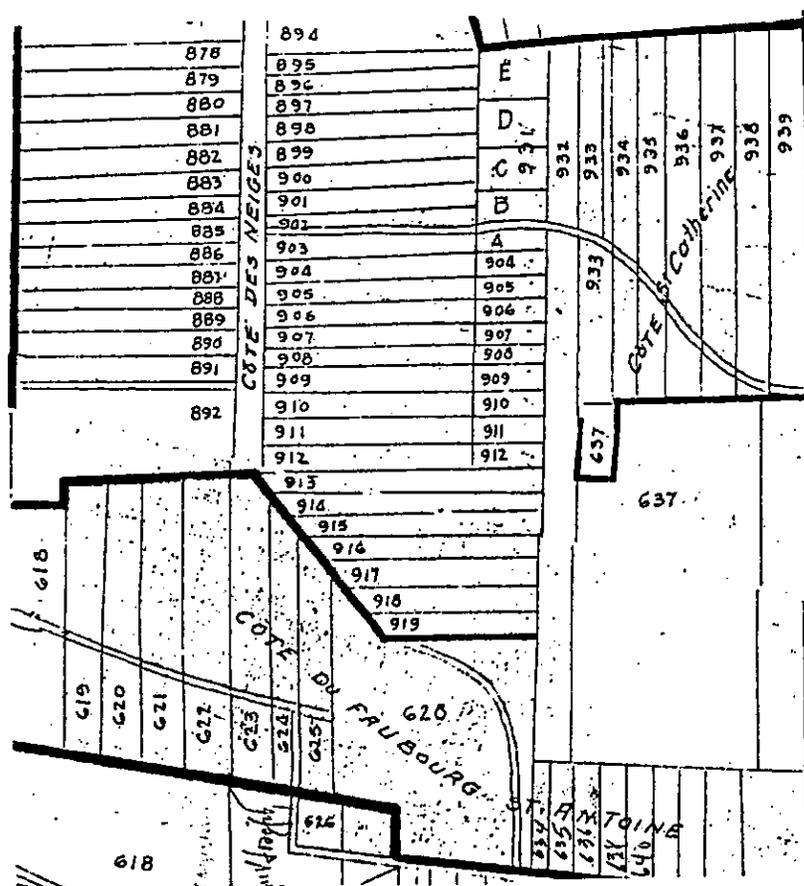
Le "Plan d'une partie de l'Isle de Montréal levé en 1778 par Mre Péladeau", dont une "vraie copie" a été dessinée par l'ingénieur Albert Forest en date du 24 octobre 1929, montre à l'emplacement actuel du cimetière une dizaine de terres et les noms de leurs propriétaires. Du nord au sud, en suivant le chemin de la Côte-des-Neiges, on trouve d'abord un certain "Toupain, tanneur", puis "Mr Vallée, Jean Ladouceur [dont le nom apparaît 2 fois], Couder, Veuve Desmarchais, André Leduc [et] Mr Panet". À l'arrière de ces terres, sur des terrains qui ne sont donc pas directement accessibles depuis le chemin de la Côte-des-Neiges, on trouve encore les noms de "Madame Boucherville, Toussaint Cavellier et Mr Raimbault". C'est sans doute sur la terre de ce dernier que le ruisseau homonyme prenait sa source.



"Plan d'une partie de l'isle de Montréal levé en 1778 par Mre Péladeau
Vraie copie du plan original déposé dans les Archives du District de Montréal
Montréal, 24 octobre 1929. Dessin Albert Forest, ingénieur civil"
Plan reproduit par Hector Tessier, c.s.v. dans *Saint-Viateur d'Outremont*, 1954

Peu de temps après, c'est-à-dire dès les premières années du XIXe siècle, le périmètre de la montagne commence à changer de vocation. Plusieurs riches banquiers et industriels anglophones, poussés par l'expansion de la ville de Montréal, s'y font bâtir de belles résidences et, dans certains cas, regroupent plusieurs terres en vastes domaines qu'ils pourront ultérieurement faire lotir. John Gray (c. 1755-1829) qui a été président de la Banque de Montréal de 1817 à 1820 en est un bon exemple: comme on le verra sur le plan que nous présentons en page 28, il avait acquis plusieurs terres sur les flancs nord et sud du mont Royal, les unes à la Côte-Sainte-Catherine, les autres à la Côte-des-Neiges.

Un plan terrier de l'île de Montréal tracé en 1805 et qui ne nous est plus connu que par une transcription moderne du Sulpicien Jean-Baptiste-Charles Bédard conservée aux Archives Nationales du Québec à Montréal, comprend tout le territoire de la montagne dans un grand lot portant le numéro 637. Ce chiffre, lu dans l'ensemble des autres qui y figurent, indique qu'on rattachait le territoire du futur cimetière à la Côte du Faubourg Saint-Antoine plutôt qu'à la Côte-des-Neiges qui le borne au sud-ouest, ou à la Côte-Sainte-Catherine qui en constitue la limite au nord-ouest.



“Plan terrier de l'île de Montréal, 1805 (Détail)
 Transcription moderne par Jean-Baptiste-Charles Bédard, p.s.s.
 Archives Nationales du Québec à Montréal

6.5 L'emplacement du cimetière au milieu du XIXe siècle

Bien que la chaîne des titres relatifs à la terre qui a été le point de départ du cimetière Notre-Dame-des-Neiges reste à faire, on sait qu'au début du XIXe siècle elle a appartenu à une dame Jeanne Boudria [sic], veuve d'un certain Jean-Marie Hupé, et qu'en 1828, cette dame l'a léguée par testament: a) pour partie à Marie-Emilie Boudria, épouse de François-Lucain Lauzon, b) pour partie à Charles Boudria, et c) pour partie aux six enfants mineurs de ce dernier. On sait aussi qu'à la mort de Charles Boudria, la partie qu'il détenait a été partagée entre ses enfants et Mme Lauzon. (Archives de la basilique, Acte de vente de Pierre Beaubien à la Fabrique).

L'ensemble des parcelles a ensuite été acheté par le docteur Pierre Beaubien (1796-1881), par contrat passé devant le notaire Thomas Bedouin, le 19 avril 1834. (Même source). Au passage, il faut noter que ce propriétaire a été une des figures marquantes de la société montréalaise: outre le rôle éminent qu'il a joué dans le domaine médical, il a été conseiller de la Ville de Montréal de 1843 à 1846, échevin en 1847 et successivement député des comtés de Montréal (1843-1844) et de Chambly (1848-1849). Il a par ailleurs été membre des conseils d'administration de deux banques et président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Parmi les nombreuses personnalités qui ont illustré sa descendance, on retiendra surtout son fils Louis et son petit-fils Joseph: le premier a été député d'Hochelaga à l'Assemblée législative et à la Chambre des Communes; le second a été maire d'Outremont pendant près de 50 ans.

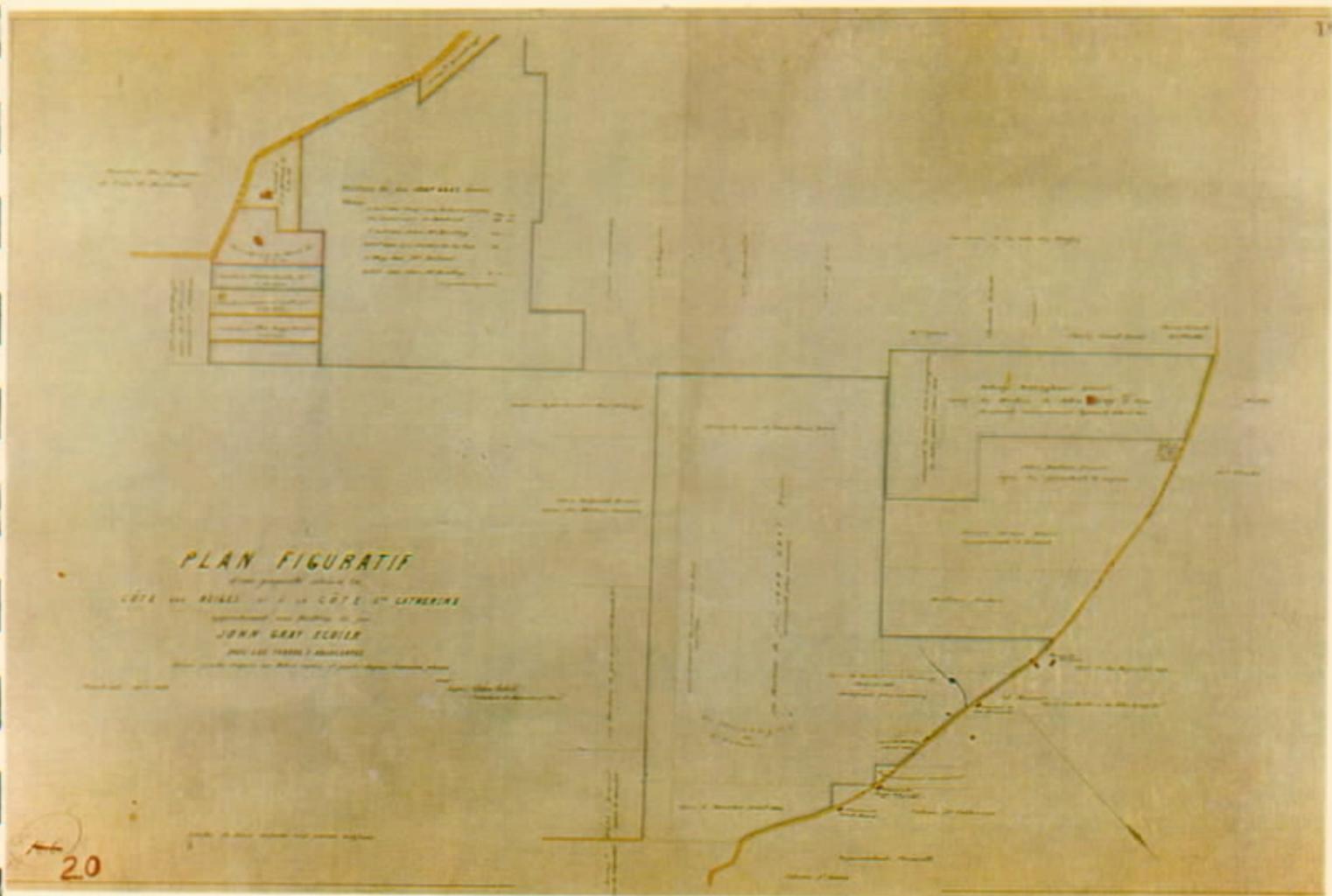
La terre que possédaient les Beaubien à la Côte-des-Neiges a ensuite été acquise par les Curé, Marguilliers et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame par acte de vente passé devant le notaire D. E. Papineau le 6 février 1854. Ce document précise qu'à cette époque il y avait sur la terre "une maison partie en bois et partie en pierre et autres dépendances dessus construites". Il ressort d'une lettre adressée par le Sulpicien L. Villeneuve à son Supérieur en date du 2 mars 1857 qu'il y avait une "sucrerie" parmi ces dépendances, ce qui n'est guère étonnant compte tenu des érables à sucre qu'on y trouve encore.

Pour les autres terres, sur lesquelles s'est progressivement étendu le cimetière, on sait qu'elles étaient en 1837 partagées entre un nombre restreint de propriétaires. Le "Plan figuratif d'une propriété située à la Côte-des-Neiges..." dressé à cette date par l'architecte et arpenteur John Ostell pour les héritiers de John Gray (reproduit en page suivante), montre en effet qu'il n'y avait que quatre autres propriétaires. Il s'agissait d'abord, en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges, du nord au sud et de part et d'autre de la terre Beaubien, des terres Morgan, Lachapelle et Desmarchais. Il s'agissait enfin d'un lot enclavé, au nord de la propriété Morgan, qui appartenait pour lors aux Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame et sur lequel a été plus tard aménagé le chemin Saint-Jean-Baptiste reliant le cimetière à l'actuel boulevard du mont-Royal.

Les documents que nous avons consulté ne précisent pas toujours l'occupation des divers propriétaires, ni l'usage qu'ils faisaient de leurs terres, si elles étaient occupées ou non, par eux-mêmes ou par d'autres. Dans le cas du docteur Beaubien, il est connu pour avoir habité la ville et possédé une autre propriété qu'il affermaient à la Côte-Sainte-Catherine. Sa propriété de la Côte-des-Neiges semble également avoir été

affermée puisqu'on la décrit comme comprenant un "bocage d'environ vingt-cinq à trente arpents et quatre-vingt-cinq en culture" (Délibérations du Conseil de la Fabrique, vol. C, p. 100). Il peut aussi y avoir eu une résidence secondaire, de villégiature.

Nous verrons plus loin comment ces terres ont été acquises par la Fabrique et réunies pour former le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

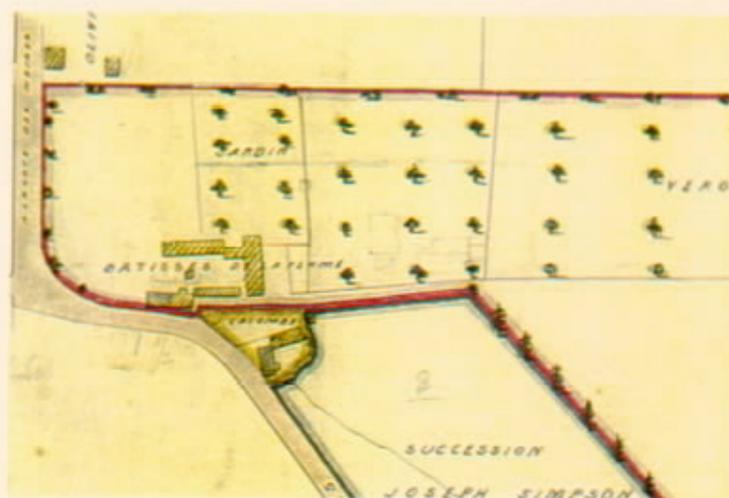


"Plan figuratif d'une propriété située à la Côte des Neiges et à la Côte Ste-Catherine appartenant aux Héritiers de feu John Gray Ecuier avec les terres y adjacentes ...", John Ostell, 1837.

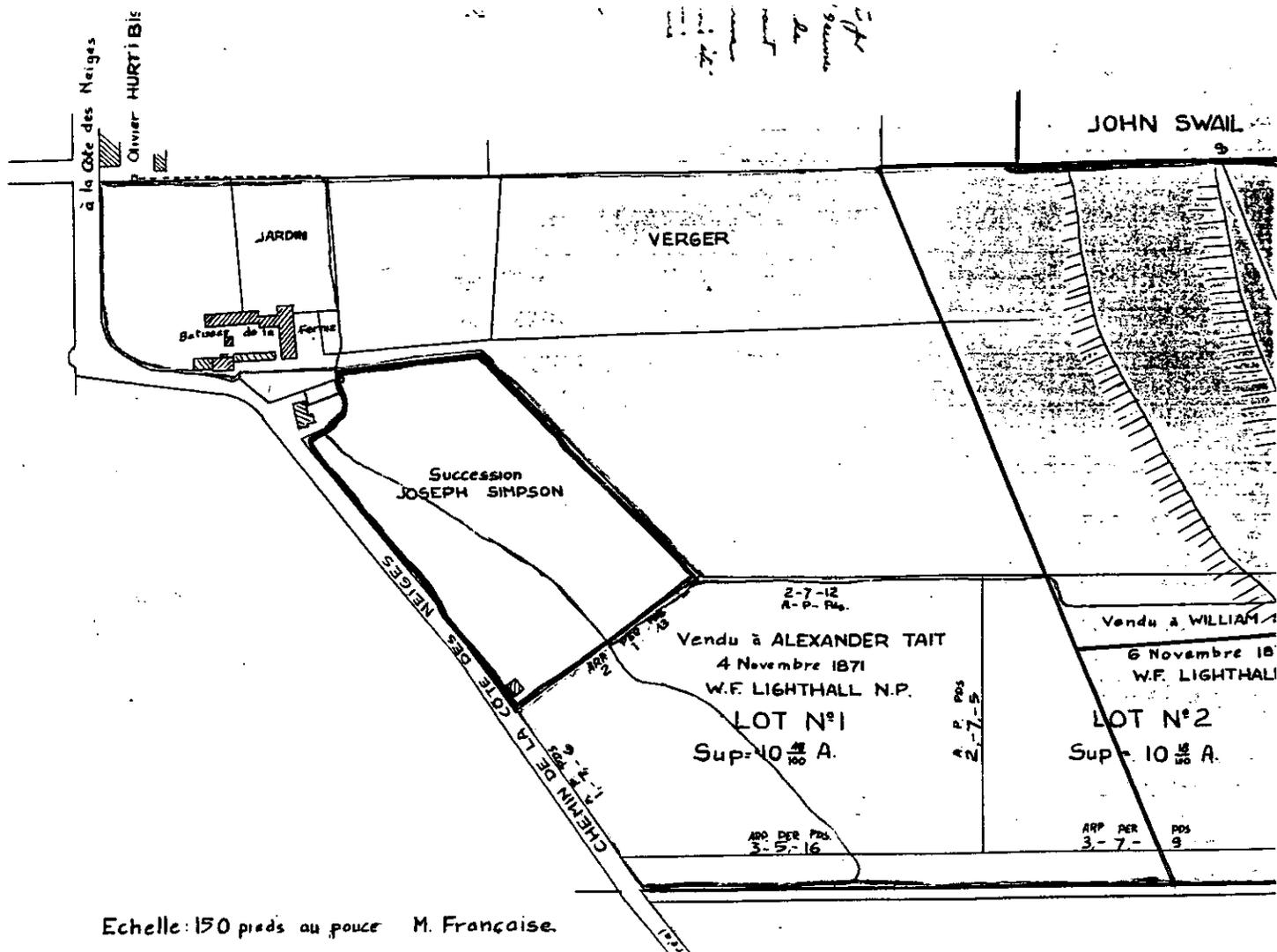
Archives Nationales du Québec à Montréal, Fonds John Ostell, CA 601-75/4. Détail.

6.6 Le tiers nord-ouest du site, acquis en 1872.

En ce qui a trait à la terre située au nord de la précédente, qui apparaît comme la terre des "héritiers Morgan" sur les premiers plans d'aménagement du cimetière par Henri-Maurice Perrault en 1854, on sait qu'elle a été acquise par William Tait le 25 juillet 1856 et qu'elle est devenue le 13 août 1859 la propriété de son fils, aussi appelé William, lequel est connu comme ayant été cultivateur. Dans l'acte de vente par lequel il cède sa terre aux Curé, Marguilliers et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame le 3 juillet 1872 (et non en 1865 comme l'ont répété Mondou, Atherton et Maurault!), il est fait mention de "maisons et autres bâtisses", d'une "laiterie", de "fruits, légumes et grains et fourrages" ainsi que de "pieds de plantes ou fleurs", ce qui démontre parfaitement la vocation agricole du secteur qui a perduré jusqu'à la fin des années 1930. On exploitait des jardins maraîchers, des vergers et des pâturages. Les documents photographiques et les textes anciens attestent la notoriété relative que le village de la Côte-des-Neiges avait acquise à cause de la beauté de ses vergers et de ses jardins. Quelques entreprises horticoles s'y étaient également implantées.



Un plan fait par Henri-Maurice Perrault et daté du 9 juillet 1870 a été annexé à l'acte de vente de Tait à la Fabrique (1872). Nous le connaissons par une transcription moderne faite à une date inconnue par l'ingénieur Gabriel Hurtubise et conservée dans les archives de la Basilique Notre-Dame (voir en page suivante). Ce plan complexe permet de situer les parcelles que le vendeur avait précédemment cédées à Alexander Tait et à William Stephen, mais qu'il s'était fait rétrocéder pour pouvoir conclure l'affaire avec la Fabrique. Il permet aussi de voir trois autres parcelles précédemment vendues: celle acquise par le cimetière Mont-Royal à l'extrémité est, celle appartenant à l'époque à la Succession Joseph Simpson et celle toute petite, non identifiée, et certainement détachée de la terre Simpson- qui appartenait aux Lacombe et sur laquelle on voit deux bâtiments, dont sans doute la maison reconstruite beaucoup plus tard à l'entrée Decelles du cimetière.



"Plan d'une propriété appartenant à Mr William Tait... 9 juillet 1870...
 A.[sic]M. Perrault, Arp. Prov. Copie du plan annexé aux minutes #8187 du notaire
 C. F. Papineau en 1872. Copie par Bureau Gabriel Hurtubise I.C.A.G." Détail

Le plan révèle enfin que la terre acquise de William Tait par la Fabrique s'étendait à l'ouest au-delà des limites actuelles du cimetière, jusqu'à la Côte-des-Neiges proprement dite et que c'est dans cette partie aujourd'hui hors-limites que se trouvaient les bâtiments de ferme de William Tait, voisins immédiats de la maison Lacombe.

La configuration actuelle de la propriété dans son extrémité ouest résulte d'un grand nombre de transactions survenues par la suite: vente de deux parcelles au notaire Ambroise Choquet (1876 et 1877), vente de la plus grande partie des terres basses au Séminaire de Saint-Sulpice (1878), rachat des terres précédemment vendues à Choquet (1883), lesquelles seront louées pour un an au marchand Alberic de Laet (1884-5), puis vendues à Mme Anna Bell Sunderland-Monarque (1884 et 1885), rachat des terres précédemment vendues au Séminaire (1892), dont une partie leur sera revendue la même année, rachat de la terre Monarque (1908), vente de parcelles à la Ville de Notre-Dame-des-Neiges pour l'aménagement de rues et de parcs (1909), vente d'une parcelle à la compagnie Senneville Development Inc. (1925), etc... Nous verrons plus loin, dans le chapitre qui traite de l'histoire du cimetière, les tenants et les aboutissants de ces transactions.

6.7 Le secteur Saint-Jean-Baptiste (Outremont), acquis en 1878.

Cette terre, qui avait précédemment appartenu aux Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, a été acquise par la Fabrique en 1878, des copropriétaires Berthelot, Cross, Gibbs et Brown, afin de donner au cimetière un accès plus rapide depuis les villages de Côte-Saint-Louis et de Saint-Jean-Baptiste. Elle semble ne jamais avoir été défrichée auparavant.

6.8 Le tiers sud-est du site, acquis en 1907.

Les terres situées entre la partie originelle du cimetière et l'actuel chemin *Remembrance*, (acquises en 1907 de Patrick McKenna, de Simon Desmarchais, de la veuve de P. Desmarchais, de la veuve de Daniel Quinn et de la Succession Aubry) étaient exploitées depuis près de deux siècles à des fins agricoles et horticoles. Toutefois, l'extrémité sud-ouest de ces terres avait à cette date déjà commencé à s'urbaniser, comme le révèle le plan de A. R. Pinsonnault (1907). La présence d'un bon nombre de constructions à cet endroit explique d'ailleurs l'articulation actuelle des limites du cimetière dans cette zone.

Dans la précédente liste des anciens propriétaires, on ne manquera pas de remarquer le nom de Patrick McKenna (c. 1818-1912), un Irlandais établi à Montréal en 1847 qui s'est illustré dans la culture et le commerce des fleurs et qui a tenu un rôle significatif dans la vie publique locale. Fondée en 1851, son entreprise est aujourd'hui considérée comme la plus ancienne maison de fleuriste au Canada. Installée à la Côte-des-Neiges dès 1866, elle a prospéré grâce à la construction de serres (à partir de 1870 environ) et à l'abandon progressif de la culture des fruits et légumes qu'elle incluait à l'origine. Par ailleurs Patrick McKenna, et après lui son fils James, ont siégé au Conseil du Village puis de la Ville de Notre-Dame-des-Neiges et exercé les fonctions de juge de paix du district de Montréal pendant plus d'un quart de siècle. James a de plus été membre du Conseil de la Ville de Montréal de 1908 à 1910. (Atherton, W. H., *Montreal from 1535 to 1914*, vol. III, 1914).

7. Les projets municipaux de mise en valeur du mont Royal.

Le plan de mise en valeur du mont Royal adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montréal le 17 décembre 1992 (à la suite des études et consultations déjà mentionnées en page 2) prévoit des aménagements qui visent à faciliter l'accès des piétons et des cyclistes à la montagne, à permettre la découverte de toutes ses parties et à améliorer les liaisons entre celles-ci.

Deux projets concernent directement le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à savoir:

1') la réalisation d'un chemin de ceinture qui longerait ou passerait par le cimetière, dans ou à proximité de ses confins nord-ouest et sud-ouest, ainsi que par les propriétés de l'Université de Montréal,

2') l'ouverture au public d'un chemin de traverse facilitant la liaison entre le flanc nord-ouest du mont Royal et le parc homonyme, et qui passerait au moins en partie par notre territoire ainsi que, vraisemblablement, par celui du *Mount Royal Cemetery*.

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a depuis longtemps prouvé par ses politiques d'accueil et par les longues heures de visite de son site qu'il encourage sa fréquentation. Dans l'avenir, il n'entend pas changer d'attitude à cet égard. Il est donc disposé à examiner avec les autorités de la Ville et les autres partenaires éventuels, les modalités de réalisation de ces projets. Ses représentants ont d'ailleurs rencontré à quelques reprises les professionnels du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal afin de mieux saisir les enjeux et l'envergure des deux circulations considérées. Ils ont de même participé à une séance de travail avec des membres du Service des parcs, des jardins et des espaces verts afin d'examiner diverses hypothèses de parcours et les modalités d'aménagement envisageables pour ceux-ci.

De ces exercices, il ressort à ce jour que: a) la nature du lieu impose certaines contraintes, b) les problèmes techniques qui se présentent en divers endroits des parcours doivent être résolus dans le détail pour assurer la faisabilité des deux projets et c) les dimensions légale et financière de l'opération doivent aussi être examinées.

7.1 Respect de la vocation première du cimetière et de l'esprit du lieu.

Avant toute chose, il est du devoir de l'administration d'obtenir la garantie que les activités récréatives qui seront associées dans les faits à ces voies [semi-] publiques n'entreront pas en conflit:

a) ni avec la fonction de sépulture des zones qu'elles sont appelées à traverser, que celles-ci soient déjà développées ou non, notamment dans la section Saint-Jean-Baptiste située dans la municipalité d'Outremont,

b) ni avec la dignité des cérémonies religieuses qui se déroulent au cimetière,

c) ni avec la quiétude des lieux, l'atmosphère de respect des défunts et le potentiel de recueillement de leurs proches, c'est-à-dire avec les qualités essentielles et non négociables de tout cimetière,

d) ni avec les objectifs de conservation du patrimoine funéraire.

À l'instar des professionnels qui ont rédigé le Plan directeur du *Mount Auburn Cemetery*, nous posons comme principes:

- a) que les promeneurs ne doivent pas avoir préséance sur les concessionnaires du cimetière (*"the leisure visitor should not be served at the expense of the interment space owner"*, The Halvorson Company Inc., *Mount Auburn Master Plan*, 1993, vol. 1, p. 100) et
- b) qu'une fréquentation excessive du cimetière compromettrait son caractère essentiel de lieu de contemplation et d'apaisement (*"Over-visitation ... would destroy the very essence of the place as a contemplative and healing environment"*, *ibid.*).

De même, nous partageons l'idée d'Ellen J. Lipsey, du Boston Parks and Recreation Department, que les cimetières s'apparentent plus aux musées en plein air qu'aux terrains de jeux et comme tels commandent une approche de conservation particulière (*"While burying grounds are open spaces, they are not playgrounds or passive-activity spaces familiar to twentieth-century park keepers. Their historic stones mean they are more similar to outdoor museums and demand curatorial expertise."* Lipsey, E. J., *"Boston's Historic Burying Grounds"*, in: *APT Bulletin*, vol. XXI, No. 2, 1989, p. 6).

Dans l'état actuel des choses, les gens qui viennent au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le font surtout pour y visiter la tombe d'un proche ou pour y découvrir un site remarquable au plan de la nature ou à celui de la culture. Beaucoup moins nombreux sont ceux qui ne font que le traverser pour rejoindre plus rapidement une autre destination grâce aux trois entrées officielles et aux deux passages piétonniers qui segmentent la clôture d'enceinte. En d'autres termes, pour la plupart, le cimetière est leur destination et ils y entrent parfaitement conscients de la nature du lieu. Ceux qui ne font que traverser le cimetière, en général des individus plutôt que des groupes, sont par ailleurs certainement conscients que les chemins qu'ils empruntent n'ont qu'accessoirement un caractère transitoire: en conséquence, ils s'y comportent spontanément à peu de choses près comme ils le feraient si le cimetière était le but de leur cheminement.

Dans le futur, c'est-à-dire après la mise en place ou l'officialisation du chemin de ceinture et de l'axe nord-sud, il est certain que l'éventail des visiteurs va s'élargir. À ceux déjà décrits vont s'ajouter des individus et des groupes (familiaux ou d'amis), en général plus jeunes et essentiellement intéressés par les activités récréatives que l'on est susceptible de trouver lors d'une randonnée dans un parc ou en montagne (jeux divers et pique-nique, par exemple). Pour un bon nombre le cimetière ne sera plus qu'un jalon sur leur parcours et l'esprit festif qui l'aura déterminé va se trouver en désaccord avec l'esprit du lieu, où règnent inévitablement la tristesse et la mélancolie.

Il ne faut pas que la gaieté des uns devienne insolente à l'égard de la peine des autres. Il s'agit donc de trouver comment faire cohabiter ces deux sentiments, qui habituellement engendrent des comportements opposés et appellent des ambiances inverses. Celle du cimetière peut dans une certaine mesure tempérer les débordements de joie des plus sensibles. Elle ne suffit toutefois pas à contenir tous les éclats de voix ou écarts de conduite. Nous en avons la preuve à chaque année au moment des initiations universitaires, lesquelles occasionnent même parfois des

gestes de vandalisme. En septembre dernier, c'est au moment de ces "carabinades" que l'on a retrouvé une statue renversée et une autre décapitée.

Il faudra donc prendre toutes les dispositions qui aideront à réduire les risques d'inconvenances, comme:

- a) le maintien des voies cyclables à l'extérieur de la clôture;
- b) un nombre minimum de points d'entrée pour les piétons;
- c) un traitement particulier des parcours, aux endroits où ils entrèrent dans la nécropole, de manière à capter l'attention des promeneurs, provoquer leur ralentissement et même un temps d'arrêt devant des panneaux d'interprétation visant non seulement à mettre en valeur les dimensions sacrées et patrimoniales du lieu mais aussi à inviter à la contemplation;
- d) la mise en place d'affiches invitant à un comportement respectueux;
- e) la différenciation des voies du cimetière qui pourront être utilisées par ces itinéraires de "ceinture" ou de "traverse", par rapport aux autres voies que l'on ne souhaite pas voir empruntées à ces fins (revêtement de surface distinctif, signalisation *ad hoc*, équipements additionnels comme bancs et poubelles);
- f) l'interdiction de certaines activités récréatives dans les limites de la propriété, comme c'est d'ailleurs le cas à *Mount Auburn* et dans d'autres cimetières, où la moto, le vélo, le jogging et le pique-nique sont prohibés (*Mount Auburn Cemetery Master Plan*, vol. I, p. 100 et écriteaux dans le cimetière de Cambridge).

Il n'en reste pas moins que l'efficacité de ces moyens est limitée. Le respect désiré dépend en dernier ressort de la bonne volonté de chacun et du degré de contrôle que l'on peut exercer, compte tenu de l'immensité des lieux et des ressources humaines nécessaires. Il y a aussi une autre limite à la capacité de contrôle: celle du climat policier qui y serait mal venu. On ne peut donc pas beaucoup augmenter les patrouilles ni installer un système de caméras en circuit fermé.

Par ailleurs, aucune canalisation des promeneurs ne peut être étanche dans les limites du cimetière. Une fois à l'intérieur de la propriété, ils pourront accéder à toutes ses parties, peut-être d'ailleurs d'autant plus que l'on aura déployé d'efforts pour prédéterminer des parcours. C'est bien connu: il n'y a rien de tel pour provoquer la curiosité et la transgression.

Enfin, la question du contrôle est liée à celle des heures d'activités opérationnelles du cimetière. Sur ce point, il semble déjà acquis que les voies de ceinture et de traverse qui transiteront par le territoire du cimetière ne seront ouvertes qu'aux heures normales de fonctionnement de la nécropole.

7.2 Contraintes physico-spatiales

7.2.1 Chemin de traverse

Cette voie piétonne ne peut pas longer la limite orientale de la propriété en raison de très fortes déclivités d'abord, de la présence de trois mausolées limitrophes ensuite, et enfin de nombreuses sépultures contiguës. Ailleurs, elle ne peut guère que suivre les chemins déjà existants, compte tenu des zones d'inhumation déjà développées, et ce,

aussi bien dans le *Mount Royal Cemetery* que chez nous. Divers tracés peuvent être envisagés en partant des points d'accès ou d'issue logiques, à savoir le sommet de l'ancienne pente de ski d'une part et les portes des deux cimetières donnant sur la voie Camillien-Houde et le chemin *Remembrance*. Nous verrons dans le Plan directeur (Volume II) le tracé que nous suggérons.

7.2.2 Chemin de ceinture

Afin de bien saisir toutes les possibilités de parcours, le Cimetière a fait établir un relevé topographique précis du territoire chevauchant ses limites avec la propriété de l'Université de Montréal ainsi que de la bande qui longe le chemin de la Côte-des-Neiges.

Il appert que la réalisation d'une voie mixte pour les piétons et les cyclistes, continue depuis le boulevard du mont-Royal jusqu'au chemin *Remembrance* en périphérie nord-ouest/sud-ouest du cimetière pose quelques problèmes ponctuels. Il ressort également que l'alternative d'une voie tantôt mixte, tantôt divisée pour chacune des clientèles, ajoute à l'acuité de certains de ces problèmes, sans pour autant apporter de réels avantages aux piétons quant à l'intérêt du parcours.

En certains endroits il n'est pas facile de maintenir un degré de pente raisonnable pour les vélos, en d'autres c'est la largeur de l'espace disponible qui est critique, ailleurs enfin, ce sont des conflits de circulation qu'il faut résoudre aussi bien pour la traversée du chemin *Remembrance* que pour celle des entrées du Centre Funéraire ou du cimetière et que pour les abords des deux zones de service nécessaires aux activités du cimetière.

À propos de ce problème de circulation, il est bon de noter que:

- a) le cimetière accueille de 15 à 20 cortèges funèbres chaque jour, ce qui signifie que quelque 150 à 200 voitures y pénètrent, plus ou moins dans les proportions suivantes pour chacune de ses entrées: 75% par la porte principale, 20% par l'accès de l'avenue Decelles et 5% à partir du chemin *Remembrance*;
- b) jusqu'à 20 000 visiteurs viennent au cimetière les jours de plus forte affluence (Jour des Morts, Fête des Mères), ce qui représente plus ou moins 10 000 voitures;
- c) les équipements de creusage, d'entretien et de surveillance du cimetière constituent une flotte de 70 véhicules, dont beaucoup convergent en permanence dans les dites zones de service;
- d) les voitures des membres du personnel représentent un nombre additionnel de 60 à 130 véhicules selon la saison, stationnées en majorité dans la zone de service située au nord-ouest du crématorium;
- e) il faut aussi ajouter les voitures et camions des marbriers qui mettent en place les monuments ou gravent les épitaphes, et dont le nombre quotidien est plus ou moins comparable à celui des cortèges funèbres;
- f) il faut enfin rappeler que les familles qui s'approvisionnent en fleurs aux serres du cimetière constituent aussi un flot de circulation non négligeable à la limite de la propriété contiguë à l'Université.

Nous verrons dans le Plan directeur le parcours qui semble préférable au Cimetière, en tenant compte de l'ensemble des objectifs et des contraintes de toutes les parties.

7.3 Questions légales

7.3.1 Limites des pouvoirs des Fabriques de paroisses.

Les Fabriques sont des personnes morales ecclésiastiques mineures qui sont constituées par décret de l'Évêque, et comme telles ne possèdent pas le droit d'aliéner leurs propriétés ni de consentir à un démembrement de ce droit de propriété (usufruit, servitude, droit d'usage, emphythéose), sans l'autorisation préalable et expresse de l'Évêque. Conséquemment, les projets dont il est ici question devront aussi être examinés et approuvés par l'Archevêché.

7.3.2 Droits des propriétaires superficiaires riverains des parcours envisagés.

Aux termes de la Loi, les personnes qui concluent avec le Cimetière un contrat de sépulture dans des lots d'inhumation deviennent, ainsi que leurs héritiers, propriétaires superficiaires des lots concernés (pour une durée de temps qui ne peut au départ excéder 99 ans mais qui peut être renouvelée indéfiniment) alors que la Fabrique conserve la propriété tréfoncière des terrains.

Si limité soit-il, en temps et en profondeur, ce droit de propriété superficière donne probablement aux familles une voix au chapitre de l'aménagement des voies riveraines qui constituent l'accès et déterminent le caractère du lieu qu'ils ont choisi ou dont ils ont hérité comme dernière demeure. Il est certain qu'il y a une différence appréciable à se retrouver au bord d'un chemin de randonnée plutôt que d'une simple allée de cimetière: l'atmosphère de quiétude risque d'être diminuée et les ouvrages funéraires qui y sont (ou seront) érigés risquent d'être plus exposés aux effets fâcheux d'un éventuel comportement inapproprié. Pour le cimetière, ces risques peuvent se traduire par une désaffection de la part de ses clients potentiels et par des obligations plus grandes au plan de la responsabilité civile.

7.4 Questions économiques

Sensible aux objectifs poursuivis par la Ville de Montréal dans le cadre de ces projets, ainsi qu'aux avantages que pourraient en retirer la population en général, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est bel et bien disposé à assumer la juste part de ce qui apparaîtra faisable au terme des études en cours, dans le respect de sa vocation première et de ses engagements à l'égard de ses clients.

Il n'est pas possible de prévoir avec exactitude l'envergure des frais directs et indirects qui seront liés à ces projets aux niveaux de la conception, de la réalisation et de l'opération, dans les limites du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il est toutefois certain qu'il en résultera:

- dans un premier temps, des coûts importants d'aménagement ou de réaménagement, y compris possiblement les frais de relocalisation d'un certain nombre de sépultures,
- à long terme, des coûts accrus d'entretien et de contrôle des lieux, ainsi qu'éventuellement de dédommagement aux familles qui pourront avoir été victimes de vandalisme.

Il ne serait pas raisonnable que toutes ces charges, encourues pour le bénéfice d'activités étrangères à la vocation du cimetière et pour la population métropolitaine dans son ensemble, soient assumées par la seule Fabrique de la paroisse Notre-Dame. Nous suggérons conséquemment qu'un protocole d'entente portant sur le partage de tous les coûts imputables à ces deux projets soit élaboré pour sceller un véritable partenariat entre la Ville, la Fabrique et vraisemblablement d'autres propriétaires voisins du cimetière.

Dans le même esprit, toutes réductions éventuelles du territoire du cimetière ou de sa capacité d'usage aux fins funéraires pour lesquelles il a été acquis de bonne foi, devraient, pensons-nous, faire l'objet d'une compensation équitable. Il pourrait éventuellement s'agir d'un (ou de) terrain(s) d'échange, où la Fabrique serait habilitée à développer des installations satellites.

Le cimetière, cadre religieux, social et psychologique d'intervention.

1. Considérations générales sur la mort, les pratiques funéraires et les cimetières.

Il ne saurait ici être question de retracer l'histoire des positions théologiques ou philosophiques sur la mort, ni de faire l'inventaire des pratiques funéraires dans le temps et l'espace, ni de donner un aperçu de la variété des paysages construits qui ont été développés conséquemment. Il nous apparaît néanmoins nécessaire de rappeler quelques éléments qui nous ont guidé dans l'élaboration du présent Plan directeur.

1.1 La mort, donnée essentielle de l'existence et de l'Histoire

Représentation de l'adversité invincible, la mort n'a jamais été prise à la légère par les vivants - pas même par les Étrusques dont l'art funéraire souriant et détendu n'est que la projection d'un état espéré dans l'au-delà -.

Troublante négation de l'être, la mort force un questionnement fondamental sur le sens de la vie, sur le Temps, l'échelle des valeurs, les rapports entre le corporel et le spirituel, l'après-décès, la place de l'Homme dans la Nature.

Moment de rupture, la mort bouleverse les relations humaines et constitue une des plus grandes épreuves au plan psychique (perte d'un être cher, anticipation de son propre décès, perception de l'impuissance ultime des dépouilles devant l'action de la Nature et des profanateurs).

Ce questionnement et cette épreuve ont conditionné tous les systèmes philosophiques et toutes les religions, déterminé les rites et les constructions funéraires, qui à leur tour comptent parmi les reflets les plus tangibles de la culture des sociétés, parmi les témoignages de leur Histoire.

Au plan collectif, la mort pose aussi le problème de la décomposition des matières organiques et de la salubrité de l'environnement. Ce problème, considéré dans le cadre des croyances religieuses et des connaissances scientifiques de chaque époque, a induit les diverses pratiques d'inhumation, de crémation et de dessiccation, et d'autre part, le choix et l'aménagement des lieux de sépulture.

1.2 L'espace de la mort: des lieux sacrés et signifiants

Dans la Genèse, la question primordiale que Dieu pose à Adam est "Où es-tu?" et non pas "Qui es-tu?" Ce qui revient fondamentalement au même car il existe un lien étroit entre le lieu de la demeure et l'identité du sujet qui l'habite. Pour les humains, exister, c'est avoir un lieu où l'on habite, quelle que soit son envergure. Et habiter, comme l'a démontré Heidegger par des relations linguistiques et comme le rappelle Christian Norberg-Schulz dans *Genius Loci*, c'est être en paix dans un lieu protégé.

Or, le propre des morts, successivement chassés de la maison, de l'église et de la ville, est de ne plus avoir de lieu, ou tout simplement, ne plus avoir lieu, ne plus être. C'est pourquoi l'architecture funéraire et le design des urnes cinéraires ont imité les maisons des vivants. (M. Ragon, *L'espace de la mort*). C'est aussi pourquoi bien des charniers de cimetières ont adopté la forme de chapelles, versions miniatures des églises où le commun des mortels n'a pu se faire ensevelir.

Conséquemment, on a dévolu au cimetière la tâche de redonner aux défunts un lieu, c'est-à-dire de combler ce vide angoissant que constitue l'absence d'identité. (E. Volant, *La cohabitation des vivants et des morts*). Et ce lieu, bien sûr, doit posséder les mêmes caractères de paix et de protection qui sont nécessaires à l'habitat humain. D'où l'idée de territoire sacré et inviolable. D'où l'importance de la clôture et de l'ambiance de sérénité.

Le passage de la vie à la mort est le changement le plus important de la condition humaine. Le cimetière ne peut donc être banal, aussi bien pour les survivants que pour les défunts. Pour les premiers, c'est le lieu de la prise de conscience de la mort, de son irréversibilité; et cette prise de conscience est essentielle dans le processus du deuil: elle permet de passer du déni à l'acceptation. Pour les morts, le cimetière est un lieu de purgation, un espace initiatique d'accès à l'au-delà. Pour les Chrétiens, c'est le lieu d'attente de la Résurrection.

Chaque culture a exprimé sa conception de ces lieux de passage dans ses aménagements funéraires et nous pouvons d'autant mieux l'interpréter qu'elle l'a aussi très souvent décrite dans sa littérature (espaces brumeux, marécageux et insolites habités par un "passeur" auquel il faut sacrifier une obole, ...) Les éléments naturels - l'eau, la terre et la végétation - y ont une valeur symbolique essentielle.

L'eau est à la fois l'expression de la frontière entre la vie et la mort, et l'instrument de la purgation par lequel s'effectue le passage. Dans la mythologie classique, cinq fleuves séparaient les défunts des vivants et chacun évoquait des concepts reliés au trépas ou à ceux qu'il affecte: l'Achéron vaseux et quasi stagnant exprimait la douleur; le glacial Cocyte était associé aux gémissements; le Léthé symbolisait l'oubli; le Pyriphlégeton qui descendait en cascade et roulait des flots de feu, suggérait à la fois la destruction et la purification; le Styx enfin était garant des serments solennels.

La terre, c'est l'espace définitif du corps de chair et d'os, tous les êtres humains finissant un jour par pénétrer dans la profondeur de la terre et y disparaître. On a parfois comparé la surface de la terre à un double miroir: au peuple des vivants qui s'agitent sur la surface visible de la terre répond le peuple des défunts, enfoui dans les entrailles de la terre et invisible.

La végétation, c'est la vie, et spécialement celle que l'on peut espérer après la mort, belle et paradisiaque. L'idée de jardin, d'éden, est récurrente. Les arbres, les plantes et spécialement les fleurs - que l'on retrouve pratiquement toujours et partout associées aux rites funéraires - sont essentiels, de même que leur beauté apparaît l'antidote ultime contre la laideur de la mort.

Par ailleurs, les *memento mori* que sont les monuments érigés dans ces lieux, sont des signes, des symboles qui expriment deux transitions interreliées: celle du disparu, dont la mémoire demeure et celle du survivant qui garde contact. Ils constituent par ailleurs de précieux témoignages historiques, témoignant des filiations familiales, des mentalités individuelles et collectives des générations successives ainsi que de leurs préoccupations esthétiques.

1.3 L'impiété du Temps et de la Vie.

Un fait particulièrement dérangeant sur lequel les gens préfèrent pour la plupart ne pas s'attarder est qu'il n'y a pratiquement pas de sépulture définitive et très peu de monuments durables, et ce, malgré tous les efforts déployés par les hommes pour assurer à leurs proches ou à eux-mêmes la pérennité de leurs "dernières demeures" ou de leurs épitaphes.

Comme il n'y a pas de matière éternelle ou impénétrable, les réceptacles des restes humains cèdent à l'action conjuguée des secousses telluriques, de l'infiltration des eaux et des racines et de l'industrie des espèces animales souterraines. Quand ils ne sont pas en des temps plus ou moins éloignés - comme l'Histoire le démontre plus qu'il ne faut -, violés pour quelque raison idéologique, juridique, scientifique ou vénale.

Les contenants inhumés en pleine terre et les dépouilles qu'ils contiennent tendent à se tasser progressivement, dérivent latéralement et quelquefois sont en partie déchaussés par l'érosion ou l'action des animaux fouisseurs. La saturation des fosses ou leur affectation à d'autres familles, après rétrocession ou abandon, conduisent au réensevelissement en strates plus profondes des restes retrouvés, dont l'individualité est pratiquement toujours perdue et qui sont alors parfois incinérés

au préalable. Il arrive aussi qu'après crémation, les restes antérieurs soient déposés dans une fosse collective qui est ni plus ni moins l'équivalent des ossuaires impersonnels des siècles passés.

En des occasions plus rares et pour des raisons variables, ce sont des nécropoles tout entières qui sont désaffectées et vidées. Toutes les sépultures sont alors relocalisées et très peu d'entre elles conservent alors leur individualité, compte tenu des problèmes d'identification comme de l'existence, de la piété et des moyens financiers des descendants.

Les défunts qui optent pour le caveau familial, la niche ou l'enfeu d'un columbarium extérieur ou intérieur échappent temporairement à certains des agents perturbateurs précédemment évoqués. À long terme, ils n'en demeurent pas moins sujets à être dérangés, soit en raison de la saturation de la crypte dans laquelle ils reposent, soit au terme de la concession qu'ils ont contractée, eux ou leurs proches, dans lesdits enfeux ou niches, selon les usages ou les lois en vigueur dans la société à laquelle ils appartiennent. Par exemple, le cadre juridique québécois limite toute concession à une durée maximale de 99 ans, renouvelable par les ayant droits: la pérennité de la sépulture dépend donc en définitive à nouveau de l'existence, de la piété et des moyens financiers de la descendance comme d'ailleurs des besoins de nouvelles sépultures pour celle-ci.

Les monuments et les épitaphes qui y sont gravées ou apposées sont aussi éminemment temporaires. Comme nous aurons l'occasion de le préciser plus loin, ils sont parfois mal conçus, mal implantés ou faits de matériaux trop fragiles et ainsi résistent mal à l'action des agents naturels (intempéries, végétaux, animaux). Ils sont aussi souvent victimes de la pollution atmosphérique (qui altère la composition chimique de la matière), de l'incurie de leurs propriétaires, d'actes de vandalisme et d'accidents qui surviennent dans les opérations courantes du cimetière. N'offrant que des surfaces limitées aux inscriptions, ils sont souvent malmenés par les générations récentes (ajouts incohérents ou ponçage des surfaces condamnant les ancêtres à la *damnatio memoriae*) et parfois substitués. Enfin, généralement lourds, volumineux et par nature d'un caractère peu séant hors des limites d'une nécropole, ils ne sont pratiquement jamais récupérés quand vient le terme de la concession. Abandonnés sur place, ils deviennent incongrus quand le lot est concédé à une nouvelle famille et finissent par être éliminés. Ce sont là quelques-uns des problèmes particuliers à la conservation du patrimoine funéraire sur laquelle nous reviendrons dans la suite de ce document.

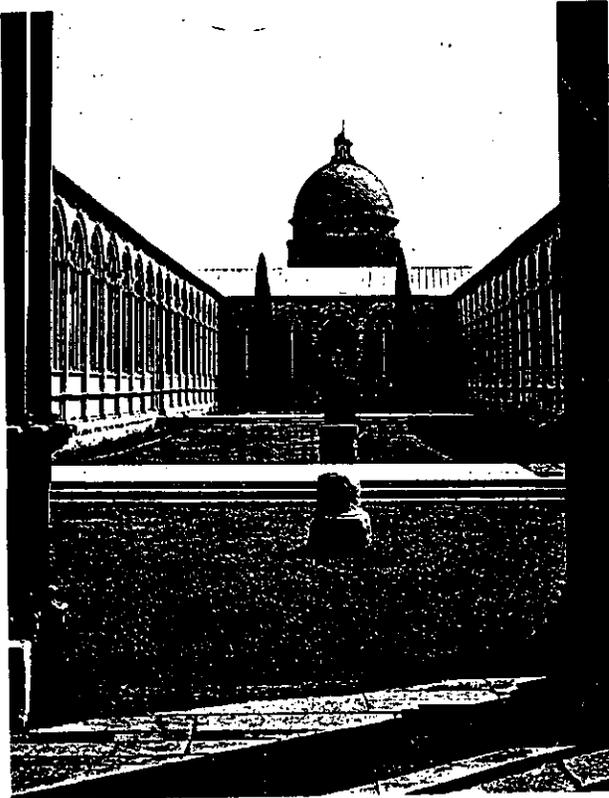
1.4 Les cimetières chrétiens d'Occident

En ramenant à l'essentiel l'histoire des cimetières de la Chrétienté occidentale, on distingue deux types d'aménagement.

Le premier, dit cimetière paroissial, ou urbain, se trouve à l'intérieur de l'agglomération et directement relié à un édifice religieux. Le sens de la collectivité chrétienne prime sur les individus et les familles. Bien que des lots familiaux s'y sont développés tardivement, le paysage reflète essentiellement le système de la fosse commune, avec un minimum de monuments d'envergure et privés. On y trouve par

contre souvent un calvaire, une chapelle des morts et un charnier. Ce type de cimetière est en général assez peu étendu puisqu'il est associé à l'échelle des paroisses. Il peut toutefois se mériter le titre de "monumental" quand il a été planifié comme un organisme unitaire dans lequel s'insèrent les tombes individuelles. Par exemple, le *camposanto* italien peut se présenter comme une ou plusieurs cours à portiques rigoureusement symétriques, avec des chapelles ou autres constructions marquant les axes (Pise, Ferrare, Gênes, Bologne).

Le second type de cimetière, dit municipal ou rural, s'est développé à partir de la fin du XVIII^e siècle, résultant de l'action combinée de l'étalement urbain, de nouveaux soucis de salubrité et de la mentalité romantique. Aux multiples cimetières paroissiaux dans le voisinage immédiat des vivants succède alors le cimetière unique pour toutes les paroisses d'une agglomération et à l'extérieur de celle-ci (du moins dans ses débuts). Il prend la forme d'un jardin ou d'un parc à l'anglaise au parcours accidenté, avec des sentiers capricieux où les tombes individuelles et familiales se démarquent les unes des autres, par l'emplacement, les dimensions du lot, l'envergure du monument ou le cadre paysager. La fosse commune, qui s'y retrouve quelque peu marginalisée, deviendra ce que l'on appelle aujourd'hui la "fosse [privée] temporaire".



Exemples des deux principaux types de cimetières chrétiens d'Occident:
à gauche: *Camposanto* de Pise, cimetière monumental;
à droite: plan de *Mount Auburn* en 1834, cimetière rural.

Ce second type, auquel se rattache le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dérive de prototypes parisiens. D'abord de "L'Élysée" du Musée des Monuments français, jardin calme et paisible conçu en 1794 par Alexandre Lenoir pour y mettre en valeur certains des exemples d'art funéraire qu'il avait pu soustraire au vandalisme révolutionnaire. Selon Lenoir lui-même, les "tombeaux posés çà et là sur une pelouse verte, [s'élevaient] dignement au milieu du silence et de la tranquillité, [entourés de] pins... cyprès... peupliers ... [et] des urnes cinéraires posées sur les murs [concouraient] à donner à ce lieu de bonheur la douce mélancolie qui parle à l'homme sensible". Il procède deuxièmement du Cimetière de l'Est (dit du Père-Lachaise), créé en 1804 à l'extérieur de la ville et développé selon les plans que l'architecte Brongniart a conçus en s'inspirant justement de "L'Élysée" qui avait connu une très grande popularité.

C'est toutefois dans les pays anglo-saxons que le mouvement des cimetières ruraux a principalement fleuri à partir de 1796. Après le premier exemple donné par le cimetière de *Grove Street* à New Haven, Ct, suivirent ceux du *Mount Auburn* à Cambridge, Ma (1831), de *Kensal Green* à Londres (1833), de *Laurel Hill* à Philadelphie, Pa (1836) et de *Green-Wood* à Brooklyn, NY (1840).

Ces deux types essentiels, qui incidemment permettent aussi bien le dépôt intégral des corps que leur crémation et une grande variété d'ouvrages funéraires, ne sont pas toujours clairement définis, soit que les aménagistes aient opté pour une formule hybride, soit que les sections successives des cimetières aient été différemment développées.

Les paysages des nécropoles se sont aussi transformés depuis une cinquantaine d'années sous l'action combinée de l'explosion démographique, de la densification des villes, de la réduction de la taille des familles, de l'augmentation des coûts des matières premières et de la main-d'oeuvre et d'un processus universel de standardisation d'à peu près toutes les activités humaines. Des lots de plus en plus petits ont du être concédés. Les monuments se sont aussi rapetissés et leur fabrication s'est mécanisée. Un nombre réduit de modèles s'est répété inlassablement. Leur resserrement a rendu plus évidente leur banalité et la réduction de l'élément végétal a achevé de définir des îlots tout à fait désolants. Les sites se sont enlaidis et les monuments sont devenus inefficaces, sinon dérisoires, comme expression d'une individualité personnelle ou d'une identité familiale.

En réaction à ce phénomène on a vu plus récemment apparaître des formules plus sensibles à l'esthétique d'ensemble, plus appropriées au nombre de plus en plus élevé d'épithètes comme aux dimensions des urnes cinéraires. Parmi elles, on peut mentionner les plaques au sol, les jardins d'inhumation où domine le végétal et où les urnes cinéraires sont déposés dans des murets bas, les monuments collectifs où la commémoration de l'individu se réduit à une inscription de petites dimensions. Dans ce sens, il est possible que le cadre ordonné, harmonisé des columbariums ait contribué au succès des mausolées.

On note aussi depuis déjà quelques décennies une diversification dans les modes de gestion: aux nécropoles traditionnelles, de type institutionnel, s'en sont récemment ajoutés d'autres de type commercial, créés par des intérêts privés, qui possèdent parfois plusieurs cimetières et diverses installations de thanatopraxie.

2. Les pratiques funéraires et les cimetières au Québec.

2.1 Les pratiques traditionnelles.

Depuis le début de la colonie jusqu'à la fin des années 1960, très peu de changements sont survenus au Québec dans les rites et pratiques funéraires de l'Église catholique. Un premier type de sépulture, dit *ad Sanctos* (c'est-à-dire "auprès des Saints"), était pratiquement réservé aux élites ecclésiastique et laïque, des frais plus importants étant alors chargés par le clergé. Il consistait à ensevelir les défunts à l'intérieur ou sous un bâtiment religieux (église paroissiale ou chapelle conventuelle). Les cercueils des défunts étaient ou bien déposés en "pleine terre" sous le bâtiment, ou bien placés hors terre, dans une crypte ou chapelle funéraire située généralement sous le chœur. Le terme "enfeu" est parfois utilisé pour désigner ce genre de sépulture bien qu'il s'applique plus exactement à une niche sépulcrale voûtée, parfois dans le chœur même d'une église. On le retrouve dans l'expression "droit d'enfeu", utilisée pour désigner le privilège qu'avaient les seigneurs d'être ainsi ensevelis avant la Révolution française, ce qui corrobore le caractère élitiste de ce type de sépulture.

L'immense majorité des défunts était quant à elle portée au cimetière, lequel se trouvait le plus souvent à proximité immédiate de l'église, idéalement à l'arrière de celle-ci et comme elle, tourné vers l'est. Le voisinage de l'église a été dans les débuts de la colonie d'autant plus nécessaire que les évêques interdisaient le transport des défunts en voiture, exigeant qu'ils soient portés à bras d'homme. L'Église fût néanmoins contrainte d'assouplir ce mandement de 1684 en raison de l'éloignement considérable de bien des paysans: elle se satisfît que l'on respectât cette forme de cortège sur une plus courte distance, avant et après la cérémonie religieuse.

La saturation d'un premier cimetière, la topographie, les aménagements préalables et bien d'autres raisons expliquent toutefois des situations différentes, sur le côté, ou même devant l'église (comme à la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal sur l'île Perrot), ou à quelque distance de celle-ci. Dans tous les cas, il s'agit exclusivement d'inhumation en pleine terre, l'Église catholique considérant l'incinération comme une pratique impie.

Les anciens cimetières catholiques québécois n'étaient pas toujours clôturés dès leur inauguration. Plusieurs l'ont été par la suite, autant pour maintenir les animaux à l'extérieur de ceux-ci que comme manifestation visible d'un caractère sacré propre à dissuader les éventuels profanateurs. Certains ont été inclus dans un véritable "enclos paroissial" entourant l'église, où l'on retrouvait une chapelle des morts, un charnier et un calvaire. L'exemple le mieux conservé d'un tel ensemble demeure celui de Saint-Mathias de Rouville, classé monument historique en 1957.

Jusqu'en 1760, les cimetières catholiques ont été réservés aux citoyens de cette confession. Les autres, pour le peu qu'il y en eût, ont utilisé d'autres sites, plus ou moins officieux et anonymes. Quant aux enfants décédés sans avoir été ondoyés, aux suicidés et aux excommuniés, ils étaient relégués dans une section particulière, non bénite, du champ des morts. Après la Conquête, comme on le verra plus loin pour Montréal, certains cimetières catholiques ont semble-t-il accepté d'inhumer des protestants jusqu'au moment où ceux-ci se dotèrent de leur propre lieu de sépulture.

À la fin du XVIII^e s., comme en Europe d'ailleurs, la situation des cimetières à proximité des zones d'habitation a été remise en question, principalement à cause de préoccupations sanitaires. On convint alors d'emplacements nouveaux à l'extérieur des secteurs habités, où l'on transféra même parfois les dépouilles antérieures, surtout lorsque les anciens sites étaient convoités pour un redéveloppement.

Bien que "ruraux", les cimetières de cette génération n'étaient vraisemblablement pas très différents de leurs prédécesseurs quant à leur aménagement. Ce n'est qu'en 1848 qu'un premier cimetière-jardin est apparu à Québec, à savoir le cimetière *Mount Hermon*, réalisé par un ingénieur américain, le major David Bates Douglass. Il fût rapidement suivi par le *Mount Royal Cemetery*, à Outremont (1852), le cimetière Saint-Charles (Québec, 1855) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (1855). Leur degré de conformité aux modèles français et américains est toutefois très variable, comme on pourra le voir plus loin à propos des deux cimetières de la région montréalaise.

2.2. Les nouvelles pratiques.

2.2.1. Les cimetières privés.

Un nouveau type de cimetière, que l'on est convenu de qualifier de "privé", est apparu au Québec en 1934 avec la création du *Montreal Memorial Park*, à l'initiative d'un groupe de gens d'affaires anglophones de religion protestante. Plus tard connu sous le nom de Parc Commémoratif de Montréal, et depuis peu englobé avec d'autres cimetières sous celui de Jardins Urgel Bourgie, cet établissement a ceci de particulier qu'il a été le premier à être dirigé par des particuliers, et comme une entreprise commerciale.

Cette formule, fondamentalement différente du cimetière institutionnel et religieux, se retrouve à la base de plusieurs autres cimetières québécois, apparus depuis le milieu des années 1950, sans doute à la faveur de la laïcisation généralisée de la société. C'est le cas du *Rideau Memorial Park*, du "Jardin des Laurentides" et du cimetière *Lakeview*, du groupe torontois Arbor Memorial Services. C'est aussi le cas d'établissements francophones privés apparus au début des années 1970, comme le "Parc du Souvenir", à Sainte-Rose (Laval), le "Parc Commémoratif La Souvenance" et "Les Jardins Québec", dans la région de la capitale. Enfin, les principaux entrepreneurs de pompes funèbres ont consacré la formule au début des années 1980, alors qu'une société de Sherbrooke ouvrait "Les Jardins du Souvenir de l'Estrie", que la maison Magnus Poirier inaugurerait le Cimetière de Laval, qu'Alfred Dallaire créait le "Cimetière près du Fleuve" à Longueuil, et qu'Urgel Bourgie rachetait "Le Parc du Souvenir", "Les Jardins Laurentides" et le "Parc Commémoratif de Montréal".

Au départ, les cimetières privés avaient comme caractéristique de n'offrir que l'inhumation, dans un environnement de type jardin où n'étaient admis que des plaques au sol, à l'exclusion presque totale des monuments traditionnels. Leurs services furent progressivement élargis à la crémation et aux cérémonies funéraires. De même, leur paysage s'est diversifié avec l'apparition de mausolées communautaires à columbariums intérieurs, dès 1981.

Il faut aussi mentionner que dans leur sillage, de nombreuses autres entreprises funéraires ont aussi empiété sur le rôle du cimetière traditionnel en offrant un service de conservation sur les lieux mêmes des salons d'exposition. D'après nos informations, on compte aujourd'hui environ 250 columbariums privés dont la capacité varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de places, pour un total d'environ 25 000 niches.

2.2.2 La crémation

C'est le 18 avril 1902, à Montréal, que l'incinération des corps a été pratiquée pour la première fois au Canada, après un amendement à la législation en vigueur. Plus précisément, c'est au *Mount Royal Cemetery* où un crématorium avait été érigé selon les plans de l'architecte Andrew Thomas Taylor. On emboîtait ainsi le pas aux États-Unis (1872), à la Grande-Bretagne (1884) et à la France (1889), dans la récupération d'une méthode abandonnée en Occident depuis le Bas-Empire romain à laquelle on redécouvrait alors des vertus d'hygiène et d'économie d'espace.

Ce n'est toutefois qu'en juin 1964 que le pape Paul VI a autorisé les catholiques à se faire incinérer. On comprend dès lors que des crématoriums aient été associés aux résidences funéraires et aux cimetières catholiques au début des années 1970. Pratiquée alors seulement dans 5% des cas, la crémation a connu depuis, une croissance fulgurante, atteignant maintenant 50% dans la région montréalaise. Dans le reste du Québec, le taux actuel de 40% tend à croître au fur et à mesure que la construction de nouveaux équipements rend l'incinération vraiment accessible.

2.2.3 Les mausolées collectifs

Il y a une vingtaine d'années, en 1978, le paysage des cimetières québécois a commencé à se modifier sous l'influence de la population d'origine italienne désireuse de trouver un mode de sépulture qui se rattache à sa tradition culturelle.

Les columbariums à ciel ouvert, eux-mêmes dérivés des galeries à *loculi* étagés caractéristiques des catacombes antiques, ont trouvé dans nos mausolées communautaires fermés, leur version acclimatée. On en trouve maintenant de divers types, avec ou sans fonctions annexes, et de diverses tailles (Laval, Longueuil, Montréal, Québec, Saint-Augustin, Sainte-Foy, Saint-Hubert).

À l'heure actuelle, plus de 30% des nouveaux concessionnaires -de diverses origines, y compris des Québécois de souche- préfèrent ce mode de sépulture à l'inhumation traditionnelle. Parmi les raisons qui ont été avancées pour expliquer cette vogue grandissante, il y a l' "accessibilité ... en toute saison et la chaleur du bâtiment ... facteurs rassurants ... sans compter la dimension symbolique d'une architecture qui revêt aux yeux de plusieurs un caractère d'éternité" (H. Jobidon, 1991, p. 42). On peut certainement ajouter le dégoût de plusieurs à la pensée des animaux souterrains auxquels sont exposées les dépouilles, le sentiment de proximité plus grande entre les survivants et les disparus qui leur sont chers et la flexibilité d'une formule qui convient aussi bien aux urnes cinéraires qu'aux cercueils traditionnels. Enfin, l'expérience récente faite au cimetière Notre-Dame-des-Neiges d'un mausolée

semi-enfoui, porte à penser que l'ambiance lumineuse qui baigne davantage les mausolées précédents, entre aussi en ligne de compte dans le plus grand degré de popularité de ceux-là.

2.2.4 Les services intégrés

Une tendance s'impose de plus en plus dans les pratiques funéraires québécoises, celle de l'intégration ou du regroupement de tous les services reliés au passage de vie à trépas. Un nombre grandissant de personnes souhaite en effet trouver au même endroit les facilités jusqu'ici dispersées de la résidence funéraire, de l'église, du cimetière et même de la maison familiale (pour la réception des parents et amis venus rendre hommage au défunt ou consoler leurs proches). Selon un récent sondage effectué par notre organisation, environ 75% des gens qui s'adressent au cimetière Notre-Dame-des-Neiges aimeraient y voir réunis un maximum de fonctions (salon d'exposition, chapelle, salle de réception, garderie, stationnement, bureaux des conseillers pour le choix des arrangements funéraires).

Certains voient dans ce phénomène un désir d'évacuer la mort le plus rapidement de nos préoccupations. D'autres, un effet pervers résultant de la privatisation progressive des cimetières. On peut toutefois y voir un effort de rationalisation qui soulage les familles et qui n'empêche ni le caractère religieux que l'on peut désirer, ni la piété filiale que l'on peut avoir, ni la profondeur de la peine que l'on peut éprouver. On peut penser que la qualité et la durée d'un deuil n'ont pas grand chose à voir avec la dispersion des activités funéraires ou avec la longueur des cérémonies.

Pour notre part, nous ne pensons pas que prendre conscience de l'évolution des pratiques funéraires et offrir dans le cadre du cimetière une gamme plus étendue de services, en conformité avec les attentes de la société actuelle, entache de quelque façon les dimensions religieuse et publique d'une institution comme la nôtre.

2.2.5 Les consolidateurs

Le changement le plus considérable qui a marqué le monde funéraire québécois de ces dernières années est l'arrivée de nouveaux interlocuteurs américains qui pratiquent des politiques d'acquisitions massives d'entreprises locales oeuvrant dans le domaine. Très agressifs, ces "consolidateurs" dont les plus puissants sont les groupes S.C.I., Loewen, et Stewart, contrôlent déjà près de 40% des services funéraires dispensés au Québec (52 000 par année) et environ 50% dans la région montréalaise. Assez indifférents à la culture et au paysage locaux, ils risquent de banaliser sinon aliéner un domaine auquel se rattachent aussi bien notre identité que notre histoire.

C'est pourquoi la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal estime que le respect de sa mission traditionnelle n'est plus suffisant. Elle se doit d'actualiser ses services dans le but même d'assurer la pérennité et la juste mise en valeur du cimetière, c'est-à-dire de poursuivre son développement dans les limites qu'imposent la dignité chrétienne et la conservation du patrimoine.

3. Les cimetières montréalais avant Notre-Dame-des-Neiges

À Montréal, au moins une vingtaine de lieux ont servi à l'ensevelissement des morts avant la création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Leur dénombrement, leur localisation et leur histoire ont intéressé plusieurs chercheurs, dont notamment Siméon Mondou, un ancien commis du cimetière puis secrétaire de la Fabrique Notre-Dame, E.-Z. Massicotte, Olivier Maurault et un certain Lapalice dont les notes sont consignées sur du papier portant l'en-tête du bureau du cimetière. Tous leurs efforts n'ont pas vidé la question en raison de l'ambiguïté des registres d'état civil les plus anciens où les noms donnés aux cimetières varient énormément, certainement plus qu'il y en a eu vraiment. Lapalice a ainsi recensé 23 appellations pour les seuls cimetières catholiques du Vieux-Montréal ! Nous nous limiterons ici à tirer les conclusions les plus certaines que l'on peut dégager de toutes les sources consultées.

1. Le premier en date a été celui de la Pointe-à-Callières, créé au mois de juin 1643 et abandonné en 1654 à cause des inondations qui le rendaient fort incommode.

2. Le second fût semble-t-il le jardin de l'Hôtel-Dieu, à moins qu'il ne s'agisse d'un terrain dans son périmètre immédiat, comme le dit William Henry Atherton.

3. Certaines sources placent un troisième cimetière là où se trouve aujourd'hui le perron de l'église Notre-Dame et il aurait servi de 1672 (onze ans avant la construction de la première église) à 1694.

4. Olivier Maurault pour sa part fait état d'un autre emplacement, rue Saint-Paul (dans le secteur de l'édifice du *Board of Trade*), déjà en service en 1673 mais rapidement abandonné parce que lui aussi inondable et vendu en 1683.

5. La terre de Jean Desroches, le long de la rue Saint-Joseph, a servi de cimetière dès 1680. Agrandi en 1734 et 1736, il finit presque par entourer la première église Notre-Dame, ce qui permet de l'identifier avec celui que l'on appelait le cimetière "près de l'église". Il demeura en usage jusqu'en 1796.

6. La première église Notre-Dame, érigée en 1683, contenait des caveaux d'inhumation qui ont servi jusqu'à la construction de l'église actuelle (1824-9).

7. De 1685 à 1799, au moins un sinon deux ou trois cimetières ont existé dans la zone comprise entre la ruelle des Fortifications, la face sud de la rue Saint-Paul, la rue Saint-François-Xavier et l'édifice de la Banque Royale. La variété des appellations (cimetière "séparé de l'église", "des remparts", "des pauvres", "des Innocents") et l'imprécision de leur localisation ne permettent pas d'être plus affirmatif. Il faut toutefois noter que l'un d'eux a été le premier à accueillir des protestants.

8. Certains documents parlent en outre d'un cimetière à l'angle des rues Saint-Pierre et Saint-Paul entre 1694 et 1799, qui pourrait bien être l'un des sites déjà évoqués.

9. En 1718, on trouve un cimetière "hors la ville", à proximité de l'Hôpital Général des Frères Charron.

10. Un cimetière militaire a été utilisé à l'île Sainte-Hélène de 1725 à 1825 environ.

11. Un autre cimetière "des pauvres" était situé sur la rue McGill dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

12. Le premier cimetière juif d'Amérique apparaît en 1776 rue Saint-Janvier (près de l'actuel square Dorchester).

13. Un cimetière, dit "des pauvres et des enfants de la banlieue" a semble-t-il brièvement existé au nord de la place d'Armes entre 1785 et 1799.

14 et 15. En 1799, la saturation des cimetières et leur proximité des résidences amènent le choix de nouveaux emplacements le long de la rue Dorchester. Celui des protestants (au square Dufferin) a servi jusqu'en 1854. Celui des catholiques, qui a du être agrandi à 3 reprises et qui a fini par s'étendre de l'actuelle rue Stanley au terrain aujourd'hui occupé par la cathédrale Marie-Reine du Monde en englobant le site du square Dorchester, est demeuré en usage jusqu'à l'ouverture du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en 1855. On sait peu de choses sur son aménagement, sinon qu'il comportait une chapelle, un charnier et la maison d'un gardien. Vraisemblablement, il reprenait encore les formes du cimetière traditionnel.

16. Un troisième cimetière protestant, appelé *St. Mary*, a été fondé en 1815 sur la rue Papineau. Fermé en 1854, il existait encore en 1914.

17. De 1829 à 1874 on a enseveli des notables et des religieux sous la nouvelle basilique Notre-Dame. Depuis, les Sulpiciens ont l'usage d'une crypte au Grand Séminaire.

18. Avant de démolir la première église Notre-Dame, vers 1830, on en a vidé les caveaux et on a transféré les dépouilles qui s'y trouvaient dans des fosses creusées dans les jardins du Vieux Séminaire.

19. En 1846-1847, 6 000 immigrants britanniques - pour la plupart irlandais - morts du typhus furent ensevelis à la pointe Saint-Charles, près de la voie d'accès du pont Victoria.

20. Brièvement, de 1847 à 1852, la terre Furness située à la Côte-des-Neiges a servi de sépulture aux protestants.

21. Vient enfin, en 1852, l'ouverture du *Mount Royal Cemetery* pour les six principaux groupes protestants présents à Montréal (anglicans, presbytériens, méthodistes, congrégationalistes, baptistes et unitariens). Sa conception fut d'abord confiée à l'Américain Andrew Jackson Downing, architecte, paysagiste, théoricien du paysage, éditorialiste de la revue *The Horticulturist* et admirateur du cimetière *Mount Auburn* (Cambridge), puis à son collègue et compatriote James C. Sydney qui avait travaillé à l'agrandissement du cimetière *Laurel Hill* (Philadelphie).

4. La création du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Olivier Maurault date de 1846 le premier projet de création d'un nouveau cimetière, mentionnant qu'à cette date "M. McCord en désirait un seul pour toutes les

'dénominations"', c'est-à-dire sans aucun doute pour toutes les confessions religieuses (La Paroisse, 1929, p. 284). Deux ans plus tard, le projet refit surface alors qu'une épidémie de typhus sévissait à Montréal: le marguillier Damase Masson fût même chargé de rechercher un site approprié, mais l'affaire n'aboutit pas.

En 1851, c'est le Procureur du Séminaire qui reçût la commande de chercher des terrains convenables, soit dans le secteur du Pied-du Courant, soit à la Côte-Saint-Antoine. Selon une fiche de notes transmise par la Rév. Soeur Pierrette Chevrette, Secrétaire générale des Soeurs de la Providence, c'est "pour se conformer à un règlement passé par la Corporation de Montréal, qui ne permettait plus d'enterrer les morts dans la ville" que la Fabrique a entrepris cette recherche.

Il semble que l'on a dès 1852 songé à acheter la terre de 115 arpents que le docteur Pierre Beaubien possédait à la Côte-des-Neiges. En 1853, un comité composé de 5 marguilliers ou anciens marguilliers, nommé le 17 juillet pour déterminer le meilleur site, recommanda deux semaines plus tard l'achat de la terre Beaubien et fût autorisé le même jour (31 juillet) à en faire l'acquisition au coût de 3 000 livres. Considérant que les finances de la Fabrique ne lui permettaient pas de faire face à une telle dépense avec ses ressources normales, le Séminaire de Saint-Sulpice fit une contre-proposition, offrant gratuitement une terre de vingt arpents à la Côte-Saint-Luc. Considérant sans doute qu'une telle surface était insuffisante à long terme, et projetant de procéder par souscription spéciale, la Fabrique déclina l'offre des Sulpiciens et versa un premier acompte de 750 livres dès le 1er septembre.

La transaction a été formalisée par acte de vente notarié (minutes #3264 de Me D.-E. Papineau) le 6 février 1854 et les titres de propriété confirmés par un jugement de ratification émis par la Cour Supérieure pour le Bas-Canada le 20 septembre 1854. Dans l'intervalle l'architecte et arpenteur provincial Henri-Maurice Perrault a été engagé le 26 mars pour planifier le nouveau cimetière (Délibérations du Conseil de la Fabrique, vol. C, p. 100) et les Soeurs de la Providence ont été sollicitées pour y exercer diverses fonctions, ce qu'elles ont accepté le 15 mai avec la nomination des premières responsables de la mission "*Providence-Notre-Dame de la Montagne de Montréal*". (Notes historiques de la Communauté, p. 70). Selon la même source, le nom du cimetière semble avoir fait l'objet de tergiversations puisqu'il y est dit qu'il a été "officiellement intitulé *des-Saints-Anges*." (p. 70, n. 1). Quoi qu'il en soit, dès le 20 avril 1854 un Livre de recettes et dépenses était ouvert pour consigner les transactions comptables relatives au cimetière, dont les frais d'aménagement, les sommes reçues des premiers concessionnaires, et les échanges de terrains pour les familles qui avaient précédemment un lot au cimetière Saint-Antoine.

5. Les plans d'aménagement et le développement réel du cimetière.

Afin de bien saisir les caractères particuliers du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la valeur patrimoniale de son aménagement, il est apparu nécessaire d'établir avec un maximum de précision les péripéties de son développement. L'historique que nous présentons ci-dessous est le fruit de recherches inédites effectuées au cours de l'été et de l'automne 1998 par Pierre-Richard Bisson et Sonia Vibert, de l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

5.1. Les débuts

5.1.1 Premières intentions, 1852-1854.

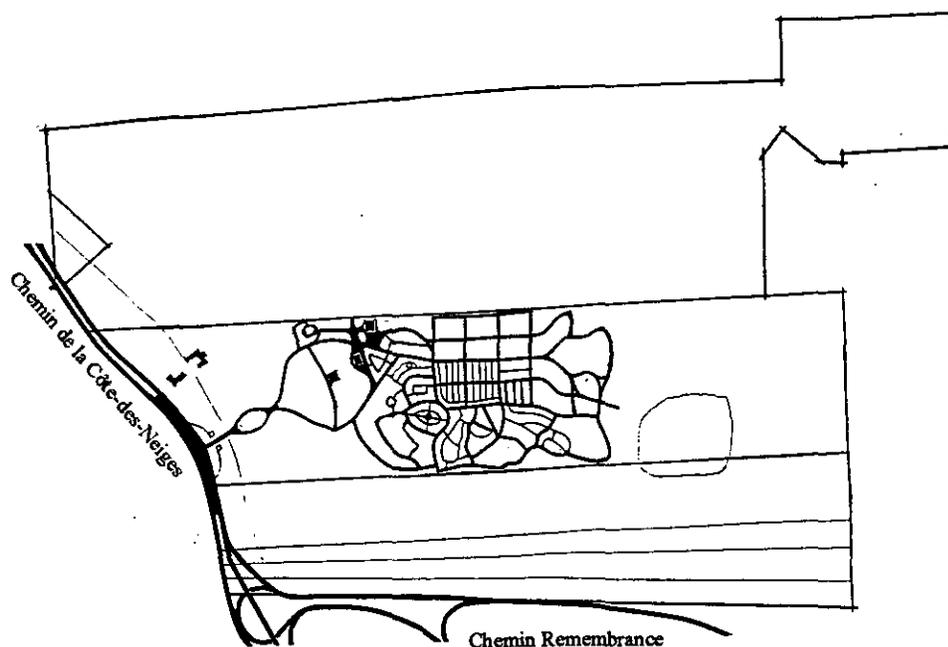
Si l'on en croit un article paru dans *La Minerve* dès le 14 décembre 1852, la Fabrique était alors "disposée à ne rien épargner pour le rendre [le site] tout-à-fait convenable pour le but auquel il est destiné ... à en faire un second Père Lachaise."

Le cimetière parisien cité comme modèle s'était lui-même inspiré des jardins pittoresques contemporains et plus spécialement, comme on l'a dit précédemment, de l'Élysée du Musée des Monuments français. Ses allées sinueuses se raccordaient néanmoins à 2 axes rectilignes perpendiculaires, à la croisée desquels on avait érigé la chapelle. La superficie initiale de 17 hectares (ou 18 selon d'autres sources), doublée dès 1824, finit par atteindre son expansion maximale de 44 hectares en 1850. Cédant au goût néoclassique ambiant, on abandonna alors le parti d'origine pour développer les nouvelles parties selon un plan en damier, comme d'ailleurs aux cimetières de Montmartre (1825) et de Montparnasse (1824). Au milieu du siècle, le Père-Lachaise jouissait d'une grande renommée pour la beauté de son cadre naturel et des monuments auxquels plusieurs artistes avaient travaillé.

Le modèle français n'était pas le seul en 1854, lorsqu'on entreprit l'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La renommée des exemples que nous avons précédemment identifiés comme les prototypes américains du cimetière-jardin avait traversé la frontière du Canada au moins depuis la venue de James C. Sydney au *Mount Royal Cemetery*. À tel point que l'on a défrayé les dépenses de voyage d'Henri-Maurice Perrault à New York et à Boston afin qu'il puisse "prendre connaissance des cimetières" (Archives du cimetière, registre des dépenses, 14 octobre 1854). La référence américaine a d'ailleurs perduré, au moins comme modèle de gestion. En effet par deux fois des représentants de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame se sont rendus aux États-Unis pour se renseigner sur le sujet: en 1871, le secrétaire-trésorier A. Choquet a visité les cimetières de Boston, New York et Philadelphie (Archives de la basilique, boîte 56, chemise 9); en 1890, l'intendant du cimetière Évariste Dupré est allé étudier les méthodes administratives des cimetières de Boston et de New York (Archives de la basilique, Délibérations du Conseil de la Fabrique, vol. M, p. 29).

5.1.2 Premiers plans, 1854.

Les archives du cimetière conservent deux très grands plans sur toile dont l'un est daté du 22 octobre 1854, mais dont l'autre est malheureusement abîmé à l'endroit où la date devait apparaître. Un examen attentif des deux plans, l'un par rapport à l'autre et les deux en regard du développement qui a suivi, nous amène à penser que le plan lacunaire est non seulement aussi de 1854, mais même antérieur à celui qui conserve sa date. Ces plans étant très difficiles à reproduire de manière lisible dans leur totalité, nous en donnons ci-après des transcriptions, et des détails. Les transcriptions sont situées par rapport aux limites actuelles de la propriété, sur laquelle nous indiquons en outre les limites des anciennes terres et l'emplacement du ruisseau Raimbault ainsi que l'étang asséché à la fin des années 1950. Les détails permettront de mieux saisir nos commentaires.



“Plan du c[i]metière de Notre [D]ame des Neiges situé dans la [p]aroiſſe de [Mont]réal [...] par le ſouſſigné [...] H. M. Perrault Arpenteur Provincial”, 1854.
 Transcription par P.-Richard Bisson, architecte et hitorien de l’art, 1998.
 NB: les parties du titre qui ſont ici entre crochets correspondent aux lacunes du plan.

Le plan transcrit ci-dessus illustre le concept initial d’aménagement, limité à la seule partie médiane de l’ancienne terre Beaubien et aux allées qui y conduisent depuis l’entrée sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Il reflète bien l’approche prudente du premier Comité du Cimetière, tel qu’on la voit affirmée dans un rapport présenté à l’assemblée générale des marguilliers de la paroisse, probablement à la fin de l’année 1855: “... essayer d’opérer sur une aussi grande échelle, eût été au dessus des ressources du comité. Nous nous sommes donc bornés à prendre la portion qui répondait aux besoins actuels de la paroisse...”.

Par contre, il est certain que le Comité pensait à plus long terme. Il ajoute en effet que “... le plan a été fait de manière qu’on pourra agrandir le cimetière sans altérer ce qui a été fait”. Cette vision prospective nous est en partie connue par le plan daté du 22 octobre 1854 (et que nous examinerons plus loin, partie 5.1.3). Parmi les raisons qui nous permettent d’affirmer que le plan non daté n’est pas une réduction de l’autre, plus étendu, mentionnons les suivantes.

1. La configuration de l’ilot triangulaire situé au sud-est de la “maison du gardien” - où une inscription certainement ajoutée plus tard mentionne qu’elle a été érigée en 1855- ne correspond pas du tout à l’aménagement actuel, lequel par contre est identique à ce que l’on verra sur le plan du 22 octobre sauf pour une partie (le coin ouest) qui a été un moment retenu comme dégagement ou stationnement pour les véhicules à proximité de cette “maison”.

2. De même, le point terminal de l'axe principal à l'est prend la forme d'un grand îlot symétrique, plus ou moins en forme de cloche ou de poire. La situation actuelle ne correspond pas à cela; par contre, elle reflète fidèlement le plan du 22 octobre.

Plusieurs éléments du plan méritent par ailleurs d'être examinés: a) d'abord la présence de constructions en bordure du ruisseau Raimbault et celle du "fantôme" d'un autre bâtiment, gratté mais toujours visible entre la maison du gardien et le charnier; b) ensuite la position oblique des voies qui mènent de l'entrée à la maison du gardien; c) de même la dualité d'esprit qui ressort de la configuration des îlots; d) enfin l'organisation interne des îlots de sépulture déjà lotis.

5.1.2.1 La fonction des bâtiments non identifiés.

La première hypothèse qui vient à l'esprit pour le bâtiment qui a été gratté est qu'il devait s'agir d'un projet de chapelle par la suite abandonné au profit du rattachement de cette fonction à la maison du gardien.

La seconde, qui nous convainc davantage, est qu'il doit s'agir de la "maison partie en bois et partie en pierre" qui se trouvait sur la propriété des Beaubien au moment de l'achat par la Fabrique et que l'on sait avoir été clôturée et modifiée pour servir de résidence aux Soeurs de la Providence auxquelles la paroisse a confié diverses fonctions sur le site, de 1855 à 1857.

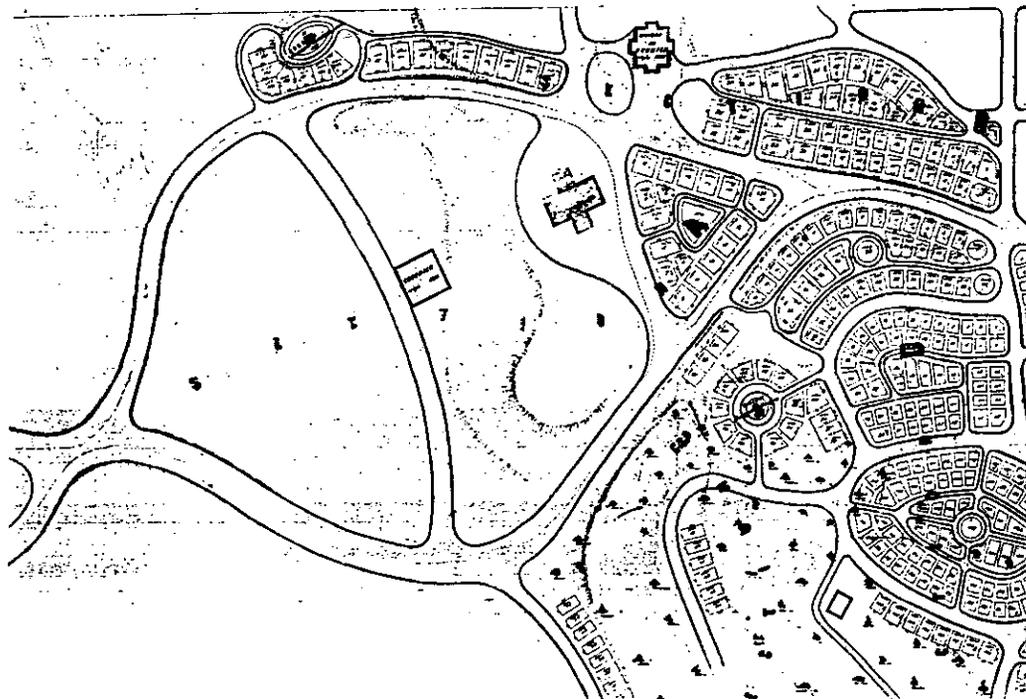
Les registres de dépenses conservés dans les archives du cimetière révèlent en effet plusieurs paiements effectués entre le 27 juin 1854 et le 25 mai 1857 pour la réparation, l'agrandissement et l'aménagement de "la vieille maison" ou de ses abords. On y a notamment réparé ou refait des châssis de lucarnes et ajouté un second étage, lequel a été aménagé en chambres et dortoirs appropriés à l'usage d'une communauté. Ces travaux ont totalisé, avec la construction d'une clôture autour du terrain occupé par les Soeurs, la somme de 361 livres, 12 shillings et 5 pences. Ils ont demandé l'intervention des maçons Joseph Clavel et Joseph Crépeau, des charpentiers Peltier & Lafleur, du menuisier Joseph Marr, du plâtrier G. Ward et du peintre Joseph Archambault. On ne mentionne pas d'architecte.

Cette "vieille maison" a dû être démolie après le départ des Soeurs (novembre 1857), peut-être seulement après l'acquisition de la terre de Mr Tait, au nord (1872), et la construction du bâtiment administratif actuel (1877).

Les fonctions d'entretien des sentiers du cimetière et de réconfort des personnes en deuil exercées par les religieuses, d'une part, et l'usage additionnel qu'elles ont fait du site comme lieu de convalescence pour leurs Soeurs malades, d'autre part, ne permettent pas de penser qu'elles ont été installées dans les bâtiments situés à proximité du ruisseau Raimbault et du chemin de la Côte-des-Neiges, dont nous reparlerons plus loin. Pour l'instant, il suffit de savoir qu'ils se rattachent à une exploitation agricole qui ne disparaîtra pas avant le milieu des années 1920.

5.1.2.2 L'orientation des voies d'accès.

La position des voies qui mènent de l'entrée à la maison du gardien, oblique par rapport à l'axe de la propriété, n'étonne qu'au premier abord. Compte tenu de l'implantation des bâtiments préexistants dont nous venons de parler, l'entrée du cimetière ne pouvait être située que là ou on la trouve. De plus, si l'on admet que le bâtiment qui a été gratté sur le plan est bel et bien la vieille maison vendue par le Dr Beaubien, on trouve que les voies symétriques qui menaient de l'entrée à cette maison étaient tout à fait logiques quant à l'orientation. La forme en coeur qu'elles dessinent est par ailleurs fréquente devant les villas du siècle dernier. Nous émettons l'hypothèse qu'elles existaient avant l'acquisition du terrain par la Fabrique. Il est en effet vraisemblable que les seuls aménagements faits par celle-ci à l'entrée du cimetière ont été l'ajout d'une voie transversale pour accéder au charnier érigé en 1856 et la création d'un petit îlot elliptique à l'entrée, pour y mettre en valeur la croix de bois dont parlent les archives. Dans son rapport, le comité dit bien "... nous n'avions pas d'argent". Les dépenses nécessaires pour l'aménagement du site et la construction de deux bâtiments (le charnier et la maison du gardien servant temporairement de chapelle) ont certainement limité les autres travaux. L'îlot elliptique et la croix ont dû apparaître suffisants pour donner "à l'entrée de notre cimetière cette grandeur qui le distingue ... et lui imprimer, de manière sensible, le cachet d'un cimetière vraiment catholique".



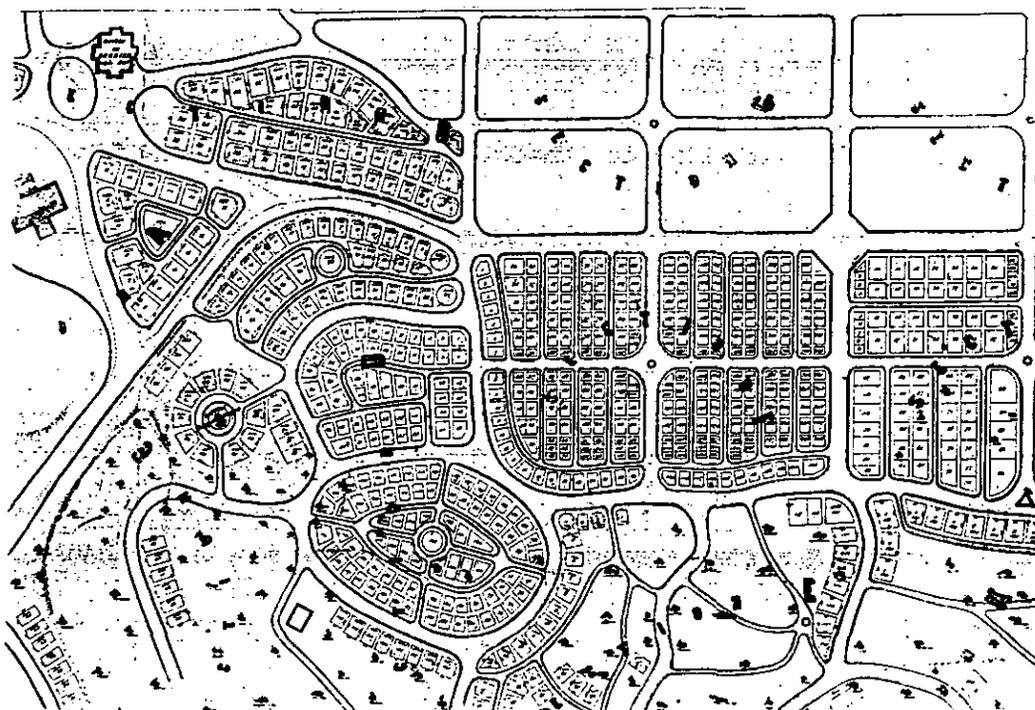
"Plan du c[i]metière de Notre [D]ame des Neiges situé dans la [p]aroiſſe de [Mont]réal [...] par le ſouſſigné [...] H. M. Perrault Arpenteur Provincial", 1854.
Détail.

5.1.2.3 La dualité d'esprit qui ressort de la configuration des îlots.

La plus grande curiosité du plan est certainement le contraste frappant entre un ensemble d'îlots à géométrie rigide et le reste qui apparaît extrêmement capricieux, beaucoup plus dans l'esprit du cimetière rural.

L'état actuel de la recherche ne permet pas d'être affirmatif quant à la (ou aux) raison(s) qui expliquerai(en)t ce phénomène. Les seules choses certaines sont que:

- 1) uniquement la moitié des îlots en damier est lotie (l'autre moitié prendra d'ailleurs beaucoup de temps à l'être entièrement),
- 2) le réseau de sentiers serpentine s'accorde à un relief accidenté alors que les chemins perpendiculaires correspondent à une zone pratiquement plate,
- 3) Henri-Maurice Perrault n'aimait pas particulièrement la disposition régulière: dans sa lettre du 28 avril 1868 au secrétaire de la Fabrique, déjà mentionnée, il s'en prend justement aux "chemins droits ... que l'on a commencé à faire depuis quelques années sans s'occuper ni des accidents de terrain, ni des arbres qu'il faudrait conserver..." et "aux défauts trop visibles de notre cimetière d'être composé de carrés réguliers comme un jeu de dame; ce qui j'en suis sûr déplaît infiniment au public... en entrant dans le cimetière l'on voit tout du même coup d'oeil, et l'on s'en retourne en emportant une opinion pénible sur le tracé du plan..."



"Plan du c[i]metière de Notre [D]ame des Neiges situé dans la [p]aroiſſe de [Mont]réal [...] par le ſouſſigné [...] H. M. Perrault Arpenteur Provincial", 1854.
Détail.

Faut-il penser que Perrault désavouait son travail antérieur? Ne faut-il pas plutôt penser qu'il avait dû composer avec des contraintes en 1854. Plus précisément avec celle de la moindre dépense, conformément aux préoccupations du comité du cimetière. On ne peut s'empêcher de remarquer que l'ensemble en damier reprend la disposition traditionnelle des jardins formels ou potagers que l'on aménageait à proximité des villas. On est aussi forcé de constater que la position de cet ensemble par rapport au bâtiment qui a été gratté sur le plan est on ne peut plus idéale pour semblable jardin si l'on admet que le bâtiment occulté était bel et bien une villa. Si tel était le cas, on a pu vouloir tirer parti des allées déjà tracées.

5.1.2.4 Le lotissement des îlots.

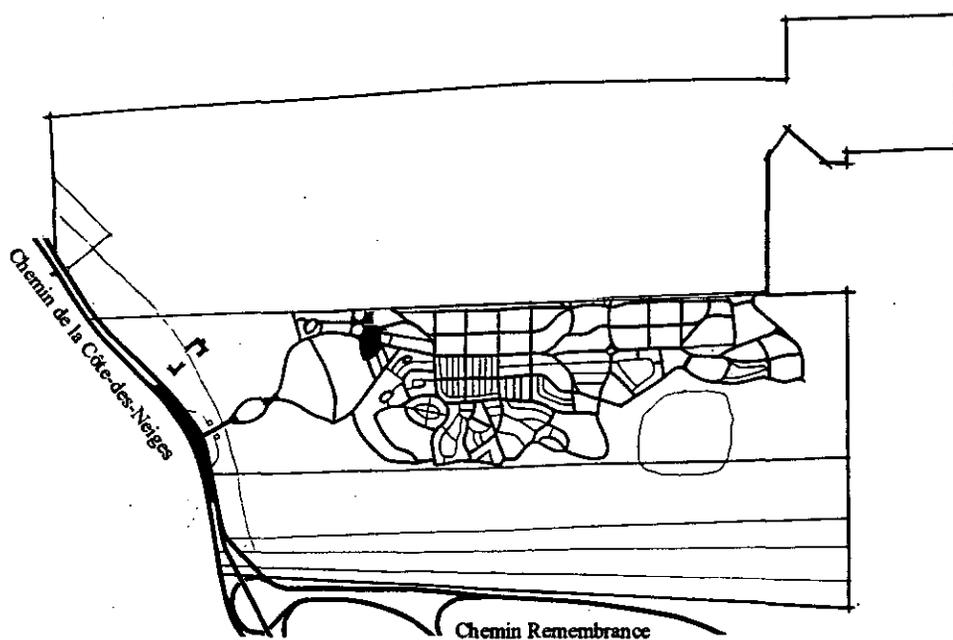
Si on regarde maintenant la subdivision (ou le regroupement) des îlots, on remarque une prédilection pour le rapport centre-périphérie, le centre pouvant être un simple rond-point, un lot ou un petit îlot. On note également que des sentiers plus étroits sillonnent les îlots (et expliquent dans les faits l'orientation des monuments). Enfin, on trouve que les plus grandes parcelles se trouvent en général dans les îlots proches du bâtiment administratif. Toutefois, il n'y a pas - contrairement à ce que certains auteurs ont soutenu - une nette opposition entre de grands lots en périphérie des îlots et des petits au milieu. Dans les sections D, F et H, on trouve même l'inverse, bien que la tendance soit plutôt à l'homogénéité.

Enfin, il est important de remarquer que chacun des lots, si petit soit-il, est directement accessible par une véritable allée, si étroite ou secondaire soit-elle. On peut donc y ériger des monuments qui font toujours face à l'allée. De plus, les lots mitoyens sont exceptionnels; ils ont presque tous un espace intercalaire sur leurs côtés et à l'arrière.

5.1.3 Le plan du 22 octobre 1854

Ce plan, dont nous présentons la transcription en page suivante, présente une emprise plus étendue que le plan précédent. De fait, il constitue un "état des lieux" plus tardif, plutôt qu'un "projet". En effet:

- a) dans la partie antérieure du cimetière, le bâtiment à demi-gratté sur le plan précédent est disparu;
- b) les sections G et H ont été attribuées (union de prières, ecclésiastiques, Frères des E[coles] C[hrétiennes], grandes fosses, petites fosses, caves);
- c) 18 caveaux ou charniers familiaux portent les noms de leurs titulaires;
- d) la section I a été supprimée (cette lettre ne sera reprise que beaucoup plus tard et dans un tout autre secteur, celui de l'entrée de l'avenue Decelles);
- e) des sections M et N ont été ajoutées: la première n'est pas planifiée, sans doute parce qu'elle correspond à la zone de l'étang; la seconde, planifiée et en partie lotie, s'étend jusqu'aux confins de la propriété, au nord de ce même étang et comprend un "terrain non béni" en bordure du *Mount Royal Cemetery*, sans doute destiné à recevoir les dépouilles des enfants non ondoyés, des excommuniés et des suicidés.



"Plan du cimetière de Notre-Dame des Neiges situé dans la paroisse de Montréal, d'après un relevé par le soussigné, Montréal, 22 octobre 1854, H. M. Perrault, Arpenteur Provincial".

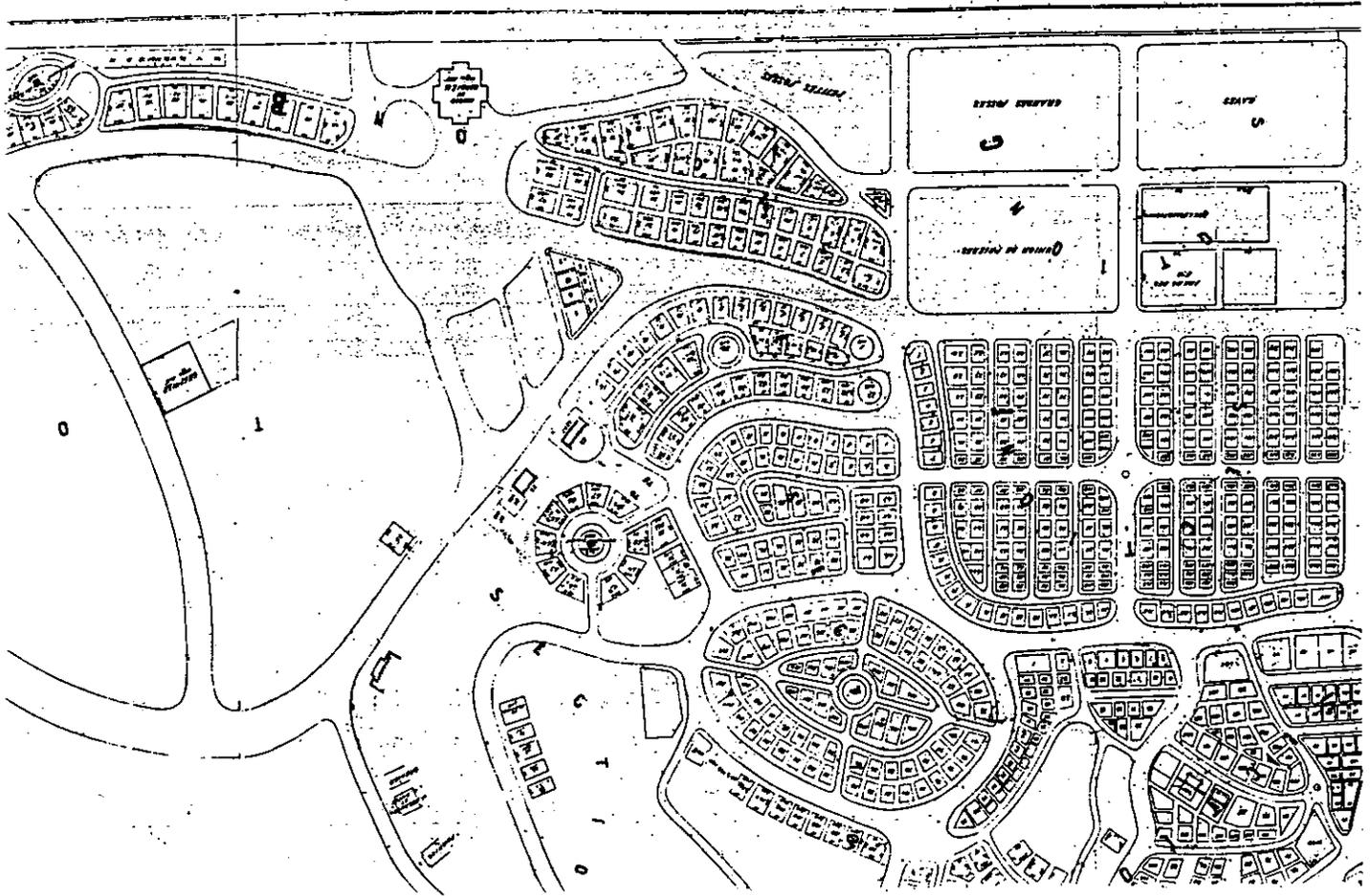
Transcription par P.-Richard Bisson, architecte et historien de l'art, 1998.

N.B. La transcription est située par rapport aux limites actuelles de la propriété, sur laquelle nous indiquons en outre les limites des anciennes terres et l'emplacement du ruisseau Rimbault ainsi que l'étang asséché à la fin des années 1950.

Par ailleurs, un examen attentif du document révèle plusieurs choses étonnantes:

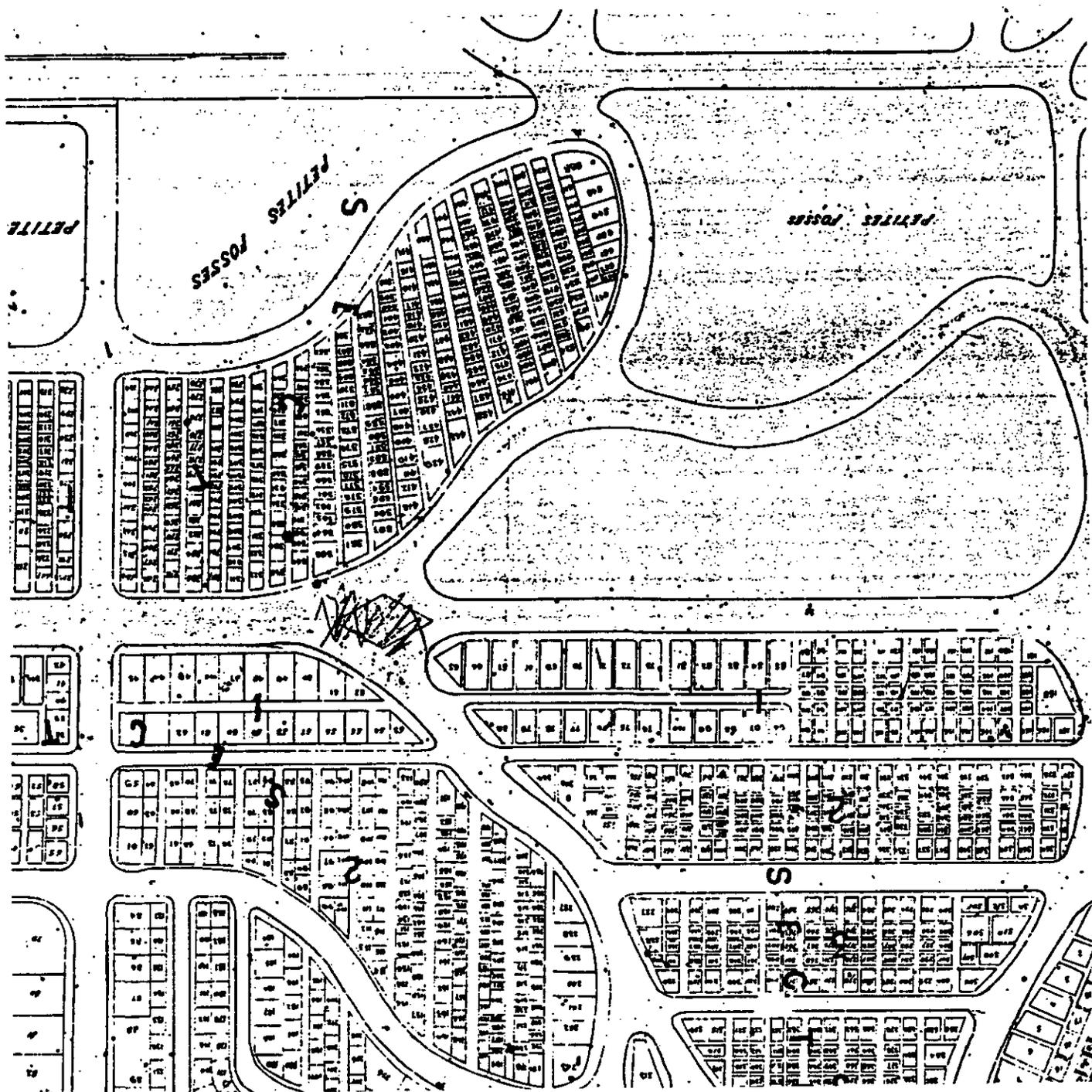
- a) l'orientation du plan, fixée par les inscriptions et numérotations est inversée par rapport au précédent, et par rapport à l'usage de placer le nord en haut de la planche;
- b) il y a 2 types de numérotation des lots: à l'exception de quelques-uns, où des reconfigurations ont eu lieu, ceux qui figuraient sur le plan précédent ont conservé des chiffres italiques, les nouveaux lots ont des chiffres droits; deux mains différentes ont manifestement travaillé au plan;
- c) l'homogénéité de conception n'existe plus à l'intérieur des nouveaux îlots: la diversité de taille des lots est beaucoup plus grande; dans des bandes parfaitement rectilignes et d'égale profondeur, leur largeur semble aléatoire, selon les besoins spécifiques des clients successifs;
- d) pour un très grand nombre, ces nouveaux lots ne sont plus accessibles à partir d'une véritable allée: ce n'est qu'en empruntant les espaces intercalés à l'avant d'eux ou en traversant d'autres lots qu'on peut les rejoindre;
- e) beaucoup de ces nouveaux lots sont mitoyens, sur 2 et même 3 côtés; la position des monuments, comme on peut le vérifier sur le site, s'en est trouvée conditionnée: alignés en bandes parallèles, ils ont été de plus en plus nombreux à faire face au dos

du monument voisin et à présenter un de leurs côtés, sinon leur propre dos, à la voie périphérique de l'îlot! Dans la disposition illustrée par le plan précédent, aucun monument ne pouvait tourner le dos à une allée et les seuls endroits où ils pouvaient présenter leur flanc étaient les lots d'angles.



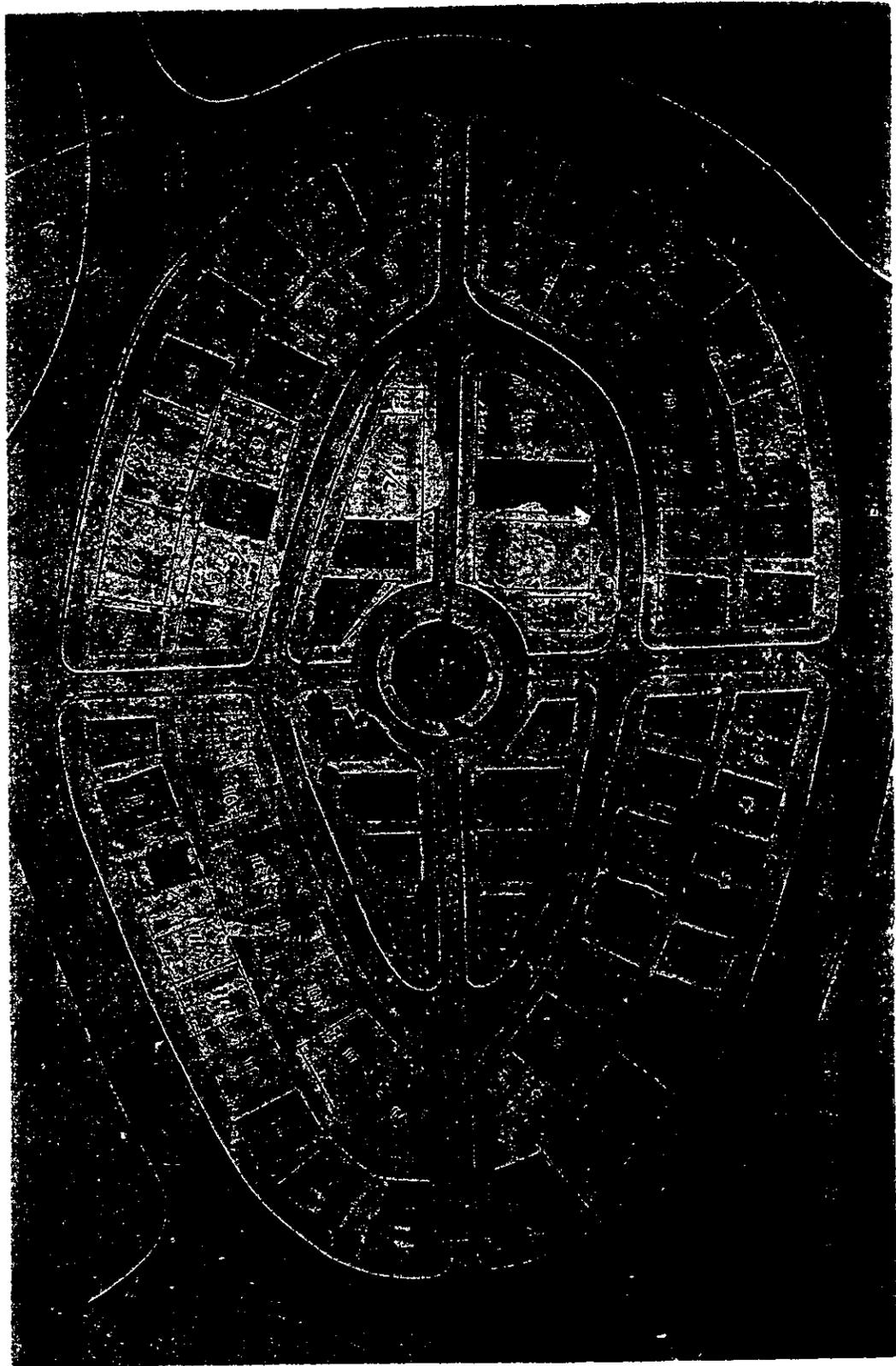
"Plan du cimetière de Notre-Dame des Neiges situé dans la paroisse de Montréal, d'après un relevé par le soussigné, Montréal, 22 octobre 1854, H. M. Perrault, Arpenteur Provincial". Détail.

Tout cela n'est pas très digne d'un professionnel de la qualité d'Henri-Maurice Perrault. Pas plus que la disposition en éventail de bandes trapézoïdales constituées de lots mitoyens parfaitement insensibles au pourtour de l'îlot infléchi de la section H1 (Voir le détail en page suivante, que l'on pourra ensuite comparer à l'îlot conçu par Perrault pour la section D, et dont nous reproduisons le plan en page 59).



"Plan du cimetière de Notre-Dame des Neiges situé dans la paroisse de Montréal, d'après un relevé par le soussigné, Montréal, 22 octobre 1854, H. M. Perrault, Arpenteur Provincial". Détail.

On en vient à la conclusion que le plan a peut-être été amorcé par Perrault, mais qu'il a été poursuivi par quelqu'un d'autre, vraisemblablement le surintendant du cimetière, et ce, pendant une période de temps assez longue après la date du 22 octobre 1854 qu'il porte.



"Cimetière Section D H. M. Perrault Arpenteur Prov.1" Non daté.

Comment expliquer autrement les traits qui suggèrent un agrandissement souterrain à l'arrière du charnier lequel n'apparaît qu'en 1869-1872 dans les archives? Comment pourrait-on aussi interpréter l'amorce de plusieurs allées au-delà de la limite de la terre des héritiers Morgan, au nord, alors que cette terre, entretemps passée aux mains de la famille Tait, n'a été acquise par la Fabrique que le 3 juillet 1872?

Par ailleurs, si tout ce que l'on voit sur le plan était de la conception de Perrault, on ne pourrait comprendre ses récriminations du 28 avril 1868, dont nous avons déjà fait mention.

Comme exemples des "changements considérables..." et des "chemins droits..." qui désolent le signataire, on peut attirer l'attention sur quelques-unes des modifications effectuées.

- 1) Dans la section A, le bel îlot triangulaire à composition centrée a été amputé et subdivisé en bandes rectilignes parallèles. Incidemment, les premiers lots qui y ont été concédés, ne l'ont été qu'en 1865. (Comparer les planches de détail, pages 53 et 57.)
- 2) L'îlot dont nous avons mentionné l'originale configuration en poire et qui constituait précédemment la section I a été divisé pour prolonger l'axe principal du cimetière et sa moitié sud a été étendue pour mieux la subdiviser en 4 îlots parallèles où les lots sont justement regroupés en bandes transversales (les concessions ne s'y sont faites qu'à partir de 1856 à proximité de l'allée centrale et n'ont débuté qu'entre 1859 et 1864 plus au sud). Voir la planche de détail, page 58.
- 3) Dans la section J, la partie qui avait déjà été planifiée a été remaniée, le second îlot au sud de l'allée centrale perdant sa configuration pourtourante pour un lotissement en bandes transversales (les concessions ne s'y sont faites qu'à partir de 1858); par ailleurs, l'îlot infléchi qui n'avait pas encore été planifié en bordure de l'allée principale, a été subdivisé sans égard à sa forme particulière, par une simple prolongation de la voie rectiligne qui y aboutissait à l'ouest (les concessions ne s'y sont faites qu'à partir de 1859).

Compte tenu de ce qui précède, on ne peut plus s'étonner de l'apparition de nouveaux îlots quasi rectangulaires dans la partie nord-est du plan: ils ne font que reprendre mécaniquement le schéma de la partie régulière initiale et n'ont probablement pas été davantage voulus par Perrault. Malheureusement, ils accentuent la dualité d'esprit déjà soulignée et éloignent l'ensemble du véritable concept de cimetière rural. Quand on réalise que cette configuration réapparaît sur le plan de 1876 (que nous verrons ensuite) et qu'aucun lot n'y a été vendu avant 1880, c'est à dire douze ans après les critiques de Perrault, on est fixé sur le peu d'effet qu'ont eu celles-ci.

5.1.4 Les constructions

Outre ce qui a déjà été dit sur les bâtiments non identifiés qui figurent sur les plans de Perrault (ci-dessus en 5.1.2.1), les archives du cimetière nous donnent encore les informations suivantes sur la construction de la chapelle [et résidence du gardien], du charnier, de la clôture d'enceinte et d'un canal, lesquels travaux se sont d'ailleurs poursuivis au début de la période suivante.

5.1.4.1 La "chapelle"

Ce bâtiment qui à l'origine était aussi la résidence du gardien a été pour l'essentiel érigé par le maçon François Soucisse et le menuisier Clément Larivière. Les enduits ont été exécutés par le plâtrier G. Ward, les châssis doubles ont été fournis par le menuisier Louis Dalpé dit Parizeau et peints par Francis Clerke (ou Clarke), lequel a aussi, avec le vitrier B. Marseau, collaboré à l'installation du vitrage. Le concepteur de l'ouvrage n'est pas connu de façon certaine, les archives demeurant muettes à cet égard. Il pourrait toutefois s'agir de l'architecte John Ostell. Les archives de la basilique conservent en effet (boîte 54, chemise 14, 1855) une lettre de ce dernier dans laquelle il demande un paiement "pour l'ouvrage de la charpente et de la menuiserie" de la chapelle. En outre, le registre des dépenses mentionne que le compte de Francis Clerke, acquitté le 25 septembre 1858 pour les châssis de la chapelle, a été "approuvé par John Ostell, architecte".

5.1.4.2 Le charnier

Cette construction qui a été mise en service le 10 janvier 1857 avant même d'être parachevée est un ouvrage mixte de pierres et de briques dont on sait que ces dernières ont été fournies par la compagnie L. Comte & Peel. Plusieurs maçons y ont travaillé. D'abord François Boucher, qui a touché neuf paiements entre le 29 septembre 1855 et le 31 mars 1857 et qui a sans doute exécuté le gros oeuvre en pierre. Joseph Brunet ensuite, qui a été payé le 3 octobre 1856 pour les "voûtes en briques" alors que le compte de son collègue François Beauquaire a été acquitté à la même date "pour avoir tiré les joints et blanchi le charnier". On trouve encore le nom d'Antoine Lapointe (rémunéré les 27 décembre 1856) "pour avoir plombé et posé les portes en fer".

Les cintres utilisés pendant l'érection de la voûte ont été bâtis par J.-Bte Fernet, lequel a aussi réalisé les "échafaux [étagères] pour recevoir les corps" avec des "rouleaux" fournis par le tourneur Maxime Barbeau. Enfin, c'est le forgeron Damase Bouthillier qui a fabriqué les portes en fer et les grilles de même métal fixées à quatre soupiraux.

Le concepteur du charnier tel qu'il est apparu dans son premier état n'est pas connu. L'information que donne Olivier Maurault à l'effet que "le monumental charnier [a été] construit sur les plans de l'architecte Emile Vanier..." (*La Paroisse*, 1957, p. 210) ne peut évidemment s'appliquer qu'à un des états ultérieurs - sur lesquels nous reviendrons plus loin - puisque cet architecte n'est né qu'en 1858.

5.1.4.3 La clôture d'enceinte

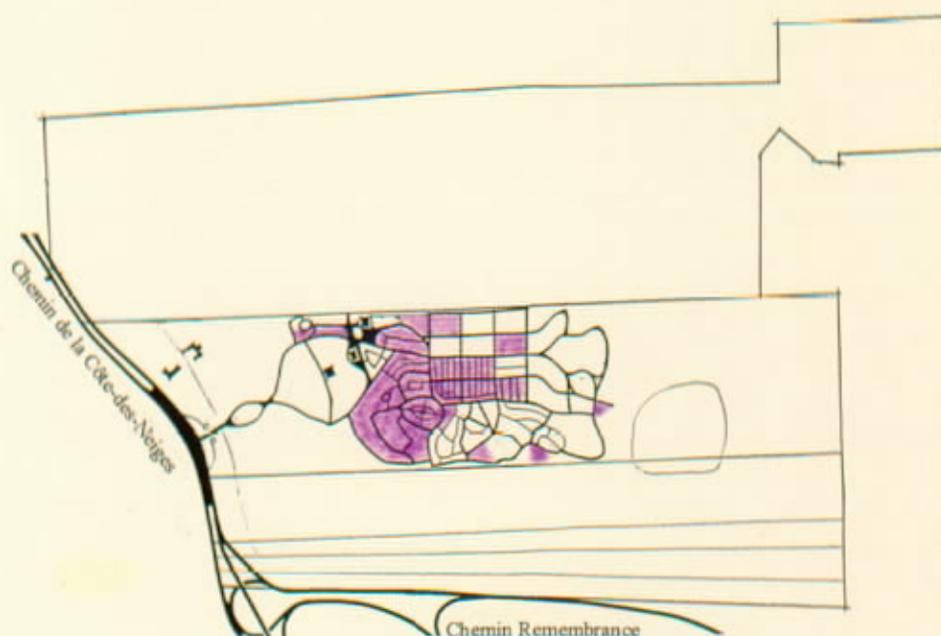
Une clôture préexistante en pierres a d'abord été réparée à peu de frais (1 £, 15 s.) en mai 1854. Une autre clôture de bois a été réalisée par les charpentiers Peltier & Lafleur, lesquels ont reçu seize paiements à cet égard entre le 26 août et le 18 novembre de la même année. L'envergure et la qualité de cet ouvrage ressort particulièrement bien du sommaire des dépenses encourues par le cimetière en date du 1er janvier 1857: on avait alors déboursé 722 £, 16 s., 10 p. au titre de la clôture, soit près de trois fois la somme perçue par Henri-Maurice Perrault pour [la conception et] l'arpentage du cimetière (254 £, 15 s.).

5.1.4.4 Le canal

On ne sait pas exactement de quoi il s'agit, le registre des dépenses mentionnant seulement que 6 £ ont été payées au maçon Thomas Barbeau en date du 6 octobre 1854 "pour façon d'un canal en pierres au fossé verbalisé sur la terre du cimetière". Compte tenu de la somme, il ne peut s'agir d'un ouvrage considérable. Peut-être s'agit-il seulement d'une canalisation ponctuelle du ruisseau Raimbault à l'endroit où la route d'accès au cimetière le chevauchait.

5.1.5 L'état des lieux à la fin de 1855

À ce moment 1 979 personnes ont déjà été ensevelies à la suite de Jane Gilroy qui fut la première à l'être le 29 mai 1855 dans le lot des McGready (F 56). Le nombre des concessions était cependant plus élevé et touchait tous les îlots colorés sur le plan ci-dessous ainsi que le révèle l'examen des fiches du cadastre du cimetière.



L'état des lieux à la fin de 1855.

Ce plan ne précise pas quels sont les îlots qui se sont par la suite développés rapidement et quels sont ceux qui au contraire y ont mis beaucoup de temps. Il permet par contre de connaître quelle était l'étendue maximale des zones de sépulture, sauf pour les îlots de fosses communes ou temporaires dont les registres n'ont pas été retrouvés. Pour les besoins de l'exercice, nous émettons l'hypothèse que les deux îlots les plus proches de la maison du gardien, vers l'est, et marqués "petites fosses" (pour les enfants?) et "grandes fosses" (pour les adultes?) sur le plan du 22 octobre 1854 étaient utilisés à cette fin. Ces îlots ont été respectivement réaffectés à la sépulture privée à long terme en 1880 et 1885.

Le plan permettra en outre, quand on le comparera aux cartes analogues qui seront présentées pour les époques ultérieures, de voir quelles ont été dans le temps les zones prioritaires de développement.

Il donne enfin une idée du secteur où les monuments les plus anciens sont susceptibles de se trouver, avec cette réserve toutefois que certains monuments ont pu être transférés du cimetière Saint-Antoine aussi tard que 1871, c'est-à-dire à l'époque où son terrain a été vendu en partie à la Ville pour l'aménagement du square Dominion et en partie à l'Archevêché pour la construction de la cathédrale. L'inventaire des monuments confirme que certains des monuments les plus anciens se trouvent effectivement au-delà de ce périmètre.

Le développement est relativement compact sur le plateau et à proximité de la maison du gardien qui servait aussi de chapelle. Quelques secteurs périphériques sont toutefois déjà ouverts. Les qualités environnementales de l'étang et des dénivellations propices aux caveaux y sont certainement pour quelque chose. En sens inverse, certains îlots proches de l'entrée ne servent pas encore. C'est le cas de l'îlot triangulaire de la section A, sans doute en raison de la proximité immédiate de la vieille maison ou d'incertitudes quant à l'aménagement idéal du voisinage du bureau-chapelle.

Une mention particulière mérite d'être faite pour le monument érigé dès 1855 par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à la mémoire de son fondateur, Ludger Duvernay, aussi directeur du journal *La Minerve* (1799-1852). C'est le premier en date de la longue série d'ouvrages funéraires de grande qualité qui contribuent à la valeur patrimoniale du cimetière. Il se dresse à l'emplacement de la deuxième sépulture du grand homme dont la translation des restes depuis le cimetière Saint-Antoine fut l'occasion d'une imposante cérémonie qui attira plus de 10 000 personnes. Il est encore actuellement le cadre d'une commémoration annuelle le 28 novembre, date anniversaire de son décès.

5.2 L'évolution entre 1856 et 1875

Les vingt premières années qui ont suivi l'inauguration du cimetière apparaissent capitales dans la définition du caractère de son aménagement et dans l'orientation de son développement ultérieur. Bien que nous ne disposions pas de photographies ni de gravures illustrant cette période, on peut tout de même s'en faire une idée assez précise en analysant trois documents cartographiques, diverses pièces d'archives et des études antérieures sur les cimetières montréalais.

Nous rappèlerons d'abord comment s'est fait le passage de l'ancien cimetière Saint-Antoine à celui de la Côte-des-Neiges. Nous présenterons ensuite ce que révèlent un plan du secteur par Henri-Maurice Perrault (1868), le relevé des fortifications de l'île de Montréal par Sitwell et Jervois (1868-1869) et un plan partiel anonyme du cimetière (c. 1872). En troisième lieu, nous verrons ce que diverses sources nous apprennent sur l'aménagement des chemins, la plantation des arbres et le drainage du site. Nous identifierons ensuite les travaux de construction effectués au cours de la période. Nous verrons enfin quelle était en 1875 la conception du cimetière dans l'esprit de Mgr Ignace Bourget, alors évêque de Montréal.

5.2.1. La translation des dépouilles de l'ancien cimetière.

Commencé dès 1855 - au moins pour Ludger Duvernay, et sans doute par plusieurs des 276 familles qui ont échangé leurs concessions au cimetière Saint-Antoine pour de nouvelles à la Côte-des-Neiges - le transfert des 56 000 Montréalais et immigrants qui avaient été ensevelis dans l'actuel square Dominion s'est intensifié en 1865, alors que l'on fait état de 137 voyages d'ossements, sans doute réinhumés en fosse commune (Archives de la basilique, boîte 55, chemise 5). En 1867, les exhumations se poursuivaient au centre-ville, notamment celles des dépouilles des Récollets, mais des citoyens firent intervenir l'Association sanitaire de Montréal. Ils craignaient que le déterrement des victimes de l'épidémie de choléra de 1832 n'entraîne une reprise de la maladie. L'affaire a finalement été tranchée par le Parlement de Québec qui adopta une loi (sanctionnée le 5 avril 1869) par laquelle il autorisait l'exhumation et le transfert des corps. On en fit encore en 1871, 1876 et 1888 sans que l'ancien cimetière ne soit vidé. Edgar Andrew Collard mentionne en effet que l'on a découvert d'autres sépultures dans les années 1890 et 1920, et même aussi tard qu'en 1931 et 1959, à l'occasion de divers travaux. Au moins dans un des cas, celui de l'Irlandais John Henry décédé en 1851 et dont le cercueil et l'épitaphe ont été retrouvés en assez bon état à proximité du monument à Sir John A. Macdonald, la dépouille a été réensevelie au même endroit, mais un peu plus creux (Collard, *"When Dominion Square was a Cemetery"*, in: *Montreal Yesterdays*, p. 59-66).

Considérant que le cimetière du square Dorchester avait lui-même reçu en 1821 quelque 54 voyages d'ossements en provenance des cimetières désaffectés du Vieux-Montréal (Maurault, 1929, p. 283 et 1975, p. 206), il faut conclure que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges renferme des dépouilles qui peuvent remonter au début de la colonie. Chose certaine, on y a encore transféré en 1992 celle du huron François Thoronhiongo, baptisé par le Père Jean de Brébeuf et décédé le 11 avril 1690. Il avait précédemment été enseveli au Fort de la Montagne, puis sous une des tours du Séminaire en 1796 et à la Congrégation de Notre-Dame en 1935!

5.2.2. Le cimetière tel qu'il apparaît sur un plan du secteur fait par H. M. Perrault en 1868.

Il s'agit du plan ci-contre, conservé dans nos archives et intitulé "Plan du cimetière de Notre-Dame des Neiges indiquant les différentes propriétés aux alentours, compilé d'après plusieurs relevés, Montréal, 20 décembre 1868. Fait par H. M. Perrault, Arp. Prov."

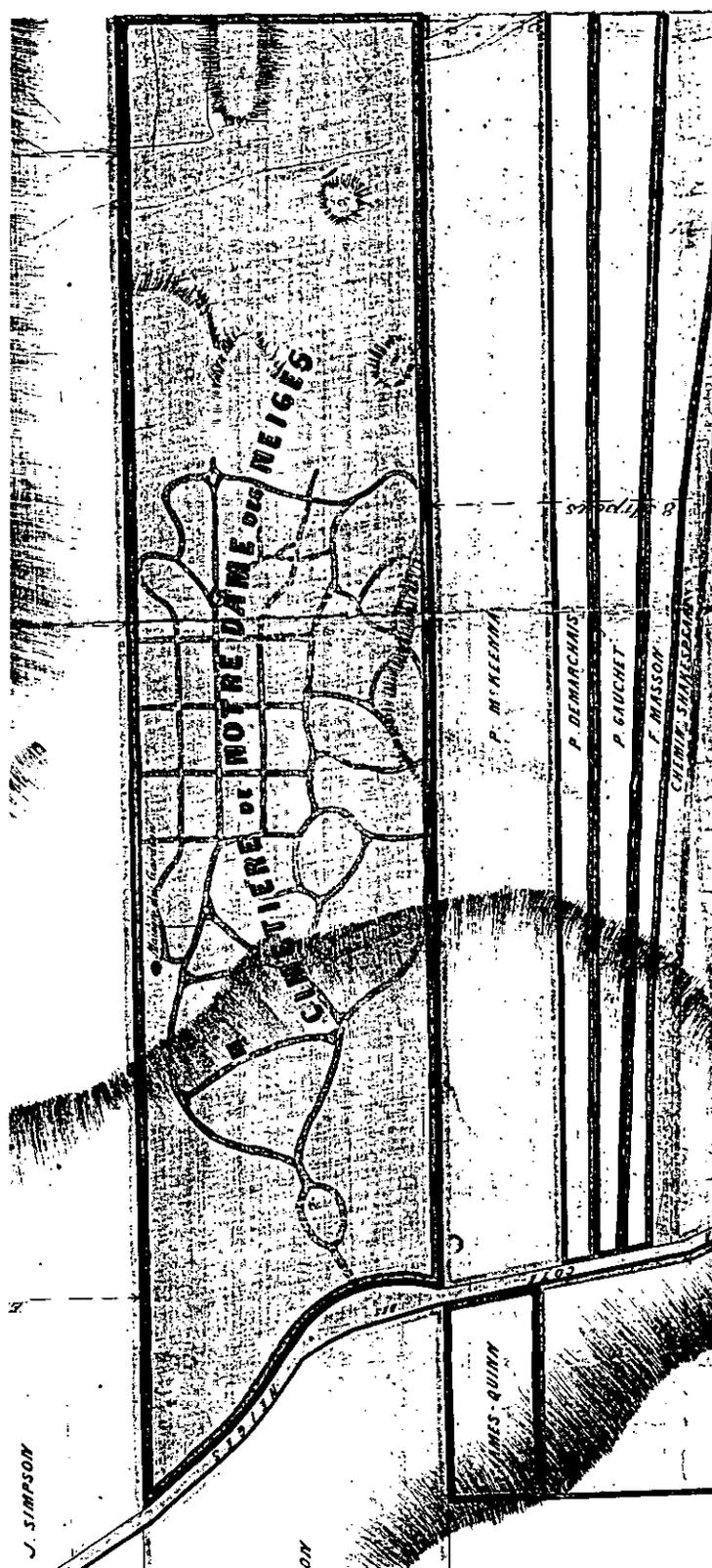
Ce document a sans doute été fait pour permettre d'apprécier diverses hypothèses d'expansion, lesquelles ont peu de temps après mené à l'acquisition de la terre Tait au nord (1872). Des discussions analogues entreprises avant le 1er mai 1871 auprès de John Swail, second voisin de ce côté, et poursuivies jusqu'en avril 1879, n'ont pas abouties.

Le plan est assez schématique: ni le ruisseau ni l'étang n'y figurent, ni les dépendances à proximité du chemin de la Côte-des-Neiges. De même, seules les allées principales sont représentées, à l'exclusion des allées intérieures des îlots.

Par contre, on reconnaît nettement les accidents topographiques, la disposition générale du plan initial, la reconfiguration de la section I que nous avons déjà évoquée, le charnier et la maison du gardien qui sont spécifiquement nommés.

La partie est de la propriété n'est toujours pas développée et il n'y a aucune amorce de chemins vers la terre Tait, au nord.

Enfin, l'îlot triangulaire de la section A, n'est pas encore tronqué de sa pointe nord-ouest.



5.2.3. Le cimetière tel qu'il apparaît sur le plan de Sitwell et Jervois, 1868-69.

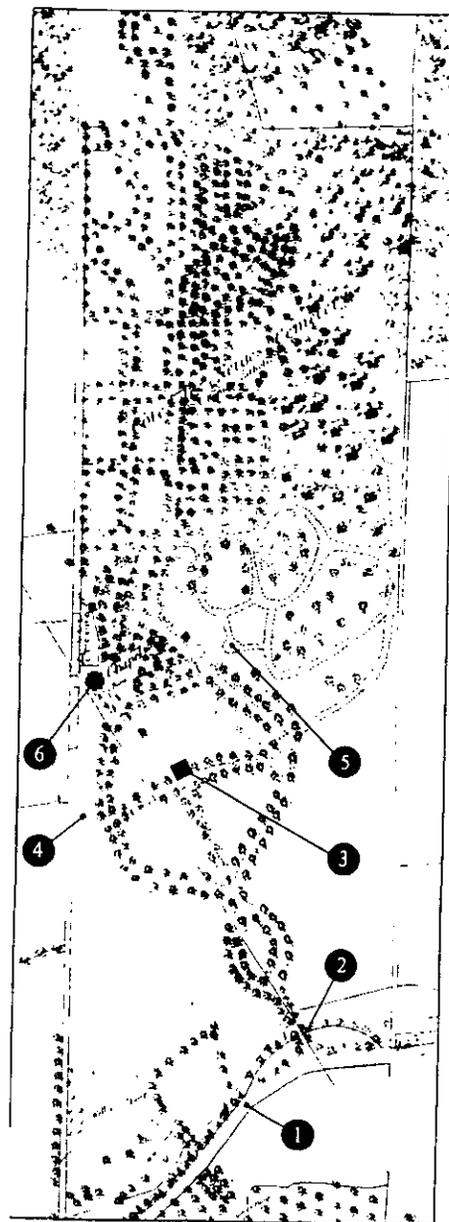
Le relevé des fortifications de l'île dont il s'agit ici est moins schématique et corrobore le plan de Perrault quant à la disposition des allées principales.

La maison du gardien est ici désignée comme "chapel", ce qui s'accorde avec son autre fonction. Les emplacements des monuments principaux - celui des "patriotes" de 1837-1838 et celui de Ludger Duvernay - y sont clairement perceptibles de même que le ruisseau et les dépendances en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges, où l'on peut lire "well" et "pump".

Les données les plus intéressantes de ce plan demeurent celles qui concernent la végétation et l'aménagement de la partie est de la terre.

1) La végétation est représentée avec soin, selon trois types de disposition, alignée en bordure des chemins, en regroupement abondant et homogène dans la partie médiane, et pour le reste, de densité variable, et hétérogène, si l'on se fie à la variété des symboles graphiques.

2) Au fond de la propriété on note une ligne brisée (en partie visible seulement sur notre reproduction qui semble exclure la zone de l'étang - qu'on ne voit pas distinctement. Cela correspond peut-être à la clôture mentionnée par le comité d'aménagement du cimetière dans son rapport à l'assemblée générale des marguilliers vers la fin 1855 ("Nous avons fait clôturer la portion actuellement destinée au cimetière..."). Chose certaine, cette ligne ampute la section N du soi-disant plan d'octobre 1854, où l'on voyait un lotissement très précis, sans doute élaboré ultérieurement.



Plan de la première partie du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en 1868-1869:

1. chemin de la Côte-des-Neiges
2. entrée
3. charnier
4. monument aux patriotes
5. monument Duvernay
6. chapelle et bureau

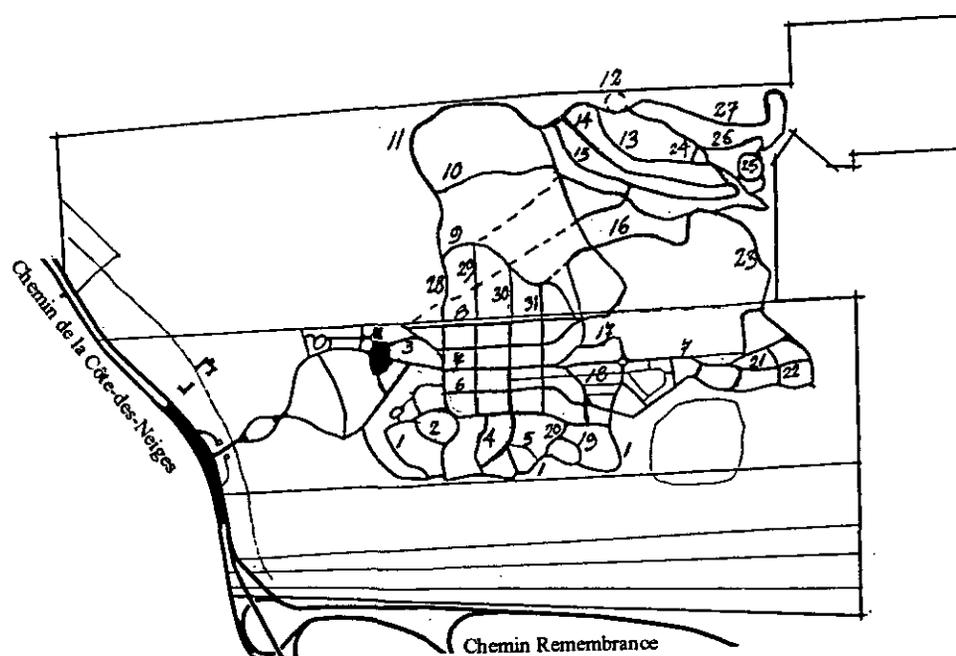
(source: Archives nationales du Québec, Fortification Surveys, Sheet III, Pl. XIII-XIV, A.P.C.)

Ce n'est qu'en octobre 1872, c'est-à-dire après que Mgr George Conroy, le délégué apostolique, eût jugé que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges devait demeurer le seul cimetière catholique de la ville de Montréal, après que Mgr Ignace Bourget eût autorisé (le 22 mai 1871) l'achat de la terre de William Tait, après que cette transaction soit survenue (le 3 juillet 1872), et après l'échéance de la réserve d'usage inscrite par le vendeur dans l'acte de vente, ce n'est donc qu'en octobre 1872 que le cimetière a pu procéder à l'aménagement du sommet et répondre à la requête des citoyens du Côteau Saint-Louis et du village de Saint-Jean-Baptiste (6 juin 1870), c'est-à-dire entreprendre les négociations pour l'achat du terrain nécessaire à la construction d'un chemin reliant ce sommet au chemin Saint-Jean-Baptiste (actuel boulevard du Mont-Royal), sur le versant nord de la colline d'Outremont. Ces vérifications infirment ce qu'Olivier Maurault a écrit: "En 1865, on en avait doublé la superficie par l'achat du haut de la terre Tait". (*La Paroisse*, 1929, p. 286).

Comme nous le verrons plus loin, le projet de liaison directe avec l'est de la ville ne s'est concrétisé que 6 ans plus tard (1878). Par contre, le tracé des chemins dans les parties hautes du cimetière a été fait tout de suite, au moins en partie, car les concessions de lots y ont commencé dès 1872.

5.2.4. Un plan anonyme du cimetière, c. 1872.

Un plan très ancien -ni daté, ni signé- que conservent les archives du cimetière, et que nous transcrivons pour en faciliter la lecture, permet de se faire une idée des aménagements et des projets qui ont suivi l'acquisition de la terre Tait.



Plan anonyme du cimetière, c. 1872
 Transcription par P.-Richard Bisson, architecte et historien de l'art, 1998.

On observe d'abord dans la partie haute une série de nouveaux chemins qui laissent la zone intermédiaire encore non planifiée. Ces chemins apparaissent pour la plupart déterminés au moment du tracé de ce plan. Quelques autres, qui se lisent nettement comme des surcharges et que nous indiquons en pointillé, ont sans doute été décidés ultérieurement. Au total, il est remarquable que le réseau proposé ne cherchait à utiliser qu'un tout petit tronçon de la route qui bordait la terre Tait au sud et sur toute sa profondeur.

On remarque ensuite l'attribution de noms religieux aux divers chemins qui, en se multipliant, ont fait surgir un problème d'orientation. Pour mémoire, nous en donnons ici la liste avec des numéros de renvoi à notre transcription: 1: Sainte-Catherine, 2: Saint-Jean-Baptiste, 3: Saint-Ignace, 4: Saint-Stanislas de Kostka, 5: Saint-Antoine, 6: Saint-Joseph, 7: de Notre-Dame, 8: Saint-Patrice, 9: Saint-Vincent-de-Paul, 10: Sainte-Anne, 11: Saint-Alexandre, 12: du Saint-Sépulcre, 13: Notre-Dame-des-sept-douleurs, 14: Sainte-Famille, 15: Saint-Victor, 16: de l'Immaculée-Conception, 17: Saint-Lazare, 18: Sainte-Brigide, 19: Sainte-Agnès, 20: Saint-Édouard, 21: Saint-Louis-de-Gonzague, 22: Sainte-Véronique, 23: du Bon Larron, 24: du Calvaire, 25: Saint-Étienne/St Stephen, 26: Saint-Michel-Archange, 27: de Gethsémani, 28: Saint-Pierre, 29: Saint-Paul, 30: Saint-Jean et 31: Saint-Jacques.

Troisièmement, dans une partie maintenant au-delà de la limite nord-ouest de la propriété et que nous avons exclue de la transcription, des tracés de rues encore hésitants montrent la difficulté qu'il y avait à utiliser la zone semi-enclavée par les terres Lacombe et Simpson.

Enfin on constate que l'îlot triangulaire de la section A a été amputé de sa pointe nord-ouest, sans doute pour aider au dégagement de la chapelle, et subdivisé par des allées conformes à la situation actuelle. Ce parti a été déterminé au plus tard en 1865, date à laquelle ont été enregistrées les premières concessions sur cet îlot.

5.2.5 Les chemins, le drainage et les plantations.

Le registre des dépenses du cimetière révèle que des sommes importantes ont été consacrées à l'aménagement des chemins et au drainage de la propriété. Déjà à la fin de 1859 plus de 2 617 livres avaient été utilisées à ces travaux, soit presque autant que le prix d'achat de la terre Beaubien.

Pour les chemins, on sait qu'il s'agissait d'allées de terre et que l'on a commencé par les plus importantes, les "petites allées" n'ayant été ouvertes qu'en 1858, selon ce que rapporte Olivier Maurault. Par ailleurs, c'est à 1871 que remontent les premiers échanges avec le *Mount Royal Cemetery* pour réaliser, à la demande de celui-ci, un chemin mitoyen à partir du chemin Shakespeare (actuel chemin *Remembrance*) et du parc du mont-Royal. Ce chemin ne semble toutefois s'être concrétisé qu'au cours de la décennie suivante. À une date qui reste à préciser, la Fabrique y a construit un "chalet" de gardien, aujourd'hui disparu.

Pour le drainage des parties hautes de la terre Tait, c'est un plan déposé en Cour Supérieure le 24 janvier 1895 - à l'occasion d'une poursuite intentée contre la Fabrique par Antoine Robert, lequel avait acquis l'ancienne terre Simpson à demi

enclavée dans les propriétés du cimetière - qui nous révèle qu'il y avait dans ce secteur "canal et fossé conduisant les eaux du cimetière depuis 1872".

L'aménagement paysager a par ailleurs fait l'objet d'un effort considérable: le registre des dépenses indique qu'on a payé un charretier pour avoir "oté les pierres de dessus la prairie" (1857) et que l'on a acheté 3 514 "arbres forestiers" dans les douze ans qui vont de 1855 à 1866 inclusivement, soit plus ou moins 300 par année. Plus tard, soit en 1875, la Fabrique a encore acquis 200 000 plants d'aubépines pour le cimetière (Archives de la basilique, boîte 55, chemise 45).

Ces travaux d' "embellissement" du cimetière s'accordaient au désir exprimé en juillet 1858 par des citoyens qui, impatientes d'y voir de magnifiques monuments, plus d'arbres forestiers et la perfection des allées, en appelaient au patriotisme et au zèle religieux des autorités responsables! (Archives de la basilique, boîte 54, chemise 26).

5.2.6 Les constructions

Des travaux d'envergure variable concernent la chapelle, le charnier, la porte d'entrée et la grande croix qui la suit ainsi que la construction d'une écurie.

5.2.6.1 La chapelle

Ce bâtiment qui était pratiquement achevé en 1855 n'a fait l'objet que de travaux mineurs, si ce n'est l'introduction de l'électricité en 1872 (Archives de la basilique, boîte 55, chemise 30). Le menuisier J.-Bte Fernet y fit "divers ouvrages" dont celui de poser aux chassis les targettes de fer fournies par le forgeron Louis Chabotte. À part cela et la "porte en fer pour la cheminée" payée à la compagnie Ferrier & Co., on ne peut mentionner que l'ajout de "4 porte-corps en bois franc et 2 bancs", payés à un certain Louis Champeau. Par contre, à la fin de la période des travaux de réaménagement y sont certainement envisagés puisqu'un document daté du 24 février 1875 indique que l'architecte Napoléon Bourassa ne peut pas s'en occuper (Archives de la basilique, boîte 55, chemise 43).

5.2.6.2 Le charnier

Cet ouvrage, pour lequel nous avons déjà identifiés les intervenants jusqu'en 1859 (ci-dessus en 5.1.4.2) a causé de nombreux problèmes, pratiquement dès son inauguration en 1857. En avril 1859, Louis Lapointe a été payé "pour avoir tiré les joints du charnier avec du ciment". En août de la même année, on a acquitté un compte de Damase Bouthillier pour la "couverture en tolle [sic] pour la maçonnerie du charnier". Deux mois plus tard, le 15 octobre, diverses factures relatives à des travaux de réparation ont été réglées: celles du maçon P. Mayer "pour avoir fait de la maçonnerie et cimenter [sic] la voûte du charnier, pour façon seulement", celle de D. Dupré pour une vingtaine de voyages de sable, celle de Léandre Provost pour 12 voyages de chaux et celle de George Hazer (?) pour 10 quarts de ciment. Deux ans plus tard, la toiture laissait encore certainement à désirer puisque le 12 décembre 1861, T. W. M. Gauvreau a été payé pour du "bois de charpente et pour planche pour la couverture du charnier".

Les archives de la basilique conservent en outre des documents relatifs à des "soumissions pour la construction du charnier" qui datent de 1869 (boîte 55, chemise 15) ainsi qu'une soumission de J.-Louis Comte relative au charnier (boîte 55, chemise 27). Il semble bien que le bâtiment a été agrandi une première fois à cette époque. Il le sera encore en 1901-1902, sinon entièrement reconstruit, comme on le verra plus loin.

5.2.6.3 La porte d'entrée

Une première porte, précédant celle qui a par la suite été élaborée par l'architecte Victor Bourgeau (1887-1888), a certainement existé puisqu'un certain André Arcourt a été payé "pour avoir couvert la couverture de grande porte du cimetière" (Archives du cimetière, registre des dépenses, 12 juin 1858). C'est malheureusement la seule information que nous avons pu retracer à son propos.

5.2.6.4 La grande croix

Au moins deux croix de bois semblent avoir précédé celle que nous trouvons aujourd'hui dans l'îlot elliptique à proximité immédiate de l'entrée du chemin de la Côte-des-Neiges. Une première a été réalisée par le sculpteur F.-X. Leprohon qui a été payé le 27 septembre 1856 "pour avoir sculpté et doré [sic] les rayons de la croix au cimetière". Peinturée l'année suivante par un certain Bernard Marceau, on l'a ensuite entourée d'une clôture faite de 12 poteaux en pierre de taille (Philippe Mayer, maçon), de barres en fer préparées par Louis Chabotte et d'une porte en fer fournie par W. Singleton (Archives du cimetière, registre des dépenses, novembre-décembre 1861). Par ailleurs, les archives de la basilique font état, en 1873, d'une grande croix de bois "devant être érigée au Cimetière" (boîte 55, chemise 35).

5.2.6.5 L'écurie

De ce bâtiment dont nous ne pouvons préciser l'emplacement, on sait seulement qu'il était en bois et qu'il a été érigé en mai-juin 1857 par un certain Narcisse Marr.

5.2.7 La conception du cimetière dans l'esprit du clergé catholique

De 1869 à 1875 le cimetière s'est trouvé impliqué dans une saga judiciaire qui a mené en fin de compte les évêques de la province à publier un mandement collectif traitant de la sépulture catholique (22 septembre 1875) et l'Évêque de Montréal à rédiger une lettre pastorale (16 novembre 1875) dans laquelle il a précisé quelle devait être la perception du champ des morts pour les fidèles. Le typographe et imprimeur Joseph Guibord étant décédé sans avoir renié son affiliation à l'Institut Canadien ni sa participation à la publication de l'*Annuaire de 1868* de cet organisme libéral (mis à l'Index par un décret du Saint-Office), s'était vu refuser la sépulture en terre bénie. Ses défenseurs n'ont finalement pu l'y faire admettre que six ans plus tard au terme de quatre procès grâce à une décision du Conseil Privé de la Reine Victoria et un déploiement de forces militaires.

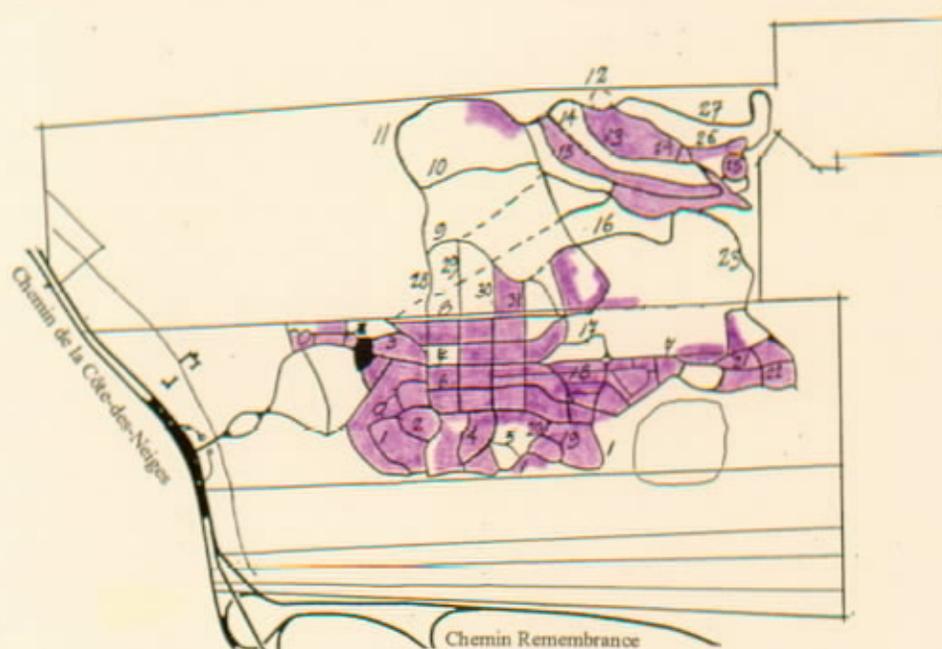
Usant alors de son pouvoir d'anathémiser, Mgr Bourget avait alors désacralisé le lot de Guibord, à jamais "interdit et séparé du reste du cimetière". Dans sa lettre pastorale, rédigée le jour même de la mise en terre de Guibord, il insiste sur le caractère sacré des cimetières et sur la réserve que cela impose: "... soyez de plus en plus pénétrés d'un respect religieux pour votre cimetière; et n'y entrez qu'avec crainte et tremblement. N'en faites pas un lieu de promenade ou de récréation, mais allez-y en pèlerinage aussi souvent que vous le pourrez. En le parcourant, considérez-le comme la paroisse et la ville des morts." S'apercevant "que l'on voudrait en faire un lieu ordinaire et profane", il affirme son intention d'ériger un Chemin de Croix dans tous les cimetières du diocèse qui lui en feront la demande, comme cela se faisait à Rome pour rendre cette sacralité plus manifeste. La demande de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame a été immédiate, comme on le verra bientôt.

5.2.8 L'état des lieux en 1875

Les registres du cimetière indiquent que 68 094 dépouilles ont été reçues entre 1856 et 1875 portant le total de la nécropole à 70 074 défunts. Pour un décompte annuel, on pourra se référer au tableau présenté en annexe.

Le plan ci-dessous donne une idée de l'exploitation des lieux à la fin de l'année 1875, telle qu'on peut la déduire de l'examen des fiches du cadastre du cimetière à l'exception de deux îlots de fosses temporaires dont l'emplacement demeure hypothétique.

On constate que le noyau initial s'est consolidé et étalé vers l'est, qu'une seconde zone a commencé à se développer sur le sommet alors qu'à peine quelques îlots situés entre les deux zones amorcent un raccord qui prendra beaucoup de temps à être complété.



État des lieux à la fin de 1875

5.3 L'évolution entre 1876 et 1900

Plusieurs documents graphiques nous renseignent sur l'évolution de la propriété pendant cette période. Parmi ceux-ci, nous examinerons dans l'ordre chronologique, 1) le "Plan du cimetière de Notre Dame des Neiges situé dans la paroisse de Montréal d'après un relevé par le soussigné H. M. Perrault, Arpenteur Provincial, Montréal 30 août 1876",

2) le "Plan of Villages of Côte St-Louis, St-Louis du Mile End, Outremont and Côte des Neiges", par Hopkins, et daté de 1879,

3 et 4) les deux plans d'arpentage partiels signés par J.-Émile Vanier, juin 1884,

5) le plan intitulé "Cimetière de la Côte-des-Neiges, 1887", tracé par l'intendant Évariste Dupré, et publié la même année par Siméon Mondou dans son ouvrage sur "Les premiers cimetières catholiques de Montréal et l'indicateur du cimetière actuel",

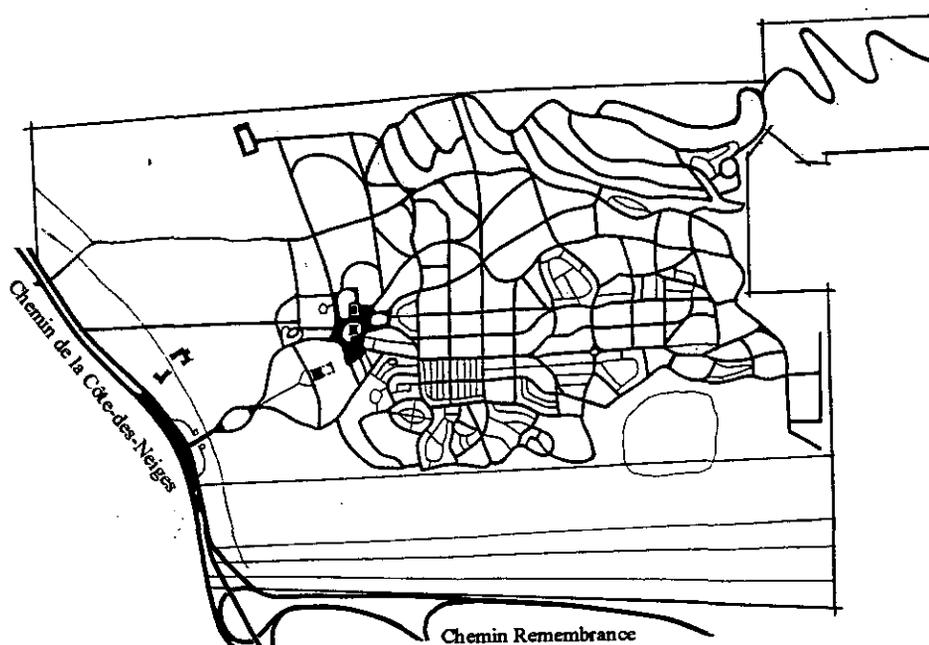
6) le plan annexé au rapport d'inspection sanitaire de Jos. A. Beaudry, secrétaire du Conseil d'hygiène de la Province de Québec, en date du 12 décembre 1892,

7) le plan déposé comme preuve par la Fabrique devant la Cour Supérieure le 24 janvier 1895 dans la cause qui oppose le cimetière à son voisin Antoine Robert et

8) la "Topographical Map of the Mount Royal by A. de Grandpré, 1898".

5.3.1. Le plan du cimetière par H. M. Perrault, 30 août 1876

Ce plan, dont nous donnons ci-dessous une transcription et un détail, est d'aussi



"Plan du cimetière de Notre-Dame des Neiges situé dans la paroisse de Montréal d'après un relevé par le soussigné, Montréal 30 août 1876, H. M. Perrault, Arpenteur Provincial".

Transcription par P.-Richard Bisson, architecte et historien de l'art, 1998.

N.B. La transcription est située par rapport aux limites actuelles de la propriété.

grand format que ceux de 1854 bien qu'il ne précise presque rien du lotissement des îlots (exceptions faites des emplacements concédés à l'Union de Prières et pour les deux nouveaux caveaux des familles Dufort et Prévost). C'est manifestement là une réduction de mandat pour Perrault, comparativement à son travail de 1854, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de ce qu'on a déjà vu de la pratique du lotissement depuis cette époque, c'est-à-dire "à la petite semaine", sans vue d'ensemble, et sans doute par les employés réguliers du cimetière.

Le plan confirme les limites de la propriété qui résultent de l'acquisition de la terre Tait et la position des terres semi-enclavées de J. Lacombe et de la Succession Jos. Simpson.

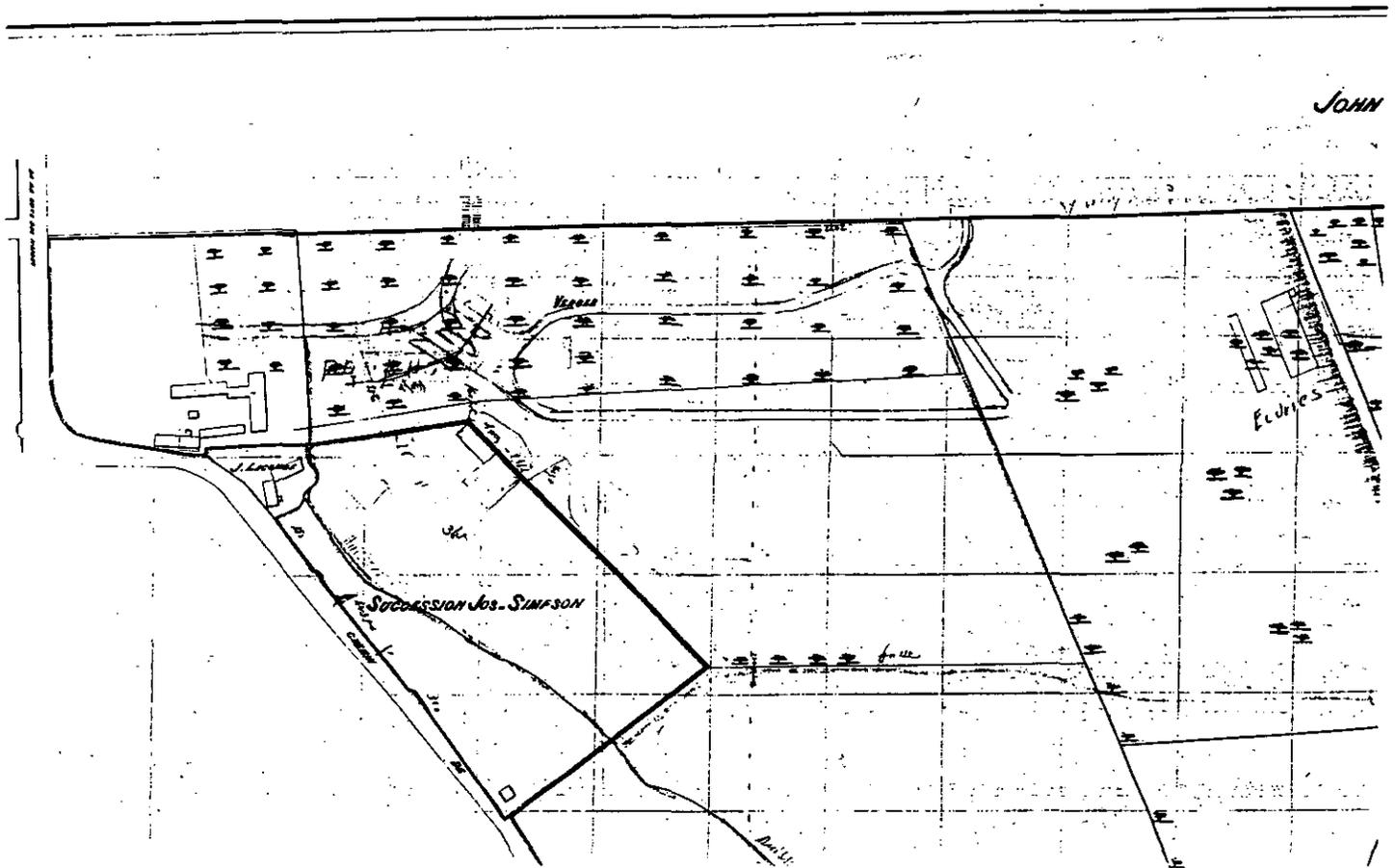
Pour le tracé des chemins, il reprend et développe le réseau qu'on avait commencé à créer en 1872 dans les parties hautes, proposant maintenant un découpage des zones intermédiaires entre celles-ci et la zone initiale. Ce découpage, il faut le souligner, récupère presque la totalité de la route qui bordait la terre Tait au sud et sur toute sa profondeur. Cette route semble même conservée jusqu'à sa jonction avec le chemin de la Côte-des-Neiges, au moins comme voie de service. Un tel fait réaffirme l'attitude pragmatique de la Fabrique et la primauté des réalités économiques sur les lignes directrices du concept de cimetière-jardin. C'est plus au relief accidenté du sommet d'Outremont qu'à toute autre chose que l'on doit l'aménagement capricieux du sommet du cimetière.

De nouveaux îlots prennent aussi forme au nord du monument des Patriotes, mais de façon plus incertaine si l'on en juge par la légèreté du tracé. De même à l'extrémité est, en bordure du *Mount Royal Cemetery* où apparaît la voie d'issue en direction du parc homonyme. Au nord-est, le tracé du chemin Saint-Jean-Baptiste apparaît nettement comme une surcharge, ce qui est logique compte tenu de la date de sa réalisation, après l'acquisition du terrain Berthelot, Cross, Gibbs et Brown et l'obtention d'une donation pour son aménagement de la part du docteur Pierre Beaubien (6 février 1878).

À l'ouest (voir détail en page suivante), un enchevêtrement de lignes superposées sur l'ancien verger des Tait correspond manifestement aux premières réflexions relatives à l'entrée sur la future avenue Decelles où doit déboucher la ligne de tramway qui est faiblement indiquée sur la terre contiguë appartenant à John Swail. Déjà la configuration des premiers îlots de la section I est déterminée. Pour mémoire, on notera que ce projet de rue, basé sur les plans de l'arpenteur Joseph Rielle et permettant de vendre des lots à bâtir, avait fait l'objet d'une requête de Swail à la Fabrique dès le 31 janvier 1876, laquelle avait été successivement approuvée par le Comité des Finances de la Fabrique et sanctionnée par Monseigneur Bourget. De plus la Fabrique avait obtenu des lettres patentes du gouvernement de la province (enregistrées le 22 mai 1878) lui permettant de se départir de terres possédées en main morte.

En fait, la Fabrique avait déjà vendu au notaire Ambroise Choquet deux lots dans cette partie du cimetière attenante au village, les 28 février 1876 et 31 décembre 1877. Comme on le verra plus loin, sur le plan de Hopkins, cette vente fût suivie de plusieurs autres transactions, toujours relatives à ce même secteur difficile à

exploiter, tout coincé qu'il était entre les terres de John Swail (au nord-ouest) et de la Succession Jos. Simpson (au sud-est).



“Plan du cimetière... 30 août 1876, H. M. Perrault,...” Détail de l'extrémité ouest

En ce qui concerne les bâtiments, on note:

- a) le doublement du charnier (réalisé depuis 1872),
- b) la construction projetée d'une nouvelle “maison du gardien” (l'actuel pavillon administratif, érigé en 1877, et qui a permis la transformation en “chapelle de la Résurrection” de l'édifice bi-fonctionnel de 1855).

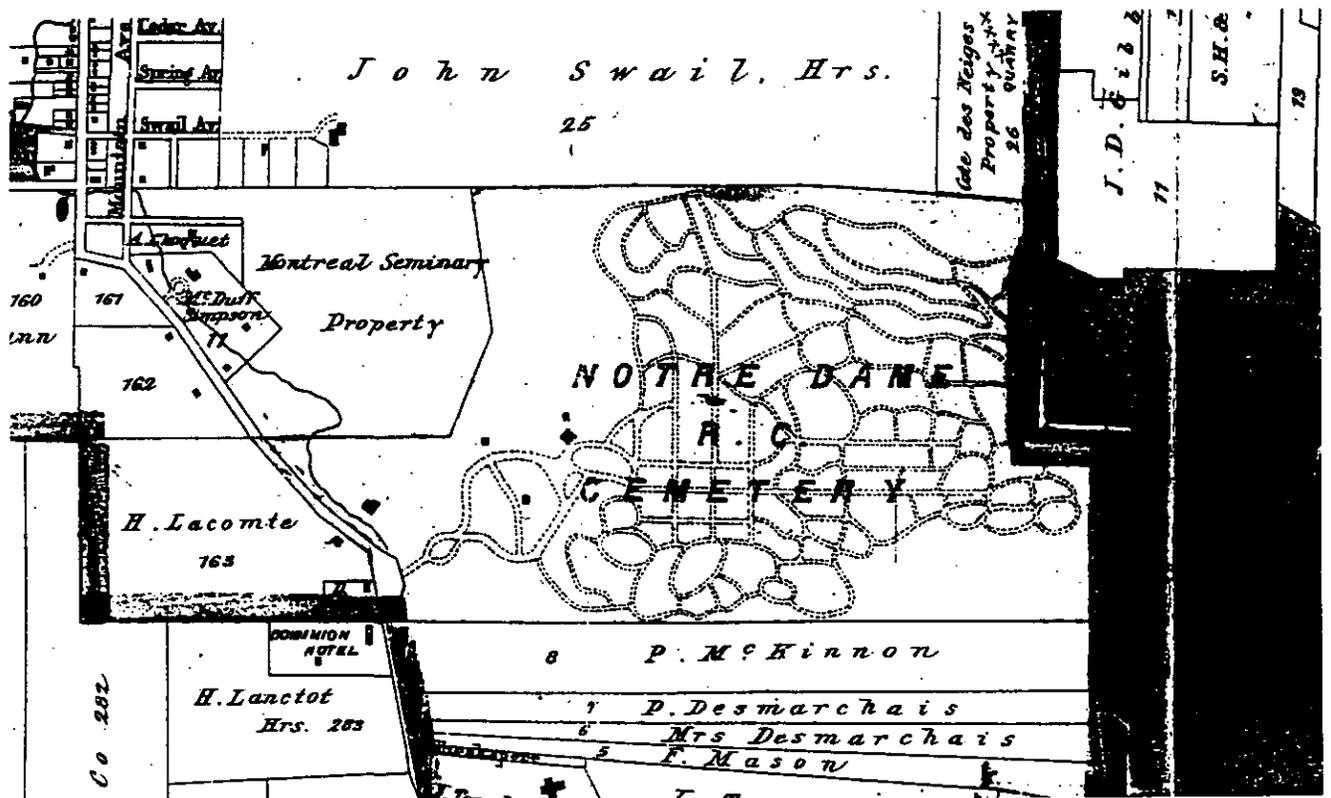
À proximité immédiate sont indiquées des serres, alors que des écuries (qui n'ont semble-t-il pas été construites avant 1896) apparaissent pour la première fois à l'emplacement de la zone actuelle de services. Les bâtiments de ferme à proximité du chemin de la Côte-des-Neiges sont aussi indiqués ainsi que le poste de surveillance créé à la sortie sud-est. Enfin, également en surcharge, sont marqués les endroits où l'on envisage l'installation des stations du chemin de croix commandé à l'instigation de Monseigneur Bourget et qui n'arrivera de France qu'à la mi-novembre 1876.

Nous reparlerons plus loin de certaines de ces constructions, à la lumière d'informations provenant d'autres sources.

5.3.2 Le cimetière tel qu'il apparaît sur le plan de Hopkins, 1879

Le plan ci-dessous fait état des transactions effectuées par la Fabrique dans la partie occidentale du cimetière où l'urbanisation du village de Notre-Dame-des-Neiges se poursuit. Outre les terres cédées à Choquet en 1876-7, on constate qu'un grand territoire a été vendu au Séminaire de Saint-Sulpice (le 19 décembre 1878), lequel entend y ensevelir les membres de l'Union de Prières et des Bonnes Oeuvres. À l'ouest, ce terrain est limité par l'avenue *Mountain* (aujourd'hui Gatineau) qui a été raccordée au chemin de la Côte-des-Neiges et par une rue, alors sans nom (aujourd'hui Troie), qui était peut-être déjà tracée mais dont on sait par des documents ultérieurs que l'aménagement n'était pas terminé à l'automne de 1909.

Par ailleurs, ce plan confirme que plusieurs chemins, au nord-ouest du pavillon administratif du cimetière, faiblement tracés sur le plan de Perrault de 1876, étaient, ou des surcharges, ou trop incertains pour être réalisés rapidement. De même, le réseau apparaît réduit sur le sommet alors que le chemin Saint-Jean-Baptiste, pourtant entrepris au printemps 1878, n'est pas du tout indiqué.



"Plan of Villages of Côte St-Louis, St-Louis du Mile End, Outremont and Côte des Neiges", Hopkins, 1879. Détail.

5.3.3. Deux plans partiels du cimetière par J.-Émile Vanier, juin 1884.

Ces documents, dont nous reproduisons des détails ci-après, nous donnent de précieux renseignements sur la configuration de la partie basse de l'ancienne terre Beaubien, depuis le chemin de la Côte-des-Neiges, au sud-ouest, jusqu'au carrefour où se rencontrent les deux chemins d'accès au bureau, au nord-est. Il s'agit de deux plans topographiques réalisés par un architecte, ingénieur-civil, arpenteur provincial et professeur d'arpentage à l'École Polytechnique de Montréal, sur la base de relevés effectués par ses élèves, à la demande de la Fabrique qui estimait alors que les services d'Henri-Maurice Perrault étaient trop coûteux.

En 1881, et peut-être même dès 1877 selon Bodson et Ferron (p. 26, note 17), on avait pour cette raison retiré au concepteur du cimetière le soin d'établir le parcellaire du cimetière. Cette tâche avait alors été confiée à l'École Polytechnique, laquelle ne semble pas avoir été en mesure de satisfaire cette commande puisque ce mandat a été annulé en 1882 et remplacé par celui d'établir le plan topographique de l'ensemble de la propriété. Ce projet, pour lequel Monsieur Balète, le Directeur de l'École Polytechnique, demande un paiement le 28 janvier 1884, semble avoir été abandonné après le dépôt des deux plans dont il est ici question. C'est ce que donne à penser une lettre de cette époque signée par l'intendant du cimetière Évariste Dupré dans laquelle il rapporte l'opinion qu'avait Henri-Maurice Perrault de ces travaux d'arpentage accordés à l'École Polytechnique "par mesquinerie pour quelques piastres ou quelques sous de moins ... je savais bien qu'ils ne pouvais [sic] faire l'ouvrage longtemps" (Archives de la basilique, boîte 56, chemise 36).

Le premier des plans de Vanier, qualifié de "carte minute", est dessiné au trait. Il indique d'abord à chacun des croisements d'une grille orthogonale les variations dans l'élévation du terrain. Il montre aussi la position exacte du ruisseau, des chemins et des constructions existantes. Il définit enfin les limites et les usages des diverses zones, ainsi que la qualité de la couverture végétale.

Diverses inscriptions révèlent que la fonction agricole n'avait pas disparu: "jardin", "jardin et verger", "terres labourées", "légumes". D'autres montrent qu'il n'y avait de "gazon" entretenu que dans l'hémicycle précédant l'entrée et dans l'îlot elliptique où se dressait la croix. Ailleurs, les indications "prairie" et "broussailles" permettent de penser que le terrain était laissé à l'état naturel.

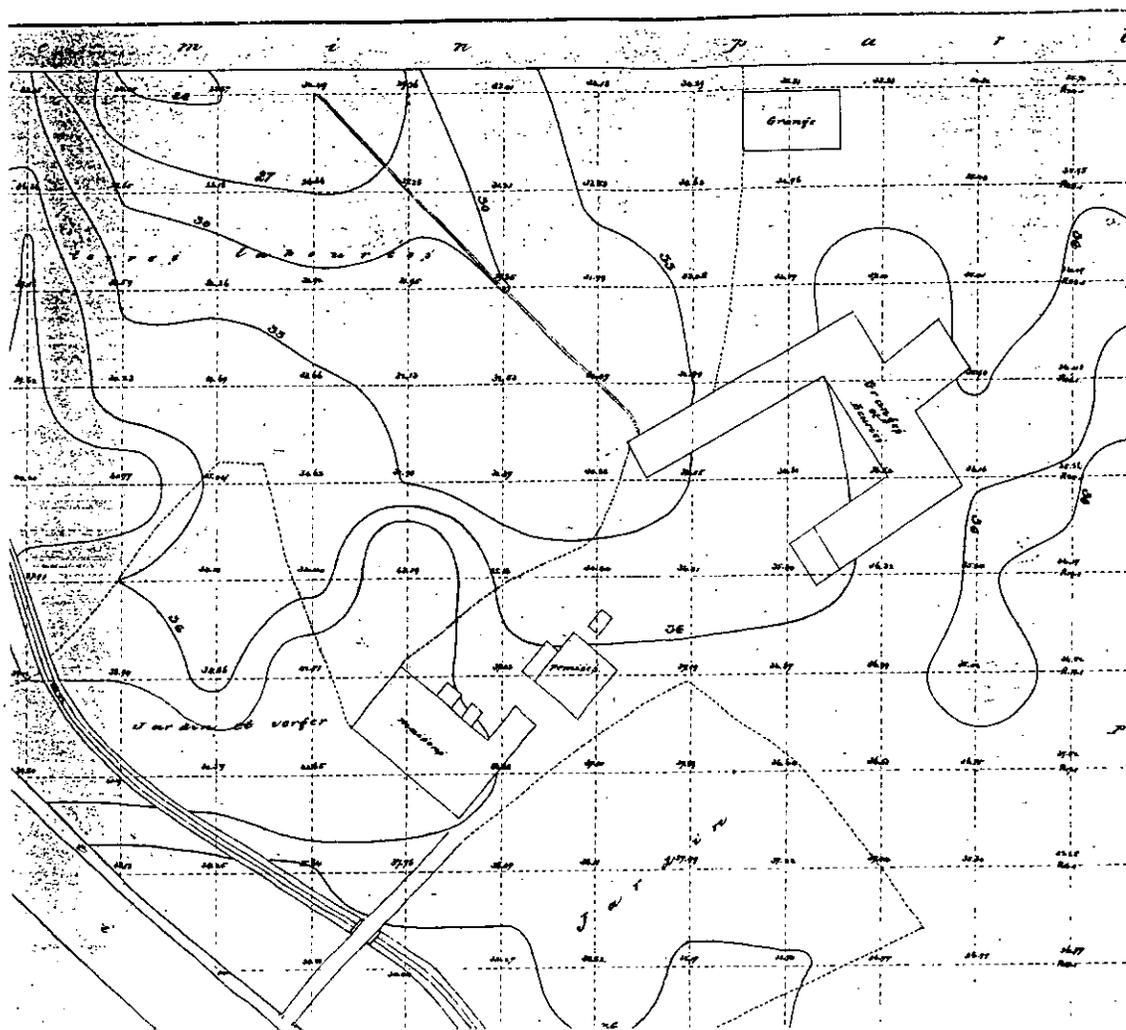
En ce qui concerne les constructions, ce plan permet de constater qu'il y avait:

- a) six piliers irrégulièrement espacés, encadrant l'entrée des véhicules et celles des piétons,
- b) un petit enclos de pierre et sans doute une remise, à l'angle sud de la propriété,
- c) un ensemble de maisons et de bâtiments de ferme accessibles par une entrée indépendante, au nord-ouest de l'accès au cimetière: "maisons", "remises", "granges et écuries", "grange".

On doit ici remarquer que le mot "maisons" est bel et bien écrit au pluriel et que le symbole graphique sur lequel il apparaît comporte 3 excroissances vers le nord, ce qui permet de soupçonner qu'elles étaient au nombre de 3, ce qu'une lettre d'Évariste Dupré en date du 11 février 1884 tend à confirmer (Archives de la basilique, boîte 56, chemise 33).

Il y décrit "La propriété qu'a ici le Rév. M. Rousselot" et en détail les revenus annuels qui venaient de leur location (peut-être à des employés du cimetière). Cette "propriété" comprenait:

- d'abord la maison que l'intendant habitait lui-même et qu'il décrit comme "une bonne petite maison tout en bois qui a été bâtie l'an dernier" [donc en 1883] et qui "n'a pas besoin de réparation",
- ensuite d'une "grande maison qui est près du chemin ... tout en bois elle aussi ... [possédant] de bonnes fondations ainsi qu'une cave",
- enfin de "deux autres logements contigus a [sic] cette maison l'un a [sic] droite l'autre a [sic] gauche"; de celui de droite il dit qu'il "était autrefois une remise servant d'abris pour les cheveaux [sic] et les voitures" et il ajoute qu' "il n'y a pas de fondations sous ce logement ni de cave et la partie de derrière est beaucoup pourrie; de celui de gauche, il dit seulement qu'il "est d'apeuprès [sic] de la même valeur" que celui de droite.



"Plan topographique d'une partie du cimetière Notre-Dame près Montréal,
D'après un arpentage fait par les Elèves de l'Ecole Polytechnique, sous la direction du
soussigné, Montréal Juin 1884. J. Emile Vanier Ing. civil & arpenteur prov.l.
Carte minute". Détail

Dans le passage terminal de la lettre, qui semble une récapitulation, l'intendant Dupré parle de "trois logements qui ont de besoin de reparations [sic] urgentes dont le cout [sic] sera d'apeuprès [sic] \$200.00 piastres, et deux de ces logements ne seront pas d'une longue durée [car] il n'y a qu'un puits sur cette propriété et il est insuffisant pendant une partie de la saison d'été."

Nous n'avons pas trouvé qu'une partie de la propriété ait été vendue à un "Rév. M. Rousselot", lequel est vraisemblablement le Sulpicien Benjamin-Victor Rousselot (1823-1889) qui fût Curé de Notre-Dame de 1866 à 1882. Il y a peut-être simplement résidé. De même, nous ne pouvons pas situer sur le plan de Vanier la maison qu'habitait Évariste Dupré et qui, datant de 1883, a d'ailleurs probablement été construite après les relevés des élèves de l'École Polytechnique.

Par contre, les "trois logements", dont 2 étaient manifestement de mauvaises constructions, peuvent correspondre aux "maisons" indiquées sur la "carte minute" de Vanier. Par ailleurs, le "logement" central, décrit comme étant "tout en bois" ne peut pas correspondre à la maison des Beaubien que l'acte de vente de 1854 décrivait comme "partie en bois et partie en pierre" et où nous pensons - comme nous l'avons dit précédemment - que les Soeurs de la Providence ont habité entre 1855 et 1857.

Pour conclure sur la question des constructions en bordure du ruisseau et des cultures qui les avoisinaient en 1884, on doit ajouter:

a) que Monsieur André Dupré, un petit-fils de l'intendant Évariste Dupré qui est né au cimetière en 1933 et qui y a habité continuellement jusqu'en 1978 et y est devenu contremaître, n'a aucun souvenir de ces constructions (communication téléphonique du 1er décembre 1998),

b) qu'étant donné leur piteux état en 1884, elles ont sans doute disparues peu après, alors qu'on a vraisemblablement construit les maisonnettes qui flanquent l'entrée principale pour les remplacer, en 1887-88,

c) que "l'avenue longeant le jardin" a été macadamisée en 1878 (Archives du cimetière, Livre des travaux et salaires pour la période du 4 mai 1878 au 3 août 1883),

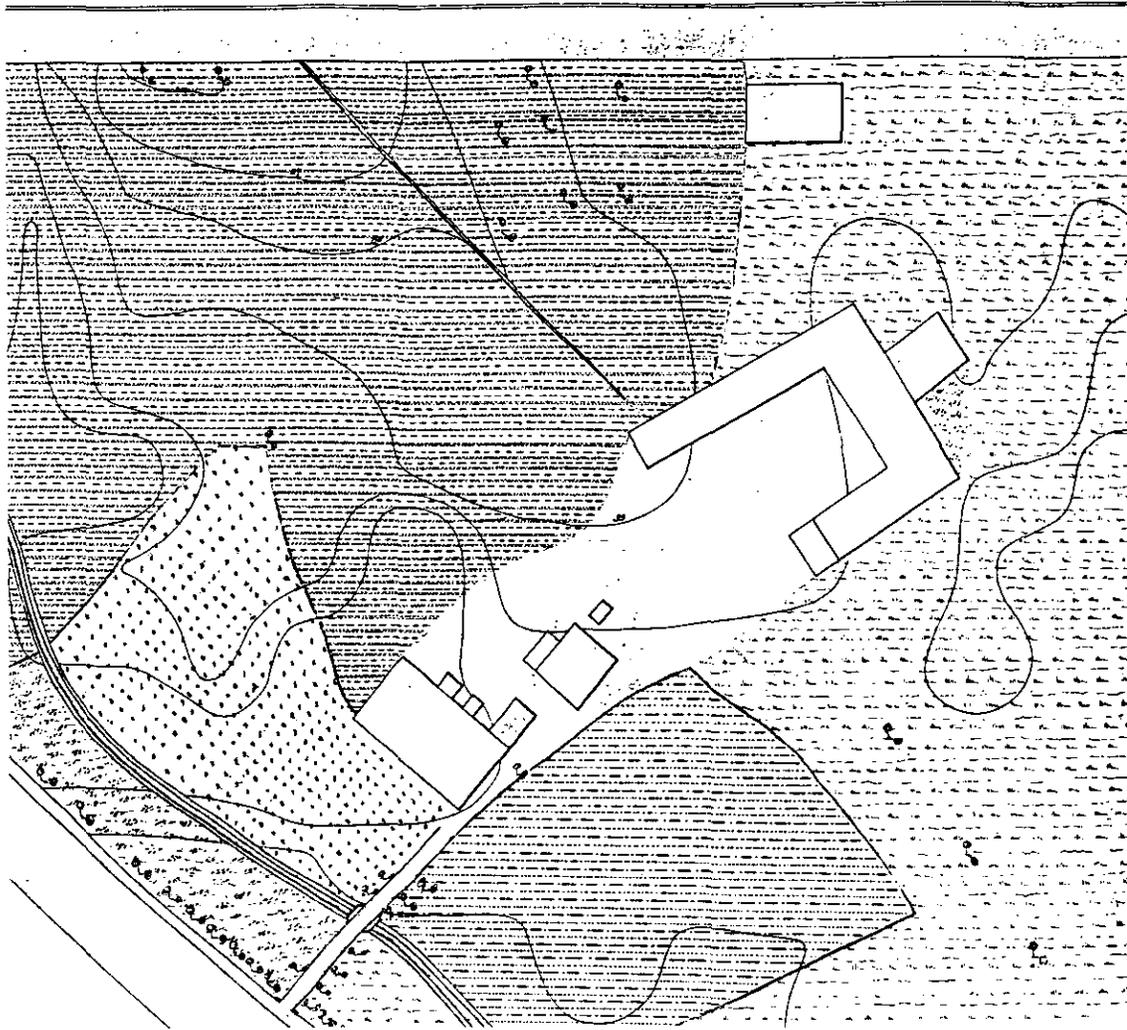
d) que l'avenue longeant la maison du gardien (peut-être la même que ci-dessus), a été élargie et qu'une remise abritant des latrines (peut-être "la partie arrière ... beaucoup pourrie") a été supprimée fin mai ou début juin de la même année, (Archives du cimetière, Livre des travaux et salaires pour la période du 4 mai 1878 au 3 août 1883),

e) que le cimetière a plusieurs fois payé des gens pour des achats ou des travaux relatifs à une exploitation agricole: par exemple en 1857, Joseph Lanouette et Thomas Phelan pour avoir "labouré la prairie en front de cimetière"; en 1858, W. Evans "pour 12 minots d'orge et pour ensemençer...", Monsieur Desmarchets "pour avoir semé le grain et l'arsage [sic] de la terre", Nicolas Desmarchets "pour le semage de mil et de trèfle ... en front de cimetière", Marcel Aubry "pour avoir battu l'orge"; en 1862, Augustin Lemieux "pour avoir labouré 8 arpents de terre au cimetière" (Archives du cimetière, État des dépenses générales faites au cimetière, 1854-1864),

f) que l'on cultivait encore la terre au cimetière, au moins aussi récemment que le 5 mai 1924, date à laquelle le curé Léonidas Perrin a ordonné à l'intendant Dupré de suspendre toute culture au cimetière, ce qui fût l'une des raisons -sinon la principale- pour lesquelles ce dernier a remis sa démission le surlendemain,

g) que cette culture était alors faite à frais et bénéfices partagés entre la Fabrique et l'intendant Dupré. Selon ce dernier, la vente des produits de la terre rapportaient quelque 1 500 \$ par année au cimetière en 1924. (Archives de la basilique, boîte 58, chemise 12, Affaires du cimetière, 5 et 7 mai [1924]).

Le second plan de Vanier, dont nous donnons un détail ci-dessous, n'est en fait qu'un plan-rendu, ou transcription aquarellée des informations contenues dans la "carte minute". La grille orthogonale y est remplacée par quelques courbes de niveaux alors que des symboles graphiques sont substitués aux inscriptions textuelles. Il y a toutefois une indication additionnelle, qui bien qu'ambiguë, n'en demeure pas moins intéressante: la plus grande des excroissances sur la face nord des "maisons" est différenciée de toutes les autres constructions par une teinte rose. Cela semble correspondre à "la partie de derrière" du logement "de droite" que Dupré qualifiait de "beaucoup pourrie" et tend à confirmer l'identification que nous faisons entre les "maisons" des plans Vanier et les "logements" de la lettre de Dupré.



"Plan topographique d'une partie du cimetière Notre-Dame près Montréal, D'après un arpentage fait par les Elèves de l'Ecole Polytechnique, sous la direction du soussigné, Montréal Juin 1884. J. Emile Vanier Ing. civil & arpenteur prov.l.". Détail

5.3.4 Le plan du cimetière par Dupré et la description de Mondou, 1887

L'ancien secrétaire de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame, Siméon Mondou, a fait paraître en 1887 une étude sur "*les premiers cimetières catholiques de Montréal et l'indicateur du cimetière actuel*".

Le plan qualifié d'indicateur (voir en page suivante), porte le nom de l'intendant du cimetière, É[variste] Dupré, lequel nous montre la zone publique du cimetière, à l'exclusion de la partie nord-ouest, propriété du Séminaire Saint-Sulpice. Il fait aussi abstraction de tout le secteur Saint-Jean-Baptiste, où le chemin créé à partir de 1878 posait certainement un problème de contrôle des entrées au cimetière.

Comme dans le plan précédent (de Hopkins), on constate que plusieurs chemins, faiblement tracés sur le plan de Perrault de 1876, ne sont pas encore réalisés (au nord du monument aux Patriotes où les écuries ne sont d'ailleurs pas indiquées, au sommet, et aux confins du cimetière protestant).

Le texte de Siméon Mondou fournit plusieurs informations précieuses qui toutefois ne s'accordent pas toutes parfaitement - quant à la localisation exacte des choses - aux données que l'on possède par ailleurs.

Les renseignements les plus clairs qu'il fournit touchent:

1': la porte monumentale, dont la construction en cours, doit être terminée en 1888 (Elle sera bel et bien achevée à cette date, mais non pas par l'architecte Victor Bourgeau qui l'avait conçue; cette tâche revint à Henri-Maurice Perrault, après le décès de son collègue, le 1er mars 1888. Les maisonnettes attenantes sont de la même campagne de construction. Par contre, l'état actuel de la porte monumentale résulte de modifications effectuées en 1926.);

2': l'allée d'entrée, "sablée et ombragée";

3': la "croix monumentale en bois" qui la suit, ornée d'une "couronne d'épines, sculptée"... et d' "un coeur en relief, avec le monogramme J.-C.", dont "les extrémités des croisillons ou de la traverse sont taillées en fleurs de lis" et qui "repose sur un piédestal dont les quatre faces sont ornées du sablier, emblème de la rapidité de la vie" ... "au milieu d'un parterre de gazon ... agrémenté de cinq corbeilles de fleurs de dessins variés et d'une croix, formée de gazon et de fleurs";

4': le charnier, précédé d'une "petite allée dans l'axe de l'entrée" et dont l'arrière-plan disparaît dans la terre, jusqu'à la toiture" (ce qui établit que la partie supérieure du bâtiment est plus tardive);

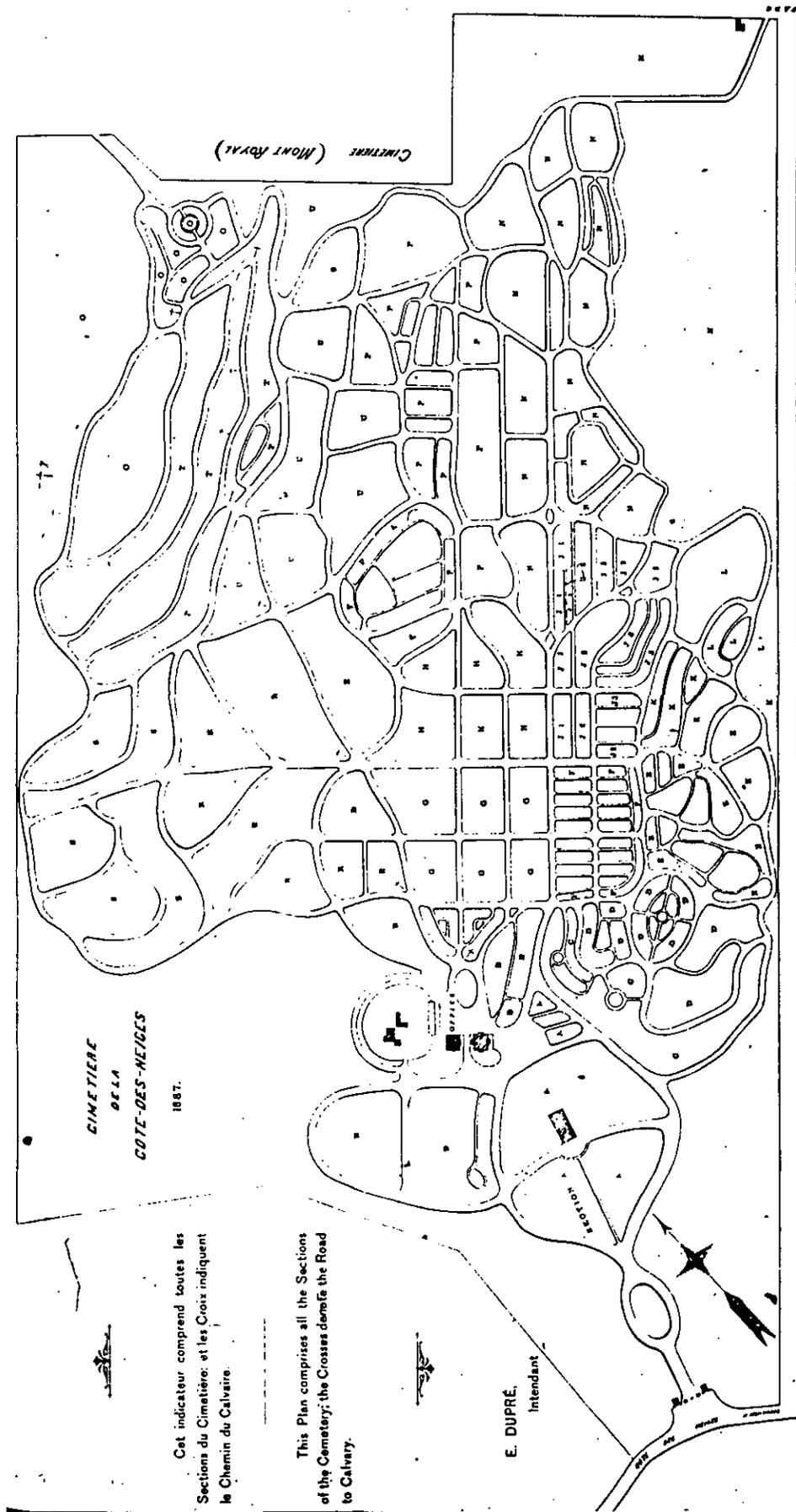
5': le "bâtiment de l'administration" qui "contient un bureau avec téléphone, deux salles d'attente et le logement de l'actif et habile intendant..." et qui "est entouré de parterres et d'un jardin potager";

6': la "serre nouvellement bâtie... à droite du bureau" ... où l'on "cultive des fleurs à l'usage des familles..." (un commerce dont se plaint d'ailleurs le fleuriste McKenna en 1899);

7': les "hangars, remises, pompe à vent, etc..." qui se trouvent "en arrière et à côté" de la serre;

8': la chapelle, dont la disposition intérieure et le décor simple sont décrits, y compris les inscriptions bilingues, française et anglaise;

9': "trois voies principales" qui partent du rond-point de la chapelle "et aboutissent aux deux issues supérieures placées à droite et à gauche du cimetière", celle de droite



Cet indicateur comprend toutes les Sections du Cimetière; et les Croix indiquent le Chemin du Calvaire.

This Plan comprises all the Sections of the Cemetery; the Croix denoting the Road to Calvary.

qu'on "appelle chemin de la savane à cause de la zone non défrichée qu'elle limite... la deuxième [qui] traverse le milieu du champ des morts ... allée centrale ou grand chemin ... la troisième... chemin de la croix ou du calvaire";

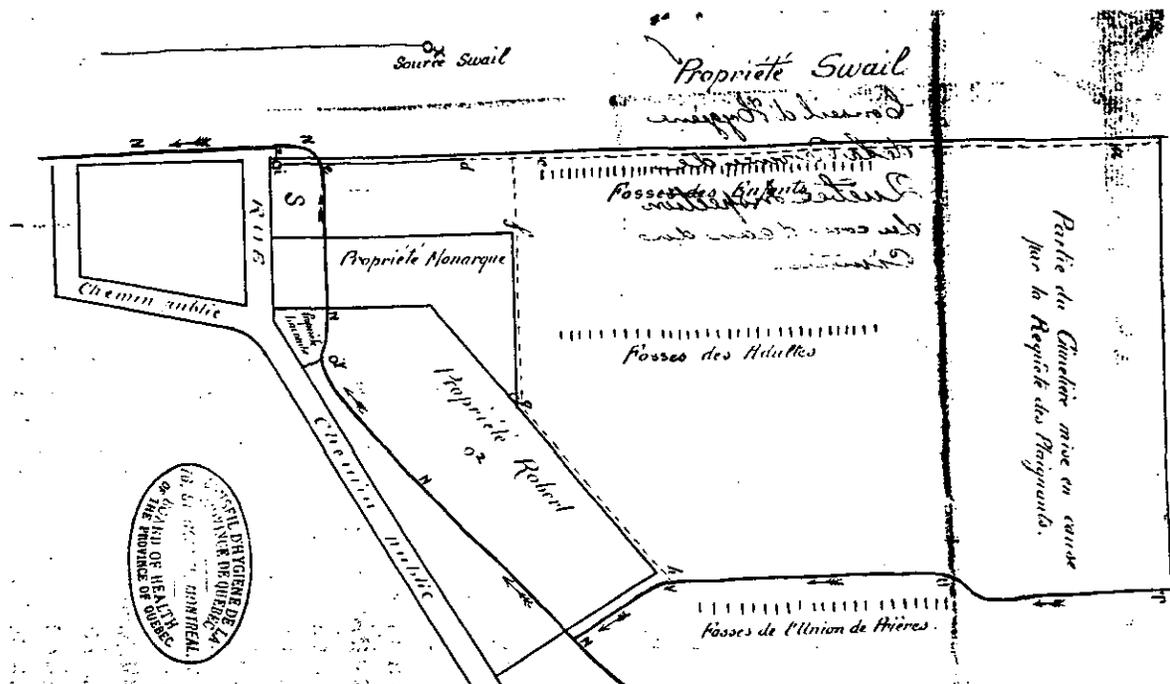
10': la démarcation des terrains de famille et des enclos des communautés religieuses "entourés de haies vives, de chaînes, de barres de fer supportées par des bornes en marbre ou pierre ou par des clôtures en fer et fonte ouvrés";

11': les stations du chemin de croix qui font l'objet de descriptions ainsi que les terrains qui entourent plusieurs d'entre elles et qui sont utilisés par des congrégations laïques (Dames de Sainte-Anne, Enfants de Marie, Servantes des Pauvres, Congrégation de Notre-Dame-de-la-Victoire, Congrégation de Marie-Immaculée, Congrégation des Hommes de Ville-Marie);

12': les caveaux et monuments jugés les plus intéressants, avec le nom de leurs titulaires, certaines références formelles ou stylistiques et divers détails pouvant aider à apprécier l'état de conservation actuel.

Les points qui ne sont pas parfaitement clairs concernent "l'allée centrale ou grand chemin" par rapport à laquelle il situe "vers le milieu ... à droite ... le terrain des fosses communes ... les terrains des communautés et hospices ... puis au second plan, c'est à dire en arrière de ceux-ci, les terrains des grand et petit séminaire ... [et] cinq grands terrains disséminés consacrés à la congrégation de l' 'Union de prières'." Le sens général de la description conduit à identifier l'allée centrale, non plus avec la principale allée d'origine, mais avec celle qui correspond au chemin qui bordait la terre Tait et qui est devenu l'axe passant entre la chapelle et le bureau. Sinon, pratiquement tous les terrains que l'auteur mentionne seraient à gauche et non à droite. Par contre, si cette déduction est exacte, on ne peut pas, par exemple, trouver les terrains des grand et petit séminaire "à l'arrière" de ceux des autres communautés mentionnées.

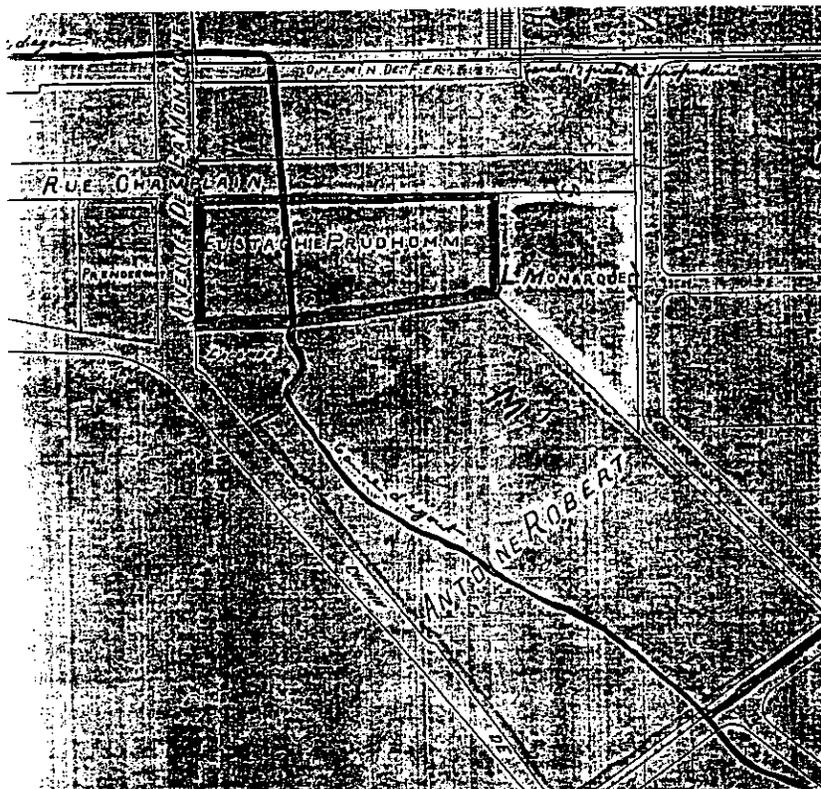
5.3.5. Le cimetière tel qu'il apparaît dans le plan annexé au rapport de Jos. A. Beaudry au Conseil d'hygiène de la Province de Québec, 12 décembre 1892



Ce plan a été tracé par le secrétaire du Conseil d'hygiène de la Province de Québec à la suite de l'inspection qu'il a faite au cimetière le 7 juillet 1892. Il ne concerne que l'extrémité nord-ouest du cimetière (rétrocédée par le Séminaire à la Fabrique le 31 mai 1892) et les propriétés Monarque (auparavant Choquet) et Robert (auparavant Simpson). Il montre qu'on avait commencé à y enterrer les morts (la même année 1892, comme on le sait par un autre plan que l'on présentera ci-après). Ce qui inquiétait fort les citoyens de la Côte-des-Neiges quant au risque de contamination de son eau potable. Le plan montre par ailleurs que l'actuelle avenue Troie, toute tracée qu'elle était sur le plan de Hopkins, n'était pas encore réalisée. Par ailleurs, le rapport auquel ce plan est annexé nous apprend qu'un canal (a,b,c,d,e, sur le plan) avait été construit par le Cimetière à la suggestion du Conseil d'hygiène pour amener les eaux des parties hautes en un point i, (au-delà du "canal d'égoût ouvert" qu'était devenu le ruisseau Raimbault), où elles étaient recueillies dans un "large réservoir en bois" et près duquel la Fabrique devait "sous peu faire construire ... de grands bâtiments pour y installer tout le matériel roulant destiné au service du Cimetière".

5.3.6 Le plan du cimetière déposé en Cour Supérieure le 24 janvier 1895

Ce plan a été produit par la Fabrique comme preuve contre une demande d'indemnités d'Antoine Robert. Celui-ci avait acquis en 1890 l'ancienne propriété McDuff-Simpson et estimait que son terrain était déprécié depuis que le Cimetière enterrait des cadavres dans les zones limitrophes et non clôturées de celui-ci.



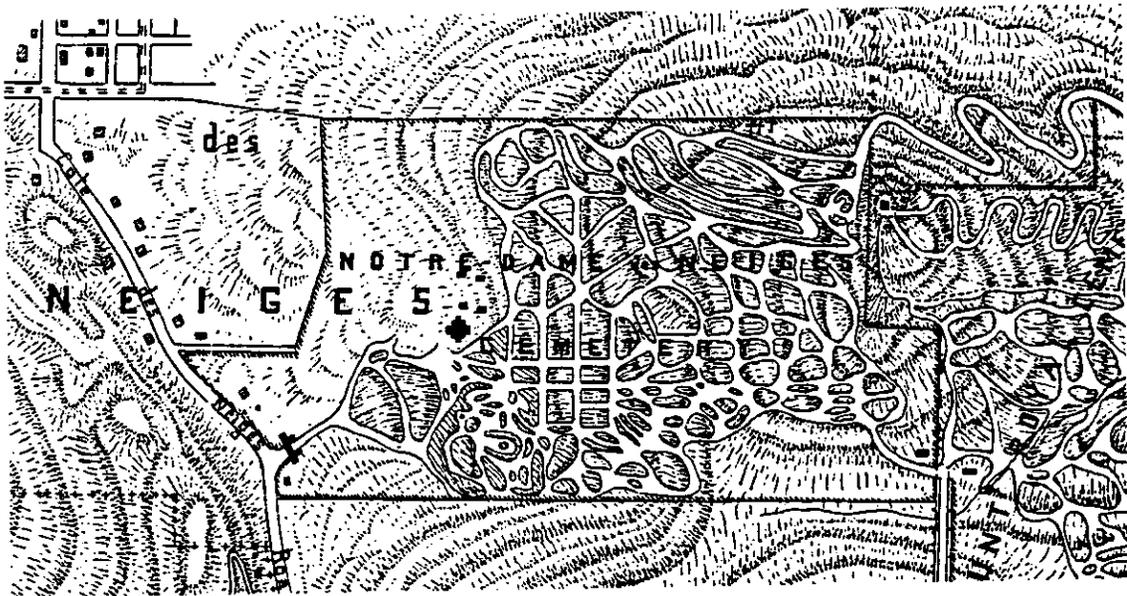
Détail du plan déposé en Cour Supérieure par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame le 24 janvier 1895.

Ce plan est surtout intéressant pour ce qu'il nous dit de la partie nord-ouest de la propriété. Il nous indique:

- 1') la position des "canal et fossé conduisant les eaux du cimetière depuis 1872", déjà mentionné,
- 2') la subdivision de la propriété Monarque, en bonne partie cédée à Eustache Prud'homme et la vente d'un autre lot à un nommé Prendergast,
- 3') le chemin de fer (tramway) prévu sur l'actuel chemin *Queen Mary*,
- 4') la confirmation du projet de rue Champlain (aujourd'hui Troie, et comme on l'a dit, pas encore complétée à l'automne 1909), et surtout
- 5') l'utilisation des zones voisines comme fosses [communes ou temporaires] à partir de 1887 sur le plateau et 1892 dans la plaine, peut-être même légèrement plus au sud que les tombes privées et à long terme qui s'y trouvent aujourd'hui.

5.3.7. Le cimetière tel qu'il apparaît sur le plan de A. de Grandpré, 1898

Cette carte imprimée dont la Bibliothèque Nationale du Québec possède un exemplaire est, pour ce qui nous concerne, moins précise que les documents antérieurs. Ni le ruisseau Raimbault ni l'étang sont représentés. Le secteur Saint-Jean-Baptiste et la zone de la future entrée Decelles ne semblent pas faire partie des propriétés de la Fabrique. Les nouvelles rues (ou projets de rues Champlain et de la Montagne, ainsi que les parcelles qu'elles desservent, n'apparaissent pas. Le tracé des îlots est plus flou et incomplet par rapport à l'"indicateur" de Dupré (1887). Enfin, la taille et la forme des bâtiments sont faussées. Pour le reste, la carte reflète assez bien la configuration du cimetière à la fin du XIX^e siècle.



Détail du plan de A. de Grandpré, 1898

5.3.8. Renseignements tirés d'autres sources

5.3.8.1 L'accès est refusé aux tramways

En 1894, la Compagnie de chemins de fer des îles de Montréal a voulu construire une ligne passant à proximité du charnier. Les marguilliers ont refusé la requête, jugeant qu' "il ne serait pas convenable de permettre à aucune compagnie de passer un chemin quelconque ... surtout lorsque la compagnie peut passer son chemin dans ou près de la voie publique qui se trouve à quelques arpents de la ligne projetée...[pour ne pas] troubler le silence et le recueillement qui doit reigner [sic] dans ce lieu de repos." (Archives de la basilique, boîte 57, chemise 10).

5.3.8.2 Les allées, les plantations et les ouvrages funéraires laissent à désirer

Si l'on se fie à la lettre que John Hoolahan, résidant de la rue Saint-Denis, adressait aux Messieurs de Saint-Sulpice le 23 mai 1898, les allées sont alors en très mauvais état, "*... in a disgraceful condition ... in some places ... almost impassable for pedestrians; especially for the aged and infirm of both sexes and children, owing to the presence of stones and other debris ...*"

Cette situation peut en partie s'expliquer par l'étalement considérable du réseau de circulations, l'incertitude de la planification dans certains secteurs et l'insuffisance des services de surveillance dans le cimetière.

C'est en tout cas ce que donne à penser une série de doléances consignées par l'intendant Dupré dès 1889. Dans ce document il trouve:

- 1') qu'il est "difficile de faire le plan des caveaux en face du calvaire avant que le nivellement soit fait et la courbe du chemin déterminée",
- 2') que "malgré la vigilance du constable un grand nombre de beaux et jeunes arbres périssent chaque année" parce que "la plus grande partie des conducteurs de voitures de louage ou privée [sic] abandonnent leurs chevaux libre [sic], lesquels piétinent les plates-bandes et "meurtrissent ou enlèvent avec leurs dents l'écorce des arbres",
- 3') que l'apparence du cimetière est gâtée par la présence de monuments tombés, faute d'avoir été posés sur des fondations suffisantes et d'être relevés par leurs propriétaires insouciantes,
- 4') que "deux contracteurs ont prient [sic] l'habitude d'enlever des monuments et des clotures [sic]... parce que le ou les propriétaires refusent ou négligent de leurs [sic] payer le prix de ces travaux, et cela a [sic] notre insus [sic]... et sans l'autorisation des propriétaires..."

Pour résoudre certains de ces problèmes, l'intendant propose l'adoption de nouveaux règlements et demande si l'on doit "ouvrir et fermer l'entrée du Cimetière au lever et au coucher du soleil comme par le passé". La réduction des heures de visite qu'il implique soulagerait certainement un personnel insuffisant et débordé, que la crise économique des années 1881-1900 ne permet sans doute pas d'augmenter. Il est symptomatique que ce soit le même employé "qui reçoit les corps" et qui est chargé de "baleyer [sic] et nettoyer"!

5.3.8.3 Problèmes de gestion

Dupré se plaint aussi de lacunes administratives: on ne sait pas toujours de quelle crèche viennent les corps des enfants illégitimes, le contrôle des admissions au charnier est insuffisant (puisque'il est arrivé qu'un entrepreneur de pompes funèbres a placé le corps d'un enfant mort-né dans le cercueil d'une autre personne), enfin la position des défunts dans les lots d'inhumation n'est pas précisément notée, ce qui pose des problèmes lors des mises en terre ultérieures et dans les cas où des exhumations s'imposent. C'est pour s'enquérir des façons de faire des cimetières américains et être en mesure de proposer des améliorations que Dupré a fait l'année suivante (1890) un voyage à Boston et New York (Archives de la basilique, Délibérations du Conseil de la Fabrique, vol. M, p. 29).

5.3.8.4 Bureau, chapelle, charnier et chemin de croix

L'actuel pavillon administratif a été conçu par Henri-Maurice Perrault et érigé en 1877. On le décrit alors comme un bâtiment en pierre à couverture d'ardoise comportant au rez-de-chaussée une chambre pour le prêtre, un bureau public et des salles séparées pour les hommes et les femmes. La fournaise était en sous-sol et l'étage abritait un logement de gardien, lequel a d'ailleurs été occupé jusqu'en 1978. (Archives de la basilique, boîte 55, chemise 13, rapport de Henri-Maurice Perrault).

Suite à la construction de cet édifice, la chapelle de la Résurrection a été réaménagée: des murs ont été démolis et les réparations ont été effectuées en mai 1878 (Archives du cimetière, Livre des travaux et salaires, 1878-1883).

Le charnier pourtant agrandi en 1872 est à nouveau jugé de "construction défectueuse" et "trop petit" pour les besoins: le rapport d'un comité de marguilliers représentant le Bureau de direction de l'Oeuvre et de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame en date du 11 avril 1894 charge "l'intendant du cimetière d'étudier la question et de préparer des plans pour la construction d'un nouveau charnier" et exprime l'avis qu'il devrait y avoir un charnier particulier pour les personnes mortes de maladies contagieuses. Cela conduira à la reconstruction partielle et à l'agrandissement du charnier en 1901, comme nous le verrons plus loin (Archives de la basilique, boîte 57, chemise 10).

Le chemin de croix, commandé à l'instigation de Mgr Bourget pour rendre plus évident le caractère religieux du cimetière a été réalisé à Bar-le-Duc en Lorraine par la maison Maréchal & Champigneulle. Reçu à la mi-novembre 1876, il a du être mis en place au printemps suivant. Ses stations, en terre cuite polychrome, étaient situées le long d'une allée qui prolongeait l'obliquité du motif d'entrée, depuis la chapelle jusqu'au sommet où, après une déviation importante, il rejoignait un Calvaire composé de 5 figures (le Christ, les deux Larrons, la Vierge et vraisemblablement Saint Jean, dont il ne reste plus aujourd'hui que le personnage essentiel).

5.3.8.5 Clôture et dépendances

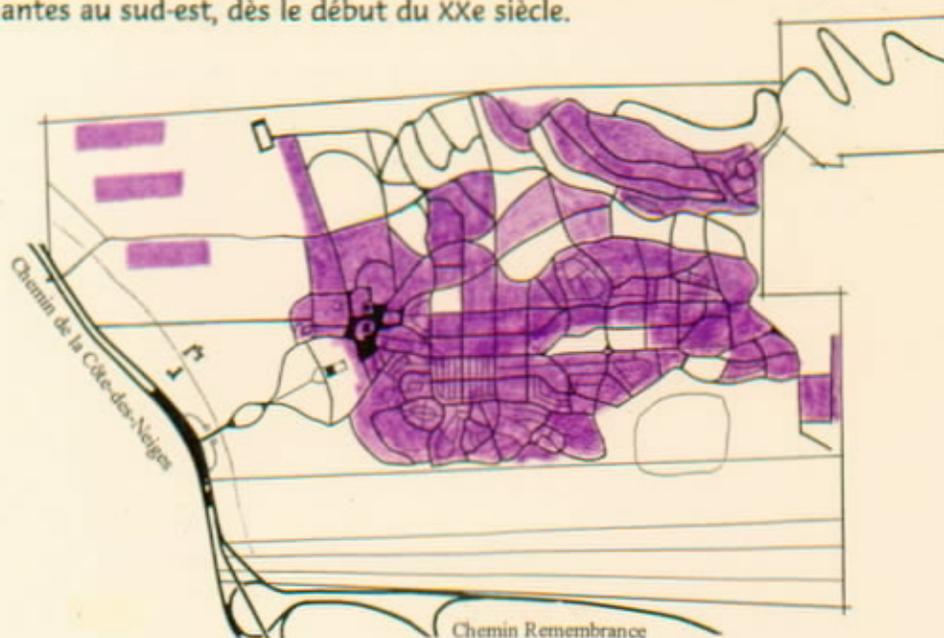
Le rapport des marguilliers du 11 avril 1894 indique que le projet de construire "les

écuries et les remises pour abriter les voitures ... sur le terrain qui se trouve entre la rue Lamontagne [sic] & le cours d'eau qui passe près du dit endroit" n'a toujours pas été réalisé. Du coup, cela indique que ces bâtiments ne sont pas encore prévus dans la zone actuelle de service. Ce n'est en effet qu'en janvier 1896 que des soumissions ont été demandées pour la construction d'une écurie et en décembre 1898 pour une clôture, le long de la limite sud-est. Celle-ci devait être faite de poteaux de cèdre, de traverses de pin et de "planches de palissade" (Archives de la basilique, boîte 57, chemises 16 et 18).

5.3.9 L'état des lieux en 1900

Les registres du cimetière indiquent que 152 680 dépouilles ont été reçues entre 1876 et 1900 portant le total de la nécropole à 222 754 défunts. Le plan suivant donne une idée de l'exploitation des lieux quarante-cinq ans après l'inauguration du cimetière et vingt-huit ans après le doublement de sa superficie. Encore une fois, cet état est déduit de l'examen des fiches du cadastre du cimetière quant aux ventes de lots privés et à long terme, alors que les données concernant les fosses temporaires viennent de sources diverses, vraisemblablement incomplètes.

Quoi qu'il en soit, on constate que les zones de sépulture privées, celles d'origine et celles du sommet, se consolident et s'étalent, tendant de plus en plus à se rejoindre sur le piémont. Par ailleurs de nouvelles zones ont été ouvertes en bordure du plateau ainsi que sur les terrains derrière le charnier. De même, la plaine est déjà largement utilisée pour des fosses temporaires, sur une étendue comparable à celle des actuelles sections GA et I, sinon plus grande. Enfin, d'autres fosses temporaires ont été creusées à partir de 1887 à l'emplacement de la zone de service actuelle. En un mot, les zones encore totalement inexploitées commencent à se raréfier. Cette situation sera certainement déterminante dans la décision d'acquérir les terres avoisinantes au sud-est, dès le début du XXe siècle.



L'état des lieux en 1900

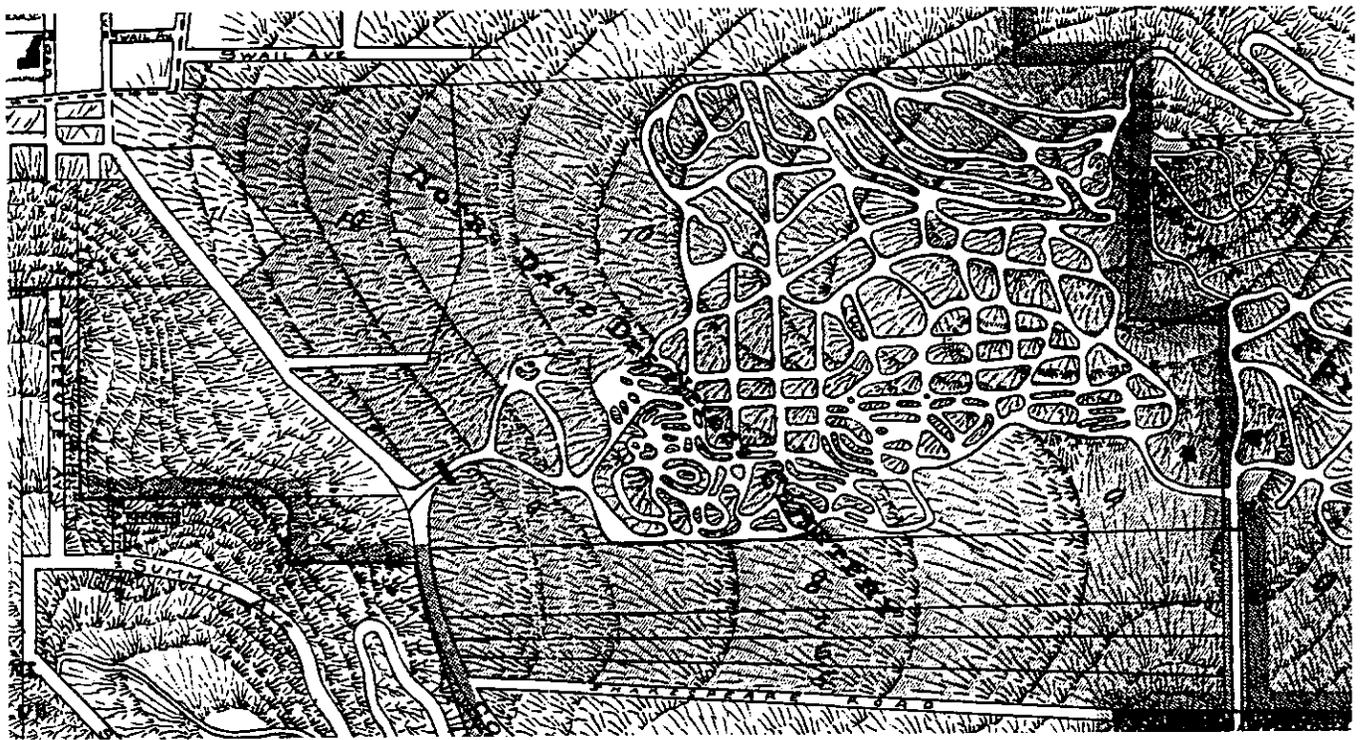
Quant aux aménagements qui sont survenus au cours des vingt-cinq dernières années, ils perpétuent la dualité de caractère que l'on a observé dès l'origine. Dans les hauteurs, la topographie a favorisé un tracé sinueux qui s'accorde avec le concept de cimetière-jardin. Dans les zones plates, le découpage des îlots et le lotissement sont au contraire des plus pragmatiques, et sans recherche particulière de monumentalité. Le seul nouvel élément qui ait été tant soit peu dans ce sens, est le chemin de croix. Intéressant au plan de l'unification des paliers topographiques (plaine-plateau-sommet) et de l'expression du rituel funéraire (passage-inhumation-espoir), on regrette aujourd'hui sa disparition, survenue il y a une quinzaine d'années.

5.4 L'évolution de 1901 à 1925

L'étendue du cimetière Notre-Dame des Neiges est considérablement augmentée au cours de cette période, avec l'assentiment du Comité d'Hygiène de Montréal. En 1907, la Fabrique de la Paroisse fait l'acquisition des terres McKenna, Desmarchais, Quinn et Aubry, situées entre celles qu'elle possède déjà et le chemin Shakespeare qui borde au nord le parc du mont-Royal. En 1908, elle rachète la terre Monarque qui avait été précédemment détachée de la terre Tait et où l'on déplacera plus tard la "maison de la Côte-des-Neiges", à l'entrée de l'avenue Decelles. Au total, le cimetière fait maintenant à peu près 400 arpents, soit plus ou moins trois fois et demie sa superficie d'origine. La recherche cartographique n'a malheureusement révélé que deux documents illustrant le cimetière pour toute cette période. Il s'agit de l'*Atlas of the Island and City of Montreal* par A. R. Pinsonnault (éditée en 1907 par The Publishing Company of the Island and City of Montreal Ltd) et de l'*Atlas de la Cité de Montréal et de ses environs* dressé par Charles E. Goad entre 1912 et 1914.

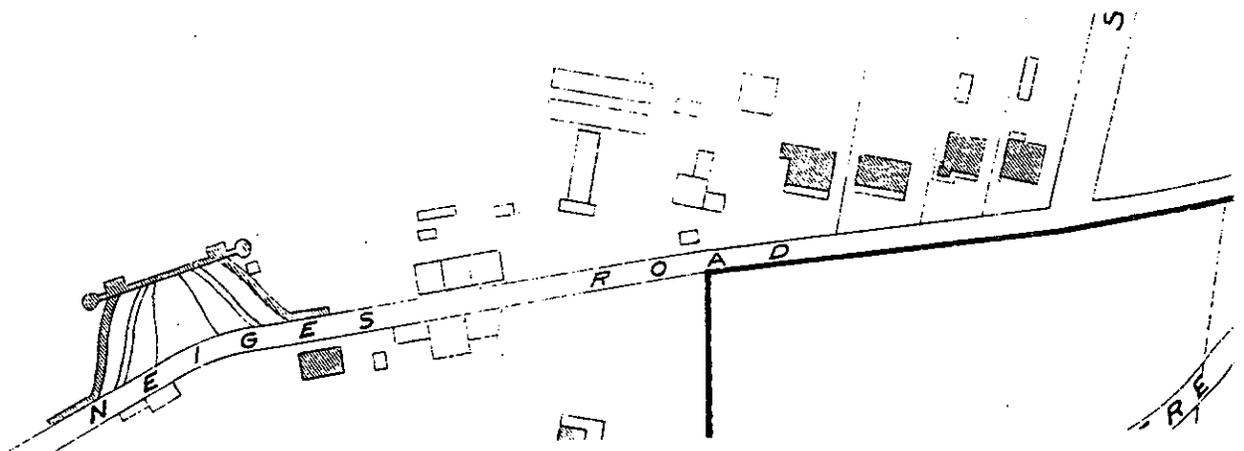
5.4.1 Le cimetière tel qu'il apparaît dans l'atlas de Pinsonnault, 1907.

Deux planches de cet ouvrage (dont nous présentons des détails en page suivante) nous renseignent sur l'évolution du cimetière. La planche 25 manque de précision quant aux limites du cimetière. L'inscription oblique "*Notre Dame des Neiges Cemetery*" montre bien que les limites indiquées par Mondou (1887) et de Grandpré (1898) ont été outrepassées. Par ailleurs, la tonalité plus foncée donnée à la propriété de la Fabrique tend à confirmer qu'au sud toutes les terres ont été acquises jusqu'au chemin Shakespeare (futur chemin *Remembrance*). Par contre, cette tonalité s'estompe au nord-ouest à la hauteur de l'avenue Decelles et aucune ligne de propriété ou de lot n'est indiquée: on ne peut pas savoir que la propriété s'étend encore au-delà de l'avenue *Mountain*. Enfin, le chemin Saint-Jean-Baptiste est bien représenté mais le territoire où il serpente apparaît extérieur au cimetière. Quant au réseau de chemins intérieurs, il s'apparente à celui qui figurait sur le plan tracé par de Grandpré et comme tel est moins complet que sur l'indicateur de Mondou: en effet plusieurs tronçons reprenant l'ancien chemin en bordure de la terre Tait n'y figurent pas. Pour les bâtiments, il est curieux de constater que seuls la porte monumentale et le "chalet du garde" proche du cimetière protestant ont été représentés. La chapelle et le pavillon administratif ont été oubliés, tout comme le ruisseau et l'étang.



"Atlas of the Island and City of Montreal", A. R. Pinsonnault, 1907
 Détail de la planche 25

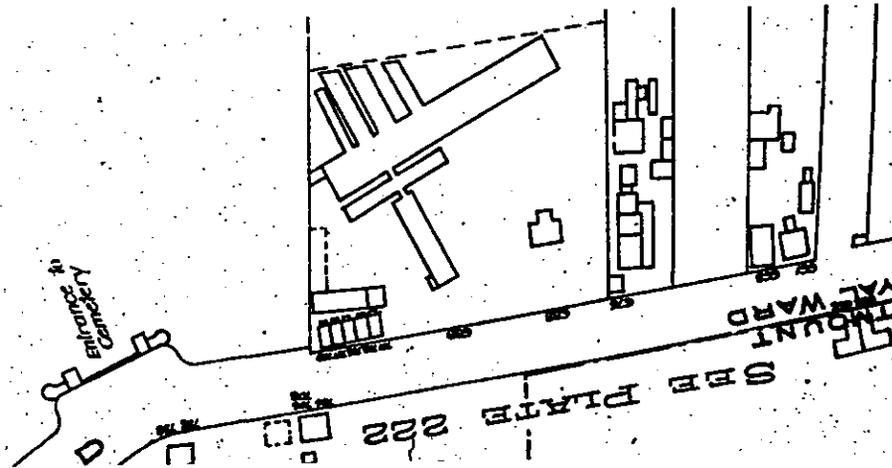
La planche 32 est plus intéressante car elle nous renseigne sur l'extrémité sud de la propriété, de la porte monumentale au croisement du chemin Shakespeare (actuel chemin *Remembrance*). Les proportions de la porte, des maisonnettes et des murets attenants sont étrangement faussées. Par contre, les multiples bâtiments que l'on voit à leur droite (résidentiels, agricoles, horticoles et vraisemblablement commerciaux), montrent bien l'origine du caractère particulier que conserve ce secteur aujourd'hui, ainsi que du parcours capricieux de la limite de propriété. En fait, la Fabrique elle-même avait, dès 1879, reçu au moins deux demandes de location de terrain "à droite de l'entrée" et "entre le trottoir et la clôture" pour y établir un atelier de marbrier-sculpteur ou pour y construire des bâtiments.



"Atlas of the Island and City of Montreal", A. R. Pinsonnault, 1907
 Détail de la planche 32

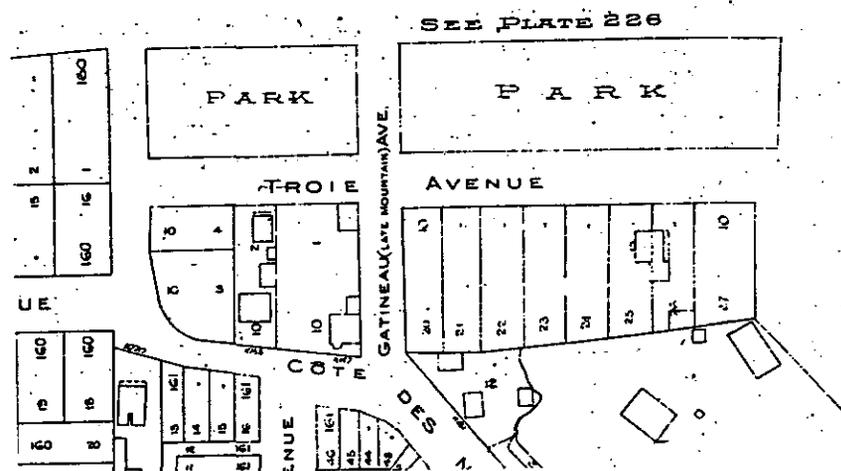
5.4.2 Le cimetière tel qu'il apparaît dans l'atlas de Goad, 1912-1914

Deux planches de ce document nous concernent, à savoir les numéros 224 et 228. Sur la première, qui se rapporte à l'extrémité sud, on voit que les bâtiments se sont densifiés aux abords du chemin de la Côte-des-Neiges et qu'une bonne parcelle a été louée (signification de la ligne pointillée?), sinon déjà vendue [au fleuriste McKenna].



"Montreal Atlas", vol. II, détail de la planche 224, Charles E. Goad, 1913

Sur la seconde, qui concerne l'extrémité ouest, les avenues Troie et Gatineau ont pris leurs noms actuels alors que le territoire qu'elles structurent a commencé à se développer au sud de la première, la moitié nord étant affectée à la fonction de parc qui existe aujourd'hui. La cession de cette partie à la Ville s'est faite après le 2 septembre 1909, date à laquelle Évariste Dupré rétrocède à la Fabrique le lot qu'il y détenait. La moitié sud, qui appartient toujours à la Fabrique, sera progressivement vendue, au moins en partie à la fin de cette période, alors que la Senneville Development Co. acquerra des parcelles des lots 10-3 et 10-4 le 4 février 1925.

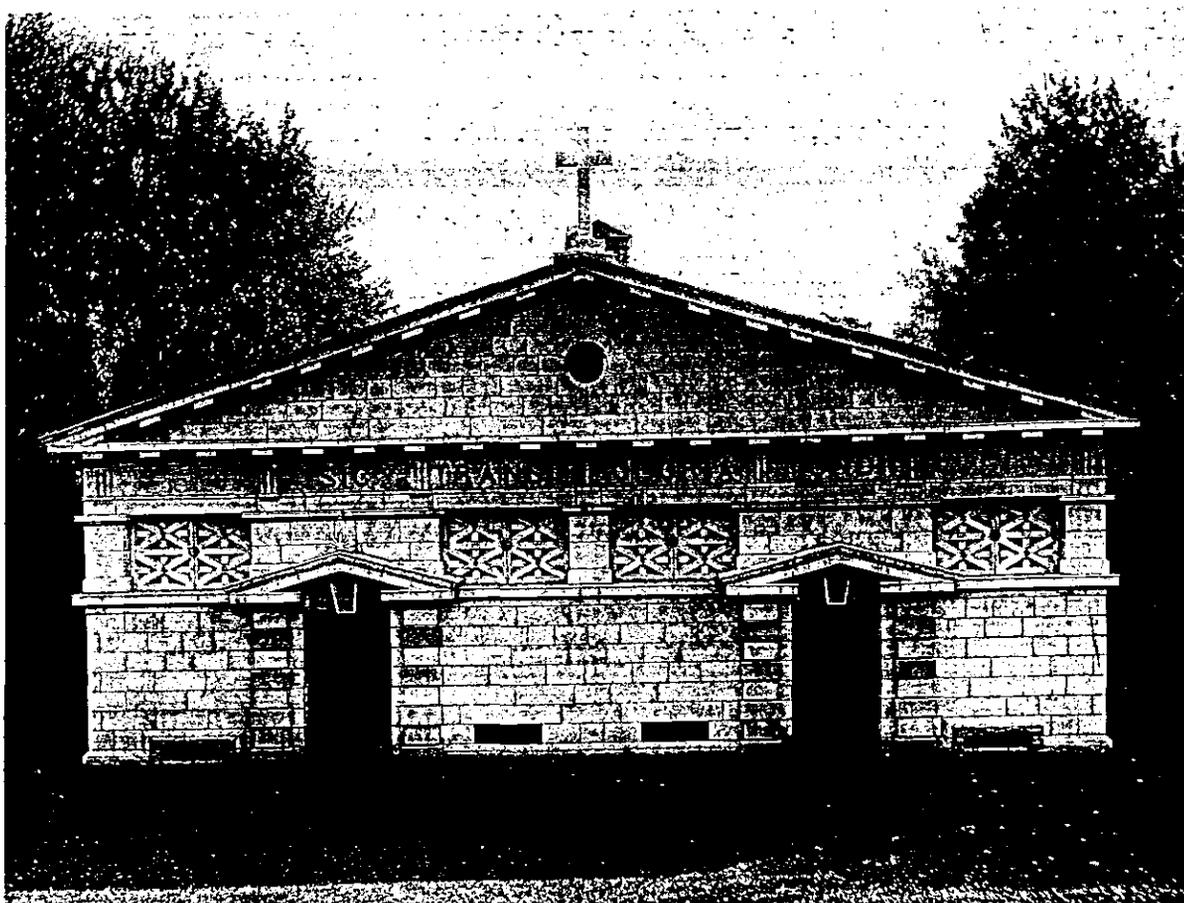


"Montreal Atlas", vol. II, détail de la planche 228, Charles E. Goad, 1913

5.4.3. Renseignements tirés d'autres sources.

Les archives de la Paroisse Notre-Dame nous donnent d'autres informations sur les évènements qui ont marqué le cimetière pendant ce premier quart du XXe siècle.

1') Le charnier a été agrandi une seconde fois en 1901, par les entrepreneurs O. Martineau & Fils, selon les plans de l'architecte J.-Emile Vanier. C'est néanmoins vers la fin de cette période que l'on a cessé de s'en servir pour sa destination d'origine, les fosses étant dorénavant ouvertes même en hiver. Le bâtiment fût dès lors utilisé comme local pour les employés et comme espace d'entreposage général.



Vue ancienne du charnier

2') La porte monumentale a été réparée en 1913 mais comme elle posait toujours des ennuis à la circulation des voitures, l'architecte Alfred-Hector Lapierre soumit en 1923 quatre projets de remplacement dans l'esprit d'origine et un autre "d'un genre correspondant à l'entrée de la rue Decelles" (ce qui aide à dater la construction de cette dernière).

3') Le 13 mai 1921 a été conclu un contrat avec le quartier général de l'armée canadienne pour l'aménagement de la zone militaire, à la limite du cimetière protestant.

4) Un "Inventaire des biens-fonds, meubles, immeubles et roulant du Cimetière..." compilé par Monsieur Cyrille Corbeil, le nouveau surintendant (après le départ d'Évariste Dupré à la fin mai 1924), mentionne parmi les "bâtiments et autres dépendances", une vingtaine de constructions. La chapelle, le bureau, le charnier, les deux résidences à l'entrée principale et les "vieilles" serres ne posent pas de problème de localisation. La "résidence du gardien des écuries", les écuries, les cinq hangars, la "remise à voitures" et les "serres nouvelles", la "boutique & forge", la "cabane pour la dynamite" et le "chalet" d'une valeur de 50\$ sont certainement à situer, pour l'immense majorité, à l'emplacement de l'actuelle zone de service, où l'on trouve en effet une maison relativement ancienne. La "résidence du constable", d'une valeur de 4 200 \$, correspond probablement à l'ancien "chalet de gardien" situé près du cimetière protestant. Enfin, la "résidence du surintendant", estimée à 40 000 \$, était peut-être dans la zone comprise entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Troie, à l'ouest de Gatineau, où l'on sait qu'Évariste Dupré a habité après 1909.

5) Il manque un élément significatif à cet Inventaire, à savoir les installations d'un concasseur dont il restait des fondations à la fin des années 1930, voire même plus tard, ainsi que se souvient M. André Dupré, ancien contremaître au cimetière. Ce concasseur, qui n'est pas mentionné parce qu'il était la propriété de Monsieur Lebus, l'un des employés du cimetière, se trouvait à l'emplacement de l'actuel crématorium et des chapelles d'accueil. Il était alimenté par le roc que l'on devait dynamiter ici et là pour aplanir et rendre utilisable certaines sections du cimetière. Les hommes, les voitures et les chevaux nécessaires au fonctionnement de l'entreprise étaient fournis par le cimetière et le gravier qui en provenait était vendu en ville pour des travaux de pavage ou de remplissage, ce qui donnait un revenu d'appoint à la Fabrique. Malheureusement, les archives relatives à ces opérations ont été détruites lorsqu'on a discontinué cet usage, à une date qui est maintenant difficile à préciser. C'est en tout cas après le 7 mai 1924, date à laquelle on en parlait dans le cadre d'efforts de rationalisation économique. (Archives de la basilique, boîte 58, chemise 12).

5.4.4 L'état des lieux en 1925

Les registres du cimetière indiquent que 210 708 dépouilles ont été reçues entre 1901 et 1925 portant le total de la nécropole à 433 462 défunts. Le plan présenté en page suivante donne une idée de l'exploitation des lieux à la fin de l'année 1925, telle qu'on peut la déduire de l'examen des fiches du cadastre du cimetière. On constate que de nouvelles zones ont été ouvertes à l'extrémité est du plateau ainsi que sur le piémont. On remarque aussi que la zone de fosses communes à proximité de l'entrée Decelles est en passe d'être convertie en terrains privés, sans doute en raison de la nouvelle facilité d'accès offerte par la mise en place du tramway de Snowdon. C'est toutefois au nord du bâtiment administratif que le développement est le plus considérable, avec 7 îlots nouvellement inaugurés. Enfin, au moins deux zones de fosses temporaires ont été ouvertes, l'une à l'ouest de l'actuel secteur de la communauté ukrainienne près de la limite sud-est (1918) et l'autre dans l'actuel secteur Sainte-Vierge (1924). On ne sait toutefois pas comment on y accédait, un plan de 1944 n'y montrant toujours pas de chemin! (Voir plus bas).

Un examen des plans de lotissements des îlots nouvellement mis en service révèle qu'ils n'ont pas fait l'objet de recherches particulières quant à l'aménagement, ce

que confirme par ailleurs une visite sur place. La seule exception concerne le secteur militaire, où l'implantation et les dimensions des monuments sont strictement contrôlés. À lui seul, ce secteur constitue aujourd'hui deux paysages distincts, selon les types de monuments que l'on y trouve, stèles et plaques au sol.



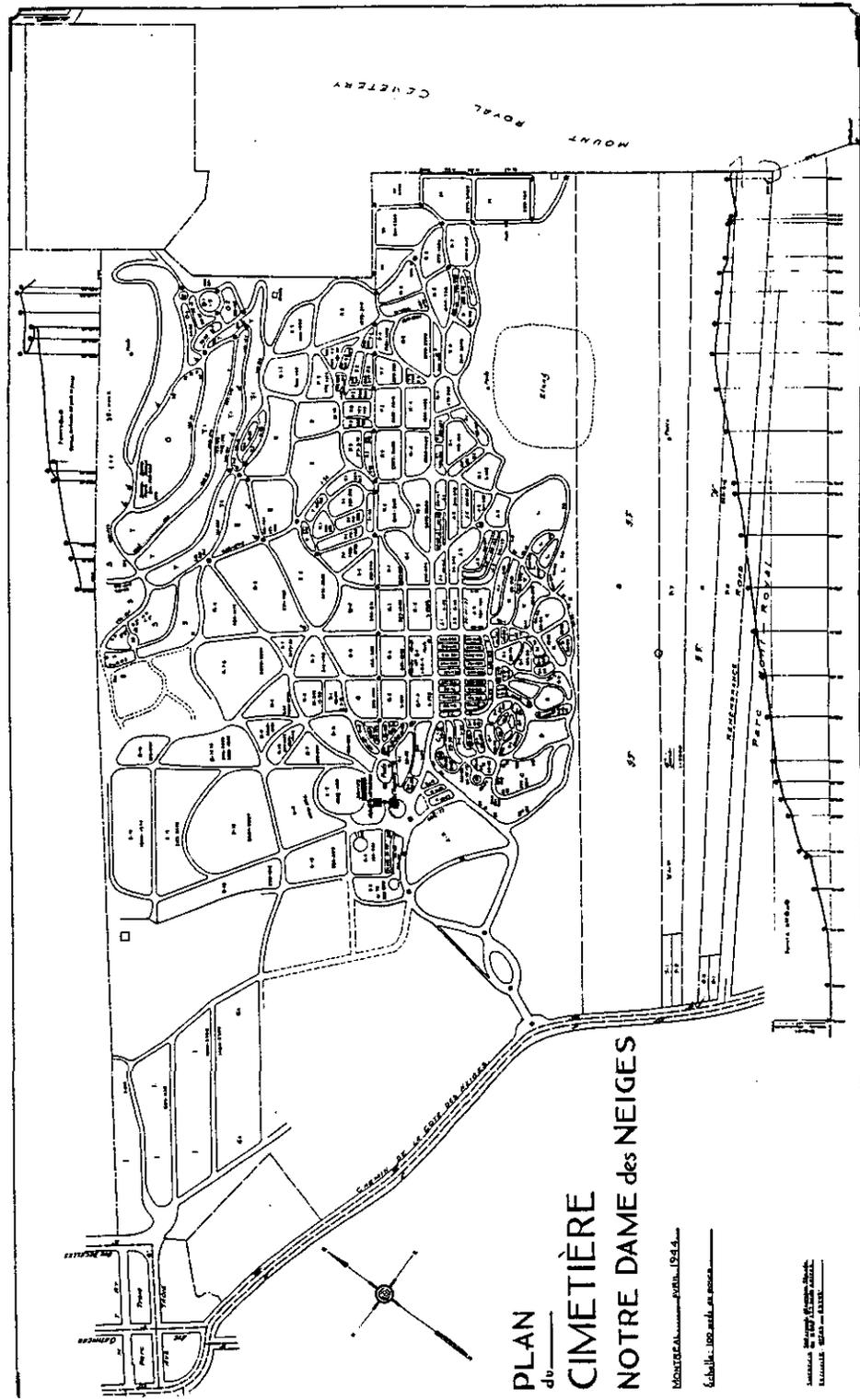
L'état des lieux en 1925

5.5. L'évolution de 1926 à 1950

5.5.1. Le "Plan du Cimetière Notre-Dame des Neiges" d'avril 1944

Ce plan, présenté en page suivante, montre des ajouts au réseau des allées du cimetière. Quelques-unes, représentées en pointillé, ne sont d'ailleurs certainement qu'à l'état de projet (à l'ouest du monument des Patriotes et à la limite des propriétés de l'Université de Montréal). Par contre, une allée piétonne qui rompt la symétrie de l'aménagement d'entrée, semble bien officielle, alors qu'elle est presque entièrement disparue aujourd'hui. Curieusement, aucun chemin n'est encore tracé dans la partie sud de la propriété, bien que les indications "U.de P." (Union de Prières), "Troie 1-2200", "W 263-318" et "G.F." (Grandes Fosses?) montrent bien qu'elle sert déjà largement. En fait, nos registres indiquent que tout le secteur à l'ouest du boisé a servi pour les fosses temporaires, et en certains endroits aussi tardivement qu'au début des années 1960.

Encore une fois, c'est sans doute l'inauguration de deux lignes de tramway - sur "Remembrance Road" en 1924, et sur le versant est de la montagne en 1930, qui explique l'aménagement d'une nouvelle entrée de ce côté et la mise en exploitation des zones bordant la clôture.



PLAN
du
CIMETIÈRE
NOTRE DAME des NEIGES

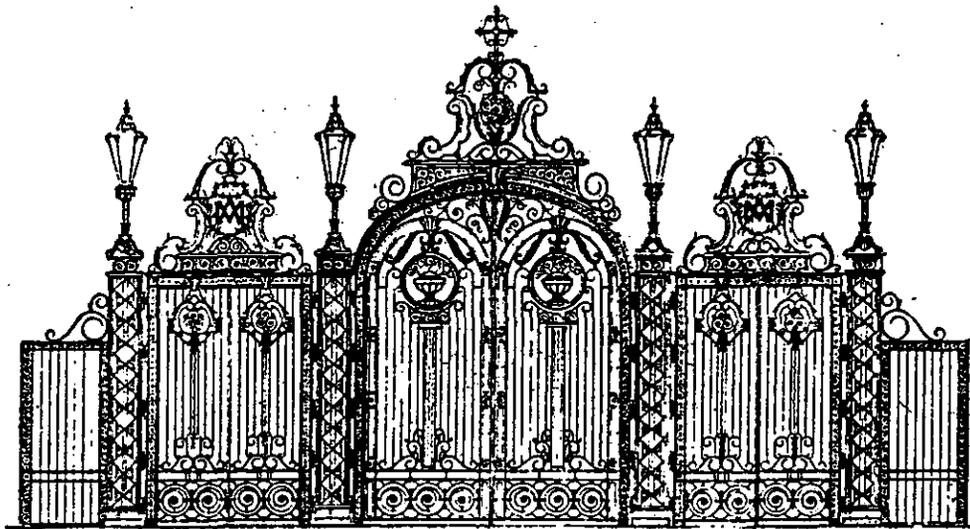
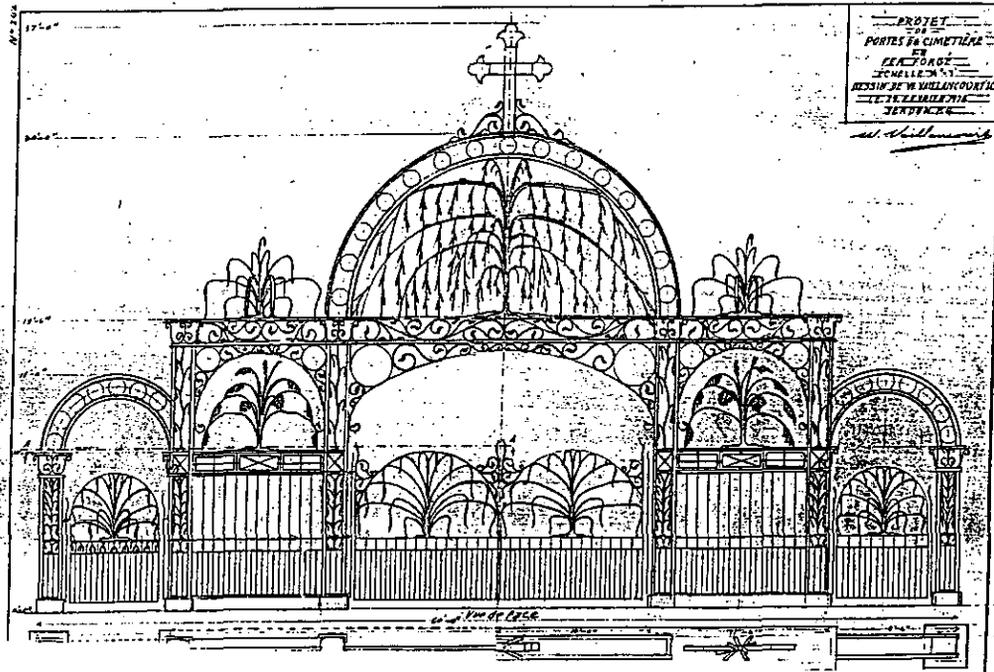
MONTRÉAL — 1944 — I.S.H.A.
Échelle: 1:100,000 en coupe

Service de l'Équipement Public
Bureau de l'Équipement Public

“Plan du cimetière Notre Dame des Neiges. Montréal. Avril 1944”

5.5.2 Renseignements tirés d'autres sources

1') En 1926, on a en partie démoli la porte monumentale qui, selon Olivier Maurault, était dans un tel état "qu'elle menaçait la vie des passants". Par la suite (1928-29) au moins trois projets de grille ornementale ont été étudiés pour fermer les parties conservées: deux conçus par l'ingénieur W. Vaillancourt, de Verdun et le troisième soumis par la maison Vinant, de Paris.



Projets de porte pour le cimetière, 1928-1929.
En haut: l'un des deux projets de l'ingénieur W. Vaillancourt, Verdun, Qc
En bas: projet de la maison Vinant, Paris, France

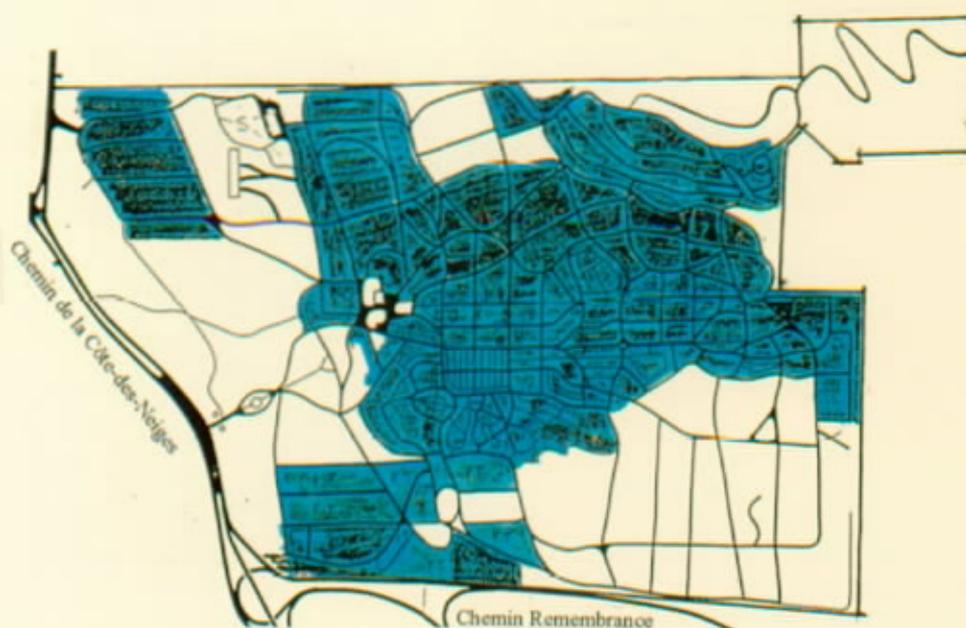
Des raisons d'économie, d'autant plus déterminantes que survint alors la crise boursière de 1929, expliquent qu'on se soit rabattu sur un projet plus modeste.

2') En 1931, c'est-à-dire 6 ans après la béatification de Bernadette Soubirous et moins de 2 ans avant sa canonisation - on a construit à l'extrémité nord-est du cimetière, une réplique de la grotte où la Vierge de l'Immaculée-Conception était apparue à celle-ci, dans le rocher de Massabielle à Lourdes. Le 8 décembre, pour la première fois, le curé de la paroisse Notre-Dame, M. Louis Bouhier, p.s.s., y a célébré la messe. Le 7 août de l'année suivante, l'archevêque de Paris et supérieur général de Saint-Sulpice, Mgr Jean Verdier, a procédé à sa bénédiction officielle devant une foule estimée à quelque 15 000 personnes et y a scellé un morceau de pierre de la grotte de Massabielle. Tombée en désuétude, cette grotte a fini par être transformée en caveaux familiaux un demi-siècle plus tard, mais son emplacement demeure parfaitement reconnaissable.

3') En 1950, l'îlot elliptique à l'entrée principale a été remanié. C'est à ce moment que la croix et les anges de la Résurrection qui ornaient autrefois la porte monumentale ont été installés comme on les voit encore maintenant.

5.5.3 L'état des lieux en 1950

Les registres du cimetière indiquent que 160 962 dépouilles ont été reçues entre 1926 et 1950 portant le total de la nécropole à 595 424 défunts. Le plan ci-dessous montre qu'à cette date, il ne reste pratiquement que la partie à l'est du boisé et au sud de l'étang à ouvrir à l'exploitation, si l'on exclut la plaine qui borde le chemin de la Côte-des-Neiges.



L'état des lieux en 1950

On ne connaît plus quelle était l'apparence des secteurs de fosses temporaires ouvertes à cette époque dans la partie sud, et qui ont été depuis reconverties en zones de sépulture privées et à long terme (à partir de 1928 pour les îlots les plus anciens). Il n'y a toutefois pas de raison de penser qu'ils aient eu quoi que ce soit de remarquable, en raison non seulement de leur caractère éphémère, mais aussi des effets de la crise économique de 1929-36. La disposition des monuments actuels n'a rien non plus d'exceptionnel. Seul le monument à la Sainte-Vierge, sur l'îlot elliptique du secteur homonyme et les plaques commémoratives à ras le sol qui l'environnent, rompent la monotonie.

Le seul aménagement public significatif pour cette période est aujourd'hui pratiquement perdu, à savoir la "grotte de Lourdes", recyclée en caveaux familiaux en 1976-1980. Heureusement, une statue de la Vierge y a été conservée et un observateur attentif peut facilement reconnaître les contours de l'ouverture de cette grotte.

5.6 L'évolution de 1951 à 1975

5.6.1 Les limites de la propriété.

C'est au cours de cette période que les limites du cimetière prennent leur configuration actuelle, surtout à cause des remaniements faits à l'infrastructure routière sur la montagne.

D'abord, le carrefour Decelles/Côte-des-Neiges prit sa forme actuelle en 1956-57, entraînant la démolition, la reconstruction et la modification de la vieille "maison de la Côte-des-Neiges" sur les terrains de la Fabrique, juste à l'extérieur de la clôture du cimetière. Cette maison qui selon les-uns remonte à 1713, semble plutôt -selon les actes de vente - avoir été érigée par Joseph-Henri Jarry dit Henrichon entre 1751 et 1781. Longtemps habitée par la famille Lacombe, elle avait été acquise en 1924 par l'architecte Gratton Thompson qui en avait fait les relevés et qui lui avait ajouté un portique. Considérée comme l'un des plus beaux exemples d'architecture rurale du régime français sur l'île de Montréal, la Commission des monuments historiques du Québec et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame en confièrent le sauvetage à l'architecte Victor Depocas et à l'entreprise de construction Roland Chalifoux Ltée. La pierre d'origine a été réemployée mais seulement comme parement de nouveaux murs en béton. Ce matériau a aussi été utilisé pour les fondations alors que des poutrelles d'acier ont été introduites dans la structure. Par ailleurs le portique de Thompson a été supprimé pour retrouver la forme originelle. Malgré toutes ces manipulations, la maison a été classée monument historique en 1957 par l'arrêté en conseil #787.

De façon analogue, l'angle sud-ouest de la propriété s'est trouvée légèrement amputée (après 1958) lorsque l'échangeur proposé (dès 1955) par les designers new-yorkais Clarke et Rapuano remplaça la simple intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin *Remembrance*. La voie Camillien-Houde qui remplaça la ligne de tramway à partir du flanc est de la montagne et qui faisait partie du même projet d'aménagement de voies panoramiques pour les voitures, a été inaugurée en 1961.

Enfin, une parcelle de terrain faisant quelque 80 000 pieds carrés a été acquise du fleuriste McKenna vers 1970.

5.6.2 Le ruisseau et l'étang.

Par ailleurs, c'est à cette époque que le ruisseau Rimbault est canalisé (1955). Quant à l'étang, une photo aérienne datée de 1958 publiée dans "La montagne en question" (GIUM/Ville de Montréal, 1988, p. 50) semble indiquer qu'il est déjà en voie d'être remblayé. Par contre, il apparaît toujours sur "le plan amendé" de Marc Hurtubise en date du 28 octobre 1963, bien que de taille réduite. L'opération s'est peut-être faite en deux temps. Chose certaine, elle a été déterminée par le désir de supprimer un élément qui avait toujours représenté un danger d'accident et parce que cet étang se transformait progressivement en marécage depuis que l'aménagement du premier îlot de la section V au nord-est de celui-ci avait tari l'une des sources qui l'alimentait auparavant.

La suppression de l'étang a aussi entraîné la disparition de l'îlot qu'il contenait et de la maison miniature qui s'y trouvait. L'îlot était périodiquement accessible lorsque le niveau des eaux de l'étang baissait et le public pouvait pénétrer dans la construction bien que la hauteur libre intérieure n'était que d'un mètre et demi environ. Elle servait en fait à abriter des oies.

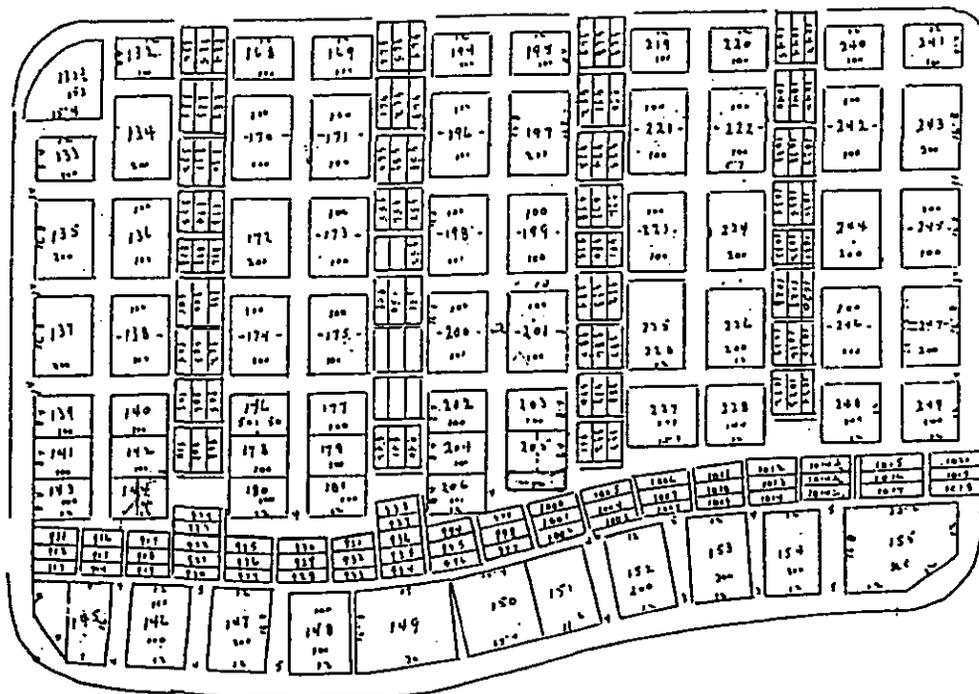


L'ancien étang du cimetière et sa maison miniature

5.6.3 Les circulations automobiles et les allées piétonnes.

Au plan de la circulation dans le cimetière, la photo aérienne de 1958 précédemment évoquée montre que pratiquement toutes les voies actuelles sont en place, y compris l'allée en S desservant la face arrière du charnier qui, curieusement apparaît pour la première fois. Seuls trois segments manquent dans le secteur des fosses temporaires au sud des sections N et V, et un quatrième qui partagera bientôt le plus grand îlot de la section S près de l'Université de Montréal.

En sens inverse, il faut noter la disparition de certaines allées piétonnes à l'intérieur des îlots les plus anciens, que l'on a commencé à affecter à la sépulture à partir de 1962. Il en est résulté, dans les beaux îlots qu'Henri-Maurice Perrault avait conçus pour les sections B, D et F notamment, un paysage insolite, caractérisé par l'alternance et la confrontation de monuments distants d'un siècle. Un tel contraste existe ailleurs, dans les îlots qui se sont développés lentement et là où les familles ont remplacé de vieux monuments, mais jamais de façon aussi systématique. Au plan historique, la sédimentation des générations s'en trouve peut-être mise en évidence, mais l'esthétique en souffre.



Exemple d'îlot re-développé dans la section F

5.6.4 Évolution du lotissement

Dès le début des années 1960, le nombre de lots de petites dimensions a augmenté de façon significative, et ce pour diverses raisons: familles moins nombreuses, éclatement des ménages, mobilité plus grande, ... Le paysage des secteurs qui se sont développés depuis est conséquemment caractérisé par une forte densité et par des monuments plus modestes, alignés de façon monotone.

5.6.5 Les constructions

Au cours de cette période la chapelle de la Résurrection a été rénovée par l'architecte Paul-Marie Lemieux, dans le cadre des célébrations du centenaire du cimetière (1955). L'édifice a toutefois conservé des parties de l'étage supérieur d'origine accessibles directement depuis l'extérieur, lesquelles ont servi de logements à deux gardiens jusqu'en 1994. Pour leur part, les bâtiments de service du plateau nord ont été agrandis. Enfin, expression de l'évolution des mentalités et de l'Église catholique, un crématorium a été construit dans la zone attenante. Ce bâtiment, ainsi que les chapelles de la Visitation, de l'Annonciation et de l'Esprit-Saint qui en dépendent, ont été conçus par l'architecte Roland Dumais et inaugurés le 17 novembre 1975.

Par ailleurs, il faut signaler un fait déplorable: les charniers familiaux, qui pour beaucoup dépassaient alors un siècle de durée, s'étaient considérablement dégradés. Certains, saturés et ne pouvant plus servir, étaient négligés. D'autres étaient tombés en déshérence avec la disparition des derniers descendants, ou dans un état comparable suite au désintéressement des branches collatérales des familles. Quelques-uns ont été réparés (charnier Drouin, 1963, charnier D'Arcy McGee, 1969), un autre a fait l'objet d'un remaniement intérieur pour maximiser l'espace (charnier Feron, 1974). Parfois les restes humains ont été regroupés et emmurés ou enterrés par mesure de salubrité, à l'instigation de la Division de la salubrité et du contrôle du bruit du Service des affaires sociales de la Ville de Montréal. Dans certains cas l'état des charniers était si périlleux qu'on a dû les démolir. Au moins sept sont ainsi disparus dans les seules années 1973 et 1974, dont notamment ceux de l'Honorable Sénateur Charles Wilson et du célèbre architecte Victor Bourgeau qui fut, on l'a vu, le concepteur de la porte monumentale du cimetière sur le chemin de la Côte-des-Neiges. On notera que ces disparitions (et même les quelques autres qui s'y sont ajoutées en 1982-83), datent d'avant, ou du tout début du développement d'un mouvement de conservation architecturale au Québec (dont le point de départ véritable a été la démolition de la maison Van Horne le 7 septembre 1973). Mais cela ne nous console pas de la perte de cohérence et d'harmonie qui en est résultée pour les sections C, K et L, où ces démolitions sont principalement survenues.

5.6.6 Le grand ménage de la fin des années 1950 et ses suites

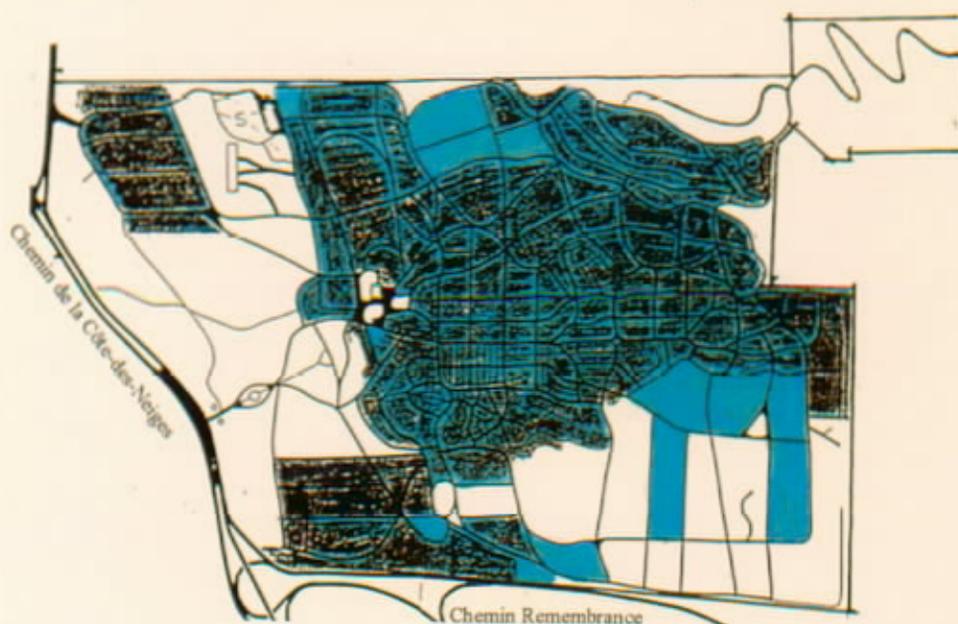
Les célébrations du centenaire du cimetière (1955) ont aussi provoqué des travaux de nettoyage sur toute l'étendue de la propriété afin de lui donner la tenue jugée convenable pour la venue de nombreux visiteurs. Selon Monsieur André Dupré, ancien contremaître au cimetière, ce n'est qu'à partir de ce moment que l'on a commencé à entretenir tous les lots d'inhumation. Auparavant, on ne tondait l'herbe que sur les lots dont les familles défrayaient les coûts d'entretien, le foin n'étant ailleurs coupé qu'une fois par année. Ainsi, il arrivait que la couverture végétale de lots périphériques non entretenus occulte complètement les efforts déployés sur des lots éloignés des allées. Malheureusement, cette nouvelle politique, louable au départ, a eu son revers: bien des bornes, clôtures et murets qui délimitaient les concessions, gênants pour la tonte du gazon et dommageables pour l'équipement, ont été éliminés par souci d'efficacité et d'économie. De même, beaucoup de monuments brisés ou périllicieux, dont on ne retrouvait pas les propriétaires, ont d'abord été retirés de la vue, et finalement jetés.

5.6.7 Le plan de Marc Hurtubise, 1958

Ce plan montre que les segments qui manquent au réseau routier sur la photo aérienne de la même année n'étaient pas encore planifiés. Dans la plaine, au nord de l'entrée principale, les deux ilots envisagés sur le plan de 1944 ont été abandonnés au profit d'une liaison directe entre le centre et le secteur Decelles (section I). Par contre, on y trouve l'indication de deux voies se croisant en X: la première, que l'on soupçonne encore si l'on observe bien les lieux, a relié la section I à l'entrée principale; la seconde était en quelque sorte un assouplissement de la route en bordure des terres Beaubien et Tait, entre l'îlot du monument des Patriotes et le chemin de la Côte-des-Neiges. On ne le distingue plus aujourd'hui. En bordure de l'Université de Montréal, le plan montre une voie directe entre le secteur Decelles et la zone de service: elle a été abandonnée en raison du fort escarpement qui s'y trouve. Au plan de l'exploitation, ce plan ne nous apprend pratiquement rien, si ce n'est que la section Notre-Dame est en passe d'être affectée aux sépultures à long terme. Aussi que l'îlot B 5000 - B 5247, aux confins de la zone de service, a été inauguré.

5.6.8 L'état des lieux en 1975

Les registres du cimetière indiquent que 143 293 dépouilles ont été reçues entre 1951 et 1975 portant le total de la nécropole à 737 717 défunts. Le plan ci-dessous montre qu'à cette date, même les ilots récupérés par l'assèchement de l'étang ont commencé à être utilisés pour des fosses temporaires. La raréfaction des zones vierges et l'usage de la crémation favorisent tous deux la mise en place des premiers columbariums, lesquels apparaîtront dès le début de la période suivante. Heureusement, les trois zones boisées du cimetière n'ont pas été éliminées.



L'état des lieux en 1975

Par contre on peut regretter la disparition de tout élément aquatique. Le ruisseau Raimbault était doublement intéressant: d'abord comme expression du réseau

hydrographique du mont Royal; ensuite, comme élément symbolique de la frontière entre la vie et la mort, comparable au Styx des anciens Grecs. Pour sa part, l'étang était certainement le principal élément qualificateur du paysage à l'extrémité est du plateau. On a gagné un peu de surface en le supprimant, mais on a aussi banalisé tout un secteur. On aurait sans doute mieux fait de le mettre à contribution, dans un design moderne, apparenté au cimetière-jardin d'origine, mais néanmoins réinterprété d'une façon originale, non mimétique.

5.7 L'évolution depuis 1976

Les transformations survenues dans ce dernier quart de siècle résultent pour la plupart de la convergence de trois facteurs principaux:

1. l'évolution de l'Église catholique romaine face à l'incinération des corps,
2. l'épuisement progressif des terres encore inexploitées,
3. les changements dans les pratiques funéraires au Québec que l'on peut résumer par une demande de nouveaux services intégrés au site de sépulture, selon des modèles précédemment développés aux États-Unis.

En 1978 a commencé la construction d'une série de mausolées-columbariums. Les premiers, portant les noms de Saint-Antoine, Saint-François, Sainte-Thérèse et Notre-Dame, ont été érigés à la limite nord-est du cimetière par la compagnie Milne Mausoleum, une firme américaine spécialisée depuis de nombreuses années dans ce genre de constructions. C'est à la même compagnie que l'on doit la réalisation du mausolée Jean-Paul II, construit dans le même secteur en 1982. Trois autres suivirent, cette fois au pied du plateau nord-ouest: il s'agit des mausolées Marguerite-Bourgeoys (1982), La Pietà (1985-6) et Saint-Pierre-et-Saint-Paul (1989-90). Conçus par l'architecte Roger Leblanc, ils furent aussi réalisés par la même compagnie américaine, à l'exception du dernier qui a été confié à la firme Les Constructions de Mausolées CMC, de Montréal.

Un plan d'ensemble signé par l'architecte Leblanc en date du 1er décembre 1989 indique 7 autres emplacements pour de futures constructions analogues, dont les caractères architecturaux ne sont toutefois pas développés. Deux d'entre elles devaient se conjuguer à des constructions antérieures (les mausolées du plateau déjà édifiés et le pavillon administratif). Trois devaient être situés en périphérie et cachés à la vue depuis l'extérieur du cimetière par les écrans que constituent au nord-ouest le pavillon principal de l'Université de Montréal et l'École Polytechnique et, au sud-est, la butte de l'antenne de téléphone Bell. Le sixième devait prendre place dans l'ancien charnier et le septième dans une partie non développée de la section E. Par ailleurs, un "complexe funéraire" était envisagé près de l'une ou de l'autre des deux entrées principales, chemin de la Côte-des-Neiges ou avenue Decelles.

Pour des raisons stratégiques et économiques, ce sont des intérêts privés, à savoir la Compagnie 9003-5841 Québec Inc, qui ont réalisé en 1996-98 selon les plans de l'architecte Martin Frenette, le complexe funéraire qui s'ouvre sur le chemin de la Côte-des-Neiges, à la droite de l'entrée principale du cimetière. Dans cet édifice d'une valeur de plus de dix millions de dollars sont offerts non seulement tous les services de thanatopraxie mais aussi l'établissement d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture, l'accès à une salle de culte, la vente de cercueils, d'urnes

cinéraires et d'autres accessoires funéraires, la location de salles d'exposition pour les dépouilles mortelles ou les cendres des défunts, la location de salles de réception, les services de spécialistes dont la tâche est d'assister les familles éprouvées, les services d'une garderie pour les enfants qui accompagnent leurs parents au Centre Funéraire et tous les services administratifs qui se rattachent à celui-ci. Érigé sur des parcelles de terre que la Fabrique a cédées par contrat d'emphythéose, il doit revenir à celle-ci, ainsi que le terrain, le 31 décembre 2047.

Le programme de construction des mausolées a été modifié. Devant l'inquiétude exprimée par plusieurs intervenants de voir le cimetière se hérissier de constructions de plus en plus nombreuses, au détriment du paysage naturel comme du respect de l'échelle des monuments existants, l'administration du cimetière s'est efforcée de rechercher et de mettre en oeuvre les solutions les mieux intégrées. C'est ainsi que l'ancien charnier, pratiquement abandonné depuis que l'on ouvre les fosses même en hiver, a été recyclé en Mausolée Sainte-Claire-d'Assise selon les plans de l'architecte Roger Leblanc, une opération qui s'est terminée en 1994. Le mausolée Sainte-Marguerite-d'Youville est le dernier qui a été construit à ce jour. Aussi conçu par Roger Leblanc et parachevé en 1996 par son collègue Martin Frenette, il a été érigé à l'arrière de l'ancien charnier et se distingue des précédents par l'implantation semi-souterraine qui minimise son impact visuel. Depuis, des études de faisabilité ont été faites relativement à la construction éventuelle de nouveaux mausolées. La pertinence, l'emplacement, l'envergure et la forme ont été réexaminés dans le processus d'élaboration du présent plan directeur d'aménagement.

Divers aménagements ont aussi eu lieu dans et autour du pavillon administratif. Comme nous l'avons dit précédemment, le logement qui occupait l'étage supérieur de l'édifice a été transformé en bureaux en 1978. Par ailleurs, les serres qui se dressaient à la droite de l'édifice et qui depuis la fin du XIXe siècle approvisionnaient les familles en fleurs et plantes ornementales, ont été déplacées. Cela a permis la réalisation d'un petit jardin agrémenté d'une fontaine au carrefour principal du cimetière. Pour leur part, les serres publiques sont maintenant regroupées avec celles qui se trouvaient déjà sur le plateau nord et servent aux besoins de l'administration: ensemble, elles totalisent plus de 3 000 mètres carrés, répartis en neuf (9) sections.

Il faut encore signaler que les processions le long de la montée au Calvaire et les dévotions à Notre-Dame du mont-Royal étant tombées en désuétude, on a d'abord transformé la réplique de la grotte de Lourdes en caveaux privés (T-3000, en 1976 et T-3000 1/2 en 1980), puis enlevé les stations du chemin de croix (en 1986 et 1987). Il en est résulté un affaiblissement de l'intégration de la triade plaine-plateau-sommet, comme de la séquence rituelle passage-inhumation-espoir qui s'y était greffée, depuis la porte jusqu'au Calvaire. Ce dernier apparaît maintenant davantage comme un événement isolé. Quant aux reliefs figuratifs du chemin de croix, huit d'entre eux ont pu être récupérés: de ceux-ci quatre ornent les chapelles privées du mausolée Sainte-Claire d'Assise; les autres sont conservés dans un dépôt.

En 1998, les portes d'entrée du cimetière ont reçu un couronnement qui malgré des formes discrètes, identifient plus clairement la nature du lieu. Le 9 mai 1999, une statue de bronze représentant Notre-Dame-des-Neiges a été dévoilée à l'occasion de la Fête des Mères. Cette oeuvre de Pierre Osterrah a été placée au sommet du minicolumbarium situé à l'arrière du Centre funéraire Côte-des-Neiges. À la fin du même

mois, le monument commémoratif de Calixa Lavallée a été relocalisé pour mieux le mettre en valeur. La borne-fontaine jaune qui déparait les abords du pavillon administratif a aussi été déplacée et peinte de manière à la rendre moins voyante.

5.8. L'état actuel des lieux

5.8.1 Étendue de l'exploitation

Les registres du cimetière indiquent que 133 507 dépouilles ont été reçues entre 1976 et la fin de 1998 portant le total de la nécropole à 871 224 défunts. Le plan ci-dessous montre qu'à l'exception de la plaine qui borde le chemin de la Côte-des-Neiges, du boisé central, de quelques rares îlots au sud-est, ainsi que du secteur Saint-Jean-Baptiste dans la municipalité d'Outremont, pratiquement tous les secteurs sont déjà en exploitation, certains de façon plus dense depuis l'érection des mausolées. À ce jour, plus de 76 000 lots d'inhumation (faisant en moyenne 6,7 mètres carrés chacun et totalisant 505 200 mètres carrés, ou 34% de la superficie du cimetière) ont été concédés. Ces terrains composent l'essentiel de l'image que projette le cimetière puisque jusqu'au milieu des années 1960, tous les défunts étaient inhumés, pour la plupart en pleine terre dans des lots familiaux, bon nombre dans des sections communautaires et les autres dans des caveaux souterrains. Une minorité seulement étaient déposés dans des charniers privés, hors terre.



L'état actuel des lieux

Pour sa part, la crémation représente maintenant plus de 50% des activités liées à la disposition des défunts dans notre cimetière. Alors qu'à la fin des années 1960, les cendres étaient inhumées dans les lots familiaux traditionnels ou dans de nouveaux lots réservés aux cendres, elles sont maintenant de plus en plus déposées dans des niches de columbariums, à l'intérieur des mausolées. Jusqu'à présent près de 10 000 espaces pour cendres ont été aménagés, dont 9 018 dans les mausolées.

Si l'on cumule les superficies allouées aux terrains concédés pour inhumations et caveaux (505 205 m. ca.) et celles dévolues aux infrastructures -chapelle, bureaux, bâtiments de service, mausolées et chemins - (253 714,5 m. ca.), on se rend compte qu'elles n'atteignent que 51,2% de la superficie totale (1 483 057,5 m. ca.). Les autres 48,8% se composent de la section Saint-Jean-Baptiste dans la municipalité d'Outremont (105 161,5 m. ca. = 7,1%), de zones réservées pour parcs et fontaines (14 500 m. ca = 0,9%) et de terrains encore disponibles pour inhumations et activités opérationnelles (604 476,5 m. ca. = 40,8%).

5.8.2 L'impression générale qui se dégage du cimetière

La visite des lieux procure une succession d'expériences que nous précisons dans la suite du texte et qui diffère légèrement selon la porte d'accès utilisée. De l'ensemble, on retient généralement l'impression d'un vaste territoire à caractère sacré et protégé, en retrait de l'animation urbaine qui s'articule en plusieurs zones sensiblement distinctes (par la topographie, l'importance relative de la végétation, la configuration de la trame routière, l'âge, la forme et la taille des monuments, la langue des inscriptions). Il s'agit en somme d'un lieu composite à bien des égards, mais unifié par la fonction sépulcrale manifeste et auquel plusieurs facteurs donnent une grande valeur patrimoniale (participation au mont Royal, caractère d'espace vert précieux en milieu urbain, reflet de l'histoire sociale, évocation de nombreuses figures marquantes, qualités artistiques de l'aménagement et des monuments).

Au-delà de cela, viennent trois impressions fondamentales, vite nuancées sinon carrément niées par endroits: celles de gravir une montagne, de pénétrer dans un espace boisé et d'être dans un cimetière-jardin.

Ces impressions, qui s'imposent comme des évidences dans un premier temps, perdent rapidement leur valeur d'absolu. En effet:

- 1') pour peu que l'on dépasse la chapelle de la Résurrection, on se retrouve dans une vaste zone pratiquement plate où l'on perd le sentiment d'être en montagne;
- 2') de vastes secteurs n'ont qu'une végétation raréfiée, sinon inexistante;
- 3') l'abondance de voies rectilignes, la quasi-totale absence de l'élément aquatique et une relative monotonie des plantations, nous éloignent de la certitude d'être dans un cimetière-jardin typique.

Certains auteurs ont exprimé l'idée que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges se rattachait aussi, sinon plus, à la tradition du cimetière monumental. Nous pensons pour notre part qu'il est encore plus éloigné de cette typologie que du cimetière-jardin. Il n'a pas été planifié comme un organisme unitaire visant à subordonner les monuments individuels à un ordre collectif, dans le temps comme dans l'espace. Il n'est pas non plus régi - sauf entre l'entrée principale et l'ancien charnier - par des principes d'axialité, de symétrie et de séquence manifestes. Il y a bien deux voies centrales rectilignes et parallèles, mais ni les îlots intermédiaires, ni les îlots qui ont été tracés de part et d'autre, n'ont été traités pour leur donner un véritable statut d'axe, (si ce n'est très brièvement, au tout début, pour une seule d'entre elles). Aucun élément d'envergure ou de prestige ne les amorce, ne les rythme ni les termine: les monuments aux Patriotes et à Ludger Duvernay - qui ont été voulus par la direction

- ne s'y rattachent pas; de plus, le lotissement n'a pas favorisé l'érection de charniers ou de monuments privés tant soit peu remarquables à cet endroit. Enfin, l'enchaînement des divers paysages ne fait pas l'objet de démarcations, de "rotules" structurantes.

En un mot, si le *Mount Royal Cemetery* est bel et bien plus proche du modèle de "cimetière rural", c'est néanmoins à ce même modèle que réfère le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. L'étude de son développement, qui s'achève ici, a, pensons-nous, expliqué les raisons de la faible affirmation du modèle: 1') situation financière précaire de la Fabrique au moment de la création du cimetière, 2') forme contraignante de la terre Beaubien, 3') restrictions additionnelles découlant de la présence d'un étang chevauchant la limite de la propriété, 4') survivance vraisemblable d'aménagements antérieurs que l'on aura jugé économique de conserver, 5') congédiement temporaire et par la suite limitation du mandat du concepteur Henri-Maurice Perrault, 6') lotissement "à la petite semaine" et par le personnel du cimetière, sans qualification particulière en matière d'aménagement, ni compréhension du concept d'origine.

Deux autres impressions se dégagent enfin de façon très claire: celle d'un ensemble d'intérêt inégal et d'un cimetière dont l'aménagement est inachevé. De façon générale, les parties qui manquent le plus d'attrait sont les confins est et nord, en bordure des propriétés limitrophes. D'autre part, les îlots d'inhumation à proximité du chemin *Remembrance* et à l'arrière du Centre Funéraire Côte-des-Neiges, projettent une image un peu désolante, du fait de leur exploitation encore partielle et de la faiblesse du cadre végétal ou architectural.

5.8.3 Le cadre naturel

L'état actuel du cadre végétal du cimetière résulte de modifications apportées à divers moments à la couverture naturelle du mont Royal: déboisement par les premiers agriculteurs, coupes intempestives d'arbres par les employés chargés de l'aménagement d'origine (pour se chauffer, semble-t-il), nouvelles coupes déplorées par Henri-Maurice Perrault (pour simplifier la trame de circulation ou le lotissement des îlots), plantations plus ou moins aléatoires (au hasard des ressources ou des essences disponibles, et jusqu'à très récemment sans plan préétabli ni recherche particulière de diversité ou d'effets pittoresques), élagage des spécimens trop dégradés par les intempéries ou l'âge et souvent périlleux pour les visiteurs comme pour les monuments.

Le rapport que l'on peut observer entre les arbres et les îlots d'inhumation pose quelques problèmes. Leur proximité parfois trop grande a des effets néfastes aussi bien sur la santé des arbres que sur la conservation des aménagements funéraires.

L'état de santé, la répartition et la densité des arbres laissent ici et là à désirer, dans la perspective de la récente prise de conscience de leur importance environnementale et patrimoniale. Les arbres sont en effet précieux à cinq titres: 1') ils constituent l'élément unificateur principal du paysage, en raison de la dominance de quelques espèces et de la disposition systématique du plus grand nombre en bordure d'îlots;

2') ils contribuent à la qualification du mont Royal dans son ensemble; 3') ils participent à la définition spatiale des allées qu'ils recouvrent à la manière d'une voûte; 4') ils sont, de l'avis même des visiteurs interrogés, l'un des attrait les plus appréciés au cimetière, et 5') ils sont indissociables de la notion de cimetière rural ou de cimetière-jardin.

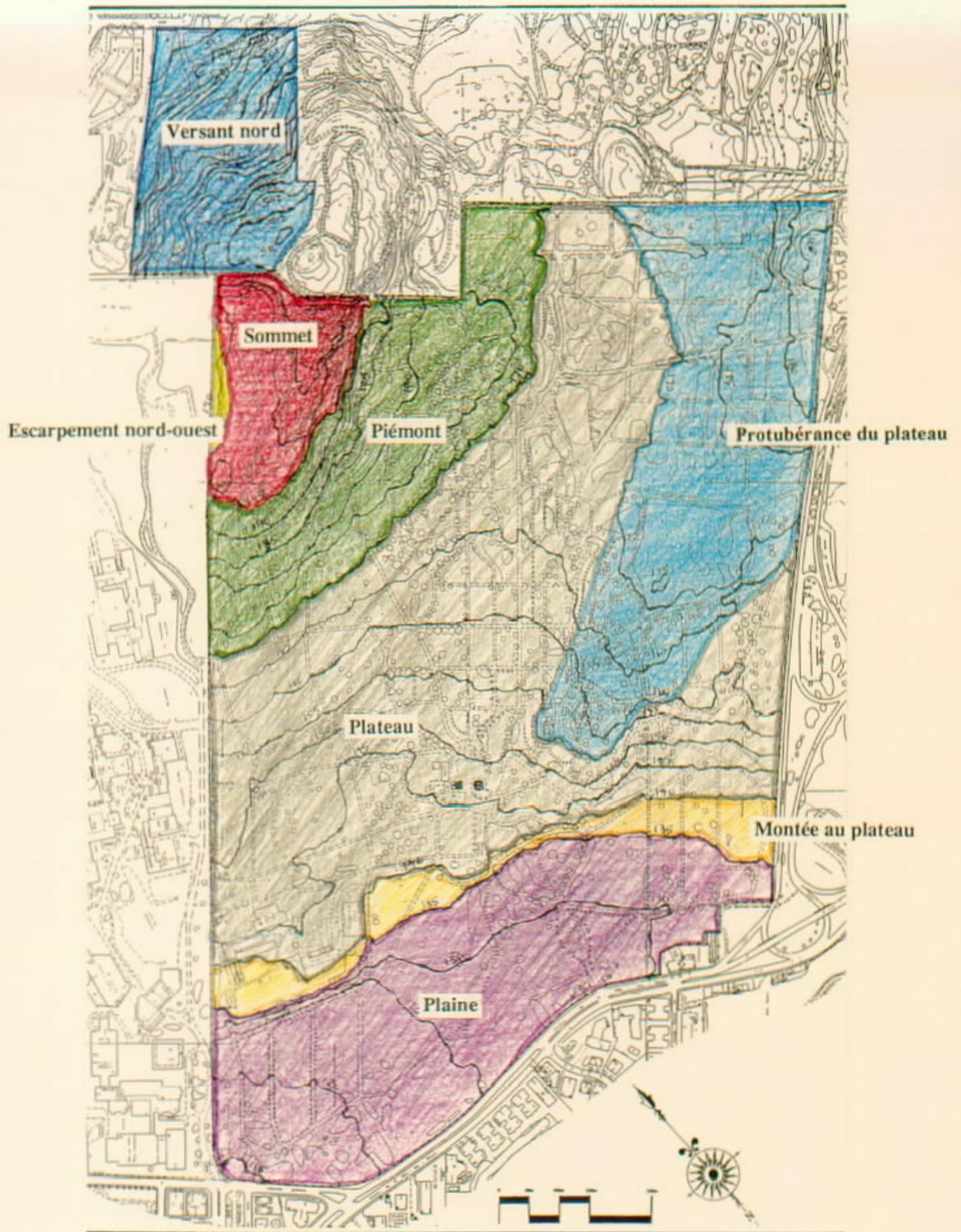
Les îlots densément boisés (sections L, M, et secteur Saint-Jean-Baptiste) apparaissent comme des vestiges d'un état initial qui auraient miraculeusement survécus aux pressions du développement, et comme tels, prennent une valeur particulière maintenant. Enfin, un certain nombre de spécimens ont été identifiés qui, en raison de leur emplacement, de leur âge et de leur taille, mériteraient d'être inscrits sur la liste des arbres remarquables du Québec.

L'état actuel du cadre animal résulte surtout de la sélection naturelle qui a amené la disparition de plusieurs espèces inadaptées au milieu urbain environnant. Il en reste tout de même un bon nombre qui vivent ou fréquentent le cimetière. Leur vitalité, comme on l'a déjà dit, apporte une dimension antinomique intéressante dans ce "champ des morts" et peut stimuler de pertinentes réflexions, mais pose néanmoins des problèmes au niveau de la conservation de certains monuments.

5.8.4 Zones topographiques

Ainsi qu'il a déjà été expliqué en pages 9 et 10 la propriété s'articule en trois paliers et huit zones topographiques identifiées sur le plan présenté en page suivante. La succession de la plaine, du plateau et du sommet donne au cimetière une dimension ascensionnelle qui jumelle le caractère religieux de la fonction funéraire et de l'analogie à la colline du Golgotha, d'une part, au caractère sacré de la montagne dans pratiquement toutes les cultures anciennes, d'autre part. Comme le dit Norberg-Schultz, "la montagne, bien qu'elle appartienne à la terre, s'élève vers le ciel, elle est haute et proche du firmament. Elle est un point de rencontre et de fusion des deux éléments premiers ... au travers desquels passe l'axis mundi... [les montagnes sont] des points de transit entre l'une (terre) et l'autre (ciel) zones cosmiques" (Genius Loci). La montagne, en plus d'évoquer l'idée du sacré, suggère l'idée du parcours, de la progression du bas vers le haut, de l'humain au surnaturel.

Tout ceci n'a pas échappé, ni à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame, ni aux premiers concessionnaires qui ont recherché les hauteurs du site avant que l'espace intermédiaire entre la terre Beaubien et le sommet d'Outremont n'ait été développé. Le chemin de croix et le calvaire implantés en 1876 concordaient avec la symbolique de la montagne comme avec le rituel funéraire.



Les zones topographiques du cimetière

La "plaine" est un espace ouvert, dégagé, permettant la perception de la montagne, sur laquelle on se trouve pourtant déjà. C'est avant toute chose, l'espace de l'entrée au royaume des morts, du passage qui précède la sépulture. En conformité avec ce caractère, on n'y a inhumé des corps qu'à partir de 1892. Par contre, le charnier, lieu d'attente ou de transit, y a été érigé, au pied du coteau.

Le plateau et les pentes du sommet sont des lieux plus intimes en raison de la couverture végétale qui s'y trouve et qui filtre la lumière. C'est en conséquence l'espace qui convient le mieux à la sépulture (au monde des ténèbres) et au recueillement auprès des tombes.

Le sommet offre quant à lui des perspectives sur des lointains lumineux. Il convient à l'espoir d'un au-delà paradisiaque et au Calvaire rédempteur qui en est la clé dans la religion chrétienne.

5.8.5 Sections administratives, numérotation des lots et signalisation

Dès l'origine, le territoire affecté aux sépultures a été divisé en sections administratives, désignées par une lettre de l'alphabet et subdivisées en lots numérotés, de telle sorte que chacune des concessions pouvait être simplement identifiée par une lettre et un chiffre (par exemple: lot B-6, ou selon l'usage assez curieux qui a prévalu, de donner le chiffre de la subdivision avant la lettre de la division, lot 6 de la section B).

Ce système relativement simple, qui est toujours employé, a toutefois l'inconvénient de faire abstraction du découpage des îlots, lesquels sont bordés par des rues sans noms et ne portent ni lettre, ni chiffre, ni autre moyen d'identification. On a été conséquemment contraint d'indiquer sur place la lettre de la section et les chiffres extrêmes des lots qui s'y trouvent (par exemple: N-2693 à N-2860).

Mais la difficulté ne s'arrête pas là. Certaines sections sont désignées par deux lettres (GA, JA, UB) au lieu d'une, alors que les Q, X et Y ne sont pas employées. D'autres zones portent des noms spécifiques (Olier, Orthodoxes, Troie) et sont également connues par leurs abréviations (OL, OR, TR). Bien que ces noms spécifiques soient rares, on en trouve deux qui prêtent à confusion (Notre-Dame et Sainte-Vierge). En outre, quelques sections sont à la fois désignées par une lettre et un chiffre (J1, J2 et J3). Enfin, il arrive que deux sections se partagent un même îlot, sans que l'on puisse facilement reconnaître la ligne de division.

D'autre part, la succession des sections sur le site, établie au fur et à mesure des agrandissements du cimetière, ne manque pas de dérouter. Des lettres, fort éloignées dans l'alphabet, se retrouvent côte à côte (B et S, par exemple) alors que d'autres, en principe consécutives, sont dispersées (H et I, ou G et GA, par exemple).

Quant à la numérotation des lots, elle présente aussi des problèmes. Certains chiffres, attribués dans une première planification, ont dû être supprimés à la suite de remaniements à la forme des îlots. Là où il y a eu redéveloppement, à quelques générations de distance, les îlots portent deux séries de numéros. Celles-ci peuvent être simplement juxtaposées, comme dans le petit îlot triangulaire au sud-est de la

chapelle de la Résurrection. Elles peuvent aussi être entremêlées, comme dans les quatre îlots de la section F. Dans les deux cas, l'identification de l'îlot *in situ* devient complexe (par exemple: îlot A-1 à A-24 1/2 et A-200 à A-214). Dans la section F, il est pratiquement impossible de donner une identification claire de chaque îlot, non seulement en raison de la seconde numérotation ajoutée dans les années 1960, mais aussi parce que la numérotation initiale saute constamment d'un îlot à l'autre. (Par exemple, il faudrait indiquer: îlot F-121 à -131, -156 à -167, -182 à -193, -207 à 218, -229 à -239, -501 à -580, -591 à -620, -631 à -670 !)

En plusieurs endroits, on a utilisé des fractions pour identifier des parcelles détachées d'un lot initialement plus vaste. Plus rarement, l'indication N et S pour désigner des subdivisions nord et sud d'un même numéro. Deux pratiques qui compliquent la comptabilisation du nombre de concessions dans chaque section.

La situation la plus difficile pour les visiteurs est sans doute de chercher une concession sur un îlot où se cotoient les numérotations de deux sections, surtout lorsque la séquence des chiffres de l'une d'entre elles est interrompue pour reprendre sur un autre îlot, pas nécessairement voisin. Ils peuvent alors facilement penser qu'ils n'ont pas la bonne référence.

En un mot, bien des éléments, auxquels s'ajoutent une topographie accidentée et une trame routière capricieuse, contribuent à désorienter les visiteurs. Des poteaux et des panneaux de signalisation ont été installés sur le terrain, mais demeurent insuffisants. Par contre, on ne peut pas les multiplier sans porter atteinte à la qualité du paysage.

La borne interactive qui se trouve à l'entrée du pavillon administratif depuis 1996 a, entre autres raisons, été implantée pour aider à solutionner le problème. Les usagers peuvent en obtenir une carte schématique leur indiquant le chemin le plus direct pour rejoindre la sépulture qu'ils recherchent. L'affluence du public à cette borne démontre à quel point elle était nécessaire. Elle ne diminue toutefois pas l'utilité de la grande carte en couleurs publiée dès 1988 pour le bénéfice des visiteurs. On peut trouver sur celle-ci l'identification d'à peu près tous les îlots, la position des points d'accès et des bâtiments, les heures d'ouverture et un bref historique du cimetière, l'emplacement de quelque 78 tombes ou monuments d'intérêt public, ainsi que des renseignements sur la faune et les arbres.

5.8.6 Réseau de circulation et stationnement

Quarante-deux kilomètres de chemins (dont 39,1 sont asphaltés) sillonnent le cimetière, ce qui se compare au réseau routier de la Ville d'Outremont (41,84 km), et compte tenu de la surface à celui de *Mount Auburn* (qui a 9,06 km/acre contre 8,12 ici). Initialement conçus pour les calèches et revêtus de sable et de gravier, ils ont été peu à peu "macadamisés" à partir du printemps 1878, époque à laquelle "l'avenue longeant le jardin et celle du côté ouest de la chapelle" ont aussi été élargies (Livre des travaux et salaires du 4 mai 1878 au 3 août 1883, Archives du cimetière). Aujourd'hui, il ne reste que quelques segments non asphaltés, aux confins nord et sud-est du cimetière. Le chemin Saint-Jean-Baptiste est quant à lui désaffecté.

De façon générale, on peut dire que le réseau demeure satisfaisant pour l'ensemble des activités du cimetière et apprécié par les usagers comme moyen d'accès facile à toutes les zones de sépultures. Le degré de tranquillité des lieux et l'ambiance de recueillement qu'ils souhaitent sont en contrepartie limités par cette circulation. De plus, la vitesse de certains conducteurs présente des risques d'accident, en particulier aux carrefours où convergent plusieurs avenues à angles aigus et où la végétation et les monuments diminuent la visibilité. En outre, les charrues de déneigement ont eu du mal à composer avec l'étroitesse des chemins et la proximité des aménagements funéraires privés (marches, murets, bornes), lesquels ont souvent été endommagés. Enfin, il est certain que le nombre de cortèges funèbres qui doivent obligatoirement s'arrêter au pavillon administratif occasionne souvent des engorgements à cet endroit. Les voies d'accès au crématorium, aux mausolées et à la zone de service sont aussi très sollicitées. Le stationnement en bordure des flots dans les zones d'inhumation et des mausolées ne pose pas de problème important en raison de l'étendue du réseau routier et de la durée moyenne d'arrêt. Par contre, les espaces de stationnement à proximité de la chapelle et du pavillon administratif ne satisfont pas toujours la demande.

6 Les constructions sur le site du cimetière

Nous ne considérerons ici que les constructions qui subsistent actuellement et entre lesquelles il faut distinguer les propriétés de la Fabrique de celles qui relèvent des concessionnaires.

6.1 Les constructions appartenant à la Fabrique

6.1.1 La clôture d'enceinte, les portes d'entrée et les maisonnettes attenantes

La clôture du cimetière répond à la fois à des besoins pratiques et symboliques. Elle contribue à l'expression du caractère sacré de la nécropole et à la protection concrète des dépouilles et des biens qui s'y trouvent. De plus, bien que par moments elle n'ait pas englobé la totalité des zones de sépulture, elle semble bien avoir existé depuis l'origine. Pour toutes ces raisons, elle doit être maintenue. Agrandie et refaite à plusieurs reprises, elle ne présente toutefois pas d'intérêt particulier quant au matériau ou à la forme actuels et pourrait ainsi être modifiée. Si c'était le cas, elle devrait garder sa transparence pour ne pas obstruer la vue du site. Chose certaine, elle a été forcée en divers endroits, d'où les travaux de réparation amorcés l'été dernier.

Les trois portes d'entrée n'ont pas le même degré d'intérêt architectural mais reflètent chacune les périodes historiques où elles ont été érigées. Leurs grilles ont reçu cette année un nouveau couronnement qui a pour buts de mieux identifier le cimetière et d'établir un dénominateur commun dans le design des trois entrées.

La porte principale, dite "porte monumentale", est celle qui retient le plus l'attention par son caractère pittoresque, typique de l'âge victorien et bien en accord avec la dimension romantique du cimetière-jardin. Conçue et réalisée en 1887-1888 par deux des plus importants architectes québécois du XIXe siècle (Victor Bourgeau et

Henri-Maurice Perrault), elle mérite certainement d'être conservée, même si les remaniements des années 1920 lui ont fait perdre de sa beauté initiale. Les murets en hémicycle qui s'avancent vers le chemin de la Côte-des-Neiges et les parapets crénelés sont des éléments essentiels du design qui ne doivent pas disparaître.

Les portes secondaires se résument à de simples grilles, rythmées par des piliers marqués du signe de la croix. Discrètes et d'esprit classique toutes les deux, elles ne sont pas identiques et montrent bien qu'elles n'ont pas été réalisées au même moment.

Les maisonnettes attenantes à la porte principale semblent avoir été réalisées au même moment qu'elle, y compris les parties en rotonde couvertes en poivrière. C'est ainsi qu'on les voit dans les photos les plus anciennes du XIXe siècle. Des recherches plus poussées sont nécessaires pour vérifier le détail de leur traitement d'origine. On peut néanmoins affirmer d'ores et déjà qu'elles ont subi des transformations intérieures et des modifications en façade arrière qui n'ont pas d'intérêt patrimonial. Ces édifices servent encore de résidences à des membres du personnel mais pourraient éventuellement être affectées à d'autres fonctions dans un avenir plus ou moins rapproché, l'objectif de surveillance pouvant être assuré par d'autres moyens.

6.1.2 La chapelle de la Résurrection et le pavillon administratif

Ces édifices, dont le premier est attribuable à John Ostell et dont le second a été conçu par Henri-Maurice Perrault, remontent respectivement à 1855 et 1877 et constituent de bons exemples d'architecture institutionnelle du XIXe siècle. Leur position centrale sur la propriété les met bien en valeur et les destine à conserver une vocation publique, si jamais les nécessités du culte funéraire ou de l'administration exigeaient une relocalisation de ces fonctions.

Construite pour servir aussi de résidence et de bureau, la chapelle de la Résurrection conserve l'apparence d'un édifice multifonctionnel avec des fonctions accessoires à l'étage (salles de réunion et de conférence). Profondément remaniés à l'intérieur, les deux bâtiments conservent à l'extérieur l'essentiel de leurs caractères initiaux. La plus grande prudence s'impose donc pour tout éventuel projet de modification ou d'agrandissement.

Le pavillon administratif ne présente plus guère d'intérêt architectural pour son intérieur. La chapelle, par contre, présente, dans la forme qui a résulté des rénovations de 1955, quelques éléments de valeur (mode d'éclairage zénithal, vitrail) qui méritent d'être conservés.

6.1.3 L'ancien charnier ou actuel mausolée Sainte-Claire-d'Assise

Cet édifice, dont l'état actuel résulte d'au moins trois campagnes de construction (1855, 1872, 1901) et d'un recyclage (1994), est de l'avis de plusieurs, le plus imposant de tout le cimetière. Sa position axiale face à l'entrée principale, sa masse, son vocabulaire classique (frontons, pilastres, chapiteaux à palmettes et feuilles d'acanthé, triglyphes, corniche à modillons, rosettes, festons à chutes) et sa sobriété

d'expression lui donnent une dignité exceptionnelle qui a été intégralement conservée dans la transformation récente. Le grand intérêt patrimonial de ce bâtiment est évident.

6.1.4 Le crématorium, ses trois chapelles d'accueil et les autres mausolées

Il s'agit, comme on l'a vu, des bâtiments les plus récents érigés par la Fabrique, en 3 zones distinctes du cimetière. Apparus en 1975 le crématorium et les chapelles de l'Annonciation, de la Visitation et de l'Esprit-Saint, sont des bâtiments de dimensions réduites et de lignes très sobres mais néanmoins dynamiques. Situés dans une zone dépourvue de monuments, ces constructions qui forment un ensemble n'ont pas soulevé de problème majeur d'intégration. De plus, elles sont l'oeuvre de Roland Dumais, un des architectes québécois les plus significatifs de sa génération. En outre, elles contiennent des oeuvres d'art intéressantes.

Ensuite (1978), vinrent les "chapelles" Notre-Dame, Saint-François, Saint-Antoine, Sainte-Thérèse, et (en 1982) le mausolée Jean-Paul II. Formant un ensemble, en contrebas du sommet et à la limite du cimetière protestant, ces édifices blottis dans un paysage encore vierge, restent nettement dominés par le décor naturel. D'esprit fonctionnaliste, ils ne présentent pas de recherche formelle remarquable. Par contre, ils constituent pour tout le Québec, les prototypes d'une typologie jusque là inconnue. Les mausolées Marguerite-Bourgeoys, La Pietà et Saint-Pierre-et-Saint-Paul, construits (entre 1982 et 1990) à proximité du crématorium, sont ceux qui ont été le plus mal accueillis par la critique, en raison de leur faible intégration au site. La linéarité des façades, la monotonie du design et l'absence de dialogue avec l'élément végétal, n'étaient certes pas heureux, surtout à cet emplacement, en fond de scène de la plaine ouverte et dégagée. Au moins ils n'atteignent pas une hauteur qui entrerait en conflit avec le profil du "sommet d'Outremont". Par ailleurs, des plantations nouvelles dans ce secteur sont déjà prévues pour diminuer l'impact visuel de ces constructions.

Le mausolée Sainte-Marguerite d'Youville (1995-6) est très réussi au plan de l'intégration au paysage, en raison de sa formule semi-souterraine et de son rythme, en harmonie avec les cryptes familiales du secteur. Les motifs sculptés qui servent de tympanaux aux travées de fenêtres contribuent aussi à la qualité de l'îlot qui se développe à l'arrière de l'ancien charnier. L'intérieur contient quelques oeuvres d'art, dont deux tableaux anciens: *Le Christ désignant saint Roch comme patron de la peste* (1833) par le peintre américain James Bowman (1793-1842) et *La Vierge et l'Enfant Jésus entourés de deux anges, de sainte Rose et de sainte Catherine* (1869) par Eugénie Gautier, une artiste française du XIXe siècle.

6.1.5 Les bâtiments de service

Les ateliers, les garages et les serres que l'on trouve à l'extrémité ouest du plateau, sont des édifices purement utilitaires qui ne présentent aucun intérêt architectural. Heureusement, ils sont assez peu visibles, sauf depuis les deux îlots de sépulture adjacents, mais pour peu de temps encore, la mise en place d'un écran de verdure étant déjà décidée. Il est aussi possible que le parvis d'accès aux chapelles d'accueil

puisse être amélioré par l'adjonction d'une ou deux constructions basses (d'un seul niveau, invisible de la plaine), lesquelles définiraient une place plus structurée, sensible au caractère cérémoniaire de la fonction funéraire, au lieu des seules circulations automobiles qui dans leur état actuel laissent l'espace quelque peu indéterminé.

La maison du gardien qui complète cet ensemble s'apparente assez bien à l'architecture des constructions de l'ancienne Ville de Notre-Dame-des-Neiges, malheureusement aujourd'hui presque entièrement disparue ou défigurée. Construite pour loger le palefrenier, à l'époque où les voitures étaient hippomobiles, elle surprend aujourd'hui dans cette position reculée du cimetière, maintenant que les écuries sont disparues. Récemment rénovée, elle a aussi perdu une bonne part de son authenticité. Dans cette perspective, sa conservation ne semble pas essentielle.

6.1.6 La maison "hors les murs"

Par ces termes, nous désignons l'ancienne maison Lacombe ou "maison de la Côte-des-Neiges", délogée de son emplacement d'origine par le raccord de l'avenue Lacombe au chemin de la Côte-des-Neiges et rebâtie en 1957 à l'extérieur de la clôture du cimetière, à gauche de l'entrée de l'avenue Decelles. Classée monument historique, sa qualité patrimoniale est manifeste, tant pour l'élégance de son architecture que pour son ancienneté, en dépit des manipulations faites à sa structure.

Pour l'instant désaffectée, cette maison est toutefois destinée à retrouver prochainement une fonction publique qui la mette en valeur, elle, et sa dépendance. Le problème est de trouver une fonction qui s'accorde avec son potentiel spatial limité. Pour le Cimetière, sa position "hors les murs" et son caractère résidentiel (plutôt que funéraire) constituent des avantages au niveau de l'établissement du dialogue avec un public partiellement réfractaire aux nécropoles. Un petit centre d'interprétation y est envisageable mais demande un amendement au zonage.

6.1.7 Les monuments érigés par le Cimetière, ou reçus en cadeau

Peu nombreux, ces monuments comprennent:

- 1') la Croix et les deux Anges de la Résurrection qui marquent l'îlot elliptique de l'entrée principale,
- 2') la statue du Rédempteur marchant sur les flots, au pied de l'ancien charnier,
- 3') la statue de la Vierge de l'Immaculée-Conception qui domine le caveau de la famille Rizzuto (ancienne "grotte de Lourdes"),
- 4') le groupe du Calvaire, sur le sommet,
- 5') les stèles dressées pour commémorer collectivement toutes les dépouilles qui reposent dans les sections de fosses temporaires,
- 6') la statue de la Sainte-Vierge dressée au centre de l'îlot elliptique dans la section homonyme du cimetière.

Toutes ces oeuvres ont un caractère religieux et se rattachent pour la plupart au thème de la rédemption. Elles contribuent à la définition et à l'intérêt des lieux où

elles se dressent et présentent dans certains cas un intérêt historique (la Croix, les deux Anges de la Résurrection, le Calvaire et la statue de l'Immaculée-Conception). Leur valeur artistique individuelle reste à préciser. Entretemps, la Fabrique entend bien les conserver. La restauration du groupe du Calvaire est d'ailleurs en cours.

6.2 Les constructions qui n'appartiennent pas à la Fabrique

6.2.1. Le Centre Funéraire Côte-des-Neiges.

Nous avons déjà exposé les circonstances qui expliquent l'apparition du Centre Funéraire Côte-des-Neiges (p. 46 et p. 102-103), lequel ne deviendra la propriété de la Fabrique que le 31 décembre 2047. Ce bâtiment masque ponctuellement la vision de la montagne à partir du chemin de la Côte-des-Neiges mais il n'a pas créé cette situation puisque des bâtiments existent à cet endroit depuis plus d'un siècle. Par sa fonction, il s'accorde à la vocation du cimetière et lui permettra de répondre plus adéquatement aux demandes des citoyens. Les revenus qu'il générera aideront à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur du cimetière.

6.2.2 Les caveaux et charniers familiaux

Il existe au cimetière de véritables caveaux funéraires, c'est-à-dire des chambres de sépulture, murées et entièrement souterraines accessibles par le haut, généralement sous une dalle plus ou moins assimilable à une pierre tombale. Souvent situés en terrain plat, on n'en soupçonne pas toujours l'existence, contrairement aux charniers qui ont toujours au moins une façade architecturée. Les bouches de ventilation, parfois dissimulées dans la végétation, constituent le meilleur indice de leur présence. Ce type de sépulture, plus économique et plus discret que le charnier, offre sensiblement les mêmes avantages que celui-ci au plan de la défense des dépouilles contre les éléments aquatique et animal souterrains. Il n'a pas encore fait l'objet d'un inventaire mais ne présente pas d'urgence aux plans de la conservation ou de la mise en valeur patrimoniale.

Les charniers, ou caveaux familiaux émergeant plus ou moins de terre, sont au nombre de soixante-et-onze (71) et datent pour la plupart (58) d'avant la fin de la deuxième guerre mondiale. Ce groupe principal a fait en 1995 l'objet d'une étude dirigée par Monsieur Jean-Claude Marsan dans le cadre du programme de maîtrise en conservation de l'environnement bâti, à l'Université de Montréal. Cette étude, effectuée par Mmes Ewa Ilowska et Snejanka Jakimova, identifie et localise chacun de ces 58 charniers, en fait une évaluation patrimoniale aux plans de l'ancienneté, des mérites artistiques, de l'importance historique des familles qui y sont associées, et des facteurs d'unicité qu'ils peuvent présenter. Elle énumère les problèmes de conservation qu'ils soulèvent ainsi que les travaux d'entretien ou de réparation qu'ils demandent. Elle propose enfin un plan de conservation dont il ressort que 8 d'entre eux nécessitent des interventions urgentes, 17 des opérations majeures et 32 des travaux mineurs. Ce plan de conservation n'aborde toutefois pas la délicate question de la ventilation des responsabilités qui se rattache au droit de propriété. Nous y reviendrons plus loin, dans la partie traitant du cadre théorique et pratique de la conservation.

On a déjà mentionné qu'une dizaine de charniers en mauvais état avaient été démolis au cours des années 1973-1983. Dans les années subséquentes, la reconnaissance de l'importance du patrimoine architectural en général et de la rareté de cette typologie en particulier, a fait stopper cette pratique.



Le charnier Feniou

Depuis le moment où l'étude Marsan a été réalisée, quelques charniers ont été réparés, grâce aux efforts conjoints des familles et de la direction du cimetière. D'autres font actuellement l'objet de travaux. Quelques-uns enfin ont été étayés à titre de mesure préventive temporaire, jusqu'à ce que les travaux de réparation, de restauration ou d'anastylose puissent être effectués. Chose certaine, la "solution finale" à laquelle on a recouru dans les années 1970-1980 est aujourd'hui écartée: il n'est plus question d'accepter la démolition des charniers anciens. Outre l'intérêt particulier de chacun aux plans artistique et historique, ils composent ensemble des paysages qui comptent parmi les plus remarquables à l'intérieur du cimetière.

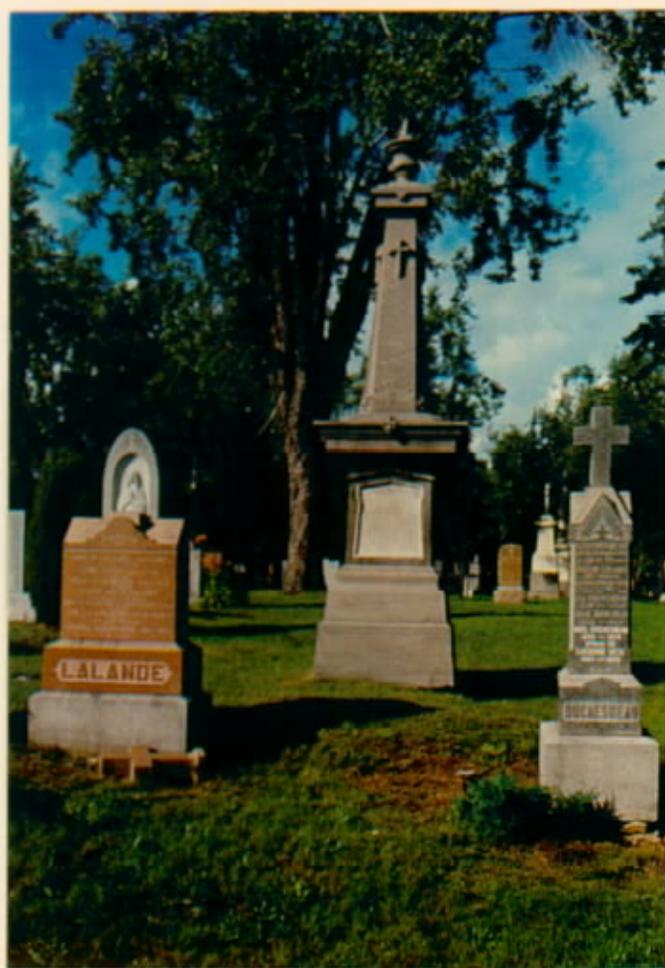
6.2.3 Les monuments privés

Les proches des défunts ont fait édifier un très grand nombre de monuments pour perpétuer leur mémoire. On estime qu'il y en a aujourd'hui plus de 55 000, de divers types (ce qui représente 73 % des concessions). Ce chiffre comprend 38 351 monuments inventoriés pour la période allant de 1938 à maintenant (74 % des concessions) et 16 967 autres, selon une extrapolation faite pour la période antérieure (70 % des concessions). Depuis 1940, le ratio entre le nombre de monuments érigés et celui des terrains concédés varie selon les années de 35% (en 1949) à 126% (en 1986).

La datation des monuments antérieurs à 1940 est en soi une opération longue et

difficile, dans la mesure où l'on veut la faire de façon très précise. On sait en effet que certains d'entre eux ont été transportés de l'ancien cimetière Saint-Antoine. D'autres ont été érigés plusieurs années avant la première sépulture. Quelques-uns commémorent des ancêtres ou d'autres personnes qui ne sont pas ensevelies à cet endroit et dont la date de décès n'est conséquemment d'aucune utilité. Plusieurs ont été repolis et regravés, condamnant à l'oubli les générations plus anciennes. Enfin il y a ceux qui ont été agrandis ou surélevés de telle sorte que leurs adjonctions récentes peuvent induire en erreur. Par malheur, les fiches de cadastre du cimetière ne donnent à cet égard que des informations lacunaires.

Pour les monuments les plus simples, il s'agit de plaques au sol ou de petites stèles plates ne portant qu'une épitaphe gravée sur une seule de leurs faces. À l'inverse, les plus imposants constituent de véritables édifices à quatre faces, parfois très élevés et très élaborés aux plans des motifs architecturaux ou sculptés qui les ornent, souvent mis en évidence par des bornes et des murets périphériques en pierre précédés d'un emmarchement, plus rarement encore entourés d'une clôture de métal ouvragé.



Exemples de monuments illustrant leur variété formelle et matérielle

Entre ces extrêmes se déploie un éventail typologique très riche: croix, pierres tombales horizontales mais dégagées du sol, cairns, colonnes, obélisques, cippes,

cénotaphes, avec ou sans statues. L'envergure des aménagements n'a pas toujours de relation avec le statut social ou économique des familles: certaines, notables, ont choisi des solutions modestes alors que d'autres moins nanties, ont tenu à consacrer des montants appréciables pour commémorer les leurs.

Les matériaux des monuments sont aussi assez nombreux, allant du bois au métal et au ciment. Les plus répandus sont toutefois le marbre, la pierre calcaire et le granit, de diverses couleurs, tonalités et finis. Leur résistance aux intempéries, à la pollution et aux chocs dépend de la composition de chacun. Le marbre s'érode, s'effrite et même se déforme rapidement. Le granit a au contraire une très grande durabilité mais ne se prête pas à un aussi fin degré de sculpture. De son côté, la pierre calcaire montre une fragilité aux chocs thermiques et se délite. Pour les éléments sculptés, on note un nombre appréciable de bronzes, certains signés par des artistes importants, comme Alfred Laliberté.

Les motifs décoratifs des monuments sont également très variés: effigies des défunts, figures du Christ, de la Vierge, d'anges ou de Saints, symboles sacrés ou profanes, fleurs, plantes ou paysages entiers. De façon frappante, les motifs macabres (squelettes, crânes, faux) sont presque totalement absents, au profit d'évocations plus discrètes de la mort (figures alanguies ou prostrées, flambeaux renversés, saules pleureurs) ou d'objets familiers au défunt (maison, embarcation, véhicule, équipement sportif) mais parfois insolite dans un cimetière. L'urne cinéraire, drapée ou non, qui réfère à la crémation, est assez curieusement l'un des motifs les plus fréquents au sommet des cippes dressés sur les fosses d'inhumation traditionnelle.



Exemple de motif insolite

Ces ornements sont tantôt gravés, tantôt sculptés en creux, en méplat, en bas ou en haut-relief, voire en ronde-bosse. Ils peuvent aussi apparaître sous forme de mosaïques incrustées ou d'éléments rapportés.

Les épitaphes sont parfois d'un extrême intérêt: elles nous renseignent sur la généalogie des familles, les lieux et dates de naissance et de décès, l'occupation des défunts, leurs titres honorifiques et parfois leurs goûts (poésie, musique, sports). Bien sûr, la langue dans laquelle elles sont rédigées ajoute une dimension essentielle: elle témoigne du caractère multi-ethnique de Montréal et donne une identité particulière à plusieurs endroits du cimetière.

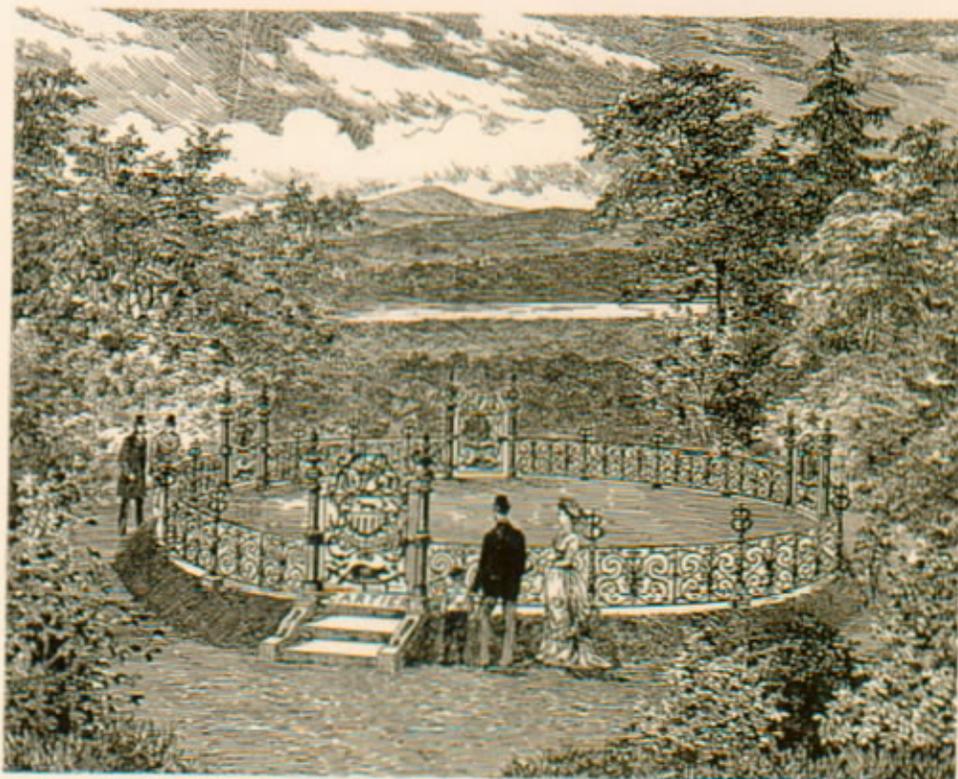
La valeur artistique des monuments funéraires est extrêmement variable. En général, et de plus en plus dans le temps, il s'agit de monuments produits en série à partir de modèles préétablis et par un nombre réduit de fabricants. Au point que, comme nous l'avons déjà mentionné (p. 42) on voit maintenant apparaître ou réapparaître des formules de commémoration individuelle minimales intégrées dans des ensembles collectifs (plaques au sol, jardins d'inhumation, columbariums). Il n'en reste pas moins qu'un bon nombre de monuments se démarquent de la masse, soit par l'originalité de la conception, soit par la finesse de l'exécution, et ceci indépendamment de l'envergure ou de la typologie. Des études spécifiques apparaissent souhaitables sur la contribution de certains producteurs à l'art funéraire, tels Joseph Shaver, les frères Cunningham, Émile Brunet et Sebastiano Aiello.

Un inventaire sommaire, effectué en 1988 par le service de l'Habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal a déjà reconnu quelque deux cent (200) monuments dignes d'un plus grand intérêt. Convaincue qu'il y a au moins 5% des monuments qui méritent d'être répertoriés, la Fabrique a fait entreprendre en mai 1998, dans le cadre du projet de définition d'un plan de gestion de son patrimoine dont nous avons déjà parlé, un inventaire plus poussé, en commençant par les secteurs les plus anciens du territoire.

D'ores et déjà, quelque 4 500 photos ont été prises de monuments présentant un intérêt particulier aux plans environnemental, artistique, historique ou social. Cet inventaire, dirigé par M. Pierre-Richard Bisson, architecte et historien de l'art, couvre actuellement toutes les parties du plateau, des coteaux, du piémont et du sommet qui ont été développées avant le début du XXe siècle. Il sera étendu aux secteurs les plus récents, à savoir les sections de la plaine et celles qui bordent le chemin *Remembrance* où se trouvent aussi un certain nombre d'exemples remarquables.

L'analyse comparative des oeuvres retenues, qui est déjà en cours, permettra de reconnaître plus précisément la valeur relative de chacun, les problèmes de conservation qu'ils posent, les solutions envisageables et le degré d'urgence d'une intervention. Dès à présent, le cimetière s'efforce de conserver et de réparer (avec et même sans la participation des propriétaires) certains des éléments qui apparaissent particulièrement significatifs. À titre d'exemple, l'administration déploie depuis quelques années des efforts pour assurer la conservation des "entourages" (bornes, murets, clôtures) qui subsistent autour des monuments, et cela même quand ces derniers sont disparus. En effet, l'enclos de sépulture - dont nous donnons deux illustrations en page suivante - est un élément consacré par une pratique plurimillénaire et universelle symboliquement très chargée.

Enfin, la planche que nous présentons en page 121 donne une idée provisoire de l'emplacement des monuments privés les plus significatifs du cimetière.



En haut: la clôture du lot de Sir George-Étienne Cartier, avant l'érection de son monument; elle est maintenant disparue.

N.B.: le design est fidèle à ce que révèlent des photos ultérieures; l'arrière-plan semble vouloir illustrer l'étang et les autres sommets du mont-Royal.

En bas: exemple d'enclos autour d'un monument dont il ne reste que le socle.

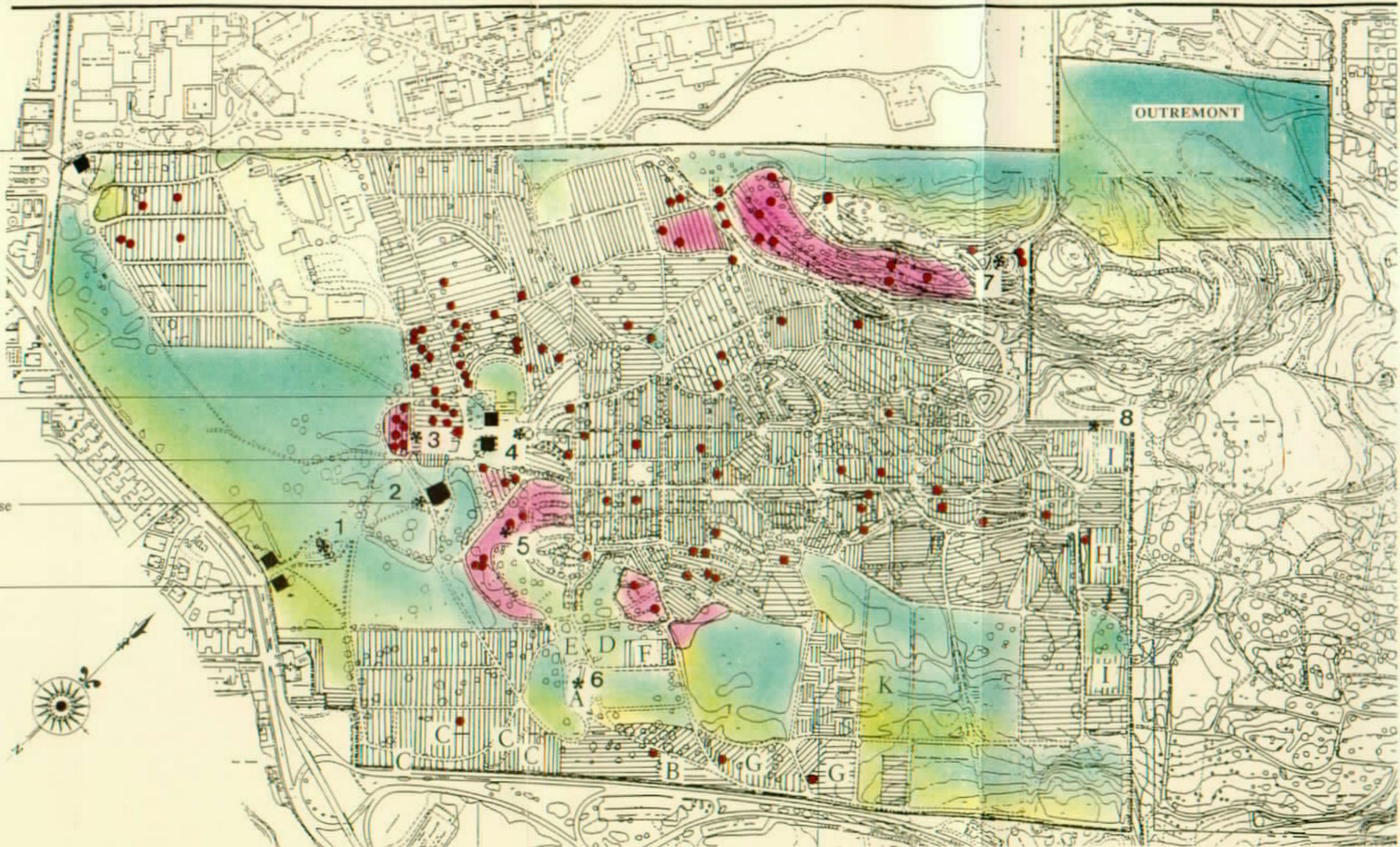
Maison Lacombe
(18e siècle, 1957)

Pavillon administratif
(1877)

Chapelle de la Résurrection
(1855, 1955)

Charnier/Mausolée Ste-Claire d'Assise
(1872, 1901, 1994)

Pavillon d'entrée
(1888-89, 1929, 1998)



- A. Enfants
- B. Japonais
- C. Troie
- D. Chinois
- E. Coréens
- F. Vietnamiens
- G. Olier
- H. Union Française
- I. Vétérans
- J. Orthodoxes
- K. Polonais



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

LÉGENDE

★ MONUMENT, STATUE, OBÉLISQUE:

1. Anges (2) + croix originaux
2. Ste-Claire d'assise (statue)
3. Obélisque monument des patriotes
4. Calixa Lavallée (statue)
5. St-Jean-Baptiste (monument)
6. Statue - Vierge
7. Monument Sir George E. Cartier
8. Canon

- Bâtiment avec intérêt architectural
- Emplacement (zone) avec caveaux familiaux de 1888 à la 2ième guerre
- Intérêt artistique (sculpture, bronze)
Personnages célèbres
- Alignement des monuments (tombes)
- Espace libre (sans monument)



JACQUES PARENT
Architecte paysagiste

BEAUPRÉ
& Associés

7. Les unités de paysage du cimetière

La diversité que l'on ressent en visitant le cimetière va bien au-delà de son articulation naturelle en trois paliers ou huit zones topographiques.

D'une façon générale, la partie la plus ancienne du cimetière, au centre de la propriété, est divisée en îlots plus petits. Les monuments y sont plus imposants et les lots familiaux d'inhumation d'une plus grande superficie. Les défunts qui y reposent sont presque exclusivement d'ascendance française ou britannique, conformément à la population montréalaise de l'époque. Plus on s'éloigne du centre en se rapprochant de l'Université de Montréal ou du chemin *Remembrance*, plus les inhumations sont récentes, les îlots étendus, les monuments serrés et de moindres dimensions, les lots d'inhumation étant réduits parfois jusqu'au minimum.

Une sorte de rationalisation et de mécanisation des opérations, combinée à un souci d'économie ont produit un paysage plus banal et standardisé. Plutôt que d'installer des bases de béton individuelles pour chaque monument, de grands murs souterrains continus, coulés de façon préalable, servent de fondation à une quarantaine de monuments. Ceux-ci ne sont généralement plus que des pierres tombales presque uniformes (3' x 4' x 10"). Ces parties, plus récentes, sont celles où l'on retrouve les représentants des autres ethnies (chinois, polonais, ukrainiens, vietnamiens, ...) et aussi celles où l'espèce de dialogue et d'équilibre entre le monument et la végétation, typiques du cimetière rural, tend le plus à se perdre.

D'une certaine manière, on peut dire qu'à l'image de la ville des vivants, la ville des morts possède ses beaux quartiers, ses sites prestigieux et sa banlieue triste et monotone. Le cœur du cimetière, la périphérie du pavillon administratif et de la chapelle, l'extrémité du plateau dominant la plaine du côté du chemin de la Côte-des-Neiges, les zones de charniers, le sommet et ses abords immédiats, constituent les quartiers prestigieux du cimetière. À l'inverse, quelques îlots aux limites de l'Université de Montréal ou du chemin *Remembrance* constituent sa "banlieue" composée de monuments standardisés, bas et denses.

De façon plus précise, on peut reconnaître vingt-quatre (24) unités de paysage à l'intérieur du cimetière en considérant simultanément les caractéristiques des lieux sous les angles suivants:

- a) la topographie,
- b) le cadre végétal,
- c) la forme des îlots,
- d) la dimension des îlots,
- e) la structure des îlots, définie par le lotissement et l'implantation des monuments,
- f) la densité des îlots (nombre et espacement des monuments),
- g) la typologie des monuments,
- h) l'âge et le style dominant des monuments.

7.1. Les six unités de paysage qui se partagent la plaine (Unité I à Unité VI).

Dans la plaine, qui va de l'avenue Decelles et du chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'aux mausolées construits en contrebas du plateau et à l'ancien charnier, on peut ainsi distinguer six (6) unités de paysage, délimités sur le plan présenté en page suivante.

Unité I. L'avant-poste de la maison Lacombe.

Il s'agit d'une toute petite unité située à la limite ouest de la propriété, à l'extérieur de la clôture du cimetière et à proximité immédiate de l'entrée de l'avenue Decelles. Cette unité comporte des arbres centenaires et une maison du XVIII^e siècle classée monument historique. Elle a ainsi une identité très forte, aussi bien pour l'ensemble des citoyens que pour les usagers du cimetière.

Unité II. La zone ouest d'inhumation (sections GA et I).

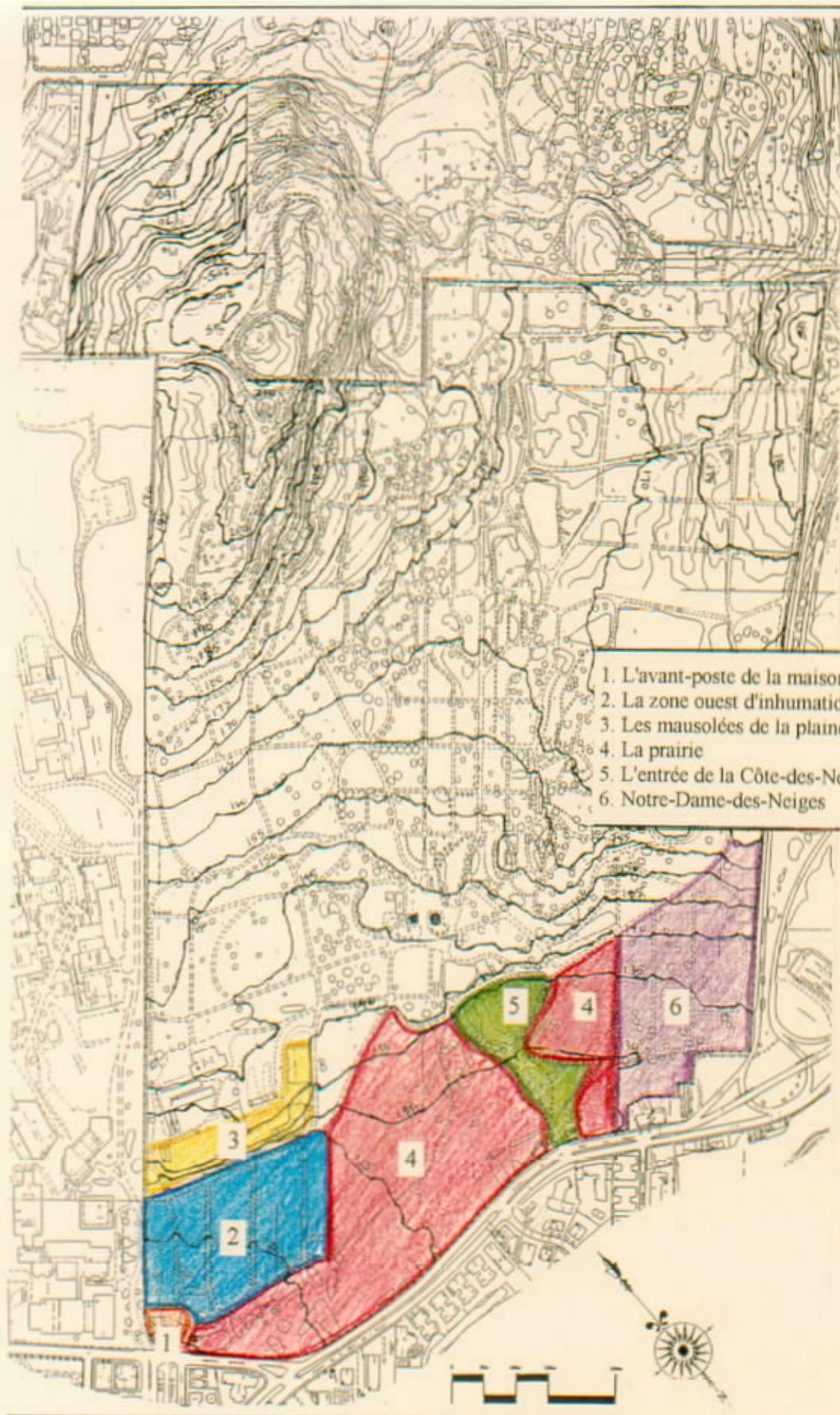
Cette unité se compose de 3 îlots entièrement définis par le réseau routier et de 2 bandes linéaires accessibles sur un ou quelques côtés seulement. Dans les cinq cas, il s'agit de territoires parallépipédiques. La végétation y est clairsemée, presque entièrement réduite aux alignements en bordure des chemins. Les monuments y sont en général assez imposants et disposés en rangs parallèles orientés du nord-est au sud-ouest, avec leur face principale tournée vers le chemin d'accès. Un des îlots se démarque toutefois à certains égards: les monuments y sont beaucoup plus petits, plus serrés et disposés selon deux alignements qui contrastent aussi bien entre eux qu'avec ceux des autres zones de l'unité. Au total, ces différences ne s'imposent pas nécessairement à première vue et ne justifient pas d'identifier une unité de paysage séparée.

Unité III. Les mausolées de la plaine.

Cette unité de paysage correspond à la bande de terrain qui ceinture la base du plateau de service et où ont été érigés les mausolées Marguerite-Bourgeoys, La Pietà et Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Ces nouvelles constructions et la végétation qui les sépare constituent la limite visuelle de la plaine.

Unité IV. La prairie.

Vaste étendue qui va de l'entrée Decelles jusqu'au Centre Funéraire Côte-des-Neiges et des limites des unités de paysage précédentes (I et II) jusqu'au plateau, interrompue toutefois par l'unité de l'entrée monumentale (V). Le terrain, d'abord presque plat en bordure de l'avenue Decelles et du chemin de la Côte-des-Neiges, se relève ensuite très doucement pour rejoindre le talus du plateau. La végétation y est inégalement dispersée, avec une concentration appréciable toutefois à l'emplacement de l'ancienne terre Simpson-Robert, c'est-à-dire à la droite de l'entrée Decelles. Des arbres alignés marquent les limites des unités V et VIII. On y distingue des traces du ruisseau Rimbault canalisé et de chemins piétonniers aujourd'hui abandonnés. Plusieurs points de vue intéressants sont identifiables. Aucune sépulture apparente ne s'y trouve. Il se peut toutefois que d'anciennes zones de fosses temporaires soient maintenant dissimulées sous la pelouse, notamment à proximité de l'unité numéro II (zone ouest d'inhumation). Des fouilles révéleraient aussi très certainement des traces d'occupation correspondant aux constructions visibles sur les cartes anciennes présentées précédemment.



Les six unités de paysage de la plaine

Unité V. L'entrée de la Côte-des-Neiges.

Ensemble monumental qui sectionne l'unité précédente (IV) et qui va de la porte d'entrée principale jusqu'à l'ancien charnier. Il comprend le muret extérieur en hémicycle, les deux maisonnettes, la grande croix flanquée des deux Anges de la Résurrection qui faisaient autrefois partie de la porte, l'aménagement paysager moderne devant le mausolée Sainte-Claire-d'Assise et la statue du Rédempteur. La végétation y est mixte, composée de grands arbres alignés et d'autres spécimens dispersés. L'axialité générale de l'unité est tempérée par l'asymétrie des plantations à l'est (paysage plus ouvert) et à l'ouest (limites plus affirmées) ainsi que par le prolongement en direction sud-est d'une des voies de liaison avec le cœur du cimetière. Il n'y a pas de sépulture apparente dans cette unité, et il n'y en a vraisemblablement jamais eu.

Unité VI. Notre-Dame-des-Neiges.

Ainsi nommée à la suite de l'érection récente de l'oeuvre du sculpteur Pierre Osterrah, cette unité se compose d'îlots allongés et parallèles ainsi que d'une bande-frontière en bordure du chemin *Remembrance*, plus une zone de sépulture à l'arrière du Centre Funéraire. Le terrain se relève légèrement en direction nord-est et la végétation y est presque entièrement limitée aux alignements périphériques. Les monuments, généralement des stèles de granit récentes, sont densément disposés en rangées uniformes, tournées vers le chemin de la Côte-des-Neiges. Dans cette unité, on peut toutefois faire des nuances, d'abord pour le quadrilatère correspondant à l'Union de Prières, où les monuments sont beaucoup plus modestes et moins nombreux, ensuite pour la section contiguë au Centre Funéraire, où la disposition des monuments forme un U ouvert en direction nord-est autour d'un columbarium ponctuel pour urnes cinéraires.

7.2. Les treize unités de paysage du plateau et du piémont. (Unité VII à Unité XIX)

Entre la plaine et le sommet de la colline d'Outremont, on peut reconnaître treize unités de paysage. Le plan présenté en page 127 permettra de les situer.

Unité VII. La zone de services.

Il s'agit de l'extrémité ouest du plateau, caractérisé par un relief accidenté et par un aménagement rudimentaire avec très peu de végétation. On y trouve deux types de constructions, qui justifieraient une subdivision de cette unité, surtout après que les écrans de verdure projetés dont nous avons déjà parlé auront été plantés. Dans la moitié sud-est de cette unité se trouve le crématorium et les chapelles d'accueil, alors que dans la moitié nord-ouest se regroupent les bâtiments de service, ateliers, serres, garage et résidence d'un gardien. Dans les deux cas, la fréquentation par les visiteurs y est ponctuelle. On y jouit de belles perspectives sur l'oratoire Saint-Joseph et sur Westmount.

Unité VIII. Le cœur du cimetière.

Cette unité comprend les îlots qui gravitent autour de la chapelle et du pavillon administratif, entre le mausolée Saint-Pierre et Saint-Paul à l'ouest et l'allée monumentale de charniers familiaux à l'est. Ces îlots sont de forme irrégulière et inégalement plantés, à l'intérieur comme en périphérie. Les monuments y sont souvent très imposants et bien espacés les uns des autres, avec une récurrence

frappante des colonnes, obélisques et autres modèles verticaux. Sur la pointe qui s'avance vers la plaine se dresse le monument aux Patriotes de 1837-1838, qui a été voulu par les fondateurs du cimetière et qui s'impose dans son entourage. L'îlot triangulaire correspondant au talus du plateau est encore libre de sépultures mais des terrains de prestige, appelant des monuments d'une envergure comparable, y ont déjà été concédés.

Unité IX. Les confins nord-ouest de la section B.

Ensemble de sept îlots à très faible pente s'étendant au nord-ouest du cœur du cimetière et développés plus récemment. On n'y trouve pratiquement pas de végétation hors de leur périphérie, ce qui donne un aspect particulièrement dénudé aux plus vastes d'entre eux. Les monuments y sont rapprochés et surtout composés de stèles horizontales et de colonnes coiffées de croix ou d'urnes drapées. Ils se succèdent en rangées bien droites, sauf au centre de l'unité où ils forment des arcs de cercle en raison du tracé particulier du réseau routier.

Unité X. La première zone d'esprit "rural".

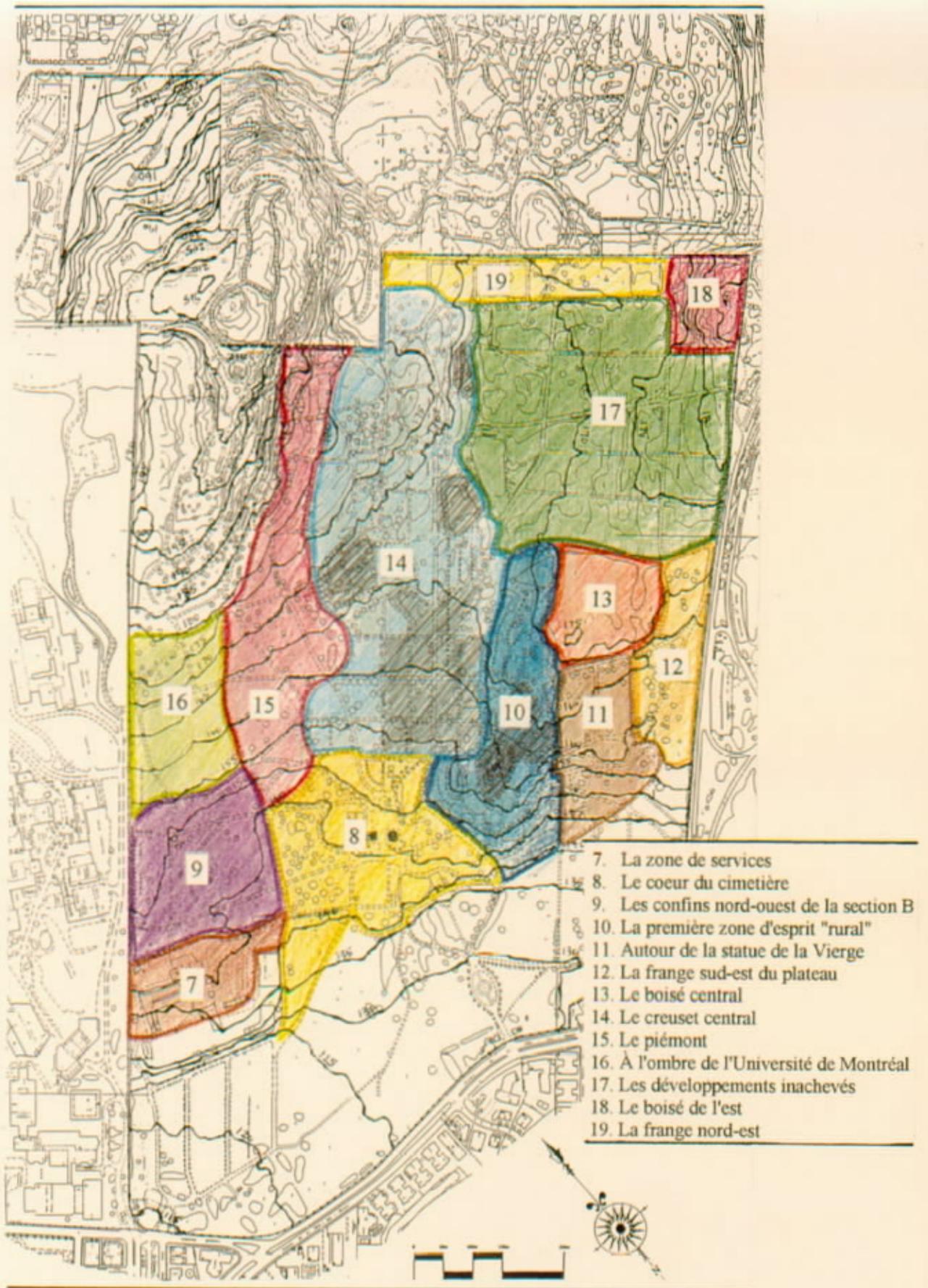
Cette unité regroupe plusieurs petits îlots dont la forme capricieuse résulte des sinuosités du réseau routier, ici adapté aux ondulations d'une protubérance dont l'extrémité ouest est mise à profit par une belle rangée de charniers familiaux. Les arbres sont distribués inégalement sur le pourtour et à l'intérieur des îlots dont certains comportent encore des surfaces appréciables, libres de monuments. Ceux-ci sont assez généreusement espacés et présentent une grande variété de matériaux et de formes, bien que les colonnes et les obélisques y soient nombreux. Développée dès l'ouverture du cimetière, cette unité a été recherchée par les familles de notables de l'époque. Dans cet ensemble se distinguent quelques îlots dont la planification est manifestement plus recherchée. On peut les identifier sur la carte suivante par la tonalité plus sombre qu'on leur a donnée.

Unité XI. Autour de la statue de la Vierge.

Zone en pente irrégulière dévalant vers le sud-ouest depuis le boisé central qui lui sert de fond de scène en amont (unité XIII) jusqu'à la plaine derrière le Centre Funéraire. Peu plantée, et surtout d'arbres encore jeunes, on y jouit de bonnes vues sur la colline de Westmount. Les îlots de taille moyenne, développés à partir de 1924, sont demeurés occupés par des fosses temporaires jusqu'au milieu des années 1970. Les monuments y sont encore rares et souvent très modestes (plaques au sol, monuments d'enfants). En voie de transformation, cette unité comprend des enclaves de néo-Québécois d'origine vietnamienne, coréenne et ukrainienne.

Unité XII. La frange sud-est du plateau.

Lisière placée entre la clôture et le boisé central (unité XIII), depuis l'extrémité sud-ouest du plateau jusqu'à l'entrée du chemin *Remembrance*. Le terrain s'y élève en pente douce vers le nord-est et, sauf exceptions, les arbres ne s'y retrouvent qu'en bordures d'allées ou le long de la clôture. Les îlots y sont de forme irrégulière, non seulement en raison de la topographie mais aussi d'un axe de liaison oblique menant de l'entrée du chemin *Remembrance* au rond-point de la Vierge (unité XI). Il en résulte une implantation différente des monuments de part et d'autre de cet axe. Ceux-ci datent presque tous de la deuxième moitié du XXe siècle et prennent surtout la forme de stèles densément implantées. Les deux communautés culturelles qui s'y succèdent, celles des Ukrainiens et des Japonais, apportent des nuances à ce paysage.



Les treize unités de paysage du plateau et du piémont

Unité XIII. Le boisé central.

Cette zone qui offre peu de variations topographiques se distingue de toutes les unités qui la bordent par la densité de la végétation d'origine forestière et par la quasi-absence de sépultures. Seule une rangée de charniers familiaux (aujourd'hui en partie détruits et remplacés par des lots d'inhumation), ont été érigés sur sa face nord-ouest au cours des années 1870.

Unité XIV. Le creuset central.

Cette unité très étendue se développe en profondeur à partir du coeur du cimetière (unité VIII) jusqu'à la frange nord-est longeant le *Mount Royal Cemetery* (unité XIX), et constitue le fond d'un bassin versant délimité par le piémont (unité XV) et la protubérance sud-est du plateau. Elle se caractérise par sa très faible déclivité et par un grand nombre d'arbres centenaires, plantés au cours des premières années d'opération en périphérie des îlots, auxquels s'ajoutent quelques beaux spécimens plus anciens, conservés ici et là. Les îlots, qui comptent parmi les plus petits du cimetière, sont en bonne partie déterminés par une trame orthogonale qui tend à se relâcher vers la périphérie de l'unité. Les quatre regroupements d'îlots que nous distinguons sur le plan précédent par une tonalité plus soutenue ont toutefois fait l'objet d'une recherche formelle particulière, entraînant une implantation des monuments plus variée qu'ailleurs, où ils sont en général tournés vers le sud-ouest. La densité des ouvrages funéraires, que l'on peut qualifier de moyenne, n'est toutefois pas uniforme. Ils sont aussi de types très variés, avec une dominante des genres verticaux (colonnes, obélisques, cippes). Il n'apparaît pas pertinent de subdiviser cette unité de manière à tenir compte du fait qu'elle chevauche les limites des terres Beaubien et Tait, achetées à 18 ans d'intervalle. Trop de facteurs intégrateurs occultent complètement cette donnée sur le terrain: continuité de la topographie, prolongation des voies transversales, homogénéité de la végétation, ordre chronologique discordant de la mise en service de chacun des îlots et conséquemment, interpénétration des formes anciennes et plus récentes des monuments.

Unité XV. Le piémont.

Cette unité qui constitue la limite nord-ouest de la précédente (unité XIV), depuis le coeur du cimetière (unité VIII) jusqu'aux abords du *Mount Royal Cemetery*, a progressivement été mise en service entre 1872 et 1925. Elle se caractérise d'abord par l'accentuation de la pente du terrain en direction nord. La végétation y est moins âgée et légèrement moins abondante que dans le creuset central, mais encore surtout alignée en périphérie des îlots. La taille et la forme de ceux-ci sont extrêmement irrégulières, avec une dominante d'îlots triangulaires. Les axes de lotissement varient conséquemment beaucoup de l'un à l'autre, tout comme l'orientation des monuments. L'unité se distingue encore par le nombre important de stèles en marbre que l'on y retrouve. Enfin deux enclaves - celle des sapeurs-pompiers et celle de la communauté chinoise - apparaissent comme des événements ponctuels dont le peu d'étendue ne justifie pas d'en faire des unités distinctes.

Unité XVI. À l'ombre de l'Université de Montréal.

Il s'agit ici des quatre îlots constituant la section S, au nord-ouest de l'unité précédente (# XV) avec laquelle elle partage certaines caractéristiques alors qu'à d'autres égards elle s'apparente davantage à l'unité # IX qui la suit au sud-ouest. En effet, la déclivité poursuit ici celle du piémont mais l'alignement des monuments se

rapproche de celui que l'on trouve aux confins de la section B. Parmi les traits qui distinguent l'unité de ses deux voisines, il faut surtout mentionner la rareté de la végétation, surtout dans l'îlot ouest et son prolongement jusqu'à la clôture, presque entièrement dégagés et d'où l'on jouit d'une perspective remarquable sur la tour du pavillon central de l'Université de Montréal. Également, à part quelques rares lots concédés aussi tôt que 1875 en bordure de l'allée qui la borde au nord, cette unité n'a été développée que récemment (1957), ce qui représente en moyenne un écart de 70 ans avec l'âge des unités contiguës. Conséquemment, les monuments que l'on y trouve, et parmi lesquels dominent les grandes stèles en granit, ne manquent pas d'accentuer la démarcation.

Unité XVII. Les développements inachevés.

Vaste territoire (représentant environ le 1/8 de toute la propriété) compris entre deux zones boisées (unités XIII et XVIII), la première zone d'esprit "rural" (unité X), le creuset central (unité XIV), les franges sud-est et nord-est du plateau (unités XII et XIX) et la clôture longeant le chemin *Remembrance*. Cette étendue en pente très douce constitue le versant sud-est du bassin où se développe le creuset central. Elle est dominée au sud-est par le bâtiment de la police municipale à cheval, hors propriété. Mise en service en 1961 après l'assèchement de l'étang, la végétation y est encore rare et très jeune, toujours limitée aux abords des allées. Cette caractéristique est d'autant plus frappante que les îlots qui y ont été tracés, en longues bandes pratiquement parallèles, comptent parmi les plus vastes du cimetière. L'aménagement y est encore inachevé, et une partie du réseau routier demeure en gravier. Au plan des ouvrages funéraires, on pourrait subdiviser l'unité en deux parties: celle contiguë au boisé central (unité XIII) ou au creuset central (unité XIV) présente des alignements de petites stèles très serrées et plutôt monotones, le reste étant plus ou moins dépourvu de monuments, soit qu'il s'agisse de zones affectées aux fosses temporaires, soit qu'il n'y ait pas encore de sépultures. Une petite portion, occupée par la communauté polonaise, constitue malgré tout une enclave bien visible en raison de la répétition d'un même modèle de grandes stèles horizontales.

Unité XVIII. Le boisé de l'est.

Petit secteur situé aux confins est de la propriété, hors de la vue depuis le chemin *Remembrance* et à l'ombre d'une antenne de Bell-Québec, érigée hors propriété. Il se caractérise par la forte densité de sa végétation d'origine forestière. Le resserrement des courbes de niveaux de la protubérance du plateau à cet endroit donne l'impression d'une colline distincte dont la face nord-ouest a servi de zone de service jusqu'à très récemment. On n'y trouve pour l'instant aucune sépulture.

Unité XIX. La frange nord-est.

Cette étroite bande longe la clôture du *Mount Royal Cemetery* et se trouve autrement délimité par les unités XIV, XVII et XVIII. Le terrain y est pratiquement plat et la végétation peu abondante. Pour le reste, il apparaît comme une succession de parcelles ayant peu d'affinités les unes avec les autres ou (sauf pour l'îlot M-2271 à M-3409) avec les autres parties du cimetière. Cela tient surtout à l'affectation du territoire à des clientèles spécifiques: armée canadienne, Union Nationale Française, communauté de rite orthodoxe. Certaines parties de l'unité ne sont accessibles en voiture que par un seul côté; à l'inverse, une ouverture permet une liaison piétonne avec le cimetière protestant à l'endroit où sont ensevelis les militaires, de part et d'autre de la clôture.

7.3. Les unités de paysage sur le sommet et au-delà (Unité XX à Unité XXIV).

Cinq unités de paysage se succèdent à l'extrémité nord du cimetière. On pourra les situer en se reportant au plan présenté en page suivante.

Unité XX. La deuxième zone d'esprit "rural".

Cette unité caractérisée par des pentes abruptes en direction nord a dû être découpée en îlots étroits et très allongés par des allées sinueuses. La végétation y est relativement abondante, mais surtout concentrée aux bords des allées et à l'extrémité ouest de l'unité, restée sous-développée. Secteur de prestige développé dès le troisième quart du XIXe siècle, les lots y sont en général de dimensions généreuses et pourvus d'ouvrages funéraires remarquables. On y distingue entre autres, une impressionnante rangée de charniers familiaux ainsi que plusieurs obélisques et colonnes commémoratives érigées pour les notables du siècle dernier.

Unité XXI. Le Calvaire et ses abords.

La partie ouest du sommet se caractérise par un terrain de faible ondulation, une végétation clairsemée et inégalement répartie, un nombre réduit de monuments, récents et relativement imposants, parmi lesquels se distinguent ceux de collectivités (communautés religieuses, Union des Artistes) et bien sûr, le Calvaire qui les domine. Il s'agit d'un secteur encore inachevé d'où l'on jouit de belles perspectives lointaines.

Unité XXII. La partie orientale du sommet.

Petite zone dans le prolongement de la précédente unité, très semblable à bien des égards, mais que nous devons toutefois considérer séparément en raison du découpage particuliers des îlots, petits, irréguliers et gravitant autour d'un lot circulaire central concédé à Sir George Étienne Cartier, Père de la Confédération canadienne. Elle se distingue aussi parce qu'elle a été mise en service dès 1872.

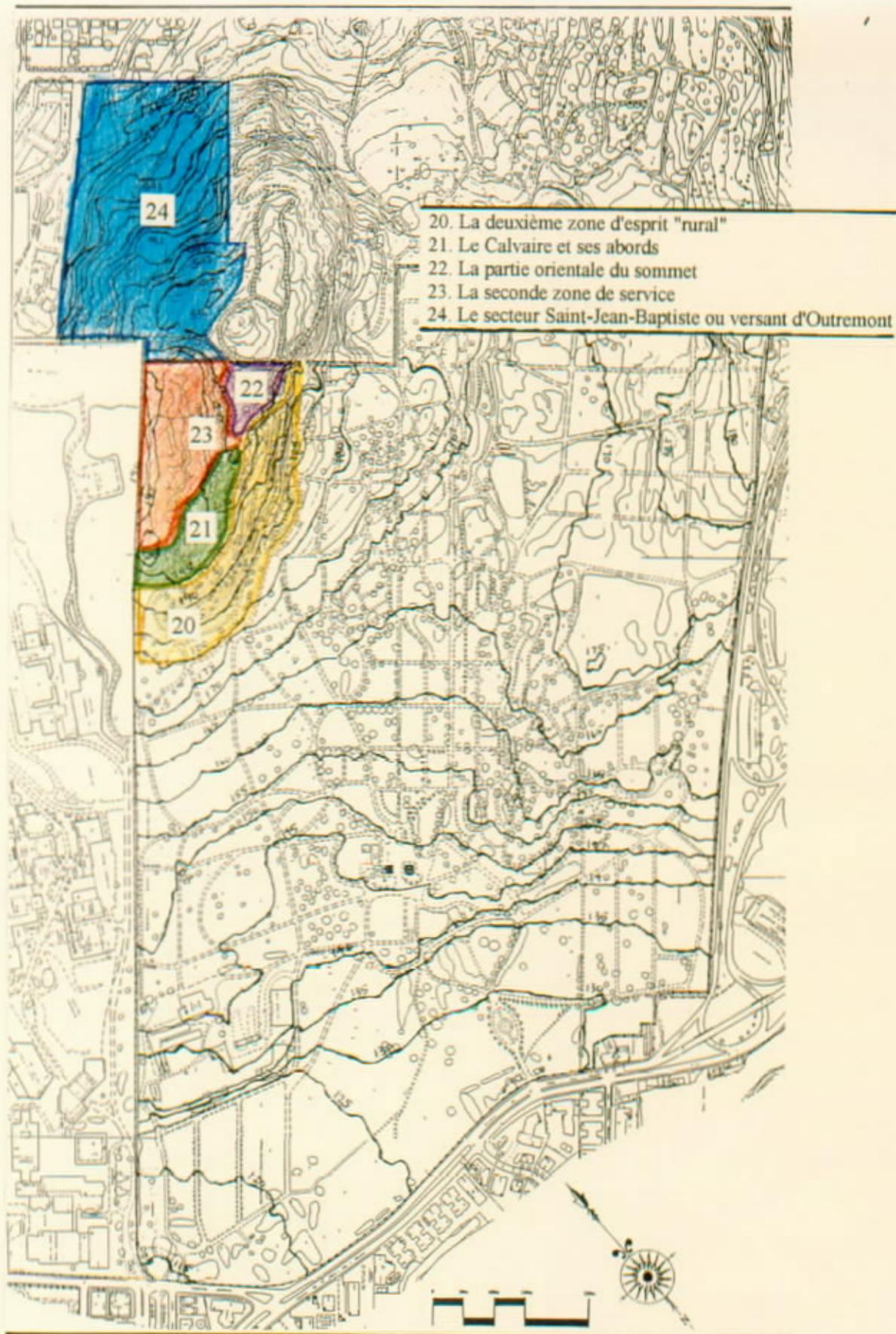
Unité XXIII. La seconde zone de service.

Il s'agit d'un plateau de dimensions appréciables, au nord-ouest et très légèrement en contrebas de l'unité précédente. Jusqu'à récemment entièrement affecté au filtrage de la terre, au remisage de monuments abandonnés par leurs propriétaires et au stationnement, il n'a aucune végétation, si ce n'est en bordure de la voie qui le borde au sud-est et dans le très raide escarpement qui le termine aux confins de l'Université de Montréal. (Cette dénivellation, qu'on ne peut voir du cimetière qu'à proximité immédiate constitue à vrai dire le fond de scène d'une unité de paysage hors propriété). Les deux-tiers de l'unité sont en voie d'être bonifiés et recyclés aux fins de sépulture, alors que le tiers restant pour les opérations auxiliaires du cimetière sera moins exposé à la vue par l'aménagement d'un rideau végétal. Lorsque ces transformations seront terminées, l'unité de paysage sera manifestement scindée.

Unité XXIV. Le secteur Saint-Jean-Baptiste ou versant d'Outremont.

Territoire de 9 arpents abondamment boisé et dont la pente forte dévale le mont Murray en direction nord jusqu'à la maison-mère des soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie. En partie défriché en 1876 pour la construction d'une route en lacet permettant d'accéder au cimetière depuis le chemin Saint-Jean-Baptiste (actuel boulevard du mont-Royal), ce secteur ne comporte pas encore de sépulture.

N.B. La planche de la page 132 donne une vue d'ensemble des 24 unités de paysage.



Les cinq unités de paysage du sommet et du versant nord

Les points de vue

1. Du coteau vers Montréal



2. Du haut de la plaine vers Montréal



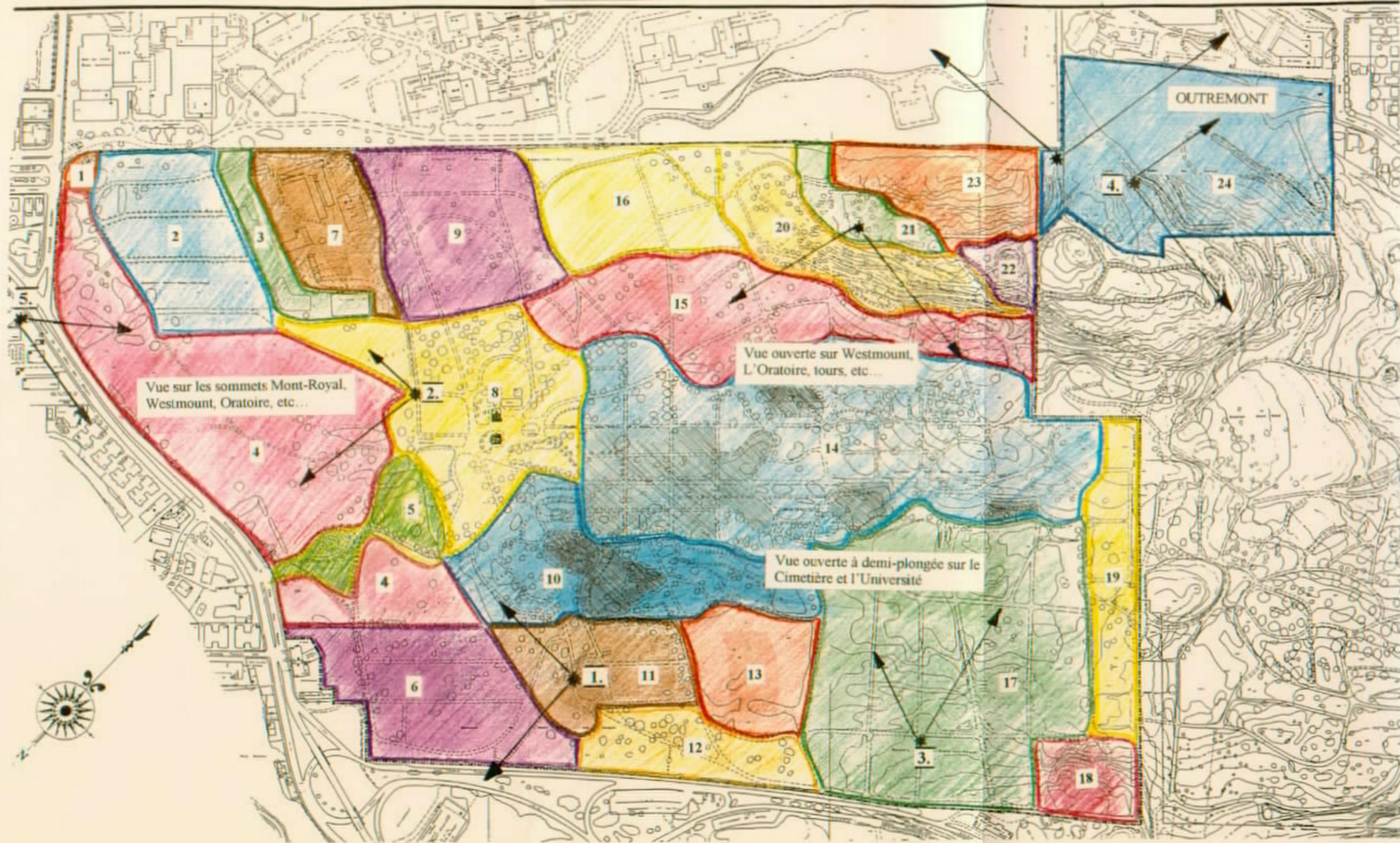
3. Du plateau vers le sommet d'Outremont



4. De la section St-Jean Baptiste (Ville d'Outremont) vers l'est de Montréal



5. De la rue Côte-des-Neiges vers le haut de la plaine




**CIMETIÈRE
 NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

LÉGENDE

- 1 à 24 Unités de paysage
-  Point de vue




JACQUES PARENT
 Architecte paysagiste


**BEAUPRÉ
 & ASSOCIÉS**
 Experts-Conseils Inc.

8. La qualité des personnes ensevelies au cimetière

Il ne saurait être question d'énumérer ici toutes les personnes illustres qui reposent au cimetière Notre-Dame-des-Neiges et qui contribuent par leur présence à l'attraction des visiteurs. Nous ne savons pas encore combien de noms glorieux racontent ici l'histoire des diverses sphères d'activités montréalaises ou canadiennes mais nous avons entrepris depuis quelques années une opération d'inventaire, tant dans nos archives que sur les épitaphes afin d'en dresser une liste de plus en plus en plus complète, sinon exhaustive.

Un premier dépliant, publié en avril 1988, permettait aux visiteurs de repérer les lots de quelques dizaines de célébrités, depuis Thomas D'Arcy McGee (Père de la Confédération, 1825-1868) à Camillien Houde (maire de Montréal, 1889-1958) et de Marie Travers (chanteuse populaire mieux connue sous le nom de "La Bolduc", 1894-1941) à Émile Nelligan (poète, 1879-1941). Un petit fascicule d'une vingtaine de pages, imprimé en septembre 1996, a étendu cette première liste à 266 noms, énumérés section par section avec mention des dates de naissance et de décès ainsi que des raisons pour lesquelles ils sont surtout connus.

Nous sommes conscients que ce nombre est infime, compte tenu du nombre total des personnes ensevelies chez nous depuis bientôt 150 ans. Aussi envisageons nous une prochaine édition plus complète, grâce aux découvertes de l'inventaire des monuments actuellement en cours. Dans l'intervalle, toute personne désireuse de savoir si tel ou tel personnage célèbre se trouve au cimetière Notre-Dame-des-Neiges peut interroger une borne interactive reliée à une base de données où ont été consignés les noms de toutes les personnes inscrites dans nos registres.



Émile Nelligan, poète (1879-1941).

On trouvera en annexe le poème que lui a inspiré Notre-Dame-des-Neiges.

9. Le contexte opérationnel d'aujourd'hui

Les opérations du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ne sont pas seulement conditionnées par les considérations générales sur la mort, l'évolution des cimetières et des pratiques funéraires de l'Occident chrétien ni uniquement par son développement et son usage antérieurs. Au-delà des aspects précédemment traités, il faut encore saisir clairement la personnalité et le mandat de l'institution, ainsi que les contextes religieux, démographique, socio-culturel, environnemental, économique et fonctionnel qui prévalent en cette fin de millénaire.

9.1 Personnalité et mandat du Cimetière

Ces données demeurent inchangées depuis l'origine de la nécropole. Il s'agit toujours d'une institution religieuse relevant de la paroisse catholique Notre-Dame de Montréal. Elle a toujours pour mission fondamentale la garde perpétuelle et respectueuse des dépouilles mortelles qui lui ont été, lui sont, et lui seront ultérieurement confiées. À ces égards il y a donc une continuité absolue.

9.2 L'évolution du contexte religieux et ses effets

Par contre, le caractère religieux de l'institution ne peut être interprété comme il l'était au temps de Mgr Bourget, ni même au temps beaucoup plus récent du cardinal Léger. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est plus le seul lieu de sépulture pour les catholiques et inversement, il ne leur est plus exclusif, l'incinération des corps autrefois interdite est maintenant permise et enfin, la société québécoise s'est laïcisée tout en demeurant avide de valeurs spirituelles.

Le mouvement oecuménique qui s'est développé ces dernières années a rapproché les diverses religions. Ce nouveau dialogue entre les Églises a eu pour conséquence de rendre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges accessible à des non catholiques. Des protestants désireux de reposer auprès de catholiques qui leur étaient chers y ont été admis. De façon plus visible, des secteurs de la propriété ont été affectés aux Chrétiens de rites orthodoxe ou orientaux. Un léger degré d'hétérogénéité a donc été introduit, mais sans doute moindre qu'au cimetière *Mount Royal*. Celui-ci, qui était à l'origine réservé aux six confessions protestantes fondatrices, s'est en janvier 1999 ouvert à "toutes les dénominations religieuses". Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges peut aussi exceptionnellement accueillir des non Chrétiens, sous réserve qu'ils s'abstiennent d'afficher sur leurs ouvrages funéraires tout symbole religieux susceptible de laisser planer un doute sur le caractère chrétien de la nécropole.

La crémation, introduite au cimetière en 1975, tend à modifier substantiellement le rapport entre le défunt et ses proches et conséquemment la signification du cimetière dans l'esprit de ceux qui y recourent. Le moindre degré de matérialité des restes humains et le volume réduit qu'ils prennent après l'incinération entraînent fatalement une distanciation de l'état auquel les vivants peuvent s'identifier. Le corps du défunt tend vers l'abstraction, vers l'absence. Les "cendres" - que certains conservent et que d'autres dispersent, d'ailleurs - n'offrent pas le même support à la commémoration que la dépouille traditionnelle. Conséquemment, le rapport entre

défunt et survivants ne peut que tendre à s'intérioriser, à s'intellectualiser plus qu'avant. Peut-être à devenir "u-topique", c'est-à-dire détaché du lieu où sont les restes du disparu. Si c'est le cas, la place du cimetière dans l'univers mental et les pérégrinations des vivants ne peut que s'amoindrir, du moins quant à sa fonction essentielle. Ce qui risque de rendre encore plus critiques les problèmes de conservation du patrimoine funéraire.

La laïcisation de la société québécoise qui s'est opérée au cours des quatre dernières décennies a provoqué la réduction du nombre et de la durée des rites religieux, et conséquemment la révision des formules traditionnelles de funérailles. Plus qu'à une cérémonie de la mort on procède maintenant à la célébration d'une vie.

Une telle évolution n'a pas pour autant éliminé la soif de spiritualité ainsi que le démontrent la prolifération récente des sectes et la multiplication des formes de recherche d'absolu ou d'immatérialité. Le besoin d'un rapprochement de la Nature est une de ces formes qui concerne directement le cimetière. Celui-ci devient avec plus d'évidence pour les vivants le lieu de méditation, de contemplation, de communion avec la création divine. Il devient le lieu privilégié de la sérénité, du ressourcement. C'est-à-dire lieu de "re-création", et non de récréation.

Depuis quelques années on assiste à une revalorisation de la spiritualité catholique. Un sondage mené en 1998 pour le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges par la maison Sondagem auprès de 803 répondants de 50 ans ou plus révèle que près de 80% d'entre eux désirent toujours avoir des funérailles religieuses, soit qu'il s'agisse d'un service à l'église, soit qu'il s'agisse d'une cérémonie à la chapelle du centre funéraire. 70,4% de l'échantillonnage considèrent qu'il est important ou très important pour eux d'être ensuite conduits dans un cimetière de leur religion. Enfin 59% déclarent qu'ils pratiquent régulièrement leur culte. À titre d'information, il est bon de savoir que les personnes ainsi interrogées étaient des catholiques dans une proportion de 82,5% et d'origine française dans 75,8% des cas.

Dans cette perspective, le cimetière catholique demeure bel et bien un lieu sacré et signifiant. Non seulement à cause de la bénédiction qui a présidé à son ouverture, mais "à cause de sa fonction en faveur de la communauté chrétienne qu'il dessert. Il contient les restes des défunts qui furent les temples de l'Esprit Saint en attente de la venue du Seigneur et de sa gloire. Il est sacré parce qu'il est un lieu de prière, un lieu où l'on célèbre la sainte liturgie ... Il est sacré parce qu'il est le signe visible de la communauté des croyants, communauté que la mort ne vient pas briser." (Yvon Bigras, p.s.s. C.S.S., 1999)

9.3 Le nouveau contexte démographique et socio-culturel

La population actuelle de la région métropolitaine que dessert le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est de l'ordre de 3 287 550 habitants. C'est-à-dire près de 57 fois les 58 000 personnes qui vivaient à Montréal au moment de la création du cimetière en 1855.

Le niveau d'activités actuel du cimetière n'a conséquemment rien de comparable à celui des origines. On concède maintenant chaque année quelque 740 emplacements

et plus de 700 places dans les columbariums (niches ou enfeux). On accueille environ 5 600 nouveaux défunts, ce qui représente de 20 à 25 cortèges funèbres par jour.

Malgré l'importance de ces chiffres, il faut noter que le nombre des nouvelles sépultures au cimetière Notre-Dame-des-Neiges est en constante régression depuis 2 décennies. La moyenne annuelle, qui était de 6 100 pour la période de 1855 à 1979 est tombée à 5 723 depuis 1980. Cela s'explique principalement par la multiplication des cimetières privés et les prix offerts par les sociétés multinationales ou les salons funéraires, lesquels non seulement n'ont pas de charges aussi élevées que les cimetières traditionnels mais peuvent encore les couvrir par un nombre plus étendu de services.

La composition ethnique de la population montréalaise s'est aussi énormément diversifiée. En 1855 il n'y avait pratiquement que des Canadiens d'origine (66,73%), des citoyens natifs du Royaume-Uni (30,74%) ou, en nombres beaucoup moins significatifs, des États-Unis (1,5%) et de France (0,23%). Les rares personnes d'autres provenances ne totalisaient qu'un peu plus de 0,7% au recensement de 1851. Autant dire qu'à Montréal il n'y avait que des Blancs, qu'on n'y parlait que le français ou l'anglais et qu'on n'y pratiquait que les religions juive et chrétiennes.

Le dernier recensement (1996) révèle que les flots successifs d'immigration ont composé depuis une tout autre mosaïque. La population originaire des pays d'Europe de l'ouest (autres que la France et le Royaume-Uni) représente 12,55% du total de la région, les Italo-Montréalais atteignant 7% à eux seuls. Il est aussi significatif de constater que la population originaire d'Europe de l'Est compte pour 3,73%, celle d'Asie du sud-est pour 3,34%, celle des autres pays d'Asie pour 4,17% au moins (en faisant abstraction des 0,34% qui se déclarent "arabes" sans préciser leur pays d'origine), celle des Caraïbes pour 3,03%, celle des Balkans pour 2,04%, celle d'Amérique latine pour 1,25% et celle des pays africains pour 0,61%. Au total, les groupes énumérés ci-dessus composent 30,72% de la population.

Cela se voit bien au cimetière. Il y existe maintenant des îlots ou des zones propres aux Italiens, aux Grecs, aux Polonais, aux Chinois, aux Coréens, aux Vietnamiens et aux Japonais. De même on y voit des épitaphes rédigées en de multiples langues: outre le français et l'anglais qui évidemment dominent, et les langues des ethnies que nous venons de mentionner, on trouve des inscriptions en arabe, en arménien et en russe. Enfin, il est certain que la diversification ethnique a favorisé l'apparition de nouvelles pratiques funéraires et la popularisation des sépultures en columbariums abrités (mausolées), lesquels intéressent maintenant une fraction significative de la population canadienne d'origine.

Dans un autre ordre d'idées, il faut souligner que si la cause du patrimoine était déjà au XIXe siècle une préoccupation pour quelques individus (comme le maire Jacques Viger dès 1826, comme les opposants à la démolition de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours en 1863, 1867 et 1882, ...), elle n'était pas comme aujourd'hui un trait de société, pas plus qu'elle n'englobait un aussi large éventail d'objets, naturels ou construits. Les gestionnaires du cimetière se reconnaissent volontiers aujourd'hui des obligations nouvelles à cet égard, lesquelles s'ajoutent à leur mandat essentiel. Nous verrons plus loin comment ils les assument depuis déjà quelques

années, et comment ils font de la conservation l'un des axes essentiels de leur Plan directeur.

9.4 Le nouveau contexte environnemental

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est plus un seul lopin de terre étroit, profond et de faible importance relative dans un territoire rural encore éloigné de la ville. C'est maintenant un vaste territoire, très significatif, en plein coeur de l'agglomération. Depuis longtemps il n'est plus un cimetière rural, au sens strict du mot. Il est maintenant au contraire à proximité immédiate d'importantes zones d'habitation et d'activités multiples. Ce facteur, ainsi que la croissance du nombre de voitures privées et le développement d'un meilleur réseau de transport en commun, font du cimetière un lieu public plus largement et plus assidûment fréquenté, à pied ou en automobile.

La qualité d'espace vert qui est inhérente au cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'est par contre relativement renforcée, en dépit du vieillissement accéléré des essences en milieu urbain et des dégâts récents du verglas. La création du parc du mont-Royal à côté des quatre cimetières de la montagne et la diminution de la verdure dans les zones périphériques ont toutes deux contribué à rendre plus évidente et plus précieuse cette dimension des lieux. Les tâches de l'aménagement et de l'entretien paysager, qui ont été longtemps une tâche complémentaire sinon accessoire pour les anciens administrateurs du cimetière, ont maintenant pris une très grande importance. Comme on pourra le constater plus loin, les autorités du cimetières travaillent maintenant à corriger le relatif laisser-aller des générations passées.

9.5 Le contexte économique actuel

La multiplication des cimetières privés et l'apparition des consolidateurs américains sur la scène funéraire québécoise ont un impact considérable et tout à fait indépendant de la volonté de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame. En offrant des "résidences alternatives" aux défunts, les maisons funéraires - qui sont logiquement les premières à entrer en contact avec les familles après un décès - détournent une bonne part de la clientèle traditionnelle du cimetière. À un autre niveau, l'offre d'une gamme de services toujours plus complète, et concentrée spatialement, a créé dans la population des attentes de plus en plus assimilées à des besoins légitimes. Le cimetière n'a pas le choix de ne pas répondre à la demande qui en résulte et doit conséquemment mettre en place les infrastructures qui permettent de la satisfaire.

Par ailleurs, la concurrence entre les divers "fournisseurs de services" ne permet guère à la Fabrique de proposer des types de sépulture plus coûteux que ceux offerts par les autres intervenants. Même si le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a des charges beaucoup plus grandes en termes d'entretien routier, paysager et monumental, charges qui - comme on l'a déjà démontré - s'apparentent davantage à celles d'une petite municipalité. D'autant moins aussi que la conjoncture économique générale amène même les plus fortunés à rationaliser davantage la ventilation de leurs postes budgétaires.

La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame n'a pas de but lucratif et ne se plie que contrainte aux diktats de la concurrence. Il ne lui apparaît toutefois pas déraisonnable d'offrir les services reliés à la sépulture qui sont pratiquement devenus la norme du temps présent. Ni de continuer à assumer directement les charges financières qui sont les siennes sans réclamer d'assistance spéciale des autres corps publics, déjà suffisamment grevés d'obligations.

Tout ce qui précède n'empêche pas que la Fabrique élabore présentement un plan de gestion pour faire face à l'ensemble des obligations qui lui incombent, et éventuellement pour s'assurer de la collaboration de partenaires qui y trouveront bien sûr un intérêt.

9. 6 Le contexte fonctionnel actuel

9.6.1 Les services aux défunts.

La fonction essentielle du cimetière est celle de fournir à ses premiers bénéficiaires, les Chrétiens de Montréal et de sa région, un lieu de sépulture digne, sécuritaire, durable, et adapté aux normes du temps présent.

La notion de dignité qui est ici évoquée, dépasse celle qui est commune à pratiquement tous les peuples de la terre et de tous les temps: elle rejoint celles du sacré et de la religiosité qui découlent de l'identité catholique de son propriétaire, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame. Le cimetière possède ainsi plusieurs chapelles, dont l'une peut accomoder une centaine de personnes pour des célébrations religieuses ou liturgies de la parole, en présence du défunt.

Quant à elle, la notion d'adéquation au temps présent est la reconnaissance de la légitimité des pratiques d'incinération comme d'inhumation, de conservation en columbarium ou en mausolée comme en pleine terre ou en caveau, sous réserve que ces diverses formules soient intégrées au site et respectueuses des aménagements antérieurs.

Un grand choix de concessions funéraires est offert à la population, pouvant s'agir de lots simples ou familiaux pour une durée de 99 ans (théoriquement renouvelable à perpétuité), ou encore d'enfeux (pour cercueils) dans nos mausolées, conçus pour un ou deux cercueils, ou encore pour une ou plusieurs urnes cinéraires dans nos columbariums et pour une durée de 99 ans. Il est à noter que chacun peut choisir de son vivant la formule qu'il préfère par le moyen d'arrangements préalables. Ceux-ci présentent plusieurs avantages pour les gens qui y recourent: certitude d'avoir le type de sépulture voulu, allègement du fardeau de la famille au moment du décès, lutte contre l'inflation éventuelle du prix des services impliqués.

9.6.1.1 L'inhumation traditionnelle

Cette formule qui était pratiquement la seule en 1975 n'a cessé de décroître depuis l'ouverture du crématorium et la construction des mausolées. Elle ne représente plus aujourd'hui que 40% des sépultures du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

9.6.1.2 L'inhumation de cendres

Cette formule n'est apparue qu'en 1980 au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Qu'il s'agisse de dépouilles incinérées sur place ou provenant de l'extérieur, cette pratique se maintient au-dessus de 37% des opérations depuis les derniers 5 ans et atteint 41,18% en 1998. Si l'on tient compte des défunts incinérés ici et dont les cendres sont inhumées ailleurs ainsi que des défunts incinérés ailleurs et dont les cendres sont inhumées ici, ce pourcentage atteint 53,21% pour la dernière année.

9.6.1.3 Le dépôt de cercueils en enfeux

Cette formule qui n'a commencé à être utilisée qu'en 1979 a connu une croissance constante depuis. Elle constitue 7,47% des opérations des 5 dernières années, avec un sommet de 8,11% en 1997.

9.6.1.4 Les niches d'urnes cinéraires

Cette quatrième formule est également apparue en 1979. En progression constante, elle est passée de 2,02% des opérations il y a dix ans à 3,58% en 1998. Ceci malgré le fait que les mausolées existants n'ont pas été conçus pour valoriser cette solution, n'y recourant que dans les espaces inutilisables pour les enfeux. Par contre un premier essai de mini-columbarium extérieur réservé aux cendres a été tenté cette année dans le secteur situé près du Centre funéraire Côte-des-Neiges. Il prend la forme d'une colonne et se rapproche ainsi des dimensions d'un monument traditionnel.

9.6.1.5 Formules encore inutilisées

Divers types de sépulture déjà utilisés ailleurs ne se retrouvent pas encore au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parmi ceux qui sont envisagés, on peut noter: 1) les murets d'enfeux (pour cercueils), 2) les jardins d'inhumation pour urnes ou cercueils, 3) l'inhumation d'urnes cinéraires dans les boisés et 4) la fosse collective de cendres. En revanche, il n'est pas question pour l'instant d'aménager un site de dispersion de cendres.

9.6.2 Les services aux familles et aux proches

La principale fonction corollaire du cimetière est de fournir aux proches des défunts un cadre favorable à la réduction de leur désarroi, au recueillement, à la méditation et à la prière, comme à la commémoration et à la déploration des disparus. Une telle fonction impose le respect de la peine des survivants, lequel respect passe par la disponibilité de lieux où ceux-ci peuvent soit s'isoler en silence, soit se regrouper pour se conforter mutuellement. De plus, le Cimetière met à la disposition des familles en deuil une équipe de professionnels aptes à leur prêter assistance dans les décisions qu'elles doivent prendre en regard de l'acquisition d'un emplacement funéraire ou de

l'achat d'un monument, d'une urne cinéraire ou d'objets commémoratifs.

Pour répondre aux attentes de la population, le Cimetière offre aussi une gamme de services complémentaires. L'un des plus appréciés parmi ceux-ci, notamment par les familles qui ne désirent pas que la dépouille soit exposée, est le transport des défunts du lieu de décès au cimetière. Un autre, qui semble avoir toujours existé depuis les premières années, est la disponibilité de fleurs naturelles sur les lieux mêmes et en toutes saisons. Au nombre de celles qui sont cultivées dans nos serres, s'ajoute depuis cette année une variété de marguerite appelée "Dame des neiges" qui devrait devenir l'une des images de marque du cimetière.

Afin d'aider les personnes en deuil à traverser l'épreuve que constitue la disparition d'un être cher, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a publié une série de six dépliants intitulés "Entre le deuil et l'espoir" et inspirés d'une publication du Dr. Alan D. Wolfelt. Ces feuillets qui sont distribués gratuitement, offrent une série de conseils appropriés à telle ou telle situation spécifique (perte d'un parent, perte d'un enfant, perte d'un conjoint, ...). De plus, le cimetière organise 2 fois par année des séminaires ou conférences sur un de ces thèmes, lesquels réunissent généralement de 200 à 300 personnes, subdivisées en 4 ou 5 ateliers.

Enfin, pour favoriser les échanges avec le public, le cimetière a récemment développé un site Internet et inauguré en mai 1999 la publication d'un bulletin trimestriel d'information intitulé *Dialogue*. Le site Internet a pour but de mieux faire connaître notre institution, les services qu'elle offre et les activités qui s'y déroulent. Le bulletin sert aux mêmes fins en donnant par ailleurs la possibilité aux lecteurs de formuler des commentaires ou des questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre, dans le cadre d'une rubrique de type "lettre ouverte". Tous ces services sont offerts dans le respect des convictions spirituelles et des traditions funéraires de chacun.

9.6.3 Mise en valeur du patrimoine et services aux visiteurs

Il s'agit là de deux ensembles de services étroitement liés l'un à l'autre car il ne peut y avoir de mise en valeur du patrimoine que dans la mesure où l'efficacité culturelle de celui-ci est assurée. Dans les deux cas, on peut distinguer des postes budgétaires traditionnels et d'autres institués depuis environ six ans pour répondre à la conjoncture actuelle et qui sont d'ailleurs promis à de plus amples développements.

9.6.3.1 La mise en valeur du patrimoine.

Le Cimetière reconnaît que son territoire a acquis au fil des années une dimension patrimoniale manifeste. Conséquemment, il préserve, restaure et met en valeur les qualités naturelles et culturelles du site, c'est-à-dire tous les éléments dont la Fabrique est propriétaire et qui sont significatifs, socialement importants aux plans de l'histoire, de l'art et de l'environnement urbain. À titre complémentaire, il stimule la sauvegarde et la mise en valeur des éléments de même nature qui appartiennent pour l'immense majorité aux concessionnaires.

Concrètement, le Cimetière a depuis 1993 consacré les sommes suivantes en sus de ses budgets d'entretien ou de réparation coutumiers, pourtant déjà en soi non négligeables (450 000 \$ pour la réparation des clôtures, 405 000 \$ pour la réfection du pavage au cours des seuls trois derniers exercices financiers, 75 000 \$ pour l'entretien et l'embellissement du cadre végétal, exclusion faite des dépenses extraordinaires entraînées par le verglas de janvier 1998, toujours inachevées):

- a) 1 600 000 \$ pour le recyclage et la restauration de l'ancien charnier (actuel mausolée Sainte-Claire d'Assise);
- b) 1 500 000 \$ environ pour l'intégration au site du mausolée Sainte-Marguerite d'Youville (au-delà des budgets des précédents mausolées, pour des capacités comparables);
- c) 170 000 \$ pour la restauration des entrées;
- d) 65 000 \$ pour la restauration intérieure de la chapelle de la Résurrection;
- e) 35 000 \$ pour l'inventaire des arbres du cimetière, l'évaluation de leur état de santé et la définition de programmes d'intervention, tant pour l'entretien des arbres existants que pour la succession végétale. Les résultats de cette étude ont en partie été présentés (pages 12 à 21) alors que les recommandations sont intégrées au plan directeur (volume II);
- f) 30 000 \$ pour la restauration du Calvaire dont les statues seront très prochainement remplacées ou réinstallées;
- g) 20 000 \$ pour des travaux de restauration extérieure de la chapelle de la Résurrection et du pavillon administratif (en cours);
- h) 15 000 \$ comme contribution aux coûts de restauration des charniers familiaux Lescarbeau, Melançon et Mercier;
- i) 15 000 \$ comme contribution à l'analyse de 58 charniers familiaux et à l'évaluation technique et financière précise des travaux de restauration prioritaires requis pour 6 charniers présentant les signes d'une détérioration avancée, (voir annexe 5),
- j) 10 000 \$ pour la recherche historique sur le site et l'évolution du cimetière, entièrement intégrée au présent document (pages 23 à 111);
- k) 5 000 \$ pour une étude du potentiel de recyclage de la maison Lacombe.

En outre, une subvention de 15 000 \$ a été obtenue du Ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'inventaire des monuments et des problèmes de sauvegarde qu'ils soulèvent, ainsi que la définition d'un plan d'action pour la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine. Il ne s'agit là que d'une première étape dont les résultats seront prochainement connus et que le Cimetière est déterminé à poursuivre.

En résumé les travaux ci-dessus énumérés totalisent 3 480 000 \$ (ou 580 000 \$ chaque année depuis six ans).

9.6.3.2 Services aux visiteurs

La mise en valeur des éléments patrimoniaux commande aussi l'accueil, l'orientation et l'information des visiteurs, lesquels sont bienvenus dans l'enceinte du cimetière dans la mesure où ils ne compromettent pas la satisfaction des fonctions funéraires ni le respect de l'atmosphère qui leur convient.

Une estimation prudente situe autour de 175 000 le nombre des visiteurs qui viennent au cimetière chaque année, soit dans le cadre d'un cortège funèbre, soit pour se recueillir auprès d'un défunt, soit pour d'autres raisons parmi lesquelles figurent l'observation des lieux (relief, faune, végétation, perspectives, monuments), le repérage des sites où reposent des personnages éminents, la poursuite d'études spécialisées (en matières d'urbanisme, d'architecture du paysage, d'ornithologie, d'histoire sociale, d'architecture et d'art funéraires), la régénération du corps ou de l'esprit (marche de santé, méditation). L'affluence varie selon le jour ou la saison, les moments les plus achalandés correspondant à la période estivale, aux fins de semaine et aux jours fériés, et tout particulièrement au 2 novembre, à la Fête des Mères et à la Fête des Pères. Occasionnellement, le cimetière reçoit d'importantes délégations, comme ce fût le cas en août 1996 alors que plus de deux cents (200) congressistes venus de France, de Belgique et des États-Unis, ont visité le cimetière et ses mausolées.

Pour faciliter ces visites, le Cimetière ouvre quotidiennement ses portes depuis l'aube jusqu'à la tombée du jour et offre des plans-repères, qu'il s'agisse du dépliant dont nous avons déjà parlé pour la localisation des célébrités et qui par ailleurs attire l'attention sur les diverses espèces animales et végétales que l'on peut voir, ou bien qu'il s'agisse de plans individualisés imprimés par la borne interactive du pavillon administratif et situant un lot spécifique.

En contrepartie, le contrôle des lieux s'avère une autre fonction importante du cimetière, aussi bien pour la sécurité des visiteurs que pour la protection des dépouilles mortelles et des monuments qui leur rendent témoignage. Il s'effectue par le maintien d'une clôture qui affirme les caractères privé et sacré des lieux, par la limitation des points d'accès à un nombre réduit et par la présence de postes de garde. Jusqu'à maintenant, on ne déplore aucun épisode majeur de vandalisme. Malgré tout, des monuments ont perdu les bustes, urnes, ou autres objets décoratifs qu'ils avaient manifestement à l'origine, soit qu'on les ait volés, soit que les familles aient préféré les retirer pour en assurer ailleurs la conservation. Chose certaine, cela déprécie les monuments et l'ensemble du cimetière, et préoccupe l'administration actuelle du cimetière.

9.6.4 Le personnel du cimetière

Cent-cinquante (150) personnes sont actuellement à l'emploi du cimetière pendant l'été, un nombre qui ne descend pas en bas de soixante-dix (70) pendant l'hiver. Chaque employé régulier compte en moyenne quinze (15) années de service et la moyenne d'âge de ceux-ci est de 47 ans.

L'organigramme ci-dessous décrit les principales directions regroupant l'ensemble de nos activités opérationnelles et administratives, sous l'égide de Monseigneur Yvon Bigras, Président du conseil d'administration et de Monsieur Yoland Tremblay, Directeur général de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame.

Au niveau de la direction, deux comités consultatifs où siègent des spécialistes de disciplines variées ont été formés il y a quelques années qui ne figurent pas sur cet organigramme: il s'agit d'un comité d'orientation des opérations et un comité

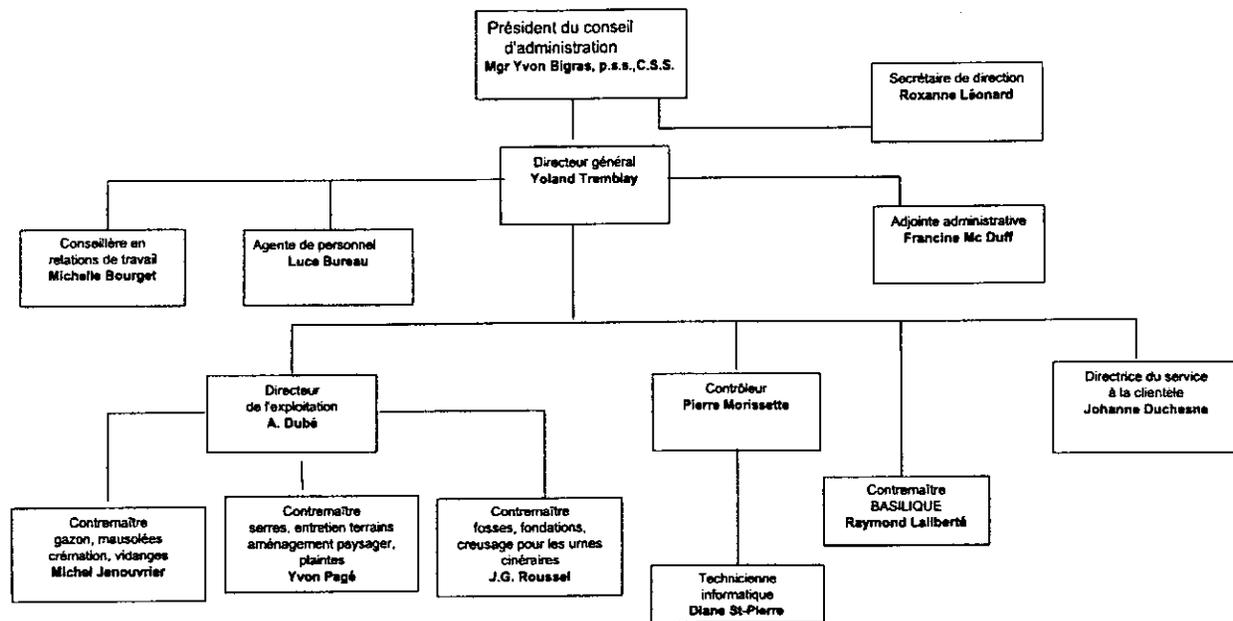
d'aménagement. Ce dernier comprend notamment deux architectes et deux architectes du paysage.

Au niveau de l'entretien des terrains et des bâtiments du cimetière, l'administration dispose des services permanents d'une dizaine de personnes, auxquelles s'ajoutent une quantité égale de travailleurs saisonniers. À ces chiffres il faut encore joindre un jardinier possédant une formation spécialisée, une vingtaine de journaliers réguliers (affectés aux serres, à la mise en place des fondations ou au creusage des fosses) et une cinquantaine d'autres employés sur une base saisonnière.

Au niveau des services à la clientèle, le cimetière emploie de 7 à 11 préposés incluant ceux qui sont affectés à la tenue des registres, de 7 à 12 chauffeurs et 2 guides réguliers, outre le personnel de la direction, de la comptabilité et de la téléphonie.

FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

ORGANIGRAMME



99 05.19

9.6.5. Équipements

Des investissements de l'ordre de deux millions de dollars ont été faits au cours des dernières années pour doter le cimetière des équipements appropriés pour la gestion et l'entretien modernes de la propriété.

Il s'agit notamment d'un système informatique de haute performance permettant des perceptions d'ensemble ou de détail de la propriété beaucoup plus complètes et précises.

Il s'agit aussi d'une borne interactive située à l'entrée du pavillon administratif permettant à quiconque de retrouver le lieu de sépulture d'un membre de sa famille ou d'un personnage célèbre.

Il s'agit enfin d'une flotte de soixante-dix (70) véhicules pour l'entretien et la surveillance des lieux.

10. Estimation des besoins futurs

10.1 Méthodologie

La planification des équipements à mettre en place pour satisfaire la demande de sépultures des prochaines années se base sur:

- a) le dégagement des tendances que révèlent les opérations du cimetière au cours des 20 dernières années;
- b) les études pertinentes récemment publiées sur ce sujet par les revues spécialisées comme *American Cemetery*, *Catholic Cemetery*, *The Director* et *The American Funeral Director*;
- c) la projection de la population totale et du nombre de décès à survenir dans la région métropolitaine de Montréal qui constitue le bassin de clientèle du cimetière;
- d) un sondage téléphonique effectué par la maison Sondagem auprès de 803 répondants de plus de 50 ans demeurant dans la région métropolitaine de Montréal afin de connaître leurs comportements face aux services funéraires, leurs critères de choix pour ces services et leurs intérêts pour les différentes options disponibles sur le marché;
- e) une *Analyse des options stratégiques* effectuées en 1998-99 pour le Cimetière par la maison Géocom Recherche Inc.;
- f) la définition d'un objectif de redressement (de l'ordre d'au moins 3%) de la part du cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans le marché des services funéraires de la région à la fois pour réagir contre l'effritement des 20 dernières années (pendant lesquelles cette part est tombée de 32,1% en 1976 à 24,7% en 1997), pour affronter l'augmentation des coûts d'opération et en définitive pour assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel;
- g) le potentiel résiduel et les lacunes des installations en place (terrains et bâtiments).

Les besoins du Cimetière peuvent être raisonnablement identifiés pour la période de 28 ans qui va de 1999 à 2026, date au-delà de laquelle trop d'inconnues rendent l'exercice futile, sauf pour quelques tendances fondamentales à très long terme. Même dans l'intervalle, il est à peu près certain que des révisions devront être faites aux cinq ans.

10.2 La projection du nombre de décès dans la région et sa répercussion sur la demande au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour la période 1999-2026.

Le nombre des décès, qui est passé de 20 649 en 1976 à 23 355 en 1996 (13,2% d'augmentation, et même 20% depuis 1980) doit encore progresser en raison du

vieillessement de la génération des *baby boomers*. Il doit s'élever de 25 033 en 1999 à 35 174 en 2026 (soit 40% de différence) pour totaliser quelque 835 655 décès. (Voir en annexe le tableau *Estimation des décès, rnr de Montréal, 1999-2026*).

La répercussion de cette augmentation sur le nombre annuel des sépultures pratiquées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges devrait entraîner dans le même délai, et toutes autres choses étant égales, une croissance de 5 665 défunts en 1999 à quelque 7 822 en 2026, (et un nombre total de 188 795 nécrologies pour l'ensemble de la période). Ceci dans la mesure où le processus d'effritement de notre part de marché ne se poursuit pas. À ce niveau, il faut dire qu'il ne risque pas d'être aussi significatif depuis que la direction du cimetière en a pris conscience et adopté diverses mesures pour redorer son image face à la concurrence dont notamment la mise en valeur des atouts exceptionnels de son site, de ses monuments et de son histoire. À tout événement, il est bon de comparer ces chiffres avec ceux des deux scénarios suivants.

10.3 Estimation de la demande minimale selon le scénario du laissez-faire.

Nous laissons pour l'instant de côté le fait que le défaut de prendre des mesures de redressement de sa part des décès de la région métropolitaine serait pour le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges une attitude irresponsable qui ne pourrait qu'aboutir à une plus large désaffection de la nécropole de la part du public et conséquemment à des conditions de conservation très difficiles des valeurs patrimoniales du site.

Il apparaît raisonnable de penser qu'avec une telle progression des mortalités ce scénario de laissez-faire n'entraînerait pas plus qu'un plafonnement des opérations à leur niveau actuel. En appliquant le taux moyen de 5 732,75 qui est celui des vingt dernières années, on obtient une demande minimale de 160 517 sépultures entre 1999 et 2026.

10.4 Estimation de la demande selon le scénario interventionniste

Si au contraire on fait une projection de la demande sur la base de l'objectif de redressement de 3% de la part du cimetière dans le bassin des décès de la région à partir du niveau actuel de 24,1% à 27,1%, on obtient un total de 231 522 sépultures pour l'ensemble de la période, sans ultérieure augmentation du fait de la progression du taux de mortalité.

10.5 Base de calcul des installations

Nous laissons pour l'instant de côté l'hypothèse que l'effet combiné de la hausse des décès dans la région et le redressement visé des opérations entraînerait une demande encore plus élevée quitte à y revenir dans quelques années si des indices le confirment entretemps. Prenant maintenant la moyenne entre les chiffres que nous donnent les scénarios attentiste et interventionniste, on arrive aux environs d'une demande de 200 000 défunts, ce qui par ailleurs n'est pas éloigné du chiffre obtenu par la simple répercussion du taux de croissance des décès dans la région.

10.6 Prévission de la demande de niches cinéraires.

Des études américaines estiment que la crémation sera d'ici peu le mode de disposition des corps que choisiront 70% des défunts.

L'analyse réalisée par Géocom Recherche Inc. pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (sur la base des tendances générales et des données recueillies par le sondage téléphonique de la maison Sondagem) évalue que la demande d'incinération dans la région métropolitaine de Montréal sera de 62% pour la période 1999-2026. Ce qui semble un chiffre conservateur compte tenu du fait que la crémation représentait déjà 53,21% des opérations du cimetière Notre-Dame-des-Neiges l'an dernier.

L'augmentation de la demande d'incinération est d'autant plus prévisible que:

- a) le public, moins traditionnel qu'auparavant, se familiarise de plus en plus avec la formule;
- b) la proportion des "communautés ethniques" augmente de façon constante dans la région métropolitaine de Montréal;
- c) le coût du service funéraire est de beaucoup moins élevé (de l'ordre de 25,5% selon la *National Funeral Director's Association*, USA);
- d) le coût éventuel de transport des personnes décédées au loin est de même beaucoup moindre;
- e) pour les familles qui n'ont pas déjà un lot d'inhumation et un monument, il est beaucoup moins coûteux de recourir à la mise en niche d'une urne cinéraire, une formule qui élimine le besoin d'acheter un ouvrage funéraire commémoratif.

Les experts de Géocom Recherche Inc. prévoient d'autre part que les cendres seront réparties de la façon suivante: 65% inhumées au cimetière, 10% déposées dans un columbarium au cimetière, 7% placées dans le columbarium d'une maison funéraire et 18% partagées entre des formules diverses (dispersion des cendres, conservation dans le privé). Si l'on réévalue les pourcentages uniquement pour les cendres qui seront confiées à un cimetière, on constate que 86,7% des urnes seront inhumées et 13,3% seront placées dans un columbarium.

En traduisant ces chiffres sur la demande totale estimée pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, on doit prévoir la disponibilité d'au moins 16 492 niches pour la période 1999-2026.

Nous disons au moins car au-delà de la demande absolue, il faut toujours prévoir une quantité additionnelle pour tenir compte du fait que tous les emplacements ne prennent pas preneurs au même rythme. Les niches placées trop près ou trop loin d'une porte ou d'une fenêtre, ou encore à l'extrémité d'un corridor jugé trop long sont moins appréciées. De même les niches situées trop au-dessus ou trop en-dessous du niveau de la vue en position debout sont d'abord rejetées. La concession de ces emplacements demande plus de temps et ne se fait pratiquement qu'en fonction d'un objectif de regroupement des membres d'une famille ou d'un ajustement de la grille tarifaire. Les quelque 4 000 niches qui demeurent actuellement en inventaire correspondent malheureusement pour la plupart à ce type, étant donné comme on l'a déjà mentionné qu'elles n'étaient pas une préoccupation essentielle dans le design des mausolées de la première génération.

Si l'on tient compte en outre de la diversité des formules dans le regroupement des niches (columbariums intérieurs ou extérieurs, murets ou piliers structurant la composition d'un jardin d'inhumation, colonnes cinéraires dispersées dans les boisées), c'est facilement 18 000 places qu'il faut prévoir pour les 28 prochaines années.

10.7 Prévision de la demande d'enfeux

Selon Géocom Recherche Inc. 38% des personnes qui décéderont au cours de la période 1999-2026 ne se feront pas incinérer et 5% de celles-ci seront déposées dans un enfeu de mausolée. Ce qui représenterait pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges quelque 76 000 admissions dont 3 800 enfeux.

Ces chiffres, rappelons-le, concernent l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal. Si l'on examine maintenant la réalité du cimetière Notre-Dame-des-Neiges au cours des années 1980-98, on constate que 7 463 défunts ont été déposés dans des enfeux au cours de cette période, ce qui représente 6,84% des opérations totales. En décomposant les chiffres par quinquennat, on se rend compte qu'il y a eu une progression constante de la demande pour ce type de service. Représentant déjà 4,25% au cours des années 1980-84, elle va se situer autour de 7,61% à la fin du quinquennat qui prendra fin en décembre prochain.

Par ailleurs on ne voit aucune raison pour laquelle cette tendance à la hausse devrait plafonner ou encore moins se renverser. En effet quatre des cinq facteurs favorables mentionnés pour la formule des niches cinéraires s'appliquent également aux enfeux: familiarisation progressive d'un public moins traditionaliste, cosmopolitisme grandissant de la région métropolitaine, moindre coût des funérailles, élimination du besoin d'un ouvrage funéraire onéreux. Considérant donc cette moyenne de 7,61% comme un minimum, il faut prévoir la disponibilité d'au moins 5 784 enfeux pour les besoins spécifiques de la période 1999-2026.

Ce nombre de 5 784 ne représente toutefois pas la totalité des besoins. En effet, de plus en plus nombreuses sont les personnes qui réservent leurs enfeux à l'avance, soit pour choisir un emplacement qui leur plaît davantage, soit pour être proche des autres membres de leur famille, soit pour échapper à la hausse inévitable du coût des services funéraires grâce à un contrat dit "d'arrangements préalables".

Pour apprécier l'importance de ce phénomène, il faut comparer le nombre de défunts qui ont effectivement été déposés dans des enfeux depuis l'apparition de cette formule au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (soit 7 613 à la fin de 1998) et le nombre d'enfeux concédés pendant la même période (à savoir 14 070). Le rapport entre les places en enfeux utilisées et les places concédées est donc actuellement de 54%. Le résidu de 46% représente la somme des emplacements qui ont été retenus à l'avance, soit seuls, soit dans le cadre de l'ensemble des services funéraires.

On doit mentionner que cette dernière formule forfaitaire constitue déjà, selon Géocom Recherche Inc., 25% des services funéraires. Ils estiment en outre qu'elle représentera entre 33% et 37% des services qui seront fournis pendant la période 1999-2026, soit une croissance de 8% à 12%.

On doit donc considérer comme un minimum le maintien du pourcentage de 46% pour les enfeux à offrir par anticipation. Cela conduit à majorer d'autant la prévision précédemment estimée pour la période 1999-2026. Il faut donc s'assurer de la disponibilité d'au moins quelque 10 711 enfeux pour cette période.

Encore une fois nous disons au moins pour tenir compte du rythme variable d'écoulement des emplacements selon les qualités variables qui découlent de leur situation relative, comme on l'a précédemment expliqué pour les niches cinéraires. En définitive, c'est plutôt 12 000 nouveaux enfeux qu'il faut en principe aménager progressivement d'ici 2026.

Ici encore il faut noter que tous ces enfeux n'ont pas à être dans un mausolée fermé. Ils peuvent aussi constituer des mini-columbariums extérieurs ou des murets de sépulture, soit dans le cadre de jardins de sépultures, soit de manière à constituer des segments du mur d'enceinte là où la perméabilité visuelle n'apparaît pas nécessaire ni même souhaitable, comme par exemple à la hauteur des stationnements limitrophes de l'Université de Montréal.

10.8 Prévision de la demande d'inhumation en pleine terre

Il découle des précédentes projections que quelque 28 800 cercueils et 80 600 urnes cinéraires devraient être inhumés en pleine terre d'ici à la fin de l'année 2026. La pratique des vingt dernières années démontre que près de 80% des demandes sont satisfaites dans les lots déjà concédés. En supposant que cette proportion se maintiendra au cours des prochaines années, cela laisserait quelque 5 700 cercueils et 16 120 urnes à pourvoir.

Compte tenu de la surface moyenne respective des uns et des autres (une urne entrant à peu près 12 fois dans l'espace nécessaire à un cercueil), on peut parler d'un espace nécessaire qui équivaut théoriquement à 7 044 cercueils. À raison de 3,5 mètres carrés chacun, c'est-à-dire de la surface moyenne que les lots devraient prendre d'ici 2010, cela représente un total de 24 654 mètres carrés, soit à peine 1,66% de la surface du cimetière (ou moins de 0,6% par année). Conséquemment on peut affirmer que le développement des sections d'inhumation n'aura presque pas d'impact sur l'image verte des lieux.

Par contre, la densité des ouvrages funéraires - qui a déjà sensiblement augmenté au cours des dernières décennies - va continuer à s'élever tranquillement. Dans ces conditions, il est très vraisemblable que les monuments de la prochaine génération changent à nouveau de forme, soit qu'ils reprennent la dominante verticale qu'ils ont déjà eue, soit qu'ils se limitent à une épitaphe apposée sur un ouvrage collectif, ou à une plaque au sol. La qualité du paysage du cimetière tient ici au contrôle du design des ouvrages funéraires.

10.9 Patrimoine naturel et mausolées collectifs

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a dans le passé joué un rôle indéniable dans la conservation du mont Royal comme espace vert. Il a même considérablement contribué au reboisement de larges zones qui avaient précédemment été défrichées pour les fins de l'agriculture auxquelles elles étaient alors affectées. Il est aujourd'hui manifeste que le cadre naturel et la végétation du cimetière comptent au nombre de ses richesses intrinsèques comme de ses éléments qualificateurs essentiels. Il n'est donc absolument pas question de compromettre ce patrimoine par des constructions proliférantes et massives.

Les constructions qui ont été érigées au cimetière jusqu'au milieu des années 1970 ne sont jamais apparues comme une menace à ce caractère essentiel, principalement à cause de leur échelle réduite et secondairement à cause de leur implantation dispersée.

Les mausolées collectifs qui sont apparus au cours des trois dernières décennies ont été érigés pour répondre à une évolution des pratiques funéraires qui échappe au contrôle des gestionnaires de cimetières et qui ne peut vraisemblablement pas être inversée au cours des prochaines années. Les premiers qui ont été mis en service n'ont absolument pas soulevé d'inquiétude à cause de leur caractère nouveau et du peu de visibilité de leur site. C'est à vrai dire la seconde génération de mausolées, discutable pour sa localisation et ses formes massives, et la révélation que ce type de sépulture allait être un phénomène durable, qui ont permis de réaliser que la dominante naturelle risquait à plus ou moins long terme d'être compromise. En réponse à cette juste alarme, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a, pensons-nous, trouvé avec le mausolée semi-souterrain Sainte-Marguerite-d'Youville, une des voies possibles pour introduire moins brutalement de nouvelles structures et surtout pour conserver sa primauté au paysage naturel.

Pour l'avenir, il faut noter ici que la faveur accrue qui se manifeste à l'égard de la crémation aura un impact positif sur la taille et l'articulation plastique des structures qu'il faudra construire pour accueillir les prochaines générations. Les niches d'urnes cinéraires sont en effet des unités volumétriques de moindre envergure que les enfeux et, conséquemment, se prêtent à des compositions moins rigides, plus faciles à intégrer à la nature. Non seulement douze niches peuvent tenir dans l'espace d'un enfeu, mais chacune peut, dans leurs dimensions actuelles contenir 2, 3 et même 4 urnes (dans le cas des plus petites), ce qui donne un rapport idéal de 1:96 par rapport à l'autre formule.

Par ailleurs, comme on l'a dit précédemment, le mausolée collectif n'est qu'une des formes d'installations funéraires envisageables dans l'avenir. De même divers aménagements restent possibles pour minimiser l'impact visuel des constructions antérieures.

On ne peut renoncer à la construction de nouveaux mausolées sans compromettre l'attraction fonctionnelle et, partant, la santé économique du cimetière, c'est-à-dire sans risquer qu'il ne doive réduire les efforts qu'il consacre à l'entretien de son cadre naturel et de son patrimoine funéraire. On ne peut raisonnablement pas davantage envisager que le site change de fonction (de cimetière à parc, par exemple) et que la

fonction d'ensevelissement change de site pour préserver l'apparence du mont Royal: la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire en seraient grandement mises en péril, sans compter les gaspillages que représenteraient la sous-exploitation de son potentiel d'accueil et l'affectation de nouveaux territoires à la sépulture en milieu urbain ou sub-urbain montréalais.

Une seule voie s'impose, celle de la recherche de solutions à la fois conservatrices et novatrices assurant la pérennité de ce champ des morts aussi bien que la "minéralisation" minimale du site qui le loge. Dans cet esprit, l'implantation et la facture de toute construction ultérieure seront déterminés par la volonté d'en faire des gestes consolidateurs - et non pas en rupture - de la cohérence préalable du lieu comme de son développement ultime. En ce sens, deux sortes d'interventions restent possibles: d'abord celles qui consolideront les atouts du cimetière ou bonifieront les installations déjà existantes; ensuite celles qui contribueront à la caractérisation des unités de paysages dont le développement est encore inachevé et de peu d'intérêt.

La réalisation des installations nécessaires à l'accueil des défunts jusqu'en 2026 ne peut se faire que progressivement. Elle ne se fera d'ailleurs que si les faits confirment les projections. Leur nature, qui sera précisée dans le plan directeur (Volume II) est elle-même sujette à révision, selon l'évolution des pratiques funéraires au cours des trois prochaines décennies. Il faut toutefois les débiter dès que possible. En effet, les réserves du cimetière s'amenuisent et il faut compter environ deux ans pour concevoir les plans et devis, obtenir les permis de construction et achever les travaux. Pour répondre à la demande, maintenir le taux d'activité nécessaire à la santé économique du cimetière et conséquemment garantir une bonne tenue des lieux, il faut concrètement entreprendre un nouvel équipement dès que les lots, niches ou enfeux privilégiés par leur position relative dans le précédent aménagement sont réduits de moitié.

10.10 Au delà de l'horizon 2026

Bien qu'il soit hasardeux de faire des projections pour un temps aussi éloigné, un certain nombre de certitudes demeurent.

a) L'inhumation de cercueils ou d'urnes cinéraires ne posera pas de problème avant très longtemps, si jamais elle en pose compte tenu de l'étendue des surfaces encore disponibles et de ce que nous avons dit du tassement des restes humains dans le sol, de la rétrocession périodique de lots tombés en désuétude, de l'éventualité d'un ossuaire collectif pour un réenfouissement respectueux des restes pulvérisés des générations ancestrales.

b) Les structures envisagées par le plan directeur (Volume II) pour les niches cinéraires et les enfeux ne sont pas conçues pour la seule période 1999-2026. Il s'agit des structures qui apparaissent aujourd'hui compatibles avec les objectifs de respect, de consolidation et de bonification des atouts du cimetière. Leurs capacités dépassent les besoins des 28 prochaines années.

c) Plusieurs mini-columbariums pour urnes cinéraires, à l'échelle de celui qui vient d'être expérimenté dans la section Notre-Dame, sont possibles sur les lots non

développés des sections déjà ouvertes du cimetière (plus de 1 100 dans l'état actuel des choses), pourvu que leurs dimensions et leur design soient conçus de manière à s'intégrer aux ouvrages funéraires environnants, verticaux dans les zones de cippes, de colonnes, d'obélisques et de certaines stèles, horizontaux dans d'autres secteurs.

d) Certains des emplacements dans les structures existantes commenceront à redevenir disponibles à partir de 2039, au terme de concessions originellement consenties pour une durée de 60 ans.

e) Le 1er janvier 2048 le Centre Funéraire Côte-des-Neiges et le terrain qu'il occupe reviendront au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges: les installations de type mausolée que celui-ci aura éventuellement mis en place hors site pour assurer une meilleure intégration verticale (et compétitivité) de ses services pourront alors être acquis par le Cimetière.

f) Si jamais les capacités du cimetière devaient apparaître malgré tout insuffisantes pour les besoins des générations ultérieures, il serait toujours possible d'acquérir un ou des immeubles religieux -églises ou couvents- qui seront vraisemblablement désaffectés à plus ou moins brève échéance en raison des mutations urbaines comme du vieillissement des communautés. Le recyclage en mausolée(s) de ce ou ces bâtiment(s) donnerait alors une ou des succursale(s) au Cimetière. Il s'agira seulement de voir dans quels quartiers la chose est vraisemblable, tant pour le zonage que pour l'utilité de la fonction.

Le cadre théorique et pratique de la conservation

1 Naissance et croissance du champ de la conservation

À l'échelle mondiale, la sauvegarde du patrimoine artistique ou historique n'est devenue une préoccupation significative qu'à la fin du XVIIIe siècle et n'a suscité de réflexion théorique qu'à partir du milieu du siècle suivant. Au Québec, elle est devenue un fait de société au cours des années 1970.

Cette préoccupation et cette réflexion n'ont longtemps porté que sur les manifestations les plus exceptionnelles, ou monumentales. Plus récemment, elles ont englobé des témoignages "mineurs", plus représentatifs qu'exceptionnels, illustrant toutes les sphères d'activité et la vie de toutes les couches sociales. Elles se sont aussi élargi au paysage, naturel ou aménagé, où elles ont rejoint celles qui s'étaient parallèlement développées au sein du mouvement écologiste à l'égard des ressources de la planète. Dans ce processus d'expansion typologique de la conservation, la protection de l'art funéraire apparaît parmi les étapes les plus récentes.

De la sauvegarde des objets isolés, on est aussi passé à celle des ensembles (rues, places, quartiers, villages, villes) dont les éléments constitutifs n'ont pas nécessairement le même intérêt quand ils sont considérés isolément. Ce changement d'échelle a aussi, assez récemment, fait ressortir l'intérêt des cimetières, comme lieux d'art et de mémoire collectifs.

Enfin, cette cause du patrimoine qui n'était au départ défendue que par une minorité, est aujourd'hui reconnue comme l'un des traits les plus distinctifs de notre époque, intéressant à des degrés divers et pour des objets spécifiques très différents, l'ensemble des citoyens et tous les paliers gouvernementaux.

La conservation des cimetières, et du patrimoine funéraire en général, intéresse au moins une partie de la société. Encore faut-il reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un groupe homogène. Pour les uns, ce sont les dimensions anthropologiques et sociales qui priment (expressions de mentalités successives ou concomitantes). Pour d'autres, ce sont les valeurs morales, religieuses ou philosophiques qui sont déterminantes (piété filiale, rapport avec la Nature, le Temps, Dieu et l'au-delà). Pour certains, les justifications sont d'ordre historique (témoignages épigraphiques) ou artistique (architecture, sculpture, architecture du paysage, urbanisme). Pour partie, il y a aussi une dimension émotive (liens affectifs avec des êtres chers, angoisse devant sa propre mort à venir, et devant son impuissance à garantir l'inviolabilité et la dignité de sa propre dernière demeure).

2. Cadre théorique de la conservation du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

La reconnaissance du bien-fondé de la conservation est une chose. Un consensus sur sa finalité, ses moyens et ses limites en est une autre bien plus épineuse, qui n'a pas manqué d'alimenter de vifs débats au fil desquels ont été rédigés divers documents auxquels se sont ralliés les conservateurs des divers pays.

À défaut de chartes, de déclarations internationales ou d'autres textes théoriques spécifiquement orientés sur la conservation du patrimoine funéraire, il nous faut pour lui, extrapoler les principes directeurs portant sur l'ensemble des biens culturels ou sur des catégories de biens culturels qui s'en rapprochent, ou sur des problèmes spécifiques qui les concernent. On peut citer, à titre d'exemples, la Charte de Venise sur la conservation des monuments historiques, la Déclaration d'Amsterdam sur la conservation intégrée au développement, la Déclaration de Nara sur l'authenticité, la Charte pontificale sur l'affectation des anciens édifices ecclésiastiques, et pour le patrimoine végétal, la Charte de Florence sur la conservation des jardins historiques.

Pour l'ensemble du patrimoine du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, on peut encore tirer des principes valables des contributions des représentants de la conservation critique (Argan, Brandi, Gazzola, Pane), des chercheurs plus récents (comme Carbonara sur la réintégration de l'image) ou même plus anciens (comme Ruskin sur la valeur du matériau et du travail d'origine ainsi que de la patine et de l'usure qui découlent de l'ancienneté, ou comme Riegl sur les conséquences de la fonction commémorative des monuments érigés pour célébrer des événements, des individus ou des groupes).

En s'en tenant à l'essentiel, on peut rappeler les principes généraux suivants qui, à des nuances près, sont universellement reconnus:

2.1 Nécessité de choisir.

On ne peut pas tout conserver et il faut en conséquence établir ce qui le mérite. L'appréciation de cette qualité ne se fait pas de la même manière pour un bien privé (d'intérêt personnel ou familial) que pour un bien culturel (d'intérêt public). Dans ce dernier cas, il faut en faire la démonstration sur la base de valeurs collectives (intérêts historique, artistique, environnemental ou autre, y compris éventuellement un sentiment d'appartenance ou une valeur de familiarité). Ce processus a avantage à se faire dans le cadre d'équipes pluri-disciplinaires ouvertes à la participation de non-spécialistes.

2.2 Critères de sélection.

Tout ce qui est ancien n'a pas nécessairement de valeur historique. L'ancienneté relative demeure néanmoins un critère d'appréciation, comme la rareté et la qualité (de conception, d'exécution et de conservation, intrinsèque ou par association), ainsi que la représentativité et l'exceptionnalité.

2.3 Maintien de la fonctionnalité.

La fonction utilitaire de certains biens culturels, comme les bâtiments (et les monuments pour la fonction commémorative) est légitime et le maintien de celle-ci est généralement la garantie de base de sa conservation.

2.4 Droit des générations actuelle et futures.

Les générations actuelle et futures ont le droit d'utiliser les biens culturels dont ils ont hérités et elles peuvent légitimement les adapter à leurs besoins (et notamment les modifier ou les agrandir), dans la mesure où elles en respectent les caractères essentiels.

2.5 Caractère des interventions nouvelles.

Les interventions nouvelles sur un bien culturel ou dans son entourage doivent chercher à s'intégrer harmonieusement mais ne doivent pas l'imiter servilement, par respect aussi bien de l'unicité de l'oeuvre ancienne que du potentiel créateur du temps présent.

2.6 Aveu des interventions.

Les matériaux de remplacement (ou de réintégration de la forme) doivent être traités de manière à ce qu'un regard attentif puisse discerner qu'il ne s'agit pas d'éléments originaux, sans pour autant que cela nuise à la lecture globale de l'oeuvre et à son esthétique intrinsèque.

2.7 Intervention minimale.

L'entretien régulier est toujours préférable à la réparation et celle-ci vaut toujours mieux que la réfection: en d'autres termes, la règle de l'intervention minimale doit être suivie pour sauvegarder l'authenticité de l'oeuvre.

2.8 Mise en oeuvre des travaux.

Lorsque l'on veut réparer ou restaurer une oeuvre, il faut d'abord agir sur les causes de la détérioration plutôt que sur ses effets et utiliser autant que possible les matériaux et les techniques d'origine, à moins qu'ils soient eux-mêmes source de détérioration. Tout matériau nouveau et toute technique nouvelle doivent être éprouvés avant usage et l'exécution de tout ouvrage sur un bien culturel doit être confiée à un personnel dont la compétence est reconnue. Dans la mesure du possible, les travaux doivent être réversibles.

2.9 Restriction et modalités du curetage.

Dans le cas d'oeuvres qui ont été modifiées au cours des temps, il faut conserver l'apport de toutes les époques même au détriment de l'unité stylistique pour conserver leur valeur de document historique. A l'inverse, on pourra retrancher tous les éléments qui dégradent l'oeuvre ou qui la rendent culturellement inopérante (en masquant ses caractères essentiels). Si ces parties présentent en elles-mêmes un intérêt culturel, on les conservera séparément.

2.10 Maintien *in situ*.

Les oeuvres doivent être maintenues à l'emplacement pour lequel elles ont été conçues, à moins qu'il n'y ait pas d'autre moyen que leur déplacement pour assurer leur conservation. (Dans le cas d'un monument funéraire, cela apparaît particulièrement important puisqu'il s'agit d'un signal du lieu où repose la dépouille mortelle.)

2.11 Consignation des travaux.

Toute intervention sur un bien culturel doit être consignée (rapport descriptif des problèmes, justification des solutions retenues, relevé photographique de l'état initial et des diverses opérations).

Quelques autres considérations apparaissent fondamentales dans l'approche des problèmes de conservation des ouvrages funéraires.

2.12 Conflit entre la fonction de remémoration et la valeur d'ancienneté.

L'observation d'Aloïs Riegl, selon laquelle les monuments intentionnels ayant pour fonction essentielle de garder actuelle la mémoire des événements et des personnes pour lesquels on les a érigés, appellent à des restaurations périodiques (pérennité de l'état d'origine, actualisation du passé), mène à penser qu'au moins les épitaphes des monuments funéraires devraient être restaurées. Par contre, l'effacement (partiel ou total) de la valeur d'ancienneté qui en résulterait inévitablement est, selon John Ruskin, assimilable à la destruction d'une valeur essentielle de l'oeuvre. La conciliation entre ces deux positions aussi raisonnables que conflictuelles demande pratiquement le dédoublement de l'oeuvre: d'une part, le monument d'origine, conservé intouché; d'autre part, un nouveau monument bien frais, actualisant le souvenir du disparu. Reste à voir dans quels cas, une telle extrémité apparaît justifiable (retour au point 2.1, ci-dessus). Les qualités artistiques intrinsèques de l'oeuvre sont ici déterminantes.

2.13 Respect du sacré.

La prescription de la Charte sur le remploi des anciens édifices religieux (adoptée en 1987 par la Commission Pontificale Centrale pour l'art sacré en Italie), selon laquelle on doit éviter d'affecter les édifices sacrés à des usages dégradants et vulgaires, en contraste choquant avec leurs caractères et signification spirituels ou symboliques, peut certainement, par extension, être appliquée au respect des ouvrages funéraires relevant du culte privé des morts, dans les cas où l'on veut en disposer ou les réutiliser.

2.14 Prudence à l'égard du classement d'ouvrages funéraires.

Dans la pratique, les instances gouvernementales - et notamment celles du Canada et des Etats-Unis - se montrent très peu enclines à reconnaître comme bien culturel et à protéger d'une manière ou d'une autre les ouvrages funéraires sur la base de l'importance historique des personnes qu'ils commémorent.

D'une part, il ne peut s'agir que de personnalités exceptionnelles, qui ont fait plus que se distinguer dans leur champ d'activités et qui ont à quelque titre mérité une reconnaissance nationale.

D'autre part, il faut qu'on ne puisse pas autrement et ailleurs, leur rendre hommage. Le principe étant que c'est par leurs actions, de leur vivant, qu'ils ont gagné cette reconnaissance, on cherche plutôt à les honorer là où ils ont vécu ou travaillé.

2.15 Conservation du patrimoine végétal

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges correspond tout-à-fait à la définition du "jardin historique" aux termes de la Charte des Jardins Historiques rédigée par le Comité international des Jardins historiques ICOMOS-IFLA et enregistrée le 15 décembre 1981 par l'ICOMOS en vue de compléter la Charte de Venise dans ce domaine particulier. Il est en effet "une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public". Beaucoup moins connu que la Charte de Venise, ce document généralement désigné sous le titre de "Charte de Florence" comporte 25 articles dont plusieurs méritent d'être cités *in extenso* ou en grandes parties.

- "Article 2: Le jardin historique est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel, périssable et renouvelable. Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état."

- "Article 4: Relèvent de la composition architecturale du jardin historique:
 - son plan et les différents profils de son terrain,
 - ses masses végétales: leurs essences, leurs volumes, leur jeu de couleurs, leurs espacements, leurs hauteurs respectives,
 - ses éléments construits ou décoratifs,
 - les eaux mouvantes ou dormantes, reflets du ciel".

- "Article 5: Expression des rapports étroits entre la civilisation et la nature, lieu de délectation, propre à la méditation ou à la rêverie, le jardin prend ainsi le sens cosmique d'une image idéalisée du monde, un "paradis" au sens étymologique du terme, mais qui porte témoignage d'une culture, d'un style, d'une époque, éventuellement de l'originalité d'un créateur."

- "Article 9: ... L'authenticité d'un jardin historique concerne tout aussi bien le dessin et le volume de ses parties que son décor ou le choix des végétaux ou des minéraux qui les constituent."

- "Article 11: L'entretien des jardins historiques est une opération primordiale et nécessairement continue. Le matériau principal étant le végétal, c'est par des remplacements ponctuels et, à long terme, par des renouvellements cycliques (coupe à blanc et replantation de sujets déjà formés) que l'oeuvre sera maintenue en état."

- "Article 12: Le choix des espèces d'arbres, d'arbustes, de plantes, de fleurs à remplacer périodiquement doit s'effectuer en tenant compte des usages établis et reconnus pour les différentes zones botaniques et culturelles, dans une volonté de maintien et de recherche des espèces d'origine."

- "Article 13: Les éléments d'architecture, de sculpture, de décoration fixes ou mobiles qui font partie intégrante du jardin historique ne doivent être enlevés ou déplacés que dans la mesure où leur conservation ou leur restauration l'exige. Le remplacement ou la restauration d'éléments en danger doit se faire

selon les principes de la Charte de Venise, et la date de toute substitution sera indiquée.”

- “Article 16: L'intervention de restauration doit respecter l'évolution du jardin concerné. En principe, elle ne saurait privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable. Pourront être plus particulièrement l'objet d'une restitution éventuelle les parties du jardin les plus proches d'un édifice afin de faire ressortir leur cohérence.”
- “Article 18: Si tout jardin historique est destiné à être vu et parcouru, il reste que son accès doit être modéré en fonction de son étendue et de sa fragilité de manière à préserver sa substance et son message culturel.”
- “Article 19: Par nature et par vocation, le jardin historique est un lieu paisible favorisant le contact, le silence et l'écoute de la nature. Cette approche quotidienne doit contraster avec l'usage exceptionnel du jardin historique comme lieu de fête. Il convient de définir alors les conditions de visite des jardins historiques de telle sorte que la fête, accueillie exceptionnellement, puisse elle-même magnifier le spectacle du jardin et non le dénaturer ou le dégrader.”
- “Article 20: Si, dans la vie quotidienne, les jardins peuvent s'accommoder de la pratique de jeux paisibles, il convient par contre de créer, parallèlement aux jardins historiques, des terrains appropriés aux jeux vifs et violents et aux sports, de telle sorte qu'il soit répondu à cette demande sans qu'elle nuise à la conservation des jardins et des sites historiques.”
- “Article 21: La pratique de l'entretien ou de la conservation, dont le temps est imposé par la saison, ou les courtes opérations qui concourent à en restituer l'authenticité doivent toujours avoir la préséance sur les servitudes de l'utilisation. L'organisation de toute visite d'un jardin historique doit être soumise à des règles de convenance propres à en maintenir l'esprit.”
- “Article 22: Lorsqu'un jardin est clos de murs, on ne saurait l'en priver sans considérer toutes les conséquences préjudiciables à la modification de son ambiance et à sa sauvegarde qui pourraient en résulter.”

Comme l'indique le *nota bene* qui termine la Charte, elle “est susceptible de compléments spécifiques aux divers types de jardins liés à la description succincte de leur typologie”. Cela est particulièrement nécessaire pour un cimetière qui, du fait de sa fonction particulière, diffère sensiblement de la moyenne des jardins historiques dont le design a été arrêté à un moment donné. Dans ce cas, il y a un matériau vivant, le végétal, et un matériau évolutif, l'ensemble des ouvrages funéraires (à moins qu'il ne s'agisse d'un cimetière désaffecté). Cette situation pose deux obligations spéciales:

- a) premièrement celle de définir si la totalité ou sinon quelle(s) partie(s) est ou sont digne(s) d'être qualifiée(s) d'historique(s),
- b) deuxièmement, celle d'établir des paramètres d'évolution pour son contenu

monumental, tout comme il faut juger du degré et du type d'activités acceptables à l'intérieur d'un bâtiment historique.

L'étude de l'évolution du site et de l'aménagement du cimetière qui a été présentée précédemment de même que la définition des unités de paysage de la nécropole, procédaient en partie de ces obligations et visent à dégager les principes d'aménagement ultérieur dont il sera question dans le plan directeur (Volume II).

3 Cadre pratique de la conservation du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Au-delà des aménagements fonctionnels dont il sera surtout question dans le plan directeur, il faut garder à l'esprit que bien d'autres mesures, déjà en cours ou projetées dans un avenir rapproché, contribueront également à la conservation et à la mise en valeur des valeurs patrimoniales du lieu:

- a) le parachèvement de l'inventaire des monuments;
- b) le parachèvement du plan d'action pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine funéraire;
- c) le relevé épigraphique des épitaphes en commençant par les plus dégradées;
- d) l'élaboration d'un projet de musée lapidaire pour la conservation à couvert des monuments qui comptent à la fois au nombre des plus significatifs et des plus dégradés, avec l'assentiment des familles et l'installation de répliques *in situ*;
- e) l'élaboration d'un guide d'intervention précis à l'intérieur des unités de paysages reconnues comme ayant une valeur historique, notamment pour l'insertion la réparation ou la substitution d'ouvrages funéraires;
- f) la production de documents ou équipements d'interprétation du site et de son histoire pour la diffusion des connaissances et la sensibilisation du public aux problèmes de la conservation;
- g) la réorganisation des tâches ou l'ouverture d'un poste particulier de manière à ce que toutes les opérations reliées à la conservation des valeurs patrimoniales du site relèvent d'une personne qualifiée et dûment responsable de ces questions (contrôle, sensibilisation, conseil, recherche de fonds, collaboration aux travaux).

4. Cadre juridique de la conservation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

3.1 Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un cimetière paroissial régi notamment par la *Loi sur les fabriques*, une loi hybride à caractère à la fois civil et ecclésiastique.

3.2 Les fabriques sont des personnes morales de droit public constituées par décret de l'Évêque, qui ne peuvent aliéner leurs immeubles sans l'autorisation préalable et expresse de l'Évêque.

3.3 Le fonds de terre du cimetière, tant que sa destination n'est pas changée, est un bien hors commerce et comme tel non susceptible d'obligation, qui demeure la propriété de la fabrique.

3.4 Les personnes à qui des terrains sont concédés dans le cimetière obtiennent le droit de s'en servir comme lieu de sépulture et assument la responsabilité de la

conservation des ouvrages qui y sont érigés. À l'arrivée du terme de la concession, s'il n'y a pas renouvellement, la fabrique enlève les ouvrages funéraires et en dispose à son gré.

3.5 La mission propre du cimetière catholique romain est de disposer des restes humains dans le respect du rite catholique romain et non pas d'assumer, aux frais d'une communauté paroissiale, la conservation d'ouvrages commémoratifs érigés au seul bénéfice du concessionnaire de lot, fussent-ils d'un certain intérêt artistique, historique ou culturel.

3.6 L'exploitant de cimetière doit agir au mieux des intérêts de la communauté paroissiale qu'il sert. Les ouvrages funéraires demeurent l'unique responsabilité du concessionnaire de lot, de ses successeurs ou ayant droit.

ANNEXES

- Annexe 1 Tableau des espèces d'arbres présentes au cimetière,
- Annexe 2 *Notre-Dame des Neiges*, un poème d'Émile Nelligan
- Annexe 3 Tableau: Rapport nécrologique de 1855 à 1979
- Annexe 4 Tableau: Projection des décès dans la région
métropolitaine de Montréal pour la période 1999-2026
- Annexe 5 Rapport d'évaluation de l'état physique de 6 charniers
à restaurer en priorité

Tableau 1: Liste du nombre d'arbres ornementaux par espèces

Espèce	Espèce (nom scientifique)	Nombre d'arbres	Prop. (%)
Érable argenté	<i>Acer saccharinum</i>	1263	25,87%
Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>	1183	24,23%
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	789	16,16%
Érable à sucre	<i>Acer saccharum</i>	507	10,38%
Érable de Norvège 'Schwedler'	<i>Acer platanoides</i> 'Schwedler'	260	5,32%
Pommier de Sibérie	<i>Malus baccata</i>	146	2,99%
Érable de Norvège Crimson King	<i>Acer platanoides</i> 'Crimson King'	119	2,44%
Peuplier de Lombardie	<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i>	100	2,05%
Frêne de Pennsylvanie	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	99	2,03%
Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i>	87	1,78%
Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i>	73	1,49%
Tilleul d'Amérique	<i>Tilia americana</i>	70	1,43%
Peuplier deltoidé	<i>Populus deltoides</i>	70	1,43%
Épinette bleue du Colorado	<i>Picea pungens</i> var. <i>glauca</i>	46	0,94%
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> var. <i>austriaca</i>	34	0,70%
Érable rouge	<i>Acer rubrum</i>	33	0,68%
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	30	0,61%
Sauie pleureur	<i>Salix alba</i> 'Tristis'	27	0,55%
Thuja occidental (cèdre)	<i>Thuja occidentalis</i>	25	0,51%
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	20	0,41%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	19	0,39%
Orme de Sibérie	<i>Ulmus pumila</i>	16	0,33%
Épinette de Norvège	<i>Picea abies</i>	13	0,27%
Févier	<i>Gleditsia triacanthos</i>	10	0,20%
Érable giguère	<i>Acer negundo</i>	9	0,18%
Sapin baumier	<i>Abies balsamea</i>	7	0,14%
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	7	0,14%
Caryer cordiforme	<i>Carya cordiformis</i>	6	0,12%
Pin rouge	<i>Pinus resinosa</i>	6	0,12%
Sauie noir	<i>Salix nigra</i>	6	0,12%
Érable argenté Wierii	<i>Acer saccharinum</i> 'Wierii'	5	0,10%
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>	5	0,10%
Bouleau à papier	<i>Betula papyrifera</i>	5	0,10%
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	5	0,10%
Ostryer de Virginie	<i>Ostrya virginiana</i>	4	0,08%
Aubépine ergot-de-coq	<i>Crataegus crus-gallii</i>	4	0,08%
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	4	0,08%
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	4	0,08%
Sauie blanc	<i>Salix alba</i>	3	0,06%
Pommier Royalty	<i>Malus x 'Royalty'</i>	3	0,06%
Cerisier de Pennsylvanie	<i>Prunus pensylvanica</i>	3	0,06%
Sureau rouge	<i>Sambucus rubra</i>	2	0,04%
Bouleau gris	<i>Betula populifolia</i>	2	0,04%
If	<i>Taxus</i> spp.	2	0,04%
Orme rouge	<i>Ulmus rubra</i>	2	0,04%
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>	2	0,04%
Cerisier de Virginie	<i>Prunus virginiana</i>	2	0,04%
Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>	2	0,04%
Érable noir	<i>Acer nigrum</i>	1	0,02%
Amélanchier du Canada	<i>Amelanchier canadensis</i>	1	0,02%
Pruche du Canada	<i>Tsuga canadensis</i>	1	0,02%
Lilas commun	<i>Syringa vulgaris</i>	1	0,02%
Pin mugho	<i>Pinus mugho</i>	1	0,02%
Pin blanc	<i>Pinus strobus</i>	1	0,02%
Cerisier de Virginie Schubert	<i>Prunus virginiana</i> 'Schubert'	1	0,02%
Vineigrier (sumac)	<i>Rhus typhina</i>	1	0,02%
Catalpa	<i>Catalpa speciosa</i>	1	0,02%
Frêne d'Amérique	<i>Fraxinus americana</i>	1	0,02%
Hêtre à grandes feuilles	<i>Fagus grandifolia</i>	1	0,02%
Total d'arbres ornementaux		8150	100%

Notre-Dame-des-Neiges

Sainte Notre-Dame, en beau manteau d'or,
De sa lande fleurie
Descend chaque soir, quand son Jésus dort
En sa Ville-Marie.
Sous l'astral flambeau que portent ses anges,
La belle Vierge va
Triomphalement, aux accords étranges
De céleste bîva.

Sainte Notre-Dame a là-haut son trône
Sur notre Mont-Royal;
Et de là, son oeil subjugué la Faune
De l'abîme infernal.
Car elle a dicté: "Qu'un ange protège
De son arme de feu
Ma ville d'argent au collier de neige",
La Dame du Ciel bleu!

Sainte Notre-Dame, ô tôt nous délivre
De tout joug pour le tien;
Chasse l'étranger! Au pays de givre
Sois-nous force et soutien.
Ce placet fleuri de choses dorées,
Puisses-tu de tes yeux,
Bénigne, le lire aux roses vesprées,
Quand tu nous viens des Cieux!

Sainte Notre-Dame a pleuré longtemps
Parmi ses petits anges;
Tellement, dit-on, qu'en les cieux latents
Se font des bruits étranges.
Et que notre Vierge entraînant l'Eden,
Ô floraison chériel
Va tôt reflourir en même jardin
Sa France et sa Ville-Marie...

Émile Nelligan

RAPPORT NÉCROLOGIQUE DE 1855 A 1979

1855 = 1980	1880 = 4445	1905 = 7578	1930 = 7565	1955 = 5824
1856 = 1894	1881 = 4428	1906 = 7945	1931 = 6833	1956 = 5926
1857 = 1927	1882 = 4716	1907 = 7861	1932 = 6868	1957 = 6047
1858 = 2030	1883 = 4562	1908 = 8347	1933 = 6077	1958 = 5859
1859 = 2281	1884 = 4990	1909 = 8421	1934 = 5239	1959 = 5858
1860 = 2062	1885 = 9793	1910 = 8972	1935 = 5321	1960 = 5474
1861 = 2708	1886 = 5311	1911 = 8835	1936 = 5140	1961 = 5830
1862 = 2871	1887 = 5904	1912 = 8826	1937 = 5716	1962 = 5605
1863 = 3068	1888 = 6245	1913 = 10037	1938 = 5391	1963 = 5539
1864 = 3927	1889 = 6296	1914 = 9730	1939 = 5482	1964 = 5486
1865 = 3395	1890 = 6254	1915 = 9097	1940 = 5683	1965 = 5600
1866 = 3032	1891 = 6356	1916 = 9060	1941 = 5939	1966 = 5605
1867 = 2500	1892 = 6236	1917 = 9178	1942 = 5978	1967 = 5599
1868 = 4078	1893 = 6705	1918 = 11652	1943 = 6725	1968 = 5574
1869 = 3311	1894 = 7560	1919 = 8824	1944 = 6530	1969 = 5535
1870 = 4098	1895 = 7117	1920 = 9664	1945 = 6556	1970 = 5564
1871 = 3623	1896 = 6548	1921 = 7604	1946 = 6493	1971 = 5640
1872 = 5094	1897 = 6861	1922 = 7633	1947 = 6500	1972 = 5806
1873 = 4747	1898 = 6441	1923 = 7828	1948 = 6441	1973 = 5881
1874 = 6028	1899 = 7125	1924 = 7595	1949 = 6400	1974 = 5890
1875 = 5420	1900 = 7513	1925 = 7709	1950 = 6194	1975 = 5894
1876 = 5757	1901 = 7122	1926 = 7781	1951 = 5957	1976 = 6627
1877 = 6166	1902 = 6508	1927 = 7889	1952 = 5757	1977 = 6405
1878 = 5187	1903 = 7286	1928 = 8390	1953 = 5850	1978 = 6090
1879 = 4164	1904 = 7396	1929 = 7831	1954 = 5693	1979 = 5648

TOTAL 1855 @ 1979 = 762,487

Estimation des décès, rnr de Montréal et sous-régions, 1999-2026.

Fondements du plan directeur

104

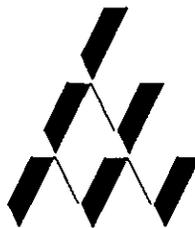
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Année	Rive Sud	Île de Montréal	Montréal				Laval	Rive Nord	Rnr de Montréal
			est	ville	centre	ouest			
1999	4 189	18 412	1 543	10 358	2 298	2 216	2 490	1 932	25 033
2000	4 297	18 558	1 556	10 448	2 318	2 235	2 551	1 979	25 384
2001	4 396	18 702	1 570	10 539	2 338	2 255	2 613	2 027	25 737
2002	4 496	18 842	1 583	10 627	2 358	2 274	2 675	2 076	26 089
2003	4 598	18 982	1 596	10 716	2 377	2 293	2 738	2 126	26 444
2004	4 699	17 116	1 609	10 800	2 396	2 311	2 800	2 177	26 792
2005	4 802	17 247	1 621	10 883	2 415	2 328	2 862	2 229	27 140
2006	4 906	17 376	1 633	10 964	2 433	2 346	2 924	2 282	27 488
2007	5 010	17 500	1 645	11 043	2 450	2 363	2 985	2 336	27 831
2008	5 115	17 623	1 657	11 120	2 467	2 379	3 046	2 390	28 174
2009	5 220	17 740	1 668	11 194	2 484	2 395	3 107	2 446	28 513
2010	5 327	17 859	1 679	11 269	2 500	2 411	3 168	2 503	28 855
2011	5 435	17 979	1 690	11 345	2 517	2 427	3 224	2 562	29 200
2012	5 547	18 096	1 701	11 419	2 533	2 443	3 283	2 623	29 550
2013	5 660	18 214	1 712	11 493	2 550	2 459	3 341	2 685	29 900
2014	5 772	18 331	1 723	11 567	2 566	2 475	3 400	2 746	30 250
2015	5 885	18 449	1 734	11 641	2 583	2 491	3 458	2 808	30 600
2016	5 997	18 566	1 745	11 715	2 599	2 508	3 517	2 869	30 950
2017	6 122	18 697	1 758	11 798	2 618	2 524	3 575	2 938	31 332
2018	6 246	18 828	1 770	11 880	2 636	2 542	3 632	3 007	31 714
2019	6 371	18 959	1 782	11 963	2 654	2 559	3 690	3 077	32 096
2020	6 495	19 090	1 794	12 046	2 673	2 577	3 747	3 146	32 478
2021	6 619	19 221	1 807	12 128	2 691	2 595	3 805	3 215	32 860
2022	6 761	19 402	1 824	12 243	2 716	2 619	3 868	3 293	33 323
2023	6 903	19 583	1 841	12 357	2 742	2 644	3 930	3 370	33 786
2024	7 044	19 763	1 858	12 471	2 767	2 668	3 993	3 448	34 248
2025	7 186	19 944	1 875	12 585	2 792	2 692	4 055	3 526	34 711
2026	7 327	20 125	1 892	12 699	2 818	2 717	4 118	3 604	35 174

**LA FABRIQUE DE LA
PAROISSE NOTRE-DAME
DE MONTRÉAL**

**ÉVALUATION SOMMAIRE
DE L'ÉTAT DES CHARNIERS**

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES



**LES ARCHITECTES
FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER**
5402, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1S1
Tél.: (514) 274-7555
Fax.: (514) 274-3646
Email : archfabg@mblink.net

Mai 1999

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges présente un ensemble patrimonial particulier témoignant de l'existence d'une architecture funéraire remarquablement adaptée à la topologie du lieu: cet ensemble de constructions particulières s'est développé entre la fondation du cimetière et la deuxième guerre mondiale dans les parties les plus pentues du territoire: ce sont les charniers familiaux principalement regroupés dans trois secteurs du cimetière, à savoir les sections C, K et T.

On en compte aujourd'hui 71 dont 58, construits avant 1945, peuvent prétendre à une valeur patrimoniale réelle.

Malheureusement, ces structures considérables et dispendieuses ont particulièrement souffert des effets nocifs des agents polluants atmosphériques, des mouvements de sol causés par l'érosion souterraine, des effets du gel sur des constructions visuellement impressionnantes mais parfois techniquement sommaires et du désintéressement, du déplacement ou de la disparition des descendants des instigateurs de ces monuments.

Devant la détérioration progressive de plus en plus marquée de ces structures abandonnées à leur sort par les familles pourtant responsables en titre de leur entretien le cimetière, qui avait supervisé en 1994 l'élaboration d'un inventaire de ces charniers par une équipe d'étudiants en maîtrise de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, a donc décidé de procéder cet été à une actualisation de l'analyse de l'état physique de ces ouvrages.

Conséquemment à l'analyse de la condition de 58 charniers dont on trouve copie ci-jointe, un deuxième rapport plus détaillé a déterminé les travaux requis pour consolider et stabiliser 6 charniers présentant les signes d'une détérioration avancée mettant en péril tant la sécurité des personnes que la survie des bâtiments. Une copie de ce rapport sera présentée en annexe du Volume II du plan directeur, à paraître prochainement.

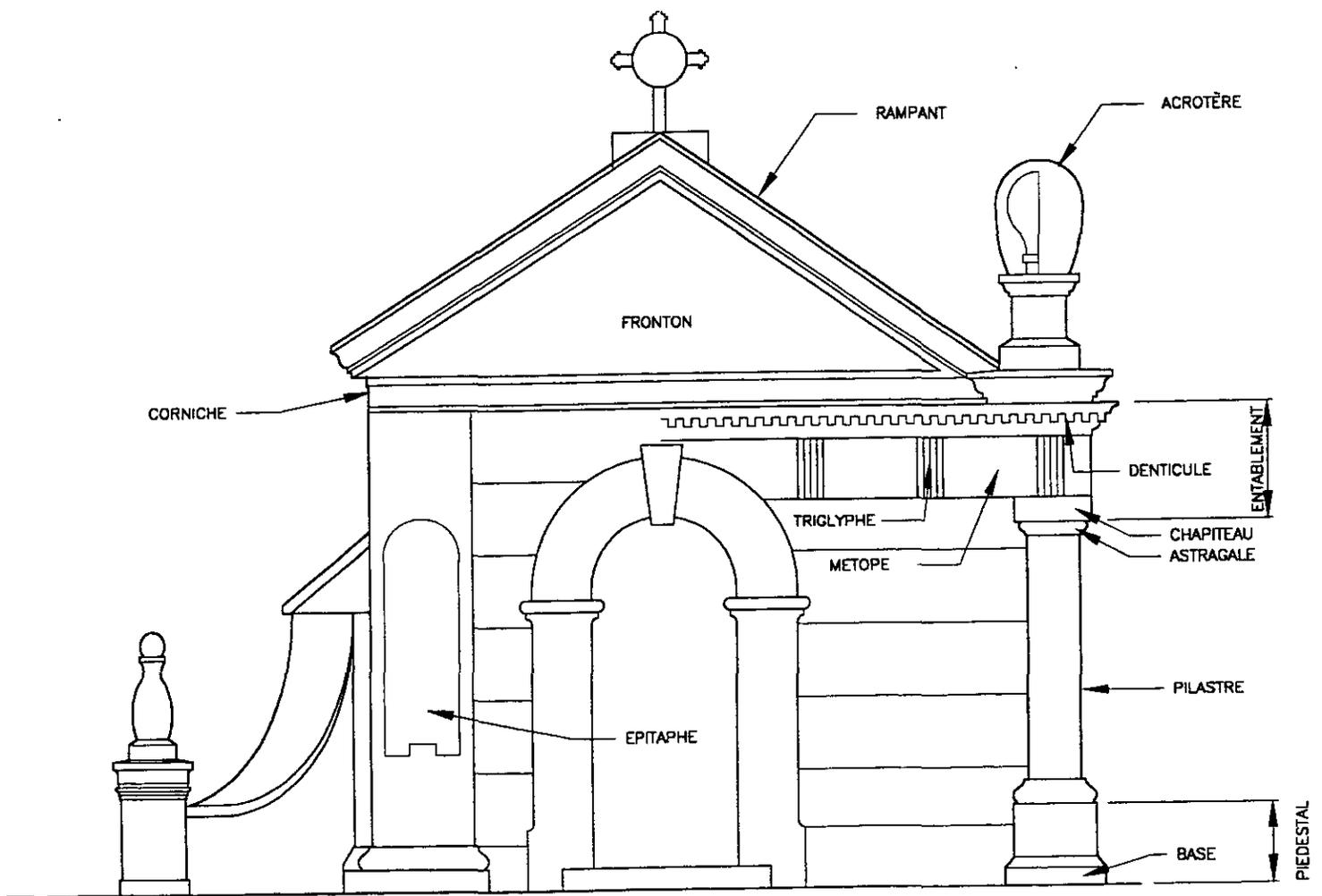
À ce jour, cinq de ces charniers, ceux des familles Wilson, Delisle, Montmarquet, Roy et Préfontaine ont fait l'objet des correctifs appropriés à leur restauration par le biais d'un financement organisé par le cimetière pour pallier à l'inertie des familles.

Le charnier de la famille Skelly, nécessitant des déboursés plus importants, mais profitant à l'inverse de travaux de consolidation temporaire effectués en 1998, fera l'objet d'une prochaine campagne de restauration.

En outre d'autres travaux de restauration ont été réalisés récemment sur les charniers Melançon, Lescarbeau et Mercier avec, dans ces cas, la participation financière directe des familles concernées.

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Nomenclature des termes principaux d'un charnier



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES CHARNIERS

- 1  **EXCELLENT ÉTAT DES MATÉRIAUX**
A Aucune détérioration significative
B Révision dans 5 ans de l'état des charniers.
- 2  **TRÈS BON ÉTAT DU CHARNIER, mais au moins un des défauts suivants :**
A Début de détérioration des matériaux;
B Légères fissures des pierres ici et là, moins de 5% de leur surface totale;
C Légères fissures des joints, moins de 5% de la surface totale des matériaux;
D Revêtement sali;
E Aucun vieillissement significatif.
RECOMMANDATION : révision dans 3 ans.
- 3  **BON ÉTAT DU CHARNIER, mais au moins un des défauts suivants :**
A Joints ouverts ou descellés, moins de 15%
B Fissures légères sur les pierres, moins de 15% de leur surface totale;
C Fissures légères au niveau des joints, moins de 15% de la surface totale des matériaux;
D Début de désagrégation des pierres en surface, moins de 10% de leur surface totale;
E Début de mouvement structural significatif;
F Début de vieillissement.
G Porte à réparer ou à remplacer
RECOMMANDATION : révision dans 2 ans.
- 4  **MAUVAIS ÉTAT DU CHARNIER, dont au moins un des défauts suivants :**
A Joints et fissures ouverts, descellés, dégarnis, moins de 30%;
B Pierres sévèrement fissurées sur 30% au plus;
C Pierres dégradées sur moins de 30% de leur surface totale;
D Début de déplacement structural;
E Mouvement de quelques pierres;
F Vieillissement important.
G Défaut de toiture
RECOMMANDATION : révision dans 1 an , mais réparations urgentes durant l'année.
- 5  **TRÈS MAUVAIS ÉTAT DU CHARNIER, dont au moins un des défauts suivants :**
A Joints ouverts ou descellés sur plus de 30% des joints;
B Pierres sévèrement fissurées ou dégradées sur plus de 30% de leur surface totale;
C Étanchéité de l'enveloppe compromise;
D Déplacement important des matériaux;
E Mouvement important de la structure.
RECOMMANDATION : réparations des défauts importants durant l'année.

ÉTAT D'URGENCE : codes rouge et orange :

- Les pierres fissurées profondément devraient être réparées immédiatement;
- Les joints descellés devraient être remplis immédiatement;
- Les charniers qui ont subi un déplacement important dans leur structure ou dont les joints sont descellés devraient être réparés durant l'année.

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Toiture abîmée	5C	Perte d'étanchéité
Pierres dégradées	5B	
Joints ouverts	4A	Fissures nombreuses
Déplacement de matériaux	4D	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	Attention aux ouvertures du dessus
Fissures sur les pierres	3A	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	Joint très ouvert au dessus du fronton arqué
Pierres fissurées	4B	
Porte rouillée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Étanchéité compromise	4G	Solin à réparer immédiatement
Joints ouverts	4A	Attention aux joints du rampant du fronton
Mouvement structural	3E	



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

C-9

HONORABLE LOUIS
RENAUD ET FAMILLE

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Jointes ouverts et descellés	5A	
Déplacement des matériaux	5D	
Mouvement de la structure	5E	Murs latéraux



Mai 1999

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

C-30

FAMILLE O. FRÉCHETTE

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	3A	
Fissures	3B	
Porte légèrement rouillée	3G	Peindre



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

C-84

FAMILLE LAROSE

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts et descellés	3A	Attention aux joints du fronton
Fissure dans les pierres	3B	
Début de désagrégation	3D	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Début de détérioration des joints	2A	Joint du dessus de l'arc descellé
Porte en contreplaqué		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Jointes ouverts	4A	Surtout les joints du rampant
Pierres fissurées	4B	Au moins 5 pierres très fissurées
Début de déplacement structural	4D	À l'arrière
Porte murée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints et ouverts	4A	Surtout les joints du rampant
Pierres fissurées	4B	Attention aux jambages des portes
Début de vieillissement	3E	



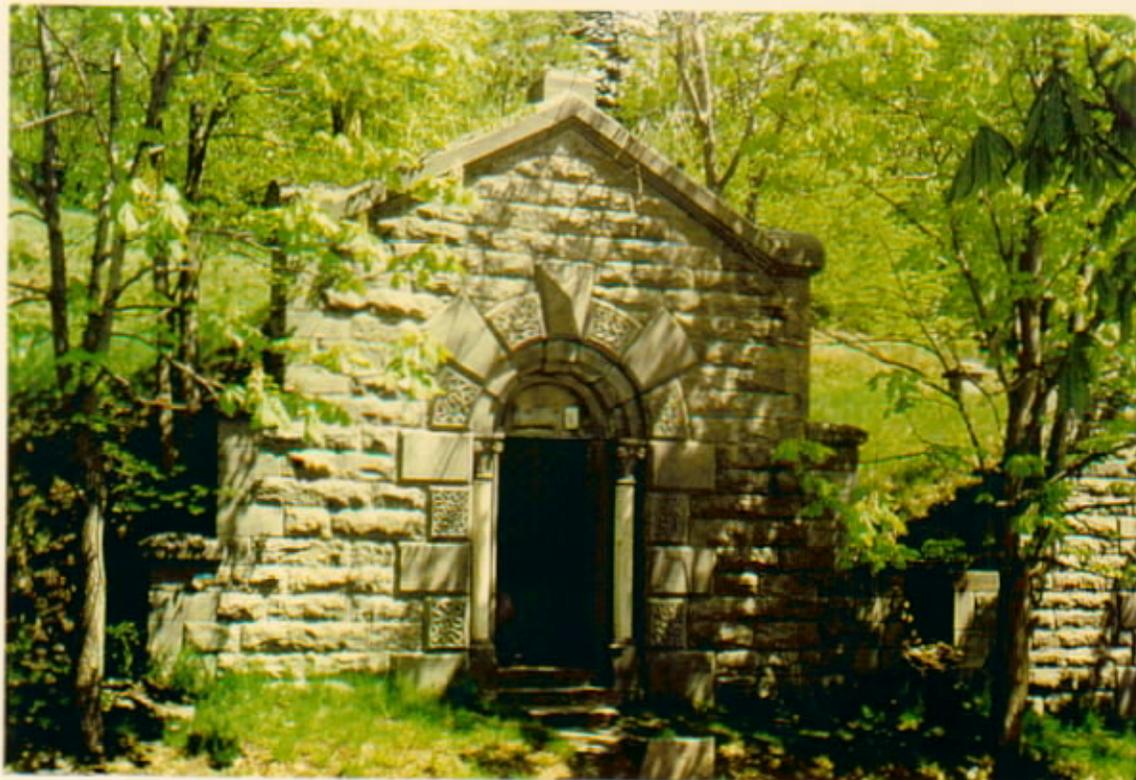
Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts et descellés	5A	Beaucoup de joints ouverts
Pierres fissurées	5B	Quelques pierres sévèrement fissurées
Étanchéité compromise	5C	L'infiltration d'eau est continue
Pierres détachées	5D	Rampant inexistant (CF C-89)
Mouvement structural	5E	Façade déplacée vers l'avant



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts et descellés	4A	Attention aux joints ouverts du rampant
Mouvement de quelques pierres	4E	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts et descellés	4A	
Pierres fissurées	4B	
Déplacement structural	4D	
Vieillesse important	4F	
Porte en contreplaqué		



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

C-91	
W. W. HALPIN	

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Fissures	3B	
Porte en contreplaqué		



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

C-92

STAFFORD

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	3A	Attention à la partie arrière
Fissures sur les pierres	3B	
Fissures dans les joints	3C	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints très ouverts	4A	
Pierres fissurées	4B	
Mouvement de pierres	4E	
Porte murée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts et descellés	5A	Attention aux joints du rampant
Pierres fissurées	5B	Entablement endommagé
Défaut d'étanchéité des murs	5C	Membrane requise
Déplacement structural	5D	
Déplacement des matériaux	5E	
Défaut de toiture	5G	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts et descellés	4A	Joints très ouverts à l'arrière et sur le dessus
Pierres fissurées	3B	
Fissures dans les joints	3C	
Déplacement structural	4D	Surtout à l'arrière
Mouvement de pierres	4E	
Porte en contreplaqué		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints descellés	3A	
Fissures sur les pierres	3B	
Mouvement structural	3E	
Porte en contreplaqué		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Surtout sur le rampant
Défaut dans l'étanchéité	5C	
Déplacement des pierres	5E	
Déplacement structural	4D	
Pierres fissurées	3C	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	Attention aux joints du rampant
Pierres fissurées	4B	
Pierres dégradées	4C	
Déplacement structural	4E	
Mouvement des pierres	3E	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Début de détérioration de la toiture	2A	
Fissures dans les joints	2C	Attention aux joints du dessus du rampant



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

D-12

FAMILLE. S. & J. U. TURCOT

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	3A	
Fissures sur les pierres	3B	
Mouvement structural	3E	Jambage de porte fissuré



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

D-17-18

FAMILLE de JOSEPH LÉVEILLÉ

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Fissures	2B	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints descellés	3A	
Fissures sur pierres	3B	
Ardoise du toit brisée	4G	Réparer le toit



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

K-11

FAMILLES de S^R L.H.
LAFONTAINE & du JUGE
BERTHELOT TURGEON

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Légères fissures	2C	Réparations récentes



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

K-20

WILSON

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Un peu partout
Déplacement des matériaux	4B	Les pierres peuvent être réparées
Défaut d'étanchéité	5C	L'eau pénètre abondamment
Mouvement de pierres	5D	Surtout sous la partie cintrée
Déplacement structural	5E	La façade est inclinée vers l'avant



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

K-21

M^c GEE

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints fissurés sur le dessus	2C	Réparations récentes
Légères fissures des pierres	2B	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Situation critique un peu partout
Pierres fissurées	4B	Quelques unes à remplacer
Étanchéité compromise	5C	Surtout la partie arrière
Déplacement des matériaux	5D	Quelques pierres à enlever et à replacer
Mouvement important structural	5E	La façade penche vers l'avant



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Pierres fissurées	3B	
Mouvement structural	3E	Réparation récente
Fissures dans les joints	3C	Réparations récentes



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Surtout sur le dessus du fronton
Pierres fissurées	4B	Ces pierres sont réparables
Défaut d'étanchéité	5C	L'eau pénètre par le dessus et par l'arrière du fronton
Déplacement des pierres	5D	
Mouvement structural	5E	Les bas-côtés sont écroulés



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints descellés	3A	Attention aux joints ouverts sur le dessus
Pierres fissurées	3B	
Joints fissurés	3C	
Mouvement structural	3E	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Attention aux joints ouverts du dessus
Infiltration d'eau	5C	Par les murs et le dessus
Déplacement des pierres	5D	Épitaphes tombées
Pierres fissurées	4B	Surtout dans le haut
Façade sale	2D	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints descellés	3A	Sur le dessus du rampant
Pierres fissurées	3B	Surtout dans le haut
Joints fissurés	3C	
Désagrégation	3D	Pierres du rampant



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Quelques joints ouverts	4A	Un peu partout
Pierres fissurées	3B	Une pierre est très fissurée
Mouvement structural	3E	Surtout dans les bas-côtés
Déplacement de pierres	4E	
Porte rouillée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints fissurés	3C	
Début de mouvement	3E	Surtout dans le bas-côté
Porte rouillée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	
Pierres fissurées	4B	
Déplacement structural	4D	Surtout dans les bas-côtés
Mouvement des pierres	4E	Au moins deux pierres



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	
Pierres fissurées	4B	
Déplacement structural	4D	
Mouvement des pierres	4E	
Porte rouillée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Au-dessus de l'entablement
Pierres fissurées	3B	Au moins deux pierres
Perte d'étanchéité	5C	Infiltrations nombreuses
Déplacement de matériaux	5D	Surtout dans les bas-côtés
Mouvement structural	4E	
Porte en contreplaqué		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Situation critique un peu partout
Absence d'étanchéité	5C	Situation critique
Déplacement des matériaux	5D	Situation dangereuse. Pierres sur le point de tomber
Mouvement structural	5E	Déplacement latéral excessif



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

T-106

CLAUDE MELANÇON

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Début de détérioration	2A	Réfection récente



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	3A	Quelques joints



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	3A	Attention joints ouverts du dessus



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Fissures sur les pierres	3B	
Mouvement structural	4D	
Déplacement des pierres	4E	Piliers latéraux
Porte en contreplaqué		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints descellés	4A	Attention aux joints du dessus
Pierres fissurées	3B	
Pierres désagrégées	3D	
Mouvement structural	3E	
Porte en contreplaqué		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints	1A	Excellent état
Pierres fissurées		Réparations récentes



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	
Pierres fissurées	4B	Au moins 10 pierres
Mouvement de pierres	4E	Pilastres latéraux et bas-côtés déplacés
Porte en contreplaqué		



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

T-121

Frs. Ls. LATREILLE

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints fissurés ou descellés	2C	Joints dans les marches



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

T-122

A. JOSEPH CHRISTIN

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	Joints ouverts à l'arrière et au dessus
Porte détériorée		



Mai 1999

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	
Déplacement structural	4D	Surtout à droite
Mouvement de quelques pierres	4E	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Jointes ouverts	5A	Un peu partout, situation critique
Pierres fissurées	4B	Pierres réparables
Faute d'étanchéité	5C	Partout
Mouvement des pierres	5D	Situation critique
Mouvement structural	5E	Le côté droit s'est écroulé et le côté gauche menace de s'écrouler



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

T-125

WASBROAD

Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	4A	
Déplacement de pierres	4E	Arbre en cause
Porte rouillée		



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	Surtout sous le fronton arrière
Déplacement des matériaux	5D	2 pilastres avant risquent de tomber



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	
Pierres dégradées	5B	
Défaut d'étanchéité	5C	
Mouvement structural	5E	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Joints ouverts	5A	
Pierres fissurées	4B	Entablement gravement fissuré
Manque d'étanchéité	5C	
Déplacement des matériaux	5D	
Mouvement structural	5E	



Évaluation sommaire de l'état des charniers

Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Jointes ouverts	4A	Attention joints ouverts à l'arrière
Mouvement de pierres	4E	Élément d'un pilastre tombé au sol
Mouvement structural	3E	
Porte rouillée		



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

T-450

JETTE

Évaluation sommaire de l'état des charniers

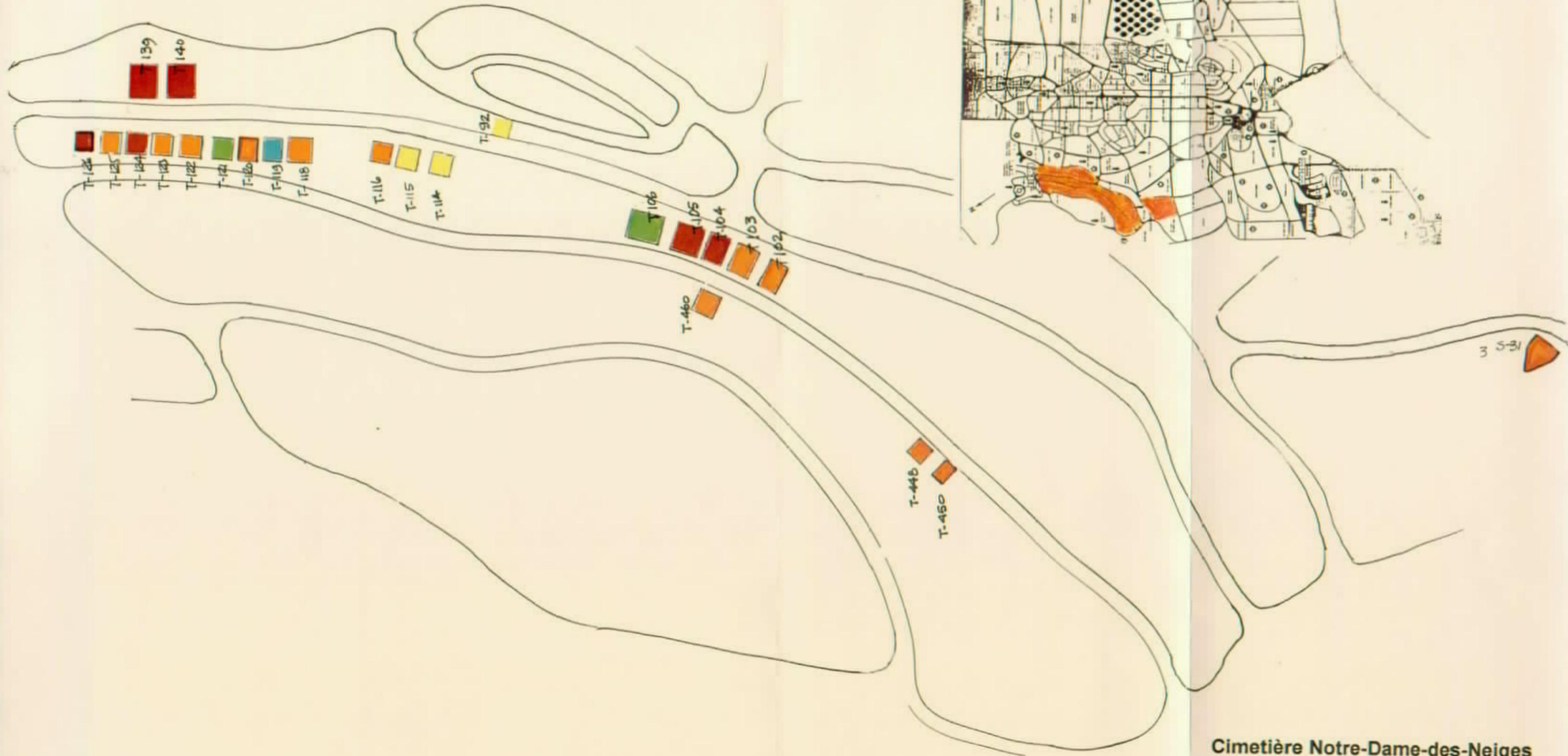
Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Jointz ouverts	4A	
Pierres fissurées	4B	Côté gauche
Mouvement structural	4D	Surtout du côté gauche



Évaluation sommaire de l'état des charniers

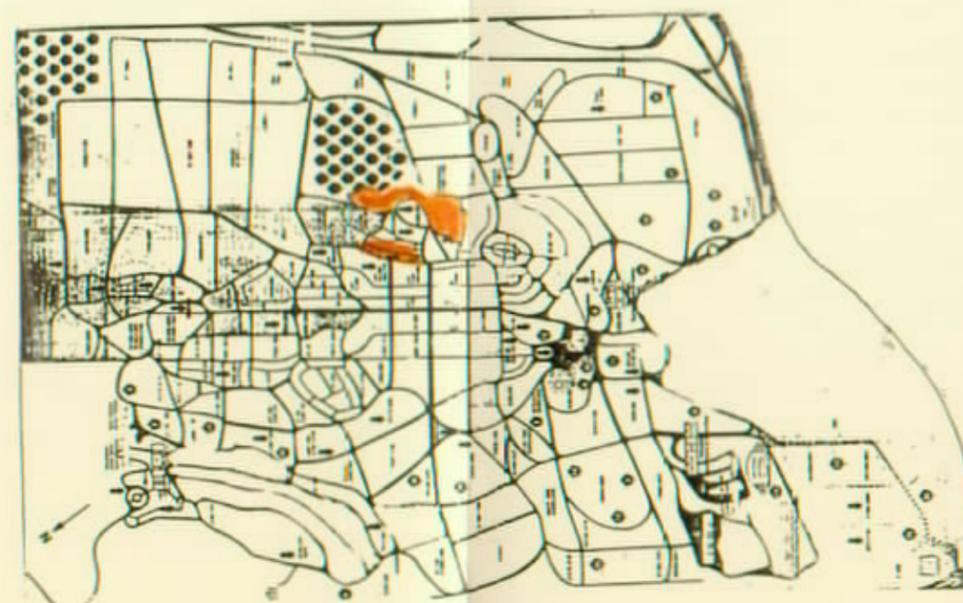
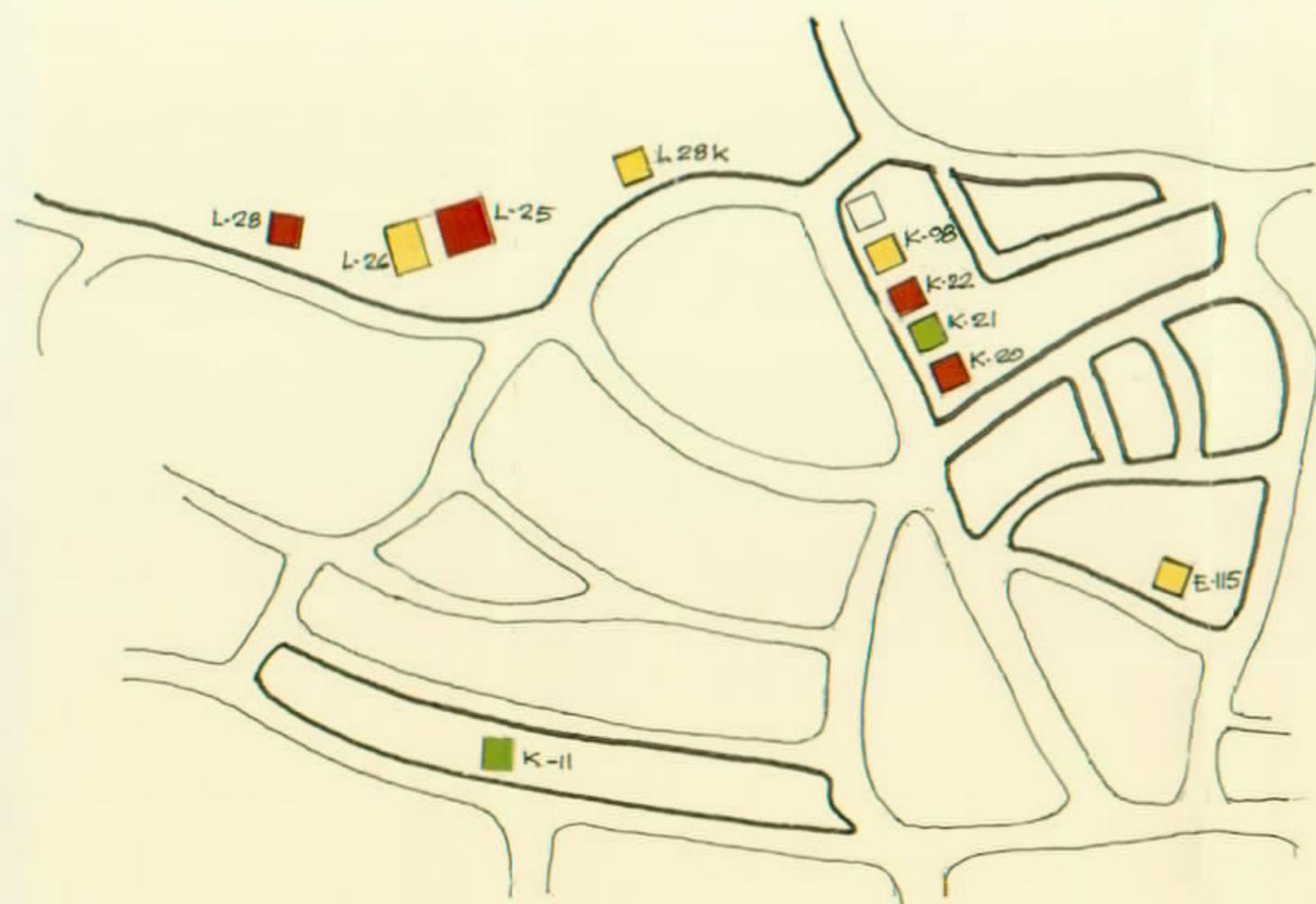
Nature des dégradations	Urgences de l'intervention	Remarques
Jointes ouverts	4A	Attention aux joints du rampant
Pierres fissurées	3B	
Déplacement structural	4D	
Mouvement des pierres	4E	Surtout aux bas-côtés





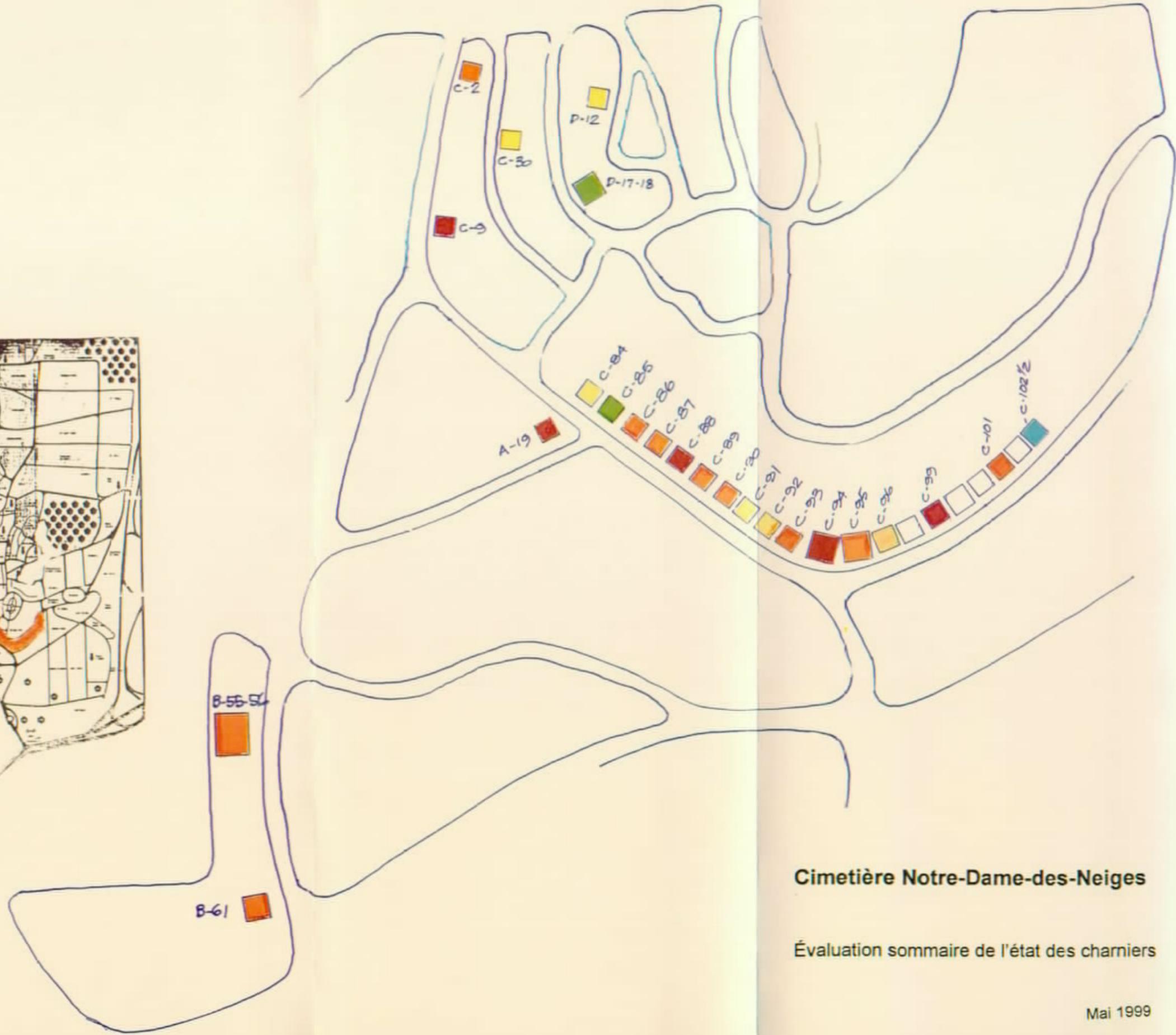
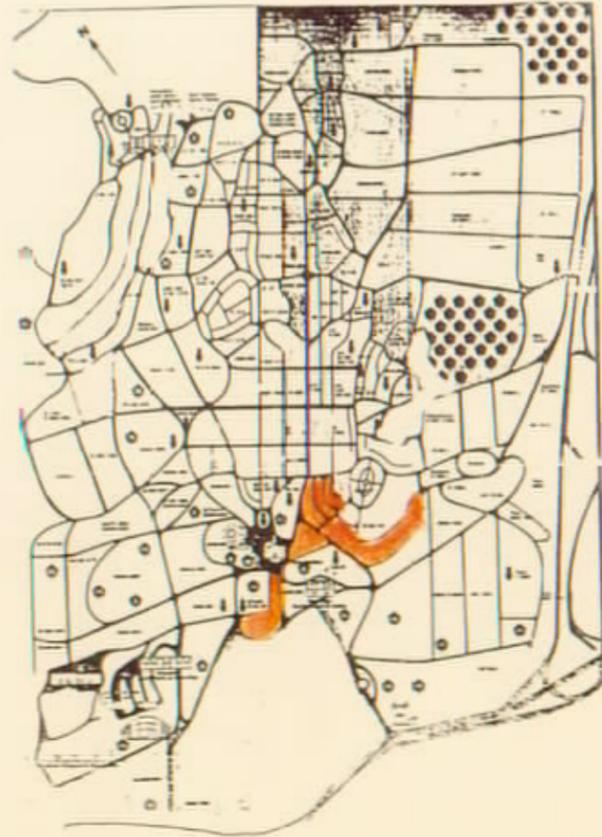
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Évaluation sommaire de l'état des charniers



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Évaluation sommaire de l'état des charniers



Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Évaluation sommaire de l'état des charniers

SOURCES

ARCHIVES

Archives des Clercs de Saint-Viateur

- Plan of the Village of Outremont. J.-Émile Vanier, 1890.

Archives de la Paroisse Notre-Dame de Montréal

- Archives de la Basilique Notre-Dame
 - Actes de vente.
 - Correspondance.
 - Délibérations du Conseil de la Fabrique
 - Plan déposé en Cour Supérieure par la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame le 24 janvier 1895.
 - Plan d'une propriété appartenant à Mr William Tait, par Henri-Maurice Perrault, 9 juillet 1870. (Copie par le bureau de Gabriel Hurtubise, i.c.a.g.)
 - Rapport de Jos. A. Beaudry au Conseil d'hygiène de la Province de Québec, 12 décembre 1892.
- Archives du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
 - Albums de photographies anciennes.
 - Cimetière Section D. H. M. Perrault Arpenteur Prov.l. [Plan non daté]
 - Fiches du cadastre du cimetière (microfilmées)
 - Livres des travaux et salaires.
 - Plans anciens du cimetière et de ses environs.

Archives des Religieuses de la Providence

- Notes historiques
- Fiche relative à la Mission Providence Notre-Dame de la Montagne de Montréal

Archives de la Ville d'Outremont

- Enquête du Ministère de l'Environnement du Québec sur les arbres.

Archives nationales du Québec (Dépôt de Montréal)

- Atlas of the City of Montreal and Vicinity. Charles E. Goad, 1914
- Atlas of the Island and City of Montreal. A. R. Pinsoneault. Montréal, The Publishing Company of the Island and City of Montreal, 1907
- Plan figuratif d'une propriété située à la Côte des Neiges et à la Côte Ste Catherine appartenant aux Héritiers de feu John Gray Écuier, avec les terres y adjacentes, par John Ostell. Montréal, 1837.
- Plan of Fortifications Surveys, Sitwell & Jervois, 1866-1872 (G 3400 s2-51)
- Plan of Properties on Mountain. Henri-Maurice Perrault, [c. 1860]. CA-601-53-13261.

- Plan of Villages of Côte St-Louis, St-Louis du Mile End, Outremont and Côte des Neiges. Hopkins, 1879.
- Plan terrier de l'île de Montréal, 1805. Transcription moderne par Jean-Baptiste Bédard, p.s.s.
- Topographical Map of the Mount Royal by A. de Grandpré, 1898.

Archives du Musée McCord

- Archives photographiques Notman

SOURCES IMPRIMÉES

- LES AMIS DE LA MONTAGNE. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Réflexions en vue de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur. Montréal, 1995.
- ANONYME. Observation d'oiseaux au cimetière Mont-Royal. Outremont, Compagnie du Cimetière du Mont-Royal, [1992].
- ANSON-CARTWRIGHT, Tamara, éd. Landscapes of Memories. A Guide for Conserving Historic Cemeteries, repairing tombstones. Toronto. Ministry of Citizenship, Culture and Recreation/Queen's Printer for Ontario. 1997.
- LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Rapport d'évaluation de l'état physique des charniers. Montréal, 7 mai 1999.
- LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER. Maison Decelles ou Côte-des-Neiges. Centre d'interprétation des rites funéraires. Étude préliminaire d'aménagement. Montréal, 9 décembre 1997.
- LES ARCHITECTES FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER. Rapport d'étape. L'insertion de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges: la définition d'une approche conciliable. Montréal, mai 1999.
- ATHERTON, William Henry. Montreal from 1535 to 1914, vol. III: Biographical. Montreal/Vancouver/Chicago, The S. J. Clarke Publishing Company, 1914.
- BAKER, F. Joanne, FARBER, Daniel & GIESEKE, Anne G. "Recording Cemetery Data", dans: Markers I / The Journal of the Association for Gravestones Studies. Needham, MA. 1980. Réédité par The University Press of America. 1988.
- BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Aristide. "Le chemin et l'emplacement de la Bourgade d'Hochelaga", dans Les Cahiers des Dix, vol. 12. Montréal, Les Dix, 1947.
- BEAUPRÉ & ASSOCIÉS. Rapport d'inventaire des arbres du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. [Laval], mai 1999 (août 1998).

- BÉLAND, Mario. "Les monuments de bois: ces autres disparus", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49, (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 33-37.
- BÉNARD, Jacques. "Maison de la Côte-des-Neiges", dans: Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tome II. Québec, Commission des Biens culturels du Québec / Les publications du Québec, 1991.
- BERNIER, Nicole-F. "Ensemble protégeons la montagne sacrée", dans Le journal d'Outremont, Outremont, janvier 1988.
- BERRYMAN, Tommy. "La colline oubliée, 60 ans de déboisement au Mont-Royal", dans: Relief, Bulletin du Centre de la Montagne, vol. 3, no. 1, Montréal, février 1987.
- BIGRAS p.s.s., C.S.S., Yvon. "Un peu d'histoire", dans: Dialogue, vol. 1, No. 1, mai 1999.
- BISSON & Associés, architectes, Pierre-Richard. Outremont et son patrimoine. Inventaire et mise en valeur du patrimoine d'Outremont. Rapport-synthèse des études effectuées pour le compte du Ministère de la Culture du Québec et de la Cité d'Outremont, 2 vol. Montréal, février 1983.
- BODSON, Gabriel et FERRON, Louis-Alain. "Les deux cimetières du Mont Royal", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49, (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 19-22.
- BODSON, Gabrile et FERRON, Louis-Alain. Etude comparative des cimetières Mont-Royal et Notre-Dame des Neiges. Travail présenté à Peter Jacobs. Montréal. Université de Montréal. Décembre 1983.
- BRAUDEL, Fernand et MOLLAT DU JOURDIN, Michel, éd. Le monde de Jacques Cartier. Montréal/Paris, Libre Expression/Berger-Levrault, 1984.
- BRISSON, Réal. La Mort au Québec, dossier exploratoire, sous la direction de John R. Porter. Québec. Université Laval (Rapports et Mémoires de recherche du Célat). 1988.
- BROWN, George W. et TRUDEL, Marcel, éd. Dictionnaire biographique du Canada (12 volumes et index onomastique). Québec, Presses de l'Université Laval, 1966-91.
- CHAMPIGNEULLE, Bernard. Paris, architectures, sites & jardins. Paris, Seuil. 1973.
- CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES. Le Cimetière de Notre-Dame des Neiges. Loi et règlements. Montréal, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, MCMLXXI [1971].
- CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES. Entre le deuil et l'espoir. (Série de 6 dépliants). Montréal, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, s.d.

- CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES. Personnages célèbres inhumés au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges / Famous People buried at Notre-Dame-des-Neiges Cemetery, Montréal, 1996.
- CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES. Plan du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Montréal, 15 avril 1988.
- CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES. Recueil de divers documents, parties 1 à 3. Montréal, 1989-1995.
- COLLARD, Edgar Andrew. Montreal, The Days That Are No More. Toronto/New York, Doubleday, 1976.
- COLLARD, Edgar Andrew. Montreal Yesterdays. Toronto, Longmans Canada Limited, 1963 (1962).
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. Architecture rurale (Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal), Montréal, décembre 1986.
- CURL, James Stevens. A Celebration of Death. An introduction to some of the buildings, monuments, and settings of funerary architecture in the Western European tradition. New York, NY. Charles Scribner's Sons. 1980.
- DAGENAIS, P., DANSEREAU, P. et BROUILLETTE, B. "Le Mont-Royal. Topographie, géologie, biogéographie et économie. Revue canadienne de géographie, no. 1, 1947.
- DANDAVINO, Rita Rachele. "Notre-Dame-des-Neiges", dans: Continuité le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 13-16.
- DELISLE, Jacques. "Depuis 100 ans, les Montréalais choyent le Mont-Royal et le défendent toujours au besoin", dans: La Presse, Montréal, 9 juillet 1959.
- DE RHAM, Charles. Suggestions to the Lot-Owners of the Green-Wood Cemetery (26th edition). Brooklyn. Eagle Commercial Printing Department. 1925.
- ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ. Le cimetière: maintenant, son futur, ses défis. Actes du colloque des 25-26 avril et 9-10 mai 1996, [Montréal], s.d.
- ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ. Le patrimoine de nos cimetières: s'entendre pour agir. Actes du colloque des 23-24 et 30-31 octobre 1997, Montréal, s.d.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., chapitre B-4, Québec, 1986.
- EN COLLABORATION. Alexandre-Théodore Brongniart, 1739-1813. Architecture et décor. Catalogue de l'exposition tenue au Musée Carnavalet de Paris, du 22 avril au 13 juillet 1986. Paris-Musées, 1986.

- EN COLLABORATION. La documentation catholique, no. 2126, 19 novembre 1995.
- EN COLLABORATION. Le "gothique" retrouvé avant Viollet-le-Duc. Catalogue de l'exposition tenue à l'Hôtel de Sully (Paris) du 31 octobre 1979 au 17 février 1980. Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1979.
- EN COLLABORATION. Les vivants et les morts. Frontières, vol. 7, no. 3, hivers 1995.
- FORESO Inc. Plan de gestion des arbres de rues et politique de foresterie urbaine pour la ville d'Outremont. Longueuil, FORESO, mars 1990.
- FRIENDS OF MOUNT AUBURN CEMETERY. Mount Auburn Cemetery. Discover One of Boston's Oldest Gardens. s.l., s.d.
- GÉOCOM RECHERCHE Inc. Analyse des options stratégiques du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, Québec. Montréal, avril 1999.
- GRENIER, Cécile et WOLFE, Joshua. Guide Montréal. Un guide architectural et historique. Montréal, Libre Expression, 1983.
- GROUPE D'INTERVENTION URBAINE DE MONTRÉAL. La montagne en question, 2 vol. Montréal, 1988.
- GUAY, Lorraine. "L'espace de la mort à Québec", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 24-27.
- HERITAGE CONSERVATION DIVISION. Cemetery Restoration Guidelines. Ministry of Culture and Recreation. Ontario, s. d.
- ILOWSKA, Ewa et JAKIMOVA, Snejanka. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal. Inventaire et conservation des caveaux familiaux. Travail de maître en conservation de l'environnement bâti, École d'architecture, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. Montréal, août 1995.
- JACKSON, Kenneth T. & VERGARA, Camilo José. Silent Cities. The Evolution of the American Cemetery. New York, NY. Princeton Architectural Press. 1989.
- JEAN, Pierre. Le deuil est ses coutumes. Musée Beaulne. 1983.
- JOBIDON, Hélène. "Le mausolée: une architecture nouvelle", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 41-45.
- JONES, Mary-Ellen. "Photographing Tombstones: equipment and Techniques", dans: History News, vol. 32, no. 2 (Technical Leaflet #92). Nashville, Tennessee. American Association for State and Local History. February 1977.

- KATH, Laura. Forest Lawn Memorial-Parks. A Place for the Living. Glendale, Ca. Forest Lawn Memorial-Park Association. 1994.
- LABBÉ, Thérèse. "L'objet funéraire: un imaginaire à explorer", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 28-32.
- LAPALICE. Les cimetières de Notre-Dame de Montréal. Montréal. Bureau du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. [1917].
- LE CLERE, Marcel. Guide des cimetières de Paris. Paris. Hachette (Guides Hachette). 1990.
- LESSARD, Michel. Mourir deux fois. Le cimetière, un patrimoine menacé. Québec, Conseil des Monuments et Sites du Québec, 10 avril 1997.
- LIPSEY, Ellen J. "Preservation Planning /Boston's Historic Burying Grounds", dans: APT Bulletin/The Journal of Preservation Technology, vol. XXI, no. 2, p. 6-9. The Association for Preservation Technology/Association pour la préservation et ses techniques. 1989.
- MARSAN, Jean-Claude. Montréal en évolution. Montréal, Fidès, 1974.
- MAURAUULT p.s.s., Olivier. La Paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal. Montréal, New York & Londres. Louis Carrier & Cie, MCMXXIX [1929].
- MAURAUULT p.s.s., Olivier. La Paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal. Montréal, Thérien Frères, 1957.
- MILLS, David. An Historical Walking Tour in the Mount Royal Cemetery/Une promenade historique au cœur du Cimetière Mont-Royal. Outremont, The Mount Royal Cemetery Company, [1992].
- MINISTRY OF CULTURE AND RECREATION (ONTARIO). Cemetery Restoration Guidelines, s.l., s.d.
- MONDOU, Simon. Les premiers cimetières catholiques de Montréal et l'indicateur du cimetière actuel. Montréal, 1887.
- MORIN, Edgar. L'homme et la mort. Paris. Éditions du Seuil (Points/Essais, # 77). 1970.
- MOUNT AUBURN CEMETERY. "Big Trees" at Mount Auburn Cemetery. The Locations of the Largest Trees Including State Champions. Mount Auburn Cemetery, 1998.
- MOUNT AUBURN CEMETERY. Trees of Mount Auburn Cemetery. The Locations of Some of the Most Unusual Trees. Mount Auburn Cemetery, 1998.

- MOUNT ROYAL CEMETERY. 1998 Planting Summary. Outremont. 1998.
- MOUNT ROYAL CEMETERY. Master Tree List. Outremont 1997 (1995).
- MOUNT ROYAL CEMETERY. Tree Inventory Summary. Outremont. 1997.
- NATIONAL PARK SERVICE / U.S. DEPARTMENT OF THE INTERIOR. "Guidelines for Applying the National Register. Criteria for Evaluation", dans: National Register Bulletin, vol. XV, June 1st 1982.
- NEWMAN, John J. "Cemetery Transcriptions: preparations and procedures", dans: History News, vol. 26, no. 5 (Technical Leaflet #9). Nashville, Tennessee. American Association for State and Local History. May 1971.
- NOPPEN, Luc. Les églises du Québec (1600-1850), Montréal, Éditeur Officiel du Québec/Fidès, 1977.
- NORBERG-SCHULZ, Christian. Genius Loci. Paysage, ambiance, architecture. Liège, Pierre Mardaga, 1981 (Milan, Electa, 1979).
- PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, éd. Le guide du patrimoine de Paris. Paris, Hachette, 1994.
- PETIT, Emmanuelle. Les cimetières du Mont Royal: Pratiques, significations et expériences des lieux, (Mémoire de maîtrise en géographie, Département de géographie de l'Université de Montréal / Institut de Géographie Alpine de l'Université Joseph Fourier-Grenoble), Montréal, 1996.
- PIGEON, Danielle. L'art funéraire en danger, dans: Frontières, Vol. III, no. 2. Automne 1990. P. 51-53.
- PLURAM Inc. Square Dominion et Place du Canada. Étude de caractérisation patrimoniale. Module de la gestion du développement, Service de l'habitation eet du développement urbain, Ville de Montréal. Montréal. 5 décembre 1990.
- RAGON, Michel. L'espace de la mort. Essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraires. Paris. Albin Michel. 1981.
- REISEM, Richard O. Forest Lawn Cemetery, Buffalo History Preserved. Buffalo, NY. Forest Lawn Heritage Foundation. 1996.
- RENY, Claude. Principes et critères de restauration et d'insertion. Le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec. Québec, Direction des communications, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec / Les publications du Québec, 1991.
- RICHMAN, Jeffrey I. Brookly's Green-Wood Cemetery, New York's Buried Treasure. Brooklyn, NY. The Green-Wood Cemetery. 1998.

- RITCHOT, Gilles. "Le Mont-Royal / Mount Royal", dans: Montréal, guide d'excursions / field guide. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972.
- ROY, Antoine, éd. L'île de Montréal en 1731. Aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de Montréal. Québec, Archives de la Province de Québec, 1943.
- ROY, Pierre-Georges. Les monuments commémoratifs de la Province de Québec, vol. 1. Québec, Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec / Imprimeur du Roi, 1923.
- SÉNÉCAL & Cie, Eusèbe, éd. Le diocèse de Montréal à la fin du dix-neuvième siècle. Montréal, 1900.
- SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN, VILLE DE MONTRÉAL. Le Mont Royal. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Fiches d'inventaire des monuments. Montréal, 1988.
- SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN, VILLE DE MONTRÉAL. Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal. Montréal, 1992.
- SHARY PAGE BERG / THE HALVORSON COMPANY INC. Mount Auburn Cemetery Master Plan, 2 vol. Boston, Ma. 1993.
- SLOANE, David Charles. The Last Great Necessity. Cemeteries in American History. Baltimore & London. The John Hopkins University Press. 1991.
- SUSSMAN, Gail. Strategies to Protect Heritage Cemeteries. Badon, Ontario. 26 sept. 1990.
- SWEETING, Adam. Reading Houses and Building Books. Andrew Jackson Downing and the Architecture of Popular Antebellum Literature. 1835-1855. Hanover & London. University Press of New England. 1996.
- TAILLON, Marthe. "Les corbillards", dans: Continuité, le patrimoine en perspective, no 49 (dossier "Le patrimoine funéraire: au-delà du mythe"). Québec. Conseil des monuments et sites du Québec. Hiver-printemps 1991. P. 38-41.
- TAYLOR, Veronica. "Caring for Your Local Cemetery", dans: Illinois Preservation Series, number 9. Springfield, Illinois. Illinois Historic Preservation Agency / Division of Public Affairs and Development.
- TESSIER c.s.v., Hector. Saint-Viateur d'Outremont. Presbytère Saint-Viateur, Outremont, 1954.
- UNESCO. Conventions et recommandations de l'Unesco relatives à la protection du patrimoine culturel, Paris, UNESCO, 1990 (1983)
- VOVELLE, Michel. L'heure du grand passage, chronique de la mort. Paris. Gallimard (Découvertes/Tradition # 171). 1993.

- WALLACE, W. Stewart, éd. The Encyclopedia of Canada (6 vol.). Toronto, University Associates of Canada Limited, Toronto, 1940.
- ZIELINSKI, A.K. Conservation of Cemeteries. The Treatment, Repair and Maintenance of Cemetery Objects and Their Environment. Mississauga, Ontario. Robert Seymour and Associates Ltd. 1988.

SOURCE ORALE

- Monsieur André Dupré, petit-fils de l'intendant du cimetière Évariste Dupré; né sur le site du cimetière en 1933, il y a habité jusqu'en 1978 et y a occupé la fonction de contremaître.